

1. Conseil d'Etat

Dans le discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005, le Conseil d'Etat s'était fixé trois exigences : restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat, retrouver la liberté pour innover, gouverner autrement. C'est donc tout logiquement que, dans cette première partie du rapport de gestion, le gouvernement énumère les principales réalisations qui ont constitué des étapes significatives par rapport à ces objectifs.

Restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat

Soigner la démocratie, sauvegarder les libertés

“Restaurer la confiance, c'est soigner la démocratie qui se juge naturellement à la sauvegarde des libertés”, pouvait-on lire dans le discours de Saint-Pierre. De ce point de vue, le nouveau droit cantonal relatif à la protection des données représente un renforcement de la garantie du droit de chacun-e à la défense de sa sphère personnelle, tout en précisant les règles de transparence qui doivent orienter la gestion de l'Etat. Le nouveau droit a été incorporé à la loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD) et abroge la loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO).

Les principales nouveautés induites par la loi adoptée le 9 octobre 2008 sont :

- l'adoption d'un véritable droit de la protection des données, la LITAO étant lacunaire et obsolète à cet égard ;
- l'abandon du régime d'autorisation pour tout traitement de données personnelles ;
- la création d'un poste de préposé-e cantonal-e à la protection des données et à la transparence, laquelle ou lequel sera élu-e par le Grand Conseil.

S'agissant de la **protection des droits des administrés** contre d'éventuels abus de l'administration, il faut également relever la concrétisation au niveau cantonal de l'article 29a de la Constitution fédérale. A partir du 1^{er} janvier 2009, celle-ci garantit à toute personne le droit de pouvoir porter devant un juge un litige de nature juridique, en particulier à la suite d'une décision de l'administration ou d'un autre organe étatique.

Dès cette même date, l'organisation judiciaire cantonale pour les litiges impliquant l'Etat et le citoyen doit respecter de nouvelles normes. Le 5 mai 2008, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi (PL 10253) visant à mettre en œuvre le droit constitutionnel à l'accès au juge et à adapter l'organisation judiciaire genevoise en matière administrative à la loi sur le Tribunal fédéral, tout en allant dans le sens d'une simplification du système. Ce projet, dont l'élaboration a nécessité une étude approfondie de la portée du droit à l'accès au juge, a entraîné la modification de 45 lois genevoises, dont la loi sur l'organisation judiciaire, la loi sur la procédure administrative et la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Il apporte les nouveautés suivantes :

- extension de l'accès au juge dans de nombreux domaines, notamment en matière de remise d'impôts ou de naturalisation ;
- formalisation d'un droit à une décision attaquable en présence d'atteintes particulières à des droits ;
- création d'une commission cantonale de recours en matière administrative rattachée au Tribunal de première instance et compétente essentiellement pour le contentieux de masse (impôts, construction, circulation routière, police des étrangers) ;
- création d'une Cour d'appel de la magistrature, chargée de garantir aux juges l'accès au juge ;
- suppression des commissions de recours statuant en instance unique, à savoir la commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique (CRIP), la commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP) et la commission centrale des améliorations foncières (CCAF), la commission de recours de l'Université ayant été supprimée par la loi sur l'Université (PL 10103).

Étudié et amélioré au sein de la commission ad hoc du Grand Conseil “Justice 2010”, ce texte a été adopté par le Grand Conseil par 64 oui et une abstention.

Clarifier les rapports entre les entités publiques

“Restaurer la confiance, c'est clarifier les rapports entre les différentes entités publiques,

étatiques et communales, petites ou grandes, qui doivent réapprendre le bien vivre ensemble". La gouvernance des régies publiques et les rapports entre l'Etat et les subventionnés ont constitué, cette année encore, une préoccupation constante du Conseil d'Etat.

A ce titre, il faut évidemment mentionner le plébiscite de la **nouvelle loi sur l'Université** (72%) en novembre 2008 par le corps électoral genevois. Cette loi est l'aboutissement d'un travail entrepris depuis 2006. Suite à la crise qu'avait traversée l'Université, le Conseil d'Etat avait mandaté, en avril 2006, l'ancien conseiller d'Etat et procureur du canton de Neuchâtel, Monsieur Thierry Béguin, pour instruire le dossier. L'ancienne présidente de la Confédération, Madame Ruth Dreifuss, avait ensuite présidé une commission indépendante d'experts, mandatée par le Conseil d'Etat, avec pour objectif d'aboutir à un avant-projet de loi qui a fait ensuite l'objet d'une large consultation. La proposition issue de cette réflexion a constitué une solide base pour la loi qui a été acceptée le 13 juin 2008 par le Grand Conseil, à la quasi unanimité.

Ce nouveau cadre légal offre à l'Université de Genève une autonomie accrue et des instances de contrôle mieux définies, et permet de garantir la qualité de la formation pour les décennies à venir, tout en assurant sa vocation de service public.

Dans le domaine de la gouvernance des régies publiques toujours, le rejet en votation populaire à une nette majorité de trois lois relatives à la **gestion des établissements publics autonomes** (TPG, SIG et établissements publics médicaux), adoptées par le Grand Conseil et émanant de député-e-s, a conduit notre Conseil à admettre un temps de pause avant de soumettre au parlement une réforme globale des règles de gouvernance des établissements publics autonomes, sur laquelle il planche depuis de nombreux mois.

Les trois lois adoptées par le parlement proposaient d'améliorer le niveau de compétence des conseils d'administration en réduisant le nombre de leurs membres et en imposant des critères plus exigeants en matière de compétences et d'expérience des administrateurs. Aux yeux du Conseil d'Etat, le rejet populaire ne signifie en aucun cas qu'il soit impossible d'améliorer la gouvernance des établissements publics. Il indique seulement qu'une telle réforme doit garantir la pluralité des sensibilités au sein des conseils d'administration et s'accompagner

d'un renforcement de la surveillance et de la haute surveillance exercées, respectivement, par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Toujours au chapitre de la clarification des relations entre l'Etat et les entités auxquelles sont déléguées des tâches d'utilité publique, il faut relever la **nouvelle loi sur les établissements médico-sociaux** (EMS). Si la qualité des soins dans ce secteur a été remarquablement améliorée durant ces dix dernières années, les règles de gestion manquaient encore de précision. Afin de pallier ces lacunes, le Conseil d'Etat a modifié en juillet 2008 son organisation administrative pour le pilotage et le contrôle du secteur des EMS et chargé le département de la solidarité et de l'emploi (DSE), déjà responsable du financement de ce secteur, d'élaborer un projet de loi en ce sens. Fin novembre 2008, ce projet de loi était déposé au Grand Conseil et présenté aux milieux intéressés. La future loi sur les établissements pour personnes âgées (LEPA), destinée à remplacer l'actuelle loi sur les EMS (LEMS), doit permettre notamment :

- d'établir des critères clairs pour la détermination des prix de pension;
- de garantir que les subventions directes et indirectes de l'Etat à ce secteur (216,4 millions de francs en 2008, sur un budget total de 450,9 millions) soient affectées en priorité aux prestations directes aux résident-e-s;
- d'encourager une mutualisation des ressources en vue de parvenir à des économies d'échelle;
- de clarifier les rapports entre propriétaires et exploitants;
- de garantir des conditions de travail et de rémunération équitables pour l'ensemble du personnel.

Lutter contre les fraudes

Dans son discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat avait indiqué l'importance qu'il accordait au respect des lois et des règles. *"C'est la raison pour laquelle notre gouvernement entend s'engager contre tous les types de fraudes, qu'elles soient fiscales ou sociales."*

Dans ce registre, l'année 2008 aura été marquée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le **travail au noir** (LTN). Elle produit déjà des effets, même s'ils restent modestes et nécessiteront des efforts accrus au cours des années à venir. Un nombre important d'employeurs ont régularisé la situation de leurs

employé-e-s, en particulier dans le secteur de l'économie domestique, où le nombre de personnes affiliées au Chèque Service a connu une progression spectaculaire (2'373 nouveaux affiliés, contre 967 en 2007).

Les contrôles et la collaboration accrue ont débouché sur des demandes importantes de restitution d'aides sociales indûment perçues (474'545 francs réclamés pour les seules fraudes à l'assurance-chômage).

Améliorer la transparence et la rigueur

La mise en œuvre de **nouvelles normes comptables** reconnues sur le plan international contribue à restaurer la confiance de l'Etat. Elle représente en effet une garantie importante de sincérité des états financiers. Les normes excluent des choix comptables à bien plaisir et garantiront donc la comparabilité des données.

L'application de ces nouvelles normes, il ne faut pas se le cacher, a exigé un travail considérable de la direction générale des finances de l'Etat et des directions financières départementales. Le DCTI, en particulier, a dû finaliser l'actualisation de la valeur de tout le patrimoine immobilier de l'Etat, une opération qui donne du sens au bilan de l'Etat, celui-ci reflétant de façon nettement plus fidèle la réalité économique. Le prix à payer pour l'application de ces normes ne doit pas être sous-estimé. Complexes, elles exigent une élévation du niveau de compétences des différents responsables financiers. L'application très stricte du principe d'échéance, la multiplication des provisions et l'actualisation de certaines valeurs du patrimoine entraînent une plus grande volatilité des résultats. Enfin, les états financiers ont conduit à une dégradation de plus de 180 millions du résultat du fonctionnement.

La mise en œuvre des normes s'est achevée dans le courant de l'année 2008, ce qui a eu pour conséquence quelques écarts importants avec le budget 2008 et compliqué d'autant la comparaison entre le budget 2008 et le budget 2009.

Pour pallier les inconvénients de la période de transition, le Conseil d'Etat a fourni à la commission des finances une projection actualisée détaillant l'impact non-budgétisé des normes IPSAS et rendant une comparaison entre les exercices, sinon aisée, du moins possible. Le Conseil d'Etat tient à remercier la commission des finances d'avoir accepté de se livrer à la gymnastique intellectuelle qu'a représenté (pour

l'exécutif comme pour les député-e-s) le passage aux nouvelles normes.

La restauration de la confiance passe aussi par les bonnes pratiques en matière de gestion que doit s'imposer l'administration publique. Dans ce sens, la mise en place du **système de contrôle interne (SCI)** au sein de l'Etat s'est poursuivie durant l'année 2008, sous la coordination de la nouvelle responsable du contrôle interne transversal, entrée en fonction durant ce même exercice. Tous les départements ont désormais au moins un-e chargé-e de contrôle interne au niveau de leur état-major, disposant de relais dans les directions générales.

La mise en place des outils nécessaires au contrôle s'effectue progressivement et le déploiement se poursuivra en 2009 et en 2010, étant entendu que le planning de mise en œuvre du système de contrôle interne demeure propre à chaque département ou entité. Les cartographies des risques seront disponibles en 2009 pour l'ensemble des départements, certains travaux pouvant se prolonger en 2010. Le contrôle interne transversal s'est consacré en 2008 à l'élaboration et au déploiement de matrices de contrôles des processus clés au niveau des activités transversales. Les travaux ont notamment porté sur les processus RH transversaux (recrutement, entretiens, ...) et sur les tableaux de bord mensuels relatifs aux comptes.

Il faut toutefois admettre que l'avancement des travaux est moins rapide qu'initialement souhaité. Cela tient, d'une part, à une très forte sollicitation des ressources humaines disponibles et, d'autre part, au fait que la mise en place d'un système généralisé de contrôle au sein de l'Etat représente un véritable projet de transformation de l'organisation, qui induit un changement culturel profond nécessitant un accompagnement des collaborateurs et collaboratrices concerné-e-s.

Retrouver la liberté pour innover

Assainir les finances publiques

Compte tenu de la piteuse situation de nos finances publiques en 2005 - année pourtant caractérisée par une forte croissance - le Conseil d'Etat avait fait du retour à l'équilibre l'une de ses priorités. *"L'assainissement des finances publiques est le premier levier - et non le moindre - pour retrouver des espaces de liberté pour agir, des conditions pour la création*

et l'innovation, des ressources pour la solidarité et la cohésion sociale."

Fondée sur un plafonnement de la croissance annuelle des charges situé entre 1% et 2% selon la situation financière, la méthode du Conseil d'Etat a permis de profiter pleinement de très hautes conjonctures de la période 2006-2007 pour redonner au canton de Genève une solide assise financière. Les plans de mesures du Conseil d'Etat, publiés respectivement le 30 mars et le 14 septembre 2006, ont contribué à cette évolution en permettant d'obtenir d'importants gains d'efficacité. En 2008, selon les données collectées à fin février 2009, des réductions de charges supplémentaires de 40,2 millions de francs ont ainsi pu être obtenues, représentant plus de 75% de la somme attendue, étant donné que l'effet de certaines mesures est décalé dans le temps.

En 2008, pour la troisième fois consécutive, le **compte de fonctionnement** se solde donc par un confortable excédent de revenus, qui se monte cette fois à 496 millions. Ce résultat n'est finalement pas moins bon que le résultat record de 2007 (786 millions de francs), si l'on tient compte des effets liés à l'introduction des normes comptables IPSAS (dégradation de 186 millions) et à l'entrée en vigueur de la RPT, qui se solde pour le canton de Genève par la diminution récurrente du résultat d'une centaine de millions et par une charge unique de 179 millions sur les comptes 2008, due au transfert des routes nationales à la Confédération. L'excédent de revenus permet un nouveau versement de 248 millions à la **réserve conjoncturelle**, qui atteint ainsi 744 millions.

Depuis le début de la législature (2006-2008), le total des excédents de revenus se monte à presque un milliard et demi de francs, permettant la couverture intégrale du compte d'investissement et contribuant notablement à l'effort de **désendettement**. Entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2008, la dette est ainsi passée de 12,7 à 11,4 milliards, en baisse de 1,3 milliard de francs. Si l'on considère la dette par habitant, elle a passé de 28'812 francs à 25'215 francs entre 2005 et 2008, soit une baisse de 3'597 francs (voir aussi chapitre département des finances). Ces bonnes performances financières de l'Etat de Genève ont conduit l'agence Standard & Poors à relever, le 11 décembre 2008, la **note à long terme attribuée à notre canton de A à A+**, associée d'une perspective stable.

La réserve conjoncturelle sera la bienvenue pour affronter les conséquences de la crise

mondiale sur l'économie genevoise et, par voie de conséquence, sur les recettes fiscales. L'année 2008 a en effet marqué la fin de la vigoureuse phase ascendante du cycle débutée en 2004. Le retournement observé en octobre 2008 a été d'une exceptionnelle violence, pour le secteur des banques et assurances en particulier. Les années 2009-2010 seront difficiles, chacun-e s'accorde sur ce point.

C'est le lieu de rappeler que dans un monde où les phases des cycles économiques sont très contrastées, avec à la clé une crise sévère se produisant en moyenne tous les sept à huit ans, c'est bien pendant les périodes de forte croissance que les autorités doivent se mettre en situation d'affronter les périodes de crise, avec les moyens nécessaires pour que l'Etat puisse jouer son rôle de stabilisateur sur le plan économique et social.

La réserve conjoncturelle de 744 millions de francs permettra ainsi de financer une **politique de relance** économique ambitieuse reposant sur des investissements sans précédent de l'Etat et de ses régies publiques, et sur une baisse d'impôt conséquente pour les familles.

Le projet de loi (PL 10385) pour des impôts plus équitables en faveur des familles et de la classe moyenne, déposé le 7 novembre 2008 par le Conseil d'Etat, vise notamment à rétablir enfin une certaine égalité entre les contribuables célibataires et mariés, par l'introduction du "splitting" intégral. Il soulage les familles avec enfants, en introduisant des déductions pour charge de famille et pour frais de garde. Il réduit aussi la différence entre l'impôt perçu sur les rentes et les autres revenus, tout en prévoyant une déduction sociale dégressive pour les rentières et rentiers en fonction de leur revenu net déterminant, et introduit un bouclier fiscal basé sur l'ensemble des revenus et de la fortune des contribuables, afin de préserver l'attractivité fiscale du canton. Ce projet représente une diminution des recettes fiscales d'environ 247 millions de francs, dont plus de 80% en faveur des couples et des familles. Son entrée en vigueur est envisagée dès l'année fiscale 2010, sous réserve de son approbation par le Grand Conseil, puis par le peuple.

Cela étant, le déficit auquel il faut s'attendre en 2010 ne devra en aucun cas devenir structurel. La législation ne le permet d'ailleurs plus. Le 30 novembre 2008, le peuple a en effet accepté largement (68% de oui) le contre-projet à "l'initiative anti-dette" qui introduit une contrainte pour l'adoption d'un budget présentant un

déficit. Celle-ci nécessitera désormais la majorité absolue des membres composant le parlement, et non plus la simple majorité des élu-e-s présent-e-s. Lors de l'examen de ce contre-projet, la loi générale sur l'administration des finances de l'Etat (LGAF) a été modifiée sur proposition du département des finances. Un déficit du compte de fonctionnement sur deux exercices consécutifs peut entraîner une votation lors de laquelle le peuple est appelé à arbitrer entre des mesures d'économies et des hausses d'impôts. Seul le Grand Conseil peut décider de renoncer à cette votation, s'il apparaît que le retour à l'équilibre est avéré pour l'année en cours. Cette modification de la LGAF a été adoptée par le Grand Conseil le 29 avril 2008.

Du côté des **investissements**, même si les dépenses prévues au budget n'ont pas pu être toutes réalisées, l'année 2008 a été marquée par un nombre impressionnant de chantiers visant à doter Genève des infrastructures publiques nécessaires et contribuant à l'amélioration des conditions-cadres. L'effort a été particulièrement intense pour les transports publics. Le chantier de la ligne de **tram Cornavin-Onex-Bernex** (TCOB) s'est ouvert au mois de novembre. Cette nouvelle infrastructure de transports publics va compléter le réseau genevois. Sa mise en service est prévue pour décembre 2011; elle reliera la Ville de Genève à l'agglomération ouest du canton. Elle permettra notamment de desservir l'agglomération de Bernex, agrandie par un nouveau quartier de quelque 880 logements (environ 2'000 habitant-e-s) et 2'300 emplois potentiels, à cheval sur les communes de Lancy et Bernex. Tout au long du parcours du TCOB long de 6,5 km, la complémentarité des transports publics et privés, ainsi que la place de la mobilité douce seront repensées. L'année 2008 a également été celle de la levée des derniers obstacles à l'ouverture du chantier du **tram Cornavin-Meyrin-Cern** (TCMC) en Ville de Meyrin, permettant à l'horizon de décembre 2009 l'arrivée du tram dans la cité.

D'autre part, des travaux ont été menés sur pas moins d'une **dizaine d'établissements scolaires**; quatre **établissements médico-sociaux** (EMS) ont été achevés, tandis que quatre autres sont en cours de construction et sept sur le point de démarrer. En outre, l'**établissement pénitentiaire de La Brenaz** a été mis en service.

A l'automne dernier, le Conseil d'Etat a montré sa détermination en avançant à 2009 la réalisation

de quatre projets d'importance : la rénovation de l'hôpital des enfants, la construction de la cinquième étape du Centre médical universitaire (CMU), de Curabilis dans le périmètre de Champ-Dollon et de la Maison de la Paix.

L'effort d'investissement des pouvoirs publics ne s'est pas limité à l'Etat de Genève *stricto sensu*. Les établissements publics autonomes ont également ouvert des chantiers importants pour l'avenir du canton. Le transfert des actifs entre l'Etat de Genève et l'**Aéroport international de Genève** (AIG) a permis à ce dernier de financer et de planifier de manière simple et autonome son développement. En 2008, l'AIG a ainsi investi plus de 90 millions de francs répartis en priorité sur les axes suivants :

- mise à disposition d'une première partie de l'extension du terminal T1+ ;
- ouverture d'une quinzaine de nouveaux bars et restaurants ;
- ouverture du satellite 10 ;
- mise en chantier des hangars pour l'aviation d'affaires ;
- mise en œuvre du dispositif Schengen.

La même ambition a présidé à la restructuration des trois fondations liées à **Palexpo** (Palais des Expositions, Halle 6 et Orgexpo), qui ont fusionné pour constituer une seule société anonyme. Ouverte à des capitaux privés minoritaires, Palexpo SA sera chargée au cours des prochaines années de la modernisation de l'infrastructure de Palexpo. Les travaux qui représenteront des investissements estimés à 100 millions de francs, ont débuté le 1^{er} septembre 2008 par la rénovation complète du Centre de congrès.

Enfin, la société des **Ports Francs et Entrepôts de Genève** a poursuivi les travaux de construction de son nouveau bâtiment administratif qui sera inauguré à l'automne 2009 et aura supposé l'investissement de 41 millions de francs en deux ans, entièrement autofinancés.

Dans le cadre des mesures prises pour freiner la croissance des charges, il a beaucoup été question d'efficience. Le Conseil d'Etat a toutefois accordé une égale attention à l'**efficacité même des prestations liées à des politiques publiques**. C'est en particulier le cas dans le domaine social.

Après la mise en place du **revenu déterminant unique** (RDU) visant à mieux coordonner le

droit aux prestations sociales de l'Etat, le Conseil d'Etat a éliminé en 2008 tous les **effets de seuils** en matière de politique sociale dépendant de son champ de compétence. Il s'agissait des effets de seuils induits par les subsides dans l'assurance maladie. Le Grand Conseil a adopté le 10 octobre 2008 à l'unanimité la modification de la loi permettant d'atténuer l'impact qu'avait jusqu'ici sur les revenus réels d'une famille une hausse, même minime, de revenu. Le même dispositif a été adopté pour l'aide sociale. A l'avenir, on ne pourra plus, à Genève, "travailler plus pour gagner moins".

La **loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile**, adoptée par le Grand Conseil, témoigne de ce même souci d'efficacité. Cette loi permet aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie familial avant de recourir à un placement en institution, voire à une hospitalisation. Elle ancre des principes promouvant l'autonomie de celles et ceux dont l'état de santé ou de dépendance exige de l'aide et coordonne l'organisation des soins avec les besoins des personnes âgées. Ce nouveau cadre légal permet d'évaluer les soins nécessaires de manière transparente et équitable, et d'orienter les personnes vers la prise en charge la plus adaptée. En ce sens, une étape importante a été franchie : une meilleure organisation et une meilleure coordination du réseau de soins à Genève, pour mieux prendre en charge les problématiques liées au vieillissement. En d'autres termes, cette organisation permettra de réaliser l'idée du "bon patient au bon endroit au bon moment".

Enfin, le Conseil d'Etat a relancé en juin le **projet e-toile**. Sa mise en œuvre accroîtra tant la sécurité que la qualité des soins, ce qui générera de sensibles économies. Le Grand Conseil a adopté sans opposition la loi sur le réseau communautaire d'informatique en novembre. Cette loi constitue la première base légale cantonale rendant possible un dossier médical informatique partagé entre plusieurs partenaires de soins. Elle établit les règles de protection des données et de gestion des droits d'accès nécessaires à la mise en réseau de données médicales, et prévoit notamment le principe de la liberté totale de participer ou non au réseau. La loi permet le lancement d'un projet pilote en partenariat public-privé. La Poste et Swisscom financeront la phase test, durant laquelle un choix de transactions clés entre prestataires sera évalué. Les partenaires privés cherchent dans ce domaine à valider la possibilité d'offrir de nouveaux services dans le domaine de l'échange d'informations sécurisées aux

professionnel-le-s de la santé. Le canton de Genève a été à même de leur offrir le cadre légal et la mobilisation des principaux partenaires du réseau de santé qui font défaut ailleurs. La Fondation Iris, notamment, est chargée de surveiller la conformité du réseau e-toile aux règles de l'éthique médicale et de la protection des données. Elle donne ainsi des garanties aux professionnel-le-s dans les développements de la cyber santé.

Garantir le sain fonctionnement du marché du travail

Toujours dans cette perspective d'efficacité accrue, la lutte contre le chômage a constitué un objectif majeur du Conseil d'Etat pour la législature. Celle-ci a franchi un cap décisif avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2008, de la nouvelle loi sur le chômage qui a commencé à déployer ses effets.

L'écart entre Genève et les autres cantons suisses en matière de traitement du chômage demeure important, mais il se réduit. Cet écart était de 3,7 points en janvier 2006, contre 2,9 points fin 2008. Au cours de l'année 2008, Genève est le canton suisse qui a connu l'évolution la plus favorable du nombre de chômeurs et chômeuses (stabilité), alors que ce nombre a augmenté de 8,9% dans le reste du pays (BS : + 12,2%, ZH : + 6,4%, VD : + 7,8%).

Principale cible de la nouvelle loi sur le chômage, le chômage de longue durée a considérablement diminué aussi (- 25,3% en 1 an). La durée moyenne du chômage s'établit désormais à 271 jours, contre 328 fin 2007 et 355 en juillet 2007.

La protection des usages et le maintien d'un partenariat social ont aussi été au cœur des préoccupations du département de la solidarité et de l'emploi en 2008. Dans ce cadre, la proportion des salarié-e-s et des entreprises genevoises soumises à une convention collective de travail (CCT) atteint désormais 44%. Sur les 132 CCT en vigueur fin 2008, 25 étaient étendues à l'ensemble de leur secteur.

A l'inverse, le renforcement des contrôles, notamment dans le domaine des travailleurs détachés, a conduit à un nombre significatif de sanctions liées à l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, équivalent au double des années précédentes (59 amendes, 9 interdictions d'entrée en Suisse et 6 avertissements), ainsi qu'à 13 refus d'accès aux marchés publics. L'extension des conventions collectives,

la mise en place de contrats types de travail et des contrôles rigoureux contribuent à éliminer les sources de concurrence déloyale et de sous-enchère salariale et renforcent la confiance dans le marché de l'emploi.

Offrir les conditions du développement

“Le second levier afin d'atteindre nos objectifs est de nous donner les moyens indispensables pour offrir les conditions du développement. Cela nécessite un climat favorable pour les investisseurs et, particulièrement dans notre région, pour l'innovation, la recherche et le développement. Les domaines à fort potentiel comme les sciences du vivant doivent être soutenus dans une perspective lémanique.”

Ce programme a lui aussi été mis en œuvre. Genève brille dans le domaine de l'aide aux entreprises, notamment au niveau des **incubateurs** : Ecllosion, par exemple, qui œuvre dans des domaines à très haute valeur ajoutée, en l'occurrence les biotech, avec un financement privé de projets via le capital-risque et un budget de fonctionnement alimenté par l'État.

La **mise en réseau d'associations** pour stimuler les technologies à haute valeur ajoutée a été un autre levier utilisé. Les associations Bioalps, Micronarc et ICTcluster, actives dans les biotech, les micro-nanotechnologies et les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont accentué le développement transversal et intercantonal de leurs activités. Les projets menés par les entreprises et start-up profitent et profiteront de la mise en réseau de ces compétences.

Au chapitre de la fiscalité, la loi 10247 du 10 octobre 2008 (**réforme II de l'imposition des entreprises**) permettra d'adapter le droit genevois à la réforme fiscale fédérale, en instaurant notamment un régime fiscal privilégié en cas de cessation d'activité lucrative indépendante et en faisant usage de la faculté laissée aux cantons de prévoir une imposition partielle des dividendes de participations. Le Conseil d'Etat a élaboré ce projet dans la foulée de la votation fédérale du 24 février 2008, lors de laquelle les citoyen-ne-s genevois ont clairement approuvé la réforme qui leur était soumise. En le présentant, le Conseil d'Etat a souligné qu'il n'entendait pas se lancer dans une sous-enchère fiscale à l'égard des cantons romands dont le peuple a rejeté la loi fédérale. La loi se limite donc à adapter sur le plan cantonal les mesures introduites au plan fédéral. Cette modification induira

pour Genève une diminution de recettes fiscales d'environ 28 millions de francs par année. La loi votée par le Grand Conseil doit encore passer cette année le cap d'une votation populaire.

Construire la région

Dans son discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat appuyait le développement d'une véritable métropole transfrontalière au cœur de la région lémanique : *“Construire à Genève, c'est aussi construire le développement de la région à travers le projet d'agglomération. Ce développement sera celui de l'harmonie, qui doit s'inscrire dans le cadre du développement durable.”*

Précisément, en 2008, le **projet d'agglomération** est passé de l'étape conceptuelle à sa phase opérationnelle. Sept “périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération” (PACA) ont été lancés sur les axes de développement suivants : Bernex, Genève-St Julien-Plaine de l'Aire, Nyon-St Cergue-Morez, Genève-Eaux-Vives-Annemasse, Veyrier-Vessy-Etrembières, Meyrin-Saint-Genis et Genève-Ferney-Gex. Les études pour les 3 premiers PACA sont en cours.

Ces études associent les élu-e-s locaux, les représentant-e-s de la société civile et les populations concernées. Elles serviront à préciser la localisation des logements et des emplois autour des axes de développement des transports publics prévus, dans le cadre d'aménagements axés sur la qualité de vie des habitant-e-s : espaces publics, paysages, services à la population, etc. Il s'agit de répondre à l'enjeu d'accueillir dans l'ensemble de l'agglomération transfrontalière, dans de bonnes conditions et selon les principes du développement durable, 200'000 personnes et 100'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030, selon les projections statistiques OCSTAT/INSEE. La mise en œuvre du projet d'agglomération se matérialise également par des actions en matière de politique de services.

Pour la thématique **logement**, deux axes ont été étudiés : l'étude des processus de production de logements et une approche de la demande, par une analyse des aspirations résidentielles des ménages. Dans le domaine de l'**agriculture**, une analyse des impacts du projet d'agglomération sur les espaces agricoles a également été initiée.

Pour ce qui est des outils, la conduite du projet d'agglomération s'appuie désormais sur un dispositif de suivi et d'aide à la décision assorti de tableaux de bord et de plannings de mise en

œuvre. Le plan de communication est déployé. La lettre d'information n°1 a été diffusée à la fin de l'année. La réalisation de plusieurs produits d'information géographique (plan d'affectation simplifié, couverture du sol 1/50'000^{ème},...) a été engagée à l'échelle de l'agglomération.

Une année après la signature de la Charte d'engagement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 5 décembre 2007 et son dépôt auprès de la Confédération, cette dernière a rendu une première **évaluation très positive** du projet dans le cadre du lancement de la procédure de consultation sur l'arrêté fédéral concernant l'étape 2011-2014 de financement du trafic d'agglomération.

Parmi les 30 projets d'agglomération déposés, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois fait partie des projets les mieux notés. L'intégration des problématiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement, ainsi que la prise en compte des territoires transfrontalier et intercantonal, ont été particulièrement remarquées. Le projet bénéficiera d'un taux de financement global de 40%, applicable à l'ensemble des infrastructures, soit le taux maximum octroyé par la Confédération. Plus de 193 millions de francs seraient pris en charge par le Fonds d'infrastructure de la Confédération, sur un coût total des travaux estimé à 482 millions de francs pour la période 2011-2014. Il s'agit d'une première échéance ; des financements complémentaires seront libérés ensuite par cycle de quatre ans (tranche B 2014-2018, tranche C dès 2019).

La construction d'un véritable espace régional lémanique et le développement d'une métropole transfrontalière amènent une **multiplication des collaborations**, à géométrie variable, il est vrai. Citons la politique des pôles de développement économique (PPDE) qui a été initiée en 2008 par la conduite de deux études portant, l'une sur le canton de Genève, et l'autre sur l'ensemble de la couronne française ; une synthèse descriptive du tissu économique franco-valdo-genevois a également été produite ; les zones où un développement économique est possible et envisageable ont été recensées et cartographiées dans le cadre de ces travaux. Cette démarche ouvre de nouveaux horizons économiques pour la région. Dans ce contexte, des efforts importants ont été fournis pour encourager la bi-localisation franco-suisse d'entreprises.

Sur le plan régional, les cantons de Suisse occidentale ont décidé de fédérer leurs forces

dans le domaine de la **promotion économique exogène**. En juin 2008, la Conférence des chefs de départements de l'économie publique de Suisse-occidentale (CDEP-SO), présidée par le canton de Genève et regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura, a ainsi décidé de mettre en commun les moyens répartis aujourd'hui dans diverses structures (DEWS, collaboration Genève-Fribourg, Bern area) afin d'assurer conjointement la promotion économique de ses membres à l'étranger.

Une structure commune souple, liée aux offices cantonaux de promotion, aura pour mission d'attirer les entreprises étrangères en Suisse occidentale et mettra en œuvre une politique d'image commune. Axée sur la prospection commune, cette structure ne s'occupera pas du travail d'implantation des entreprises, lequel restera du ressort de chaque service cantonal.

Ce regroupement offrira l'occasion à la Suisse occidentale de profiter de son fort dynamisme économique à l'échelle nationale et internationale en lui permettant de renforcer la visibilité de la région, d'asseoir son influence politique et de mieux mettre en valeur son image. Selon le délai que s'est fixée la CDEP-SO, le nouveau modèle de promotion économique commune devrait être opérationnel au début de l'année 2010.

Dans le **domaine de la santé**, on relèvera que, d'une part, les Hôpitaux universitaires de Genève sont le seul établissement étranger à la France à participer au schéma régional français d'organisation sanitaire (SROS) et que, d'autre part, les véhicules sanitaires d'urgence sont libres de traverser la frontière pour transporter les patient-e-s au bon endroit.

Côté suisse, deux accords ont été conclus avec le canton de Vaud, qui permettront d'améliorer l'offre de soins pour les Genevois et Genevoises. Le premier porte sur une **collaboration avec l'Hôpital de Nyon** en matière de chirurgie orthopédique. En cas de surcharge des hôpitaux universitaires de Genève, les patient-e-s genevois peuvent se faire opérer à Nyon, notamment pour les prothèses de hanches. Cet accord répond à une demande des habitant-e-s de certaines communes de la Rive droite. Il permet également de donner une réponse immédiate, parallèle à l'amélioration interne de l'organisation des HUG, aux délais d'attente du service de chirurgie orthopédique.

Le second accord donne un cadre financier général à la collaboration hospitalière avec le

canton de Vaud. Il permet un lissage des paiements liés aux hospitalisations croisées, de sorte qu'aucun des cantons ne soit préterité au moment d'offrir de concert certaines prestations médicales sur un seul site à l'ensemble de la population du bassin lémanique.

Genève a participé activement à l'élaboration et à l'adoption de la **Convention intercantonale sur la médecine hautement spécialisée**, approuvée en mars 2008 par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS). Cette convention, stratégique pour Genève, fixe les règles du jeu pour la partie de la planification intercantonale rendue obligatoire par la loi fédérale sur l'assurance maladie. En tant que canton doté d'un hôpital universitaire, Genève siège de droit dans l'organe de décision, tout comme le canton de Vaud. Deux cantons universitaires peuvent imposer un veto sur toute répartition future des prestations de médecine hautement spécialisée. Cette convention est la garantie que la totalité des développements de la médecine la plus pointue restera accessible à proximité de tous les assuré-e-s lémaniques sans distinction. L'axe Vaud-Genève a également un atout important pour se développer encore en tant que pôle de formation et de recherche de premier ordre dans le domaine médical.

Toujours au plan romand, la **collaboration entre les polices cantonales** s'est significativement renforcée au cours de ces dernières années. Depuis l'introduction du brevet fédéral de policier en 2004, une formation harmonisée, basée sur un concept global, est dispensée sur 4 sites de Suisse romande, dont Genève, sous l'égide d'un coordinateur des écoles romandes de police. Les structures développées et coordonnées dans ce cadre prennent progressivement un caractère régional propre reconnu au plan fédéral, favorisant la création d'une identité romande en la matière.

Parallèlement à la formation, la collaboration opérationnelle entre les polices romandes, dont les agent-e-s portent désormais le même uniforme, se développe et on a pu en mesurer les avantages notamment à l'occasion de l'EURO 08, avec l'engagement des policiers membres du **Groupe romand de sécurité et du maintien de l'ordre** (GMO). Créé en 2000, le GMO est une structure disposant d'un état-major, d'officiers et de policiers répartis dans les différentes polices romandes, en mesure de fournir, de manière ponctuelle, des effectifs importants formés au maintien de l'ordre aux cantons qui en font la demande, à

l'occasion du déroulement d'évènements exceptionnels sur leur territoire ou à proximité.

En 2007, il a également été décidé au niveau romand et tessinois que le groupe de tireurs d'élite de la gendarmerie genevoise, constitué en groupe TERO (Tireurs d'Elite Romands), serait le seul du genre et pourrait être appelé à intervenir dans les autres cantons latins.

Le développement des diverses formes de collaboration intercantonale - dont les bases légales figurent dans des concordats - constitue la réponse la mieux adaptée au déficit global d'effectifs policiers en Suisse. A l'échelon de la Suisse romande, le processus est bien engagé et Genève entend privilégier cette voie.

Construire des logements à Genève

L'augmentation du nombre de logements construits est l'un des objectifs majeurs du Conseil d'Etat. Les trois leviers pour y parvenir sont la politique du logement, les procédures d'autorisation de construire et l'aménagement du territoire.

Rappelons tout d'abord l'adoption de la loi sur les nouveaux **gabarits** des immeubles, qui autorise un, voire deux étages de plus en zones 2 et 3, et le dépôt d'un projet de loi sur la **responsabilisation des mandataires** au stade du permis d'habiter. Ce texte a été accepté par la commission compétente du Grand Conseil. Il s'agit d'un premier pas vers la simplification et l'accélération des procédures qui sera suivi, s'il est accepté par le Grand Conseil et s'il porte ses fruits, d'un projet de loi étendant le principe de la responsabilité aux requêtes en autorisation de construire.

Au mois de juin 2008, le plus important **déclassement de terrains** opéré sur le territoire du canton depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire en 1979, a été adopté par le Grand Conseil. D'une superficie de 424'000 m², le déclassement des communaux d'Ambilly représente un potentiel d'environ 2'300 logements, dont il est prévu qu'une première tranche de plus de 1'200 logements sorte de terre ces quinze prochaines années. Au mois de septembre, suite à son approbation par le Conseil municipal de la commune de Thônex, le Conseil d'Etat a validé le plan directeur de quartier précisant le cadre urbanistique de cette démarche. Dans sa globalité, le **périmètre d'aménagement coordonné** (PAC) **Mon Idée-Communaux d'Ambilly** (MICA) offre un potentiel de 4'000 nouveaux logements.

Porteur d'un énorme potentiel de valorisation et bénéficiant d'une accessibilité multimodale exceptionnelle, le projet de développement du périmètre **Praille Acacias Vernets** (PAV) est un enjeu majeur du développement de Genève. C'est à ce titre qu'il a été introduit dans le programme de législature du gouvernement. Conscient de l'impérieux besoin de créer des nouveaux logements à Genève, le Conseil d'Etat a d'ailleurs revu sa position et prévoit aujourd'hui d'implanter 10'000 à 15'000 logements supplémentaires dans ce périmètre, au lieu des 6'000 initialement esquissés.

Le projet est mené en concertation avec les communes concernées. Afin d'assurer un soutien politique fort et concerté, un comité de pilotage politique a été formé, composé des trois conseillers administratifs des Villes de Genève, Carouge et Lancy et de trois membres de la délégation du Conseil d'Etat au PAV.

Il sied de souligner la rapidité des démarches entreprises : reprise du projet par une délégation du Conseil d'Etat ad hoc en mars 2008, constitution d'un groupe de travail interdépartemental en mai, présentation des nouvelles conditions de mise en œuvre du projet en juin, création d'une direction générale de projet en septembre, engagement du débat politique par le dépôt d'un projet de résolution au Grand Conseil en novembre (approuvé par celui-ci en mars 2009), ouverture d'une enquête publique sur le déclassement en décembre.

On relèvera l'originalité de la démarche consistant à déposer un projet de résolution. Il est inédit, en effet, que l'on ouvre en amont un si large débat sur les valeurs politiques essentielles d'un projet de développement ; l'usage consistant plutôt à ce que les élu-e-s se prononcent en aval des études sur un programme déjà "ficelé". Il convient aussi de souligner les moyens humains exceptionnels mis en œuvre qui témoignent de l'importance accordée par le Conseil d'Etat au projet PAV. C'est dans cette optique qu'a été créée une direction générale de projet composée d'une équipe pluridisciplinaire de cinq personnes entièrement dédiées au PAV, assistée par un collège d'experts bénéficiant d'une expérience internationale en matière de grands projets de développement urbains.

En ce qui concerne la **politique du logement**, 2008 a livré les premiers résultats de la nouvelle loi adoptée à l'unanimité en 2007 par le Grand Conseil. Un climat de confiance retrouvé s'est traduit par un nouveau dynamisme des acteurs de la branche. Le nombre de requêtes portant

sur des logements est ainsi en hausse régulière depuis 2 ans (2'243 en 2008, soit +14,2% en un an). La proportion de logements en propriété par étages est également en augmentation, ce qui répond à l'un des quatre piliers de la nouvelle politique du logement (NPL), aux côtés de l'assouplissement des contraintes en zone de développement (abandon de la règle des "deux tiers - un tiers"), de la constitution d'un socle de logements d'utilité publique (LUP) de 15% du parc locatif du canton et du maintien des aides personnalisées.

Relevons qu'en 2008, pas moins de 1'166 logements ont été ajoutés au stock de base des LUP (+20,3%). Une attention particulière a été portée à la diffusion du contenu de la loi aux partenaires publics. Le programme de LUP et les nouvelles dotations financières prévues ont ainsi été présentés à de nombreuses communes et fondations communales, ainsi que lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises. Un recensement des logements communaux a été établi, afin d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci pourraient devenir des LUP.

Le Conseil d'Etat a encore lancé un ambitieux projet de partenariat Etat-communes autour d'un plan d'action "logement social" à l'échelle communale, en partenariat avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC). Ce partenariat vise à identifier les périmètres d'urbanisation à haut potentiel de logement, à mutualiser les expertises et à contribuer au montage des opérations immobilières pour, en finalité, construire davantage de logements.

Harmoniser la formation

Le processus d'harmonisation dans le domaine de la formation constitue également une priorité importante en vue de garantir des conditions cadres propices au développement du canton. Le Conseil d'Etat, par le biais du département de l'instruction publique (DIP), s'est ainsi engagé dans d'importants changements, dont certains ont marqué l'année 2008 comme l'adoption des projets de loi concernant l'adhésion de Genève au Concordat et à la Convention scolaire et celle, par le Grand Conseil, des projets de loi :

- sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) (PL 10350-A) ;
- sur la convention scolaire romande (PL 10351-A) ;
- sur l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée (PL 10353-A).

Leurs adoptions marquent un pas décisif dans la politique éducative du canton et au niveau romand, mettant en application les nouveaux articles constitutionnels sur la formation.

Au niveau cantonal, la nouvelle loi sur l'**intégration** des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés a été adoptée par le Grand Conseil à l'unanimité. Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée. Le DIP a également mis en œuvre un dispositif coordonné de suivi des élèves en difficulté d'insertion au terme de la scolarité obligatoire et durant les premières années du post-obligatoire, et réorganisé son dispositif d'accueil des migrants en créant des *classes d'accueil* fondées sur un enseignement intensif de la langue française que l'élève fréquente à mi-temps en complément de sa classe ordinaire.

En outre, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), créé en 2006 pour favoriser l'enseignement et les apprentissages dans les écoles dont la population scolaire est issue de milieux défavorisés et, pour une large part, allophones, s'est élargi à la rentrée 2008 pour regrouper 14 établissements qui répondent aux critères définis par le département.

Mener une politique ambitieuse en matière d'énergie

L'objectif d'*“assurer des conditions de vie répondant aux aspirations de nos résidents et de nos concitoyens”* que mentionne le discours de Saint-Pierre passe aussi par la définition d'une politique ambitieuse en matière d'énergie. Dans ce sens, Genève relève le défi du dérèglement climatique et de la raréfaction des énergies fossiles et se dote d'un texte fondateur pour sa politique énergétique. La conception générale de l'énergie, dont l'objectif est d'atteindre le plus rapidement possible la société à 2000 watts sans nucléaire, a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 25 avril 2008.

Le Conseil d'Etat a pour sa part adopté en mars le plan directeur de l'énergie qui décrit les actions concrètes pour mettre en œuvre la première étape de cette conception. Au cœur du plan directeur figure la révision de la loi sur l'énergie, déposée au Grand Conseil au mois de mai. Ce nouvel instrument législatif renforce les dispositions en matière de construction et d'assainissement des bâtiments. Il rend obligatoire un standard Minergie pour tous les projets d'une certaine envergure et prévoit des obligations d'assainir pour les bâtiments les moins performants.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, la législation genevoise a été adaptée en octobre de manière à permettre le rachat par les SIG de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables en complément au rachat prévu par le droit fédéral. Le Conseil d'Etat a également obtenu la garantie fédérale à la disposition constitutionnelle prévoyant un monopole public des SIG pour l'approvisionnement et la distribution de l'électricité. Cette reconnaissance intervient dans le cadre du droit fédéral et concerne essentiellement les petits consommateurs ou les ménages, ceci à tout le moins jusqu'en 2013.

Gérer les risques

Retrouver la liberté pour innover, cela suppose aussi une gestion anticipée des risques. Dans ce cadre, la détérioration constante du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de pensionné-e-s des caisses de pensions publiques fait peser un très gros risque financier sur l'Etat de Genève. Si rien n'est entrepris, l'Etat pourrait dans vingt ans devoir dépenser des milliards pour assainir ses caisses de pension, sauf à accepter une réduction drastique des prestations, qui n'est à l'évidence pas souhaitable. Ce sont ces considérations qui ont poussé le Conseil d'Etat à lancer un **processus de fusion des caisses de pension** et à soutenir au niveau fédéral le modèle dit “des experts” qui maintient un système de capitalisation partielle, mais en lui fixant des cautions propres à éviter tout dérapage.

Le processus de fusion des caisses de pension publiques a démarré fin 2007, à l'issue d'un patient dialogue avec les intéressés. Il est monté en puissance en 2008. Le projet est conduit par un groupe de pilotage composé de représentants d'employé-e-s et d'employeurs de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration cantonale (CIA), de la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux (CEH) et de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de la police et de la prison (CP), sous la présidence d'une délégation du Conseil d'Etat. Les différents groupes de travail ont pu présenter régulièrement au groupe de pilotage leurs conclusions assorties de propositions concrètes.

Après avoir examiné les avantages et les inconvénients des diverses structures juridiques possibles et pris en compte les contraintes du droit fédéral, le groupe de pilotage a validé

l'option de deux institutions de prévoyance liées par un mandat de gestion. Il s'agit d'une part d'une caisse de pension commune par fusion de la CIA et de la CEH, fonctionnant en système mixte, et d'autre part de la CP, fonctionnant en capitalisation intégrale. La gestion mobilière, immobilière et le secrétariat de la CP seraient assumés par la caisse fusionnée, sur mandat de gestion, ce qui permettrait d'alléger la structure administrative de la CP tout en amenant d'importantes synergies au niveau des placements.

Sur cette base, un groupe de travail a examiné dans le détail les paramètres d'un plan de prévoyance commun à la CIA et à la CEH. En novembre 2008, une ébauche de plan commun équivalent aux plans actuels en termes de coûts a pu être présentée au groupe de pilotage. L'examen du financement de ce plan commun a ensuite débuté, parallèlement aux travaux menés sur les organes, l'administration et la structure juridique de la nouvelle caisse.

Au niveau fédéral cette fois, Genève, comme tous les cantons de Suisse occidentale, a continué à s'engager avec détermination contre le mode de financement des institutions de prévoyance publique préconisé par le Conseil fédéral. Celui-ci condamnerait le système du financement mixte qui a pourtant prouvé son efficacité lorsqu'il est appliqué avec la rigueur nécessaire, et mobiliserait inutilement des montants extrêmement élevés. Plus que jamais le Conseil d'Etat est convaincu que le modèle des experts est sans nul doute la meilleure solution. Le Conseil d'Etat a plusieurs fois rencontré à ce propos la députation genevoise aux chambres fédérales. Il a constitué avec les autres cantons de Suisse occidentale une *taskforce* qui suit le dossier avec une extrême attention. Le gouvernement est intervenu activement au niveau des instances intercantionales et a fait connaître sa ferme opposition le 1^{er} décembre 2008, dans le cadre d'une consultation menée par la Conférence des gouvernements cantonaux.

Il convient à ce propos de rappeler que la loi qui devra être soumise au Grand Conseil au sujet de la fusion des caisses de pension publiques du canton ne pourra l'être qu'après les décisions des Chambres fédérales. La nouvelle structure devra en effet d'emblée être en adéquation avec les prescriptions fédérales.

Gouverner autrement

Dans l'esprit du Conseil d'Etat, "gouverner autrement", c'était d'abord considérer qu'il y a un seul Etat et qu'il convient donc de privilégier

l'action du gouvernement sur celle des départements. C'était aussi développer une approche fondée sur le dialogue et la négociation avec les différents partenaires du gouvernement. C'était encore clarifier et expliciter les missions de l'Etat, pour en mesurer les effets et en connaître les coûts. C'était enfin mobiliser le personnel autour de cette approche.

Renforcer la transversalité

"Le Conseil d'Etat entend gouverner en appliquant systématiquement une approche décloisonnée, transversale et globale." Cette ambition s'est souvent concrétisée dans des mesures d'organisation qui, pour indispensables qu'elles soient, sont rarement propres à soulever l'enthousiasme. Il arrive toutefois que ces bonnes dispositions puissent se développer dans une manifestation d'envergure, et ce fut le cas l'année passée.

L'Etat de Genève a en effet relevé avec succès le défi que représentait l'accueil de l'**EURO 2008**. La préparation de cet événement, le plus conséquent jamais organisé en Suisse, a nécessité plus de deux ans de travail pour les différents acteurs concernés, avec une montée en puissance qui a atteint son apogée au printemps 2008. Tous les départements de l'Etat, de très nombreux services et plusieurs institutions paraétatiques (à l'instar des Services industriels de Genève, des Hôpitaux universitaires de Genève, de l'Aéroport international de Genève, de Genève tourisme & Bureau des congrès, de Geneva Palexpo et, bien entendu, de la Fondation du Stade de Genève) ont apporté leur contribution à la réussite de ce défi.

La coordination EURO 2008 a également dû interagir avec les communes concernées, plusieurs cantons, la Confédération et même l'Autriche, autre pays impliqué dans l'accueil de ce championnat. Sans oublier, bien entendu, des partenariats avec de nombreuses entreprises, de la PME familiale locale à la multinationale. C'est pourquoi on peut dire que l'EURO 2008 a vraiment été un "projet total" pour l'Etat de Genève.

A l'interne de l'Etat, les différents acteurs de l'administration ont prouvé leur capacité à travailler de manière transversale, interdépartementale et en bonne intelligence avec des partenaires tant parapublics que privés. La coordination s'est avérée exemplaire à tous les niveaux. Cela a porté ses fruits puisque près de 700'000 Genevois et visiteurs ont pris part à

cette grande fête du sport, dont ils conserveront un souvenir mémorable.

Dialoguer et négocier

En 2007, le Conseil d'Etat était parvenu à un accord avec l'Association des communes genevoises (ACG) concernant une meilleure répartition des charges et des revenus entre l'Etat et les communes, au terme d'une négociation ardue. Dans ce cadre, il était clairement apparu que l'un des obstacles à un transfert réel de compétences (et non seulement de charges), était la difficulté d'une partie des communes à pouvoir assumer ces compétences sur la base de leurs recettes fiscales. Il avait également été constaté que l'écart entre le potentiel fiscal des communes les plus riches et les communes les plus pauvres avait tendance à se creuser.

Dans ce dossier, le Conseil d'Etat a décidé de rompre définitivement avec l'attitude par trop autoritaire et paternaliste qui a longtemps caractérisé les relations entre l'Etat et les communes. L'Etat a remis à l'ACG la "boîte à outil" d'un renforcement de la péréquation (inspirée du dispositif de la péréquation inter-cantonale), lui laissant le soin d'en régler les modalités exactes, et surtout l'intensité de la redistribution.

Cette méthode a porté ses fruits, puisque le dossier de la **péréquation financière intercommunale** a connu une avancée déterminante avec l'adoption par le Conseil d'Etat, le 1^{er} décembre 2008, d'un projet de loi conçu sous l'égide de l'ACG, adopté à l'unanimité de son assemblée générale, dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec les techniciens du département des finances.

Sous réserve de son approbation par le Grand Conseil, ce projet succèdera dès le 1^{er} janvier 2010 au dispositif transitoire prévu par la loi 10077. Il renforce les ressources des communes à faible capacité financière, encourage le développement de l'intercommunalité et permet de soutenir l'offre de prestations publiques dans le domaine de la petite enfance en faisant bénéficier de la péréquation des ressources les crèches et les autres modes de garde, au moyen d'une aide de 10'000 francs par place exploitée.

Clarifier les missions, améliorer l'organisation

Nombre de **contrats de prestations** ont été conclus en 2008, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les indemnités et les

aides financières (LIAF). Cet instrument règle précisément les relations entre l'Etat et les "exécuteurs" des politiques publiques : les rôles, les responsabilités, les droits et les devoirs, les objectifs et les moyens pour les atteindre sont définis et acceptés par les partenaires.

L'Etat a notamment conclu en 2008 son premier contrat de prestation avec les **Hôpitaux universitaires de Genève**. Il confirme l'autonomie organisationnelle des hôpitaux autant qu'il clarifie et simplifie le dialogue de gestion entre l'autorité politique et la direction de l'hôpital. Il permettra également de mieux expliciter et piloter les prestations qui sont attendues du secteur hospitalier subventionné, notamment au moment de passer en 2012 au nouveau mode de financement hospitalier décidé par les Chambres fédérales.

Dans la continuité de l'autonomisation des grandes entités subventionnées, la nouvelle loi sur l'**Université** a permis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de fixer l'indemnité financière accordée à l'institution, avec laquelle a été conclue une convention d'objectifs pour la période 2008-2011.

Toujours dans la volonté d'améliorer l'organisation du service public, le nouvel Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) a ouvert ses portes en janvier 2008. Soutenu par la Confédération et le canton, il est né de la fusion entre l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED).

Il convient encore de mentionner la fusion des deux écoles d'ingénieurs de Genève et de Lullier, réunies en juillet 2008 pour former la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), ainsi que celle qui a regroupé des enseignements du Conservatoire de Genève (CMG) et de l'Institut Jaques-Dalcroze (IJD) pour constituer la Haute école de musique (HEM). Une convention lie les deux entités quant à l'utilisation des locaux, le partage des services et les prestations réciproques. En outre, selon la convention signée par les cantons de Genève et de Neuchâtel en août 2008, l'enseignement professionnel de la musique dans le canton de Neuchâtel est désormais placé sous l'entière responsabilité de la HEM.

S'agissant plus globalement des prestations publiques, le Conseil d'Etat a adopté le 26 novembre 2008 le **projet de budget 2009 par politiques publiques**, sous forme d'une

annexe au budget conventionnel. Cette annexe constitue la première étape vers la présentation du budget par groupes de prestations. Le travail se poursuit actuellement afin de répartir dans chaque politique publique les prestations qui lui sont rattachées, et pour assortir celles-ci d'objectifs mesurés par des indicateurs pertinents, en vue de présenter en annexe au projet de budget administratif 2010 un projet de budget par politiques publiques et par prestations. Ce nouvel outil permettra au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'améliorer leur analyse budgétaire. Il donnera une meilleure lisibilité aux objectifs des politiques publiques et fera apparaître leur degré d'atteinte, de même que la relation entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

La mise en place de ce nouvel outil a demandé et demandera encore un énorme effort de l'administration, déjà fortement mobilisée par l'établissement de centaines de contrats de prestations dans le cadre de la LIAF, l'introduction des normes IPSAS et celle du système coordonné de contrôle interne. Il conviendra donc d'avancer pas à pas vers l'objectif fixé, en tenant compte des ressources à disposition, afin d'assurer la qualité nécessaire des indicateurs stratégiques retenus.

L'année 2008 a aussi permis d'introduire la **simplification et l'harmonisation des organigrammes** des départements. Il ne subsiste désormais que quatre niveaux hiérarchiques, de sorte que la transparence globale de l'organisation se trouve renforcée. Parallèlement, le rôle des fonctions transversales (RH, finances, logistique, systèmes d'information, contrôle interne) a été mieux défini. Ces fonctions se retrouvent aujourd'hui dans l'organisation du collège des secrétaires généraux et au sein des collèges spécialisés transversaux qui ont été mis en place. A l'instar de la délégation de compétences (*voir ci-dessous, sous "politique du personnel"*), cette clarification se situe dans le droit fil du discours de Saint-Pierre, par lequel le Conseil d'Etat s'était engagé à simplifier les procédures et les hiérarchies, ainsi qu'à alléger la bureaucratie et la technocratie.

La désignation de **93 directeurs et directrices d'établissement dans l'enseignement primaire** s'inscrit dans ce mouvement général de simplification des hiérarchies et de clarification des responsabilités des cadres. Ces directeurs et directrices sont entrés en fonction à la rentrée 2008. Ils remplacent les inspecteurs et inspectrices, le ou la responsable d'école, le maître ou la maîtresse principale. Ils sont directement

rattachés à la direction générale, sans rajouter un échelon hiérarchique.

Les directeurs et les directrices incarnent une autorité de proximité qui garantit une gestion de l'autonomie accrue de l'établissement et renforcent la qualité des prestations offertes aux élèves, notamment la prise en charge des élèves en difficulté. Les 164 écoles primaires ont été réunies en 91 établissements qui regroupent tous les degrés de la 1^{ère} enfantine à la 6^{ème} primaire, avec le cas échéant un regroupement d'enseignements spécialisés.

Les directeurs et les directrices ont été désignés au terme d'une procédure rigoureuse conduite par la direction des ressources humaines du département de l'instruction publique (DIP) et la direction générale de l'enseignement primaire, en collaboration avec une société de recrutement privée. Au bénéfice d'une formation universitaire ou équivalente et d'une expérience dans l'enseignement, ils-elles ont un statut de cadre supérieur-e, hiérarchiquement rattaché-e-s à la direction générale de l'enseignement primaire. Ils-elles ont suivi la formation en direction d'institutions de formation, confiée à un consortium de hautes écoles (Haute école pédagogique du canton de Vaud, Institut de hautes études en administration publique, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et Université de Genève), durant le printemps 2008.

Réformer la politique du personnel

"Gouverner autrement", c'était évidemment entreprendre une vaste réforme de la politique des ressources humaines, réclamée à raison par le parlement. Cette réforme constituait une des priorités du discours de Saint-Pierre : *"La qualité du service public dépend, autant que des budgets, de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaborateurs. A ce titre une politique du personnel axée sur la valorisation des compétences, la formation, le perfectionnement et la participation constituent autant de leviers nécessaires."*

Des étapes importantes ont été franchies dans ce processus de modernisation. A l'issue de travaux intensifs et de négociations constructives avec les associations représentatives du personnel, la **réforme du système de rémunération** a ainsi pu être mise en vigueur au 1^{er} janvier 2009, après le vote des lois y relatives (10250 et 10249) par le Grand Conseil le 13 novembre 2008, et l'adoption de leurs

règlements d'application par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2008.

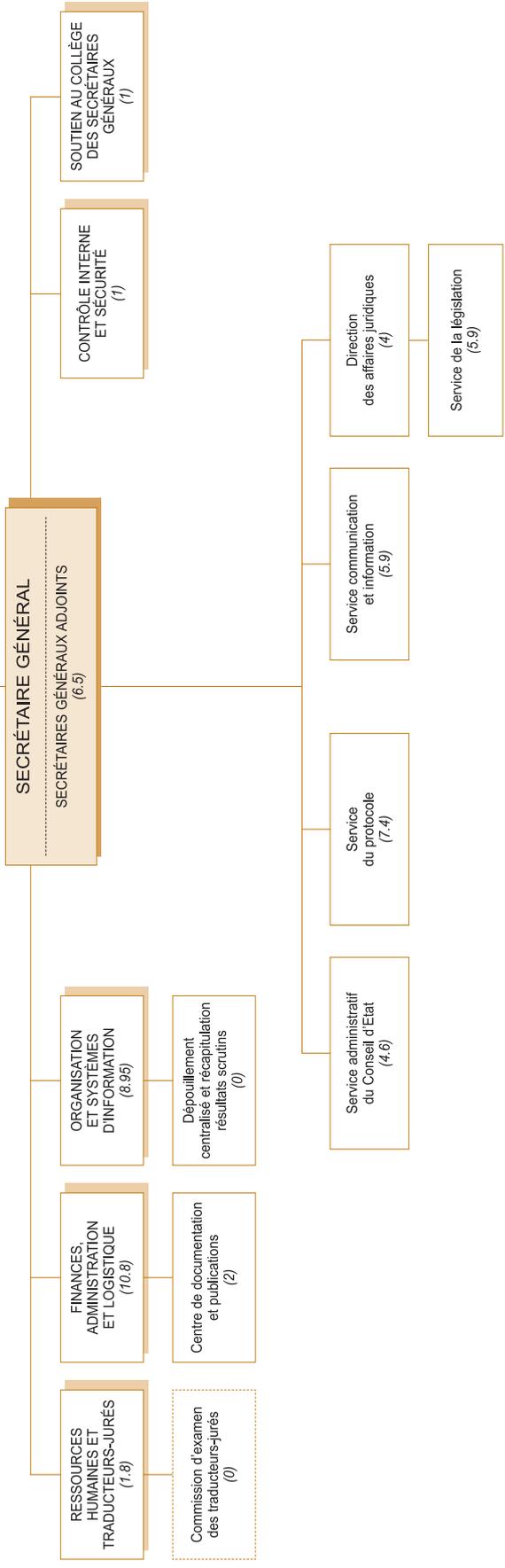
Il s'agit là d'un changement considérable qui permet d'adapter la politique salariale de l'Etat aux réalités du monde du travail. La réforme concrétise enfin la disparition de la désuète "prime de fidélité" au profit d'un 13^{ème} salaire versé dès l'engagement ; elle marque une rupture avec une pratique ancienne qui privilégiait excessivement l'ancienneté au détriment des compétences et des responsabilités.

Lors de la présentation de son projet de réforme du système de rémunération, le Conseil d'Etat avait souligné que celui-ci constituait un préalable à la mise en œuvre d'un autre volet important de la modernisation de la gestion du personnel, à savoir la révision de l'organisation des fonctions et de leur évaluation. Les travaux se poursuivent désormais sur le front du nouveau **répertoire des emplois de référence**. Sur la base de ce répertoire plus simple, plus souple et plus lisible,

se construira la mise en place du nouveau système d'évaluation des emplois de référence et des métiers au sein de l'Etat.

L'année 2008 a également permis d'achever l'élaboration des textes réglementaires découlant de la LPAC. Le règlement relatif à la **protection de la personnalité** a été adopté le 18 juin 2008 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Il met notamment en place un dispositif d'intervention indépendant, rapide et flexible - le Groupe de confiance - pour prendre en charge les cas potentiels de harcèlement psychologique ou sexuel. Par ailleurs, la modification réglementaire portant sur la délégation de compétences a été adoptée le 23 juillet 2008 et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008. Elle permet de décentraliser les décisions relatives à l'engagement du personnel, les nominations et les promotions au niveau du département en évitant de surcharger inutilement les ordres du jour du Conseil d'Etat.

CHANCELIER



2. Chancellerie d'Etat

Lobbyistes et site extranet dédiés aux affaires fédérales

Rattachées à la chancellerie d'Etat, deux lobbyistes ont été engagées pour apporter le soutien nécessaire au Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de sa stratégie d'appui des intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux majeurs. La complexité des projets fédéraux et leur importance croissante pour Genève nécessitent une intervention anticipée et ciblée. Ces deux personnes, dont l'entrée en fonction est prévue respectivement en février et mai 2009, assumeront la coordination nécessaire à la poursuite de cet objectif, tant au sein de l'administration cantonale genevoise qu'avec l'administration fédérale et la députation genevoise aux Chambres fédérales.

Parallèlement, la chancellerie a développé et mis à disposition des députés genevois aux Chambres fédérales, des lobbyistes et des répondants départementaux, un extranet permettant le partage d'informations entre ces différents acteurs. Cet outil représente le socle informationnel en lien avec la mission confiée aux deux lobbyistes. Il permet notamment d'identifier les projets prioritaires pour Genève, de suivre leur cheminement et de connaître les prises de position du Conseil d'Etat à leur propos.

Coordination et harmonisation des fonctions transversales

Le Conseil d'Etat a approuvé, par arrêté du 13 juin 2007, la proposition relative à l'organisation des fonctions transversales et a décidé de créer cinq collèges spécialisés, correspondant aux fonctions ressources humaines, finances, systèmes d'information, contrôle interne et logistique. La mise en place de la nouvelle organisation des fonctions transversales au moyen de cinq délégations du collège des secrétaires généraux et de cinq collèges spécialisés est opérationnelle.

Le collège des secrétaires généraux – sous la présidence du chancelier d'Etat – et ses délégations ont assuré le suivi et l'exécution des actions transversales afin de répondre à la mission fixée par le Conseil d'Etat lors de son discours de Saint-Pierre lorsqu'il a précisé qu'il "entend[ait] gouverner en appliquant systématiquement une approche décloisonnée, transversale et globale, c'est-à-dire en faisant

primer l'action du gouvernement sur celle des départements".

Cent trente-huit séances, tous collègues confondus et y compris les séances réunissant les présidents de collèges spécialisés, ont eu lieu en 2008. Le collège des secrétaires généraux s'est réuni dix-huit fois en 2008. Lors de ces séances, il a notamment adopté seize décisions touchant soit le fonctionnement des collèges spécialisés soit des thèmes transversaux par le biais de directives ou de mise en œuvre de groupes-projets spécifiques interdépartementaux, tels que le groupe de travail sur la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) ou le groupe de travail chargé d'accompagner la mise en œuvre du budget par politique publique et par prestation.

Afin de garantir un accès facilité à l'information pour les structures transversales, la chancellerie d'Etat a développé une version évoluée et simplifiée du système informatique de gestion des affaires parlementaires et de l'exécutif cantonal AIGLE. Cette interface, appelée AIGLE Light, est disponible au travers d'un simple navigateur et ne nécessite aucune installation ni mise à jour sur les postes de travail, ce qui en simplifie considérablement la gestion. Elle contribue également à la diffusion et au suivi des différents dossiers pour l'ensemble des représentants départementaux composant les fonctions transversales.

Outil de gestion des activités de la chancellerie d'Etat

Le système de contrôle interne vise à doter l'Etat des outils de gestion et d'aide à la décision indispensables au niveau de l'organisation et des prestations de l'administration. Il s'agit d'un vecteur essentiel de la nouvelle orientation de la culture administrative visant à optimiser le service public, à vérifier la qualité des prestations rendues et à en maîtriser les coûts.

Dans ce cadre, la chancellerie d'Etat a conçu et mis en place une application informatique intitulée "Gestion des activités de la chancellerie d'Etat" qui fait office de tableau de bord pour la direction de la chancellerie. Cette application offre une présentation synthétique et actualisée des activités des services par domaine de prestations, projets et produits. Elle permet de suivre leur état de réalisation selon les critères

du contrôle interne (ressources humaines, finances, déroulement processus, usager, délais, contrôle interne, systèmes d'information, logistique et image). Les tâches de mise à jour ont été simplifiées au maximum afin d'être une aide et non une charge supplémentaire pour les chefs de services.

Basé sur des symboles visuels simples et immédiatement identifiables, ce tableau de bord constitue un des outils de communication du contrôle interne au sein de la chancellerie. Il permet d'identifier clairement et rapidement les domaines et les causes qui entravent la réalisation efficace des objectifs fixés.

Même si la chancellerie s'est dotée, depuis plusieurs années déjà, d'un ensemble de directives et a réalisé l'inventaire de ses prestations et des risques, cet outil de pilotage permettra d'optimiser la restitution des informations.

L'application Gestion des activités de la chancellerie d'Etat a été présentée au Collège des secrétaires généraux en vue d'une utilisation éventuelle par d'autres départements.

Groupe de confiance

Entérinée le 23 mars 2007, la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC) instaure dans son article 2B les fondements du dispositif de protection de la personnalité :

“Il est veillé à la protection de la personnalité des membres du personnel, notamment en matière de harcèlement psychologique et de harcèlement sexuel.”

“Des mesures sont prises pour prévenir, constater et faire cesser toute atteinte à la personnalité.”

Le 18 juin 2008, en concertation avec les organisations représentatives du personnel, le Conseil d'Etat a adopté le règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève. Ses dispositions ont prévu la création d'un groupe de confiance rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat et dont la mission principale consiste à aider les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent une situation de conflit sur leur lieu de travail et qui souffrent de comportements constitutifs de harcèlement psychologique ou sexuel.

Le 12 novembre 2008, après consultation des organisations représentatives du personnel, le Conseil d'Etat a désigné Madame Sophie de

Weck Haddad en qualité de responsable du groupe de confiance. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2009. Des conseillers-ères en protection de la personnalité seront engagé-e-s ultérieurement afin de compléter cette structure.

Dépouillement centralisé de l'élection de l'Assemblée constituante

En 2008, la chancellerie d'Etat a organisé à Uni Mail l'élection des quatre-vingts membres de l'Assemblée constituante avec le soutien du service des votations et élections (SVE), du centre des technologies de l'information (CTI), de la Haute école de gestion de Genève (HEG) et de l'Université de Genève.

La préparation de cet événement s'est faite à un rythme accéléré puisqu'il n'y avait que six mois de délai entre la votation du 24 février 2008, au cours de laquelle 79,25% des électrices et électeurs genevois ont approuvé la loi constitutionnelle confiant à une Assemblée constituante la rédaction d'un projet de nouvelle constitution pour la République et canton de Genève, et l'élection du 19 octobre.

L'élection de l'Assemblée constituante s'est caractérisée par un nombre très important de listes (18) et de candidates et candidats (527). Les 800 jurés, provenant tant de l'administration que de l'extérieur, ont travaillé le dimanche 19 et le lundi 20 octobre de façon précise et rapide pour fournir au public, aux partis et aux médias les prévisions, puis les résultats de cette élection.

Les opérations de dépouillement ont nécessité une infrastructure de quelque 15 serveurs, 200 PC, 30 imprimantes et 10 écrans plasma. Pour l'occasion, un site internet spécifique diffusant les résultats au fur et à mesure a été mis en place. Il a reçu durant le week-end autant de requêtes que le site officiel de l'Etat de Genève pendant un mois. Conformément à son mandat délivré par la chancellerie d'Etat, la chaîne de télévision locale Léman Bleu a animé des débats politiques et citoyens dans le hall principal d'Uni Mail et les a diffusés sur son antenne. Trois semaines avant le scrutin, quelque 220'000 exemplaires d'une édition spéciale de la Feuille d'avis officielle ont été distribués à la population afin de présenter les enjeux de cette élection.

Cette opération a permis de roder l'organisation du dépouillement centralisé, ce qui augure favo-

blement des dépouillements de 2009, pour l'élection du Grand Conseil le 11 octobre et du Conseil d'Etat le 15 novembre.

Vote par internet

Après que le Grand Conseil eut adopté le 28 août 2008 le projet de loi constitutionnelle introduisant le principe du vote par internet dans la constitution de la République et canton de Genève, ce projet a pu être relancé et a beaucoup progressé.

Un nouveau vote test a été organisé dans le cadre de la votation du 30 novembre 2008. Neuf communes et quelque 46'000 électrices et électeurs ont eu la possibilité d'exprimer leur choix par internet. Parmi ces derniers, 2'741 ont choisi ce mode de vote, soit une proportion de 14% des suffrages exprimés. L'opération s'est déroulée sans incident et sous le contrôle permanent de la Chancellerie fédérale et des contrôleurs des partis. Ces derniers se sont plu à souligner la qualité du travail effectué par les équipes en charge du projet. L'ouverture de l'urne électronique s'est d'ailleurs déroulée en présence de Mme Casanova, chancelière fédérale.

A cette occasion, des nouveautés techniques ont été mises en œuvre, tel que le canal cryptographique reliant les serveurs aux postes des citoyennes et citoyens. Ce canal propre au système de la République et canton de Genève assure une sécurité de bout en bout du vote par internet bien supérieure à la simple connexion internet sécurisée utilisée sur les sites commerciaux.

Ce scrutin a également été marqué par l'annulation de trois objets cantonaux liés à l'IN131 (cycle d'orientation). Comme il n'est pas possible, une fois le matériel de vote envoyé et l'opération lancée, de supprimer les réponses à ces objets, il a fallu les ignorer au moment du dépouillement. Pour ce faire les programmes ont été modifiés afin de mettre ces réponses "à blanc", ce qui a été réalisé en présence des contrôleurs des partis tant pour les votes reçus par internet que ceux par correspondance.

Information du public

La communication gouvernementale auprès des médias est coordonnée par le service de la communication et de l'information qui intervient tant dans la diffusion des communiqués de presse (258 en 2008) émanant des différents départements que dans la réalisation et l'organisation du point de presse du Conseil d'Etat (40).

Ce service gère par ailleurs le contenu rédactionnel de la page d'accueil du site officiel de la République et canton de Genève www.ge.ch. Il a participé, par l'intermédiaire du comité interdépartemental des chargés de communication, présidé par le chancelier d'Etat, à la création des nouvelles pages du Conseil d'Etat sur le site internet de l'Etat, pages dont il a la responsabilité rédactionnelle. Le service de la communication et de l'information a participé à la réalisation du portail intranet de l'Etat, mis en ligne le 17 novembre 2008 et qui constitue pour le Conseil d'Etat un nouvel outil de communication à destination des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.

Situé dans la loge d'accueil de l'Hôtel de Ville, le centre d'information, de documentation et des publications de la chancellerie d'Etat informe et oriente les usagers vers le service désiré et vend les publications officielles et législatives. L'achat des publications via le site internet de l'Etat de Genève a augmenté et représente désormais près de la moitié des ventes annuelles.

Par ailleurs, faisant suite au dépôt d'une motion au Grand Conseil demandant au Conseil d'Etat d'instaurer un guichet unique pour les démarches administratives en cas de décès d'un proche, un groupe de travail a été constitué dans le cadre du groupe interdépartemental Guichet Universel présidé par le chancelier d'Etat.

En 2008, ce groupe de travail a procédé à plusieurs auditions. Les pratiques existantes ou en projet dans l'ensemble des cantons suisses ont parallèlement fait l'objet d'un recensement puis d'un examen approfondi. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude, notamment la mise en réseau des divers partenaires impliqués, dans le but de simplifier les procédures mises en œuvre dans ce contexte et d'améliorer le service à la population.

Centenaires et déclaration de partenariat cantonal

La diminution des demandes de partenariat cantonal constatée depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le partenariat enregistré le 1^{er} janvier 2007 se poursuit. Cette diminution touche principalement les couples homosexuels alors que les demandes pour les couples hétérosexuels sont en augmentation. Il convient de préciser que la loi fédérale ne concerne que les couples homosexuels.

Le nombre d'habitants de Genève qui atteignent l'âge de cent ans et sont, à ce titre, fêtés par

l'Etat de Genève se maintient à un niveau élevé : 45 personnes dont seulement 3 messieurs. Il est constaté que, parmi celles-ci, près d'un tiers demeure encore à domicile dans des conditions de santé leur permettant d'être autonomes.

Conseil juridique, législation et LIPAD

Dans une perspective de soutien à l'action gouvernementale et de transversalité appliquée, la direction des affaires juridiques a rendu au cours de l'année 2008 de nombreux avis de droit, analyses, rapports ou consultations sur des questions de droit public, que ce soit pour le compte du Conseil d'Etat, du collège des secrétaires généraux ou de divers départements. Elle a également amené un soutien par la représentation de l'Etat par-devant les Tribunaux (audiences, mémoires) dans diverses procédures judiciaires. Appelée à rédiger ou à encadrer certains projets de lois ayant un impact sur l'ensemble de l'action étatique, la direction des affaires juridiques a contribué en 2008 à leur suivi sur le plan législatif en participant aux travaux parlementaires et en fournissant toute l'assistance demandée par les commissions concernées en vue du traitement desdits projets.

Cette activité d'assistance de technique législative, destinée aux différents acteurs du processus législatif, s'est concrétisée non seulement par le biais de la relecture et de la correction formelle de centaines de textes à caractère juridique soumis chaque année au Conseil d'Etat et qui doivent obtenir un "visa" du service de la législation avant leur adoption, mais aussi par des conseils personnalisés aux départements, dans une optique de collaboration décloisonnée.

La direction des affaires juridiques a également organisé et animé en 2008, en collaboration avec le centre de formation de l'Etat, plusieurs séminaires juridiques (méthode et rédaction législatives) de deux jours, destinés aux membres de la fonction publique amenés à élaborer des textes législatifs. Ces séminaires ont pour but à la fois d'exercer les principes préconisés par les directives de rédaction législative élaborées par la direction des affaires juridiques, accessibles sur intranet et internet (www.ge.ch/legislation/documents/doc/directives-2007-01.pdf), mais aussi de contribuer à améliorer qualitativement les projets des textes de loi ou de règlements soumis au Conseil d'Etat, ainsi que la procédure préalable à leur adoption.

Poursuivant ses efforts de réduction et de maîtrise des coûts liés aux publications à caractère

officiel, le service de la législation a mis en production courant 2008 de nouveaux instruments permettant d'optimiser le traitement de ses bases de données juridiques relatives à la législation genevoise, en limitant strictement l'impression des textes législatifs du recueil systématique et du recueil chronologique officiel aux seules commandes préalables. Ces mêmes outils permettent en outre de renforcer et de développer l'offre de la législation électronique, considérablement élargie au cours des dernières années, tant par le biais du site internet de la législation (<http://www.ge.ch/legislation/>), que par le développement, la diffusion et la mise en réseau interne de l'Etat du système d'information sur la législation (SIL).

Le SIL permet d'offrir à chaque collaborateur de l'Etat, qu'il soit juriste ou non, une bibliothèque électronique juridique comportant des milliers de références, non seulement au droit genevois, mais aussi au droit fédéral, au droit des cantons latins, à la doctrine et à la jurisprudence du Tribunal fédéral ou de certains tribunaux supérieurs (reproduction notamment des arrêts du Tribunal fédéral depuis 1980). Le SIL est du reste également produit sous forme de DVD, auquel sont abonnés plusieurs centaines de clients à Genève et en Suisse romande. La direction des affaires juridiques a encore enrichi son offre électronique au public en publiant sur un DVD l'équivalent de toutes les versions successives du recueil systématique genevois et du recueil officiel chronologique parues de 1997 à 2008, soit 43 versions différentes. Bénéficiant d'une interface conviviale, l'utilisateur peut ainsi aisément retrouver et comparer les versions successives d'un texte, tant dans une approche historique que dynamique, afin d'élaborer de nouveaux textes. Ce produit renforce et complète l'offre juridique numérique proposée au public et au sein de l'administration cantonale.

Dans une perspective de transparence et de publicité du droit accrues, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont en outre encore amélioré leur offre quant aux nouvelles prestations accessibles depuis le site internet de la législation. Celui-ci comprend de nombreuses pages supplémentaires, régulièrement actualisées, destinées à suivre et faire connaître au plus grand nombre les derniers développements législatifs survenus à Genève. Grâce aux pages "Modifications récentes", l'internaute est renseigné sur les dernières évolutions législatives simultanément à leur parution dans la Feuille d'avis officielle, bénéficiant ainsi d'une information toujours plus rapide et précise.

La direction des affaires juridiques a apporté sa contribution durant les deux ans et demi de travaux parlementaires liés à l'élaboration la loi 9870 relative à la protection des données et approuvée le 10 octobre 2008 par le Grand Conseil. Elle soutient la mise en œuvre de la législation sur la transparence (LIPAD) des activités étatiques qui s'est aussi poursuivie par la tenue du secrétariat de la médiatrice en matière de LIPAD (avec 5 nouvelles demandes de médiation pour l'année 2008). 2008 aura été la dernière année d'existence de la médiatrice, puisque ses tâches seront désormais assurées par le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, nouvel organe créé par la loi 9870 votée par le Grand Conseil. Rattaché à la chancellerie d'Etat, il aura pour mission de veiller au respect tant de la loi sur la transparence que sur celle de la protection des données.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

En plus de ses activités classiques (séjours de chefs d'Etat et de gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie d'ambassadeurs, réceptions, prestations de serment de la police et des gardiens de prison, fêtes patriotiques), la chancellerie d'Etat, par l'intermédiaire de son service du protocole, a coordonné en 2008 des manifestations d'envergure. Parmi celles-ci on peut relever les "Geneva Talks", cette rencontre qui a réuni le 19 juillet à l'Hôtel de Ville et au musée Zoubov des délégations européenne, américaine, russe, chinoise et iranienne pour trouver une solution diplomatique à la question nucléaire ; une réception en l'honneur des 20 ans du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, co-lauréat du Prix Nobel 2007 en présence M. Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU ; un déjeuner avec M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale française.

Le service du protocole a géré les nombreuses invitations du gouvernement genevois à ses partenaires dans le cadre de l'EURO 2008 organisé en Suisse et en Autriche. Il a mis en place différentes réceptions à l'occasion de la remise du Prix humanitaire Conrad Hilton, de la Conférence des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, de la Conférence internationale de l'éducation, du lancement du Forum humanitaire mondial. Il a également participé à l'organisation de l'inauguration du LHC au CERN, à laquelle le premier

ministre français François Fillon et le président de la Confédération helvétique Pascal Couchepin ont assisté parmi quelque 1'500 invités de marque. A noter également l'accueil du Roi d'Espagne, venu célébrer l'inauguration de la fresque de l'artiste Barcello au Palais des Nations, et du président français Nicolas Sarkozy ou encore du président russe Dimitri Medvedev de passage à Genève.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'accueil des ONG, la chancellerie a contribué à l'implantation ou au transfert à Genève d'une trentaine d'ONG, en proche collaboration avec le département des institutions, les Nations Unies et la Mission suisse auprès de l'ONU. Par ailleurs, en plus d'avoir dispensé des informations générales aux responsables d'ONG, le service a examiné vingt demandes de recherche de locaux, dont onze souhaitaient un financement de la part de l'Etat, 22 demandes ponctuelles dans le cadre de la Loi sur le financement de la solidarité internationale, avec réponse favorable pour 8 d'entre elles. Trois contrats de prestations ont en outre été signés. Enfin, initiée en 2007, la collaboration entre le service de la promotion économique et le service ONG du protocole s'est renforcée en 2008, de même que celle avec l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) à propos des demandes d'autorisations de travail. Une attention particulière a été portée aux ONG travaillant dans le domaine de l'environnement.

Statistiques

Invitations traitées (628) : Comités d'honneur (33), invitations au Conseil d'Etat (402), invitations au CE et à la Présidence du GC (147), invitations au CE et au Bureau du GC (3), listes de présence (14), sollicitations d'un texte (11), sollicitations financières (18).

Réceptions organisées (49) : Vins d'honneur (20), Vins de l'Etat (29).

Repas organisés (31) : Repas offerts aux ambassadeurs (10), repas offerts à diverses personnalités (15), rencontres de travail (6).

Visites de courtoisie (54) : Visites d'Ambassadeurs (46), de consuls (1) et de personnalités diverses (7).

Visites confédérales (2) : Le Gouvernement genevois a été reçu par le Conseil d'Etat du canton d'Argovie et l'exécutif schaffhousois est venu en visite à Genève durant les festivités de l'Escalade auxquelles a assisté le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon.

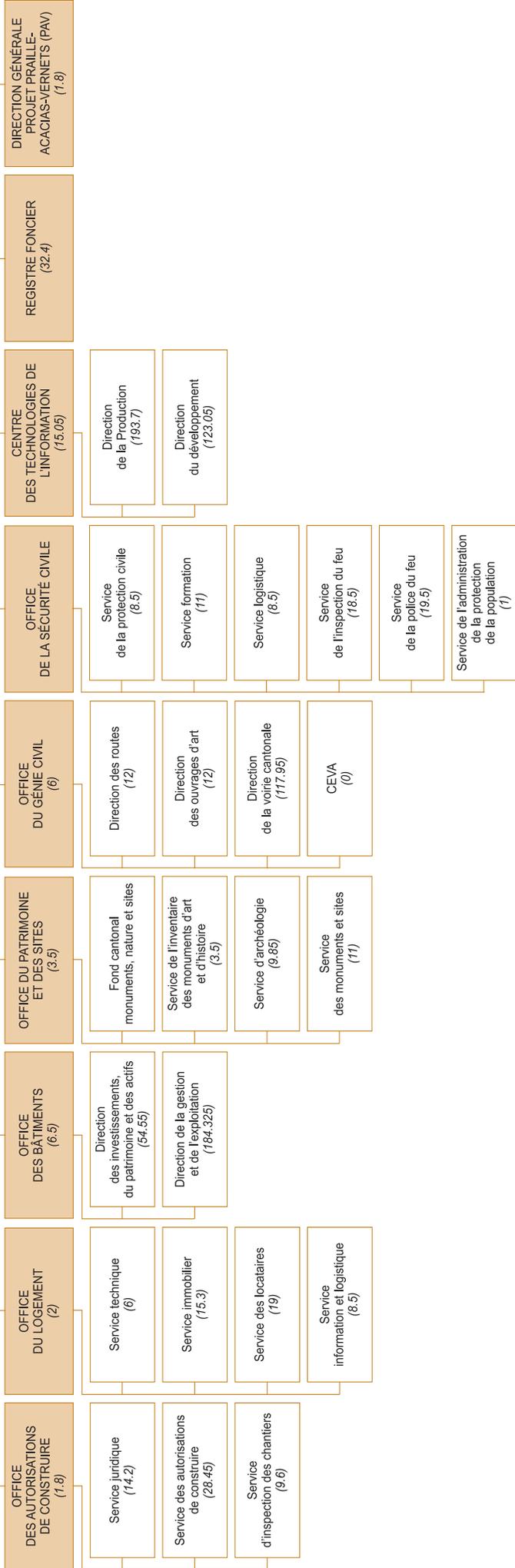
CONSEILLER D'ETAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SECRETAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS (17.6)

DIRECTION DE SUPPORT (2.3)

- ORGANISATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION (8)
- LOGISTIQUE (30.7)
- RESSOURCES HUMAINES (11.35)
- FINANCES (30.9)
- DIRECTION GÉNÉRALE PROJET PRAILLÉ-ACACIAS-VERNETS (PAV) (1.8)
- REGISTRE FONCIER (32.4)

- COORDINATION DU SPORT (1)
- OPÉRATIONS FONCIÈRES (8.3)
- PLANIFICATION ET CONTRÔLE INTERNE (4)



Organigramme général du département des constructions et des technologies de l'information
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2008)

6. Département des constructions et des technologies de l'information

Secrétariat général

Planification et optimisation

Afin d'optimiser l'occupation des surfaces administratives dont l'Etat est propriétaire ou louées à des tiers (application de la mesure 12 du P2), une étude sur l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG) a été entreprise. OLEG a notamment mis en évidence la nécessité de procéder à l'analyse de l'existant (potentiel des bâtiments et besoins fonctionnels), définir des normes et règles d'utilisation, considérer les moyens et/ou outils à même de permettre une optimisation permanente et continue de l'occupation des locaux et proposer des options d'optimisation des surfaces administratives de l'Etat. Le 19 novembre, le Conseil d'Etat a adopté le premier résultat de ce projet avec une entrée en vigueur immédiate, soit les "Normes et règles d'utilisation des locaux administratifs". D'ici la fin du premier semestre 2009, le Conseil d'Etat se prononcera sur les scénarii d'optimisation proposés, qui pourraient aussi porter sur la réalisation d'une cité administrative.

Opérations foncières

Poursuivant une politique de valorisation de ses actifs immobiliers, l'Etat de Genève a vendu des objets pour un montant total de 18 millions de francs. Dans le même temps, il a acquis plusieurs parcelles pour une somme de 7,6 millions de francs. Par ailleurs, conformément à la loi votée le 19 septembre par le Grand Conseil, l'Etat est devenu propriétaire de deux parcelles à Onex sur lesquelles ont été édifiés les deux bâtiments occupés par l'office cantonal de la population, la direction cantonale de l'état-civil, le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité.

En définitive, sur l'ensemble des propositions de vente qui lui ont été soumises soit spontanément, soit à travers l'examen du droit de préemption prévu en zone de développement industriel et artisanal pour les immeubles classés et de par la loi sur la FVABCGe, l'Etat n'a exercé qu'une seule fois son droit de préemption sans contester par ailleurs le prix. Toutes les autres opérations se sont réalisées de gré à gré.

Chargé de toutes les négociations dans le cadre d'acquisitions liées à des projets d'importance,

le service des opérations foncières est intervenu aussi notamment dans les opérations suivantes : TCMC, TCOB, CEVA, PAV, renaturation de la Seymaz et de l'Aire, sécurisation du village de Lully et assainissement routier du domaine public cantonal. Dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le service des opérations foncières a engagé avec vigueur le traitement foncier de l'autoroute, dont la propriété doit être transférée à la Confédération.

Sport

En accueillant du 7 au 29 juin le championnat européen de football, Genève a démontré sa capacité à organiser une manifestation populaire d'envergure. Près de 700'000 personnes ont fréquenté les différents sites genevois : Fan Zone à Plainpalais, Fan Village au Bout-du-Monde, Fan Club 08 aux Vernets. Le Stade de Genève a également battu son record d'affluence durant la première semaine avec 87'000 supporters ayant vibré lors des trois matches qui s'y sont déroulés. De nombreuses personnalités suisses et étrangères ont assisté aux rencontres de football.

Les craintes sécuritaires émises par certains ne se sont pas avérées. C'est la preuve que les moyens étaient bien calibrés et que la coordination a été exemplaire tant aux niveaux intercommunal, intercantonal, qu'international. Conformément aux objectifs fixés, l'utilisation des transports publics a été largement plébiscitée : la proportion des transports publics à destination des villes hôtes de l'EURO 2008 en Suisse (Genève, Berne, Bâle et Zurich) a dépassé les 60%, la part des cars a atteint 30% et la voiture privée n'a assuré que 10% des déplacements.

Les 394 bénévoles engagés par l'Etat ont accompli 2'612 engagements, totalisant 18'575 heures de travail. Ceux-ci ont non seulement joué un rôle central dans l'organisation en participant à de nombreuses missions et en contribuant au bon accueil des supporters, mais ont aussi fait part de quelques dysfonctionnements qui ont pu être corrigés. Leur professionnalisme et leur engagement ont grandement contribué au succès de la manifestation.

Signalons enfin pour l'anecdote que le ballon géant a coiffé le Jet d'eau durant 20 jours entre le 7 et le 29 juin 2008.

Support

Après le regroupement en une direction de support de l'ensemble des fonctions de soutien du département, mis en œuvre en 2007, l'année 2008 a été consacrée à la consolidation de la structure en améliorant le pilotage des activités et projets ainsi que la gestion des risques.

Finances

De nombreux changements impliquant des travaux comptables rétroactifs et préparatoires importants ont été menés. A titre d'exemple, mentionnons l'introduction des normes IPSAS, la mise en œuvre de la gestion financière des projets et des immobilisations ainsi que la préparation du bilan d'entrée. La mise en place du budget par politique publique pour l'exercice 2009 ainsi que l'élaboration du plan décennal des investissements ont également été réalisées. Enfin, un changement méthode de calcul pour les frais de locaux (loyer standard) a été opéré pour améliorer la fiabilité des imputations internes et calculer les coûts de cette prestation.

Ressources humaines

La poursuite du développement du programme de gestion des compétences et de mobilité du personnel a porté des fruits très appréciés, tant par la hiérarchie que par les personnes concernées. Les RH ont apporté une aide soutenue dans le cadre de la réorganisation des offices des bâtiments, de la sécurité civile et du centre des technologies de l'information. Par ailleurs, les efforts en vue de réduire les effectifs ont été poursuivis et ont atteint avec une année d'avance l'objectif fixé par le Conseil d'Etat. Parallèlement, l'évolution des prestations et des compétences nécessaires a induit de nouveaux besoins en termes de personnel qui ont été en grande partie satisfaits par des réallocations internes. En outre, le DCTI a été le département "pilote" lors de la troisième étape relative à la gestion décentralisée des postes de travail (SIRH).

Organisation et systèmes d'information

Le lancement des différents projets a été réalisé en fonction des priorités du département. Ainsi, un support méthodologique au pilotage de l'EURO 2008 et au projet de logements d'utilité publique (PLUP) a été apporté aux personnes en charge de ces dossiers. Parmi les autres actions notables, on mentionnera la défense

du projet de loi SIDLO (refonte du système d'information Logement) et la stabilisation des plateformes de l'office des bâtiments, la contribution à l'analyse des données et au processus d'attribution de locaux pour OLEG ou la mise à disposition de moyens opérationnels et techniques pour la nouvelle direction générale Praille Acacias Vernets (PAV).

Logistique et services généraux

Les actions de réorganisation se sont traduites par une réduction des secteurs qui composent ce secteur et une meilleure exploitation des synergies possibles. A titre d'exemple, la fusion des services accueil téléphonique de l'Etat et centre de tri courrier a permis de réduire le personnel affecté à ces tâches. L'externalisation de la prestation de distribution du courrier, réalisée à la satisfaction des usagers, a également contribué à la réduction des effectifs.

Ces démarches de rationalisation ont été conduites sans licenciement et en valorisant les compétences des collaboratrices et collaborateurs concernés qui assument dorénavant d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée.

Logement

Nouvelle politique du logement

L'année 2008 a notamment été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle politique du logement, qui s'articule autour de quatre piliers : assouplissement des contraintes en zone de développement (abandon de la règle des "deux tiers - un tiers") ; constitution d'un socle de logements d'utilité publique à hauteur de 15% du parc locatif du canton ; développement de la propriété individuelle et de la coopérative ; maintien des aides personnalisées.

Au 31 décembre 2008, 1'166 logements d'utilité publique (dont 160 construits) ont été ajoutés au stock de base LUP, composé des logements HBM existants (5'732 logements). Le programme prévoit pour l'année 2009 l'intégration des 778 logements de la RISA suite à l'acquisition de 93% de son capital-actions, ainsi que la réalisation de 123 nouveaux HBM-LUP, soit un total minimum prévu de 901 nouveaux LUP pour 2009.

Mesures d'aides à la personne

L'augmentation du nombre de demandeurs de logements enregistrés à l'office du logement (OLO) et au secrétariat des Fondations immobilières de droit public (FIDP), constatée depuis 2003, s'est poursuivie en 2008. Le nombre de demandes inscrites est ainsi supérieur à 4'900 (+11% en une année).

Le nombre de bénéficiaires d'allocation de logement, tant dans le secteur subventionné que dans le secteur libre, est resté stable en 2008, à 5'946 foyers au total. Il a été versé à ce titre un total de 18,1 millions de francs (- 5% par rapport à 2007). En revanche, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de subventions personnalisées HM, constatée depuis plusieurs années consécutives, se vérifie en 2008 ; les montants alloués à cette prestation ont augmenté de 16% pour atteindre 7,1 millions de francs.

La diminution des montants perçus à titre de surtaxe, constatée entre 2004 et 2007, s'est tassée. Le nombre de surtaxés à même légèrement augmenté à 1'803 (1'682 en 2007) pour un montant de surtaxe total facturés de 8,3 millions de francs (+ 2,5%).

Par ailleurs, le nombre de procédures judiciaires a diminué. De nombreux locataires ont été reçus, ce qui a limité les incompréhensions liées aux décisions rendues par l'OLO. Le Tribunal administratif (TA) a largement confirmé ses jurisprudences antérieures, ainsi que plusieurs pratiques administratives de l'OLO. Il est à relever que sur les 21 arrêts rendus dans ce domaine par le TA, 20 ont confirmé les décisions prises par l'OLO.

Bâtiments

A la suite de la réorganisation de l'office des bâtiments, effective depuis le 1^{er} octobre, les trois divisions qui constituaient l'ancienne organisation (études et constructions, maintenance, gérance et conciergerie) ont été regroupées en deux directions : investissements, patrimoine et actifs d'une part, gestion et exploitation d'autre part.

Investissements, patrimoine et actifs

La nouvelle direction des investissements, du patrimoine et des actifs est chargée de proposer et de mettre en œuvre les politiques d'investissement (bâtiments neufs et maintien en l'état du parc immobilier), de coordonner et de participer aux projets d'étude et de construction des bâtiments neufs, ainsi qu'aux projets de maintenance, de rénovation et de réhabilitation des bâtiments déjà construits dans le cadre des lois et des crédits votés par le Grand Conseil.

Les objectifs fixés pour 2008 ont été atteints, à savoir :

Constructions achevées

CO Cayla : 1^{ère} et 2^{ème} étapes ; surélévation Henri-Dunant ; CO Seymaz ; Collège Aimée-

Stitelmann ; transfert du Club international de tennis ; La Brenaz ; EMS Les Pins (60 lits) ; EMS de la Rive (48 lits) ; EMS la Châtelaine (87 lits) ; EMS Happy Days 2 (60 lits) ; 3 EPH : transformation ; Genève-Plage : rénovation des installations de production d'eau et réfection du bassin principal et de la zone entrée ; 6, rue de l'Hôtel-de-Ville : rénovation des façades et de la toiture et adaptations intérieurs du bâtiment ; Collège de Candolle : installation de classes provisoires.

Etudes achevées

Curabilis ; HEG Battelle ; Hôpital des enfants : 3^{ème} étape ; EMS Prieuré-Avanchets-Drize-Lausanne-Vandelle-Tour-Bessonnette ; EPI Thônex II ; Maternité 3^{ème} étape : phase 3.3.

Constructions en cours

Collège Sismondi : 1^{ère} étape ; CO Drize ; HUG : sécurité incendie dans les bâtiments ; Maternité : 3^{ème} étape ; Maison du terroir ; Réaménagement du village d'Aigues-Vertes : 2^{ème} et 3^{ème} étapes ; EMS la Poterie (65 lits) ; EMS les Mouilles (78 lits) ; EMS les Bruyères (rénovation, 74 lits) ; EMS Butini (reconstruction 47 + 85 lits) ; Collège Calvin : rénovation des façades et toitures ; CRER 2 : construction d'un bâtiment pour la rééducation des enfants ; mise en conformité des installations de production de froid ; CO Florence : 1^{ère} étape de la rénovation ; DIP-Pôles : 1^{ère} étape des travaux de réaménagement des locaux aux CEP Ternier et Bertrand ; OCAN : mise en conformité des pistes d'essais pour accréditation de la halle technique ; Stade de Balexert : réalisation d'un terrain synthétique, rénovation des vestiaires ; Ecole d'éducateurs-trices du jeune enfant (EEJE) aux Bougeries : rénovation du bâtiment ; CMU : aménagement de locaux dans le bâtiment existant pour l'installation d'un IRM, construction d'une cage de Faraday et installations techniques en rapport ; diverses écoles et bâtiments publics : mise aux normes des installations de sécurité dont la détection incendie ; Palais de justice : divers aménagements pour les juridictions et installations d'un pavillon provisoire.

Etudes en cours

Collège de Frontenex ; Bâtiment des Lits 2 ; Parking OMC ; Ecole de Médecine ; Parking P+R Sécheron ; relogement des forains et des gens du voyage à La Bécassière ; ascenseurs : modernisation du parc (219 installations) ; La Pastorale : rénovation de la maison Rose, de la dépendance et création d'une salle de conférences ; Uni-Bastions, ex-Ecole-de-Chimie et Ecole-de-Médecine : rénovation des bâtiments ; Uni-Dufour : rénovation des façades ;

Centre sécurité police du Lac ; Agrandissement stationnement militaire à Mategnin ; Centre de police sécurité internationale à Cointrin ; rénovation et affectation du Manège Colladon.

Amiante dans les bâtiments de l'Etat

Deux organes ont été mis sur pied : une cellule opérationnelle amiante Etat, présidée par la directrice générale de l'office des bâtiments dans laquelle siègent des représentants du DCTI, du DF, du DIP, du DT et du DES, ainsi qu'un groupe interdépartemental paritaire de suivi de la problématique amiante à l'Etat, présidé par le directeur général de l'office du personnel de l'Etat (DF).

Relevons qu'un appel d'offres a été lancé début 2008 pour rechercher des mandataires «expert amiante». La campagne d'expertise des bâtiments propriété de l'Etat a débuté. Un cycle de formation amiante pour les collaborateurs du DCTI, de l'université et du DIP qui interviennent sur les chantiers de l'Etat, a été mis sur pied en partenariat avec le STEB (DT). Notons encore que l'assainissement du cycle d'orientation du Foron a été réalisé.

Economies d'énergie dans les bâtiments

La stratégie d'économie d'énergie mise sur pied depuis 2005 permet de réduire le montant consenti aux achats d'énergie. Ainsi, les économies cumulées entre 2005 et 2008 s'élèvent à 6 millions de francs, pour un investissement de 3,6 millions de francs. Ces économies représentent une réduction de plus de 2,2 millions de kWh/an électrique, de plus de 22,2 millions de kWh/an thermique et de 54'000 m³/an d'eau. La réduction d'émission de CO₂ s'établit à 5'300 tonnes/an.

Gestion et exploitation

La nouvelle direction de la gestion et de l'exploitation est chargée de proposer et de mettre en œuvre les politiques d'exploitation (travaux courants et gestion administrative du parc immobilier), de mener les activités liées à la gérance, à l'entretien courant et au nettoyage des bâtiments. Elle se charge notamment de mettre à disposition des locaux pour les services de l'Etat, des associations à but non lucratif et des organisations internationales, gouvernementales ou organismes à but sociaux.

Cette direction est parvenue à stabiliser en 2008 le montant des locations payées par l'Etat à des tiers, avant une réduction de l'ordre de 4 millions de francs prévue pour 2009. Elle a

également octroyé des droits de superficie aux fondations immobilières de droit public et aux coopératives d'habitation, en vue de construire des logements subventionnés, réalisé les transferts d'actifs des TPG et des SIG et travaille au transferts des actifs de l'AIG et des HUG.

Relevons que le site occupé par Artamis à la Jonction a pu être libéré, rendant possible son assainissement puis la construction de près de 300 logements. Grâce à une solution inédite, le relogement de la plupart des occupants sur deux sites n'entraînera pas de coût pour l'Etat.

La direction de la gestion et de l'exploitation a encore coordonné le nettoyage de l'ensemble des locaux occupés par l'administration cantonale (1,2 millions de m²). Elle gère les 2'927 parcelles (soit 13% de la surface du canton) et les 1'676 bâtiments propriété de l'Etat.

Génie civil

L'office du génie civil est en charge de la réalisation des infrastructures pour le réseau des transports publics, de la construction et de l'entretien des routes nationales et cantonales, ainsi que de l'assainissement du bruit induit par celles-ci. Elle mène aussi le projet CEVA pour le compte de l'Etat.

CEVA

Le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) a franchi des étapes importantes en 2008. Début mai, l'Office fédéral des transports (OFT) a délivré la décision d'approbation des plans, au terme de deux ans de procédure, dont la longueur s'explique notamment par le traitement de 1'700 oppositions déposées lors de la mise à l'enquête publique. En juin, 65 recours ont été déposés contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). En juillet, le projet CEVA a lancé les appels d'offres publics pour l'ensemble des travaux de gros œuvre de génie civil, soit 17 lots pour une somme totale devisée à quelque 700 millions de francs. Les soumissions d'entreprises ont été reçues de septembre à décembre.

Parallèlement, le traitement des recours a débuté. Sur les 65 recours déposés contre l'approbation des plans, cinq ont été retirés et trois jugés irrecevables. Une demande de levée de l'effet suspensif a été déposée auprès du TAF dès juillet sur l'ensemble du parcours, à l'exception des travaux concernant les tunnels de Champel et de Pinchat.

Transports publics

Après la mise en service du tronçon Cornavin-Avanchets en décembre 2007, les travaux du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) se poursuivent conformément au programme général, de sorte que Meyrin devrait être desservi fin 2009. Les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) ont débuté en novembre 2008 et se poursuivront jusqu'à fin 2011.

Traversée du lac

Un crédit d'études de 3,5 millions de francs ayant été adopté par le Grand Conseil, les études ont commencé en avril et se poursuivront sur trois ans. Relevons que la traversée du lac est citée dans le projet d'arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales mis en consultation par la Confédération (DETEC).

Routes nationales

Depuis le 1^{er} janvier, la Confédération a la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales et a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de ce mandat. Le canton de Genève a signé, en décembre 2007, une convention intercantonale avec les cantons de Vaud et de Fribourg. L'intégralité des activités accomplies par le service de l'exploitation des routes nationales est prise en charge par la Confédération sur la base du règlement d'organisation.

La mise en service du nouveau système de gestion centralisée du trafic ainsi que d'autres travaux de réhabilitation et de mise à jour de diverses installations électromécaniques découlant du changement de système ont été réalisés. Les études de l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney, liée à la route des Nations, et le complément de la jonction de la Milice, se poursuivent.

Routes cantonales

Les travaux de gros entretien et de mise à niveau des systèmes de sécurité du tunnel de Ferney se sont achevés en automne. Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. Les études ont été engagées pour la reconstruction de la route de Drize, entre le chemin de Pinchat et la route de Troinex, ainsi que pour la nouvelle liaison route de Jussy-chemin de Myrani en liaison avec les Communaux d'Ambilly.

Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets d'assainissement se poursuit conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8'644 du 28 mars 2003, ouvrant un crédit de 85 millions de francs sur 11 ans pour les études et les mesures d'assainissement. La mise en place des décisions approuvées se poursuit avec notamment des mesures de modération de la circulation, la pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que l'installation d'éléments et de murs anti-bruits. A ce jour, 34 dossiers sont en cours d'étude, dont 12 ont été approuvés ou sont en voie de l'être.

Autorisations de construire

En matière de simplification des procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, des travaux ont été menés en étroite collaboration entre les organisations professionnelles représentatives des architectes et ingénieurs, les principaux services administratifs de préavis et l'office des autorisations de construire. Des mesures concrètes sont d'ores et déjà proposées. Dès début 2009 suivra une phase préalable de test, ainsi que la mise en œuvre des mesures qui seront retenues.

Une étude a également été engagée à propos d'un guichet informatisé pour les demandes d'autorisation de construire. Ce projet vise dans un premier temps à réaliser un outil destiné à faciliter le dépôt des dossiers d'autorisation. Celui-ci permettra notamment une facilitation de la saisie des données, une amélioration de la traçabilité des dossiers et une optimisation du stockage des données, induisant une meilleure assistance aux requérants. Sur un plus long terme, ce projet permet d'envisager des possibilités d'évolution du traitement des requêtes vers une gestion complète de celles-ci sous forme dématérialisée.

Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)

Le Conseil d'Etat a adopté le 16 janvier un projet de loi modifiant la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), qui supprime certains permis d'habiter ou d'occuper au profit d'une attestation de conformité signée par un mandataire professionnellement qualifié, cas échéant par le bénéficiaire de l'autorisation de construire.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté le 22 février une modification de la LCI permettant, à certaines conditions, de surélever les bâtiments d'habitation d'un, voire

deux étages. Cette modification fait suite à un accord intervenu entre les auteurs de la loi précédemment votée par le Grand Conseil, les référendaires et l'Etat de Genève. Les cartes auxqueltes sont conditionnées les surélévations dans certains secteurs du canton sont en cours d'adoption par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a encore adopté une modification du règlement d'application de la LCI prévoyant qu'en cas de prolongation de l'autorisation de construire, les autres autorisations liées à celle-ci sont également prolongées. Cette modification est de nature à accélérer et simplifier les procédures.

Quelques chiffres

L'office des autorisations de construire a enregistré 3'484 demandes d'autorisations de construire déposées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 (3'451 en 2007); en outre, 2'974 autorisations ou réponses positives à des demandes de renseignements ont été rendues durant la même période (3'087 en 2007). A cela, il convient d'ajouter le traitement de 368 requêtes en autorisation d'aliéner en application de la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et de 20 dossiers relatifs aux décisions de constatation à coordonner aux décisions de la commission foncière agricole en application du droit foncier rural, ainsi que le suivi, en matière de contentieux, de 339 procédures de recours interjetés contre des décisions LCI et LDTR.

Relevons encore que 208 infractions aux législations et réglementations applicables en matière de construction ont été instruites et ont donné lieu à des mesures et/ou sanctions. 4'879 rendez-vous de conseil et de police ont eu lieu et 2'635 chantiers en cours ont été contrôlés à l'occasion de 14'476 inspections; 407 ouvriers ont été formés: 264 machinistes, 131 pelles-trax, 12 grutiers.

Patrimoine et sites

Patrimoine monumental et inscriptions à l'inventaire

Deux ensembles ruraux ont été classés monuments historiques: le domaine Courtenod à Céligny et celui de Notre-Dame du Lac à Cologny, pour lequel un plan de site a également été adopté afin de ménager le potentiel constructible dans la partie supérieure de la propriété.

Plusieurs chantiers de monuments classés ont été achevés, parmi lesquels les restaurations

des façades de l'immeuble Clarté (1^{ère} étape), de l'église Saint-Georges à Hermance et des décors peints du Palais de l'Athénée. Le temple de Chêne a également vu sa restauration terminée en novembre. L'important chantier de la restauration des façades et de la toiture du Collège Calvin a débuté en juillet.

Par ailleurs, une dizaine d'arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été pris.

Requêtes en autorisation de construire, conseils et suivi de chantiers

Les collaborateurs du service des monuments et des sites ont recueilli un préavis par requête auprès des sous-commissions de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et de la commission du Vieux-Carouge. Au cours de 99 séances, 1'255 préavis ont été rédigés. Assurant le suivi des requêtes en autorisation de construire, le service a établi 1'096 préavis. Les collaborateurs du service ont participé à des visites pour la connaissance des objets à évaluer, reçu les requérants pour la mise au point des requêtes, traité les détails de mise en œuvre et le choix des teintes. Enfin, de nombreux chantiers ont fait l'objet d'un suivi particulier, parmi lesquels il convient de citer les plus représentatifs: rénovation du pont de la Machine; réhabilitation du Chalet Floraire à Chêne-Bourg; transformation de la cure de Bernex; restauration de l'orangerie et des serres du domaine de la Fondation Hardt à Vandoeuvres; restauration et transformation des immeubles du quai de la Poste 2 et 4.

Subvention à la restauration de bâtiments

39 dossiers de demandes de subvention ont été adressés avant l'ouverture des travaux sur des bâtiments protégés et destinés à de l'habitation. La commission d'attribution de la subvention s'est réunie à huit reprises et a statué sur 33 cas. Un montant de 1,4 millions de francs a été engagé au cours de l'année 2008 et une somme comparable versée aux propriétaires à l'issue des travaux.

Journées européennes du patrimoine

Malgré une météo maussade, pas moins de 7'700 visiteurs ont fréquenté les 22 sites ouverts sur le canton lors des Journées du patrimoine 2008, placées sous le thème des "lieux de délices".

Archéologie

Trois sites ont plus particulièrement mobilisé les

collaborateurs du service cantonal d'archéologie : la poursuite des fouilles sur la plateforme du château de Rouelbeau, la place du village de Vandoeuvres et les bois de la Versoix, au lieu-dit Mariamont. Signalons encore que le site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre s'est vu décerner le prix Europa Nostra.

Les principales perspectives pour 2009 en dehors des chantiers de fouilles qui s'ouvriront (TCOB, CEVA, Eglise de Corsier, Rouelbeau, etc.) sont l'achèvement et la mise à disposition du public du site archéologique de l'église Saint-Gervais, prévu début avril, le vernissage des nouvelles salles d'archéologie régionale au Musée d'art et d'histoire, début juin, et les journées portes ouvertes sur le site de Rouelbeau, en octobre.

Inventaire des monuments d'art et d'histoire

Le manuscrit final du prochain volume genevois de la série des monuments d'art et d'histoire de la Suisse, consacré à la Vieille-Ville de Genève (développement urbain et fortifications) a été achevé et son contenu validé par Commission scientifique cantonale. L'ouvrage, qui fait l'objet d'un examen de la commission de rédaction de la Société d'histoire de l'art en Suisse, paraîtra en 2010.

Praille Acacias Vernets

En mars 2008, après avoir repris la conduite du projet de développement du périmètre Praille Acacias Vernets (PAV) jusque là assumée par la fondation pour les terrains Industriels (FTI), le Conseil d'Etat a constitué une délégation ad hoc composée de Mark Muller (qui la préside), Robert Cramer, Pierre-François Unger et David Hiler. Cette délégation a amorcé une réflexion permettant de définir une nouvelle stratégie de mise en œuvre du projet qui, tout en portant de grandes attentes, suscitait également un certain nombre de craintes. La délégation a donc constitué un groupe de travail interdépartemental, composé de hauts fonctionnaires, lequel a remis son rapport à la mi-mai. Le gouvernement en a retenu l'essentiel des conclusions et présenté en juin les nouvelles conditions de mise en œuvre du développement projeté, réorienté par rapport aux options du masterplan de 2007.

Dans les grandes lignes, cette réorientation portait sur l'engagement rapide du débat politique, par le biais notamment du dépôt d'un projet de résolution au Grand Conseil visant à arrêter les principales options d'aménagement

du périmètre, la création d'instruments d'aménagement nouveaux tenant compte de l'ampleur et de la complexité du projet, la mise en œuvre d'une large concertation avec les acteurs concernés et la constitution d'une forte structure de conduite.

Tenant compte de ces objectifs, un comité de pilotage politique composé de trois membres de la délégation du Conseil d'Etat au PAV et de trois conseillers administratifs des villes de Carouge, Genève et Lancy, a été formé. Il a validé les grandes orientations du projet, en premier lieu s'agissant du contenu du projet de résolution qui a été adressé au Grand Conseil en novembre, puis concernant le contenu du projet de loi de déclassement. Ce dernier, qui a donné lieu dans le courant de l'automne à une enquête technique dont le résultat a été favorable, a été soumis à l'enquête publique en décembre. Il sera déposé devant le Grand Conseil au printemps 2009.

En septembre 2008, le Conseil d'Etat a créé une nouvelle direction générale chargée de promouvoir un projet cohérent et de qualité et de coordonner les études et travaux nécessaires à son avancement. Elle est composée d'une petite équipe pluridisciplinaire et collabore étroitement avec les directions générales de l'Etat et les services techniques des communes principalement concernés par le projet, collaboration qui s'est concrétisée par la formation d'un comité de coordination du projet. Cette nouvelle direction est assistée par un collège d'experts composé d'architectes urbanistes bénéficiant d'une expérience internationale en matière de grands projets de développement urbains, qui se réunit deux jours par mois.

Les travaux en cours portent sur plusieurs questions générales d'ordre technique ; plusieurs études relatives notamment à la géologie, à la gestion de l'eau et au rôle du rail dans la partie sud du périmètre ont été engagées. Par ailleurs, une première analyse des questions liées au relogement et/ou à la relocalisation des entreprises existantes, de même qu'à celles relatives aux aspects fonciers, a été effectuée. Elle se poursuivra par le travail d'un groupe réunissant la direction générale PAV, la direction générale des affaires économiques, l'office du logement et la FTI, en étroite collaboration avec la direction générale de l'aménagement du territoire.

Pour ce qui concerne les études d'aménagement à l'échelle du périmètre, l'une des priorités est celle des espaces publics et de la mobilité

au sein du futur quartier. Ces éléments constitueront en effet l'épine dorsale des aménagements à venir et doivent permettre l'avancement cohérent des études ultérieures. La direction générale PAV a donc lancé en novembre un appel d'offres ouvert visant à désigner une équipe de mandataires pluridisciplinaire, dont les tâches porteront sur l'élaboration d'une image directrice des espaces publics et de la mobilité, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer la cohérence entre cette image directrice et les études à venir ainsi que l'élaboration d'un premier projet de réalisation d'espace public.

Cet appel d'offres a rencontré un vif succès et conduira à la désignation d'une équipe lauréate qui débutera sa collaboration avec la direction générale PAV au printemps 2009. L'une des exigences adressées aux candidats porte sur la capacité à organiser des ateliers de travail publics qui permettront aux personnes intéressées de prendre part concrètement au projet. Cette exigence sera renouvelée au stade des études sectorielles à venir, permettant ainsi la mise en œuvre de processus de concertation ciblés et constructifs, conformément aux attentes du Conseil d'Etat.

La concertation politique, concrétisée par la création du comité de pilotage politique et l'engagement des débats du Grand Conseil au sujet du projet de résolution, a été complétée par des rencontres entre la direction générale PAV et de nombreuses associations concernées par le projet et représentantes d'intérêts divers (professionnels, transports, mobilité douce, économie, défense des locataires, des habitants, des propriétaires, etc.). Ces rencontres se poursuivront de manière régulière au fur et à mesure de l'avancement du projet et les associations seront invitées à participer au cycle de conférences-débats prévu au cours du premier semestre 2009.

Un important travail a également été lancé pour créer un site Internet, qui devrait à terme accueillir une plate-forme d'échange interactive.

Technologies de l'information

L'année 2008 a notamment été caractérisée par l'adoption en juin par le Grand Conseil du programme Administration en ligne, planifié dès son vote. La première prestation en ligne relative à l'impôt à la source a été mise en place le 8 décembre. Parallèlement, les travaux de l'harmonisation des registres faisant partie intégrante de l'administration en ligne ont pu être exécutés selon le planning de la Confédération.

Cette loi est le vecteur fondamental permettant de préparer toutes les données dont l'administration dispose en étant ouverte au citoyen, selon ses demandes, respectant ainsi le discours de Saint-Pierre, qui réclamait qu'"un citoyen, un résident, une entreprise ne [transmette] qu'une seule fois aux autorités les informations dont elles ont besoin, par Internet pour ceux qui le souhaitent".

Le centre des technologies de l'information (CTI) a également participé à la mise en place d'applications stratégiques, à l'instar de CARI pour l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN), application réalisée avec neuf cantons dont sept suisses alémaniques, le *e-voting* et BiblioDIP. Il a d'autre part poursuivi ses travaux avec la maîtrise d'ouvrage visant à faire évoluer et à maintenir son parc applicatif de plus de 800 applications et a participé à des événements majeurs, tels que l'EURO 2008 ou l'inauguration du LHC du CERN.

Le CTI a bien entendu assumé les travaux standards inhérents à ses missions, à savoir assurer l'exploitation d'un réseau comprenant 23'756 postes de travail, 29'000 boîtes aux lettres électroniques et 24'000 téléphones. A noter que pas moins de 55 millions de courriels ont transité par les serveurs de l'Etat et que 22 millions de pages sont sorties des imprimantes de masse.

Enfin, une grande partie de l'année 2008 a été consacrée à préparation de la réorganisation du CTI, qui sera pleinement opérationnelle en 2009.

Sécurité civile

Protection civile

La nouvelle loi cantonale d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile a été adoptée par le Grand Conseil. Le règlement d'application ainsi que diverses prescriptions administratives sont en voie de finalisation. 66 cours et écoles de protection civile ont eu lieu à Bernex, réunissant 870 participants.

Les organisations de protection civile du canton ont été fortement sollicitées dans le cadre de l'EURO 2008. A cette occasion, l'état-major de la sécurité civile a œuvré afin de coordonner cet engagement de grande ampleur.

Sapeurs-pompiers

Le service de l'inspection du feu a été créé afin de disposer d'un suivi administratif des

compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et de contrôler leur état de préparation. 28 cours et écoles pour sapeurs-pompiers, dont celles pour officiers et commandants, ont eu lieu sur le site de la sécurité civile, pour un total de 571 participants.

Prévention incendie et sécurité

Quatre campagnes d'envergure ont été lancées en 2008. Elles ont porté sur le contrôle des ascenseurs, d'établissements nocturnes (dont un a été fermé), des cinémas, ainsi que l'examen et l'amélioration de la sécurité dans les entreprises situées sur d'anciens sites industriels.

La police du feu a suivi et contrôlé des exercices d'évacuation dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans divers établissements qui en ont fait la demande.

Dans le domaine des autorisations de construire, la police du feu a participé à un groupe de travail destiné à simplifier et à accélérer le traitement des demandes.

Formation

Les instructeurs professionnels et les inspecteurs de la police du feu ont dispensé des cours de prévention et de sécurité incendie destinés

aux établissements publics, pensions, institutions et entreprises astreintes. Ces formations ont touchés 1'390 participants.

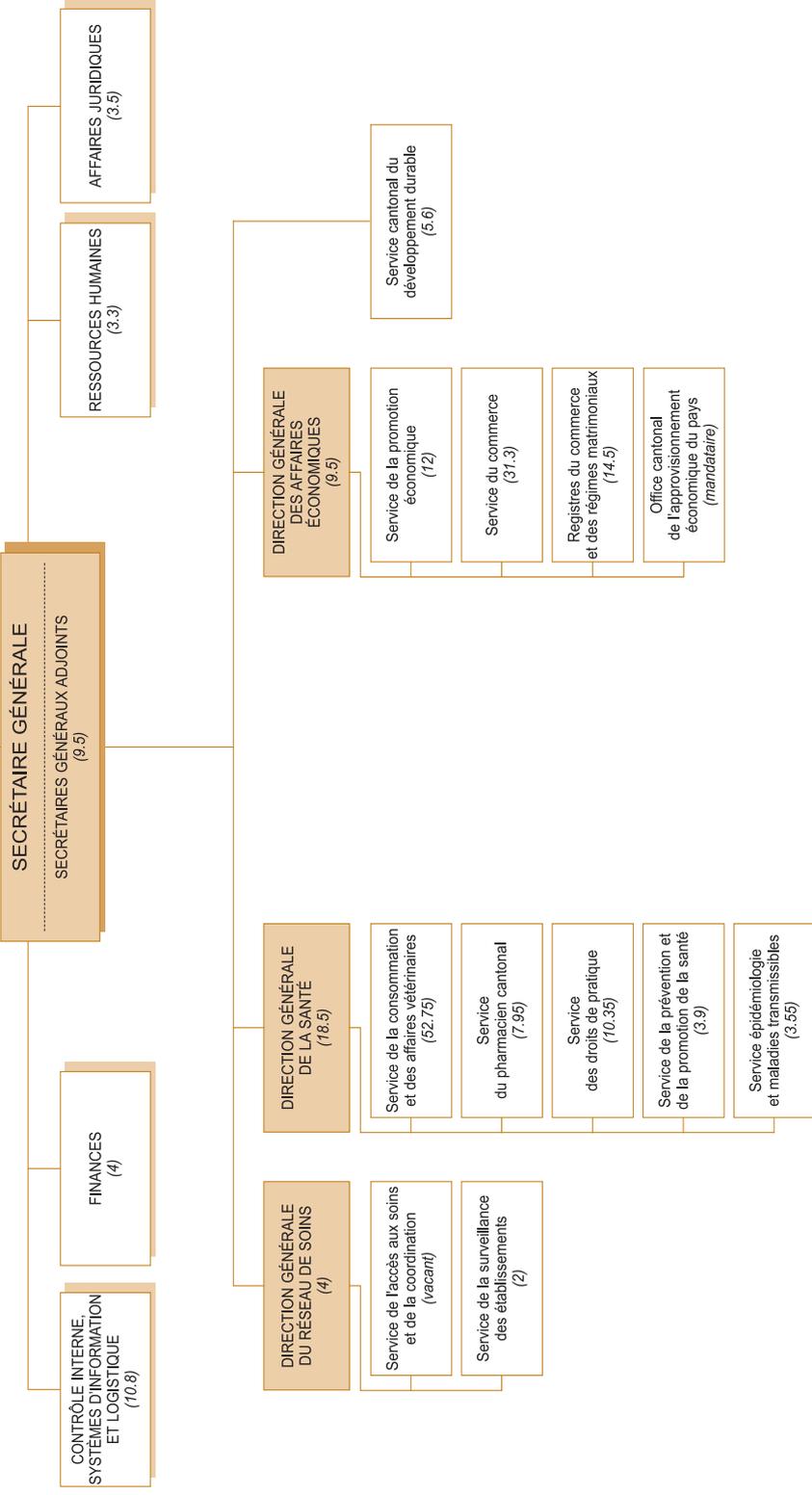
Durant l'année scolaire 2007-2008, le cours de prévention incendie dispensé dans le bus école a été donné à 241 classes, totalisant 3'949 élèves. Ce cours a été suspendu à la rentrée 2008.

Registre foncier

Le registre foncier a traité plus de 14'000 réquisitions, finalisé quatre dossiers d'expropriation, accueilli au guichet 6'662 clients auxquels près de 10'000 extraits et 6'500 plans ont été délivrés. Les 5'755 immeubles de la commune de Thônex ont été introduits dans le registre foncier fédéral. Enfin, la correction de frontière relative aux bois de Chancy a été achevée.

Pour 2009, il est notamment prévu d'effectuer les tests dans la perspective de la migration de l'application Capitastra (gestion du processus lié à l'inscription et à la gestion des droits réels), prévue en 2010, de procéder à la refonte complète des sites du registre foncier et d'introduire la facturation en ligne pour les commandes d'extraits du registre foncier.

CONSEILLER D'ETAT



8. Département de l'économie et de la santé

L'action politique du département de l'économie et de la santé (DES) est fondée sur trois missions fondamentales :

- soutenir et développer les conditions-cadre de l'économie afin de favoriser une croissance durable ;
- organiser un système de santé performant et cohérent, économique et efficient garantissant notamment l'accès à des soins de qualité pour tous ; proposer et réaliser des mesures visant à préserver et promouvoir la santé des personnes et à prévenir les maladies ;
- développer les synergies existantes et en créer de nouvelles, entre la santé et l'économie, notamment à travers le renforcement des clusters présents dans notre région.

Efficiency, clarification et simplification sont par ailleurs les lignes directrices qui cadrent l'ensemble des actions menées par le DES.

Promouvoir et conseiller en matière de développement durable

Le conseil en matière de développement durable et la promotion de l'intégration de ces critères au quotidien par l'ensemble des acteurs de la société genevoise (entreprises, administrations publiques, associations et ONG, individus, etc.) constituent des enjeux majeurs pour notre société et pour le département. Ainsi, durant l'année 2008, plusieurs actions ont ciblé les entreprises genevoises ; d'autres ont eu pour objet la promotion d'une alimentation alliant santé et développement durable. Enfin, les actions liées à la consommation responsable, aux Agendas 21 communaux et à l'éducation au développement durable ont été poursuivies de manière active. Un important travail a été mené concernant les indicateurs cantonaux de durabilité. De même, une intense activité est déployée afin d'élaborer un outil permettant d'intégrer les principes du développement durable au sein de la politique d'achat de l'administration.

Organiser un système de santé cohérent, économique et efficient

Mise en place d'un système d'information pour comprendre la composition des coûts de la santé

En 2008, le DES a réalisé un système d'information qui permet de mieux rendre compte des

mécanismes expliquant la fixation des primes d'assurance-maladie, en analysant la composition des coûts de la santé. Analysant les données de remboursement des assureurs publiées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), cet outil permet non seulement d'observer les coûts par type de prestataires, mais aussi d'effectuer des comparaisons cantonales et surtout d'analyser les évolutions par trimestre. Le DES a ainsi pu constater que la hausse des coûts à charge des caisses maladie à Genève s'est confirmée au cours de l'année 2008. A fin septembre 2008, par exemple, cette hausse était de 4,6%, légèrement supérieure à la moyenne Suisse (4,4%), mais nettement inférieure à celle d'un canton-ville comme le nôtre, à savoir : Bâle (+6%). L'ensemble de ces informations font l'objet d'une communication départementale trimestrielle et sont directement accessibles, de façon dynamique, et en tout temps, sur le site Internet du DES.

<http://etat.geneve.ch/des/site/master-home.jsp>

Développement d'une politique de cybersanté

Le DES a participé au lancement, durant l'année 2008, des travaux de coordination des cantons et de la Confédération en matière de cybersanté. Après avoir fait partie du groupe de réflexion restreint de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé consacré à ce thème, Genève participe activement aux principaux groupes de travail ainsi qu'à l'organe de pilotage de la stratégie nationale e-health. Le Grand Conseil a adopté en novembre la loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale qui constitue la première base légale cantonale rendant possible un dossier médical informatique partagé entre plusieurs partenaires de soins. Le projet pilote e-toile va ainsi pouvoir démarrer dès 2009 avec l'aide financière de partenaires privés. Il constitue l'un des exemples majeurs de partenariat public-privé mis en place par le département. De plus amples informations concernant le projet étoile se trouvent dans la partie Conseil d'Etat du rapport de gestion.

Parallèlement, le DES a oeuvré très activement au lancement, durant l'année 2008, des travaux de coordination des cantons et de la Confédération en matière de cybersanté. Le canton est ainsi l'un des moteurs du développement e-health en Suisse. Après avoir été

longtemps un pionnier solitaire sur cette thématique, il peut désormais s'appuyer sur une analyse commune des enjeux au niveau national. Tirer profit du potentiel de la cybersanté est l'un des axes majeurs de ces prochaines années. Il permettra d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la sécurité du système sanitaire. Il permettra également au patient d'être un partenaire plus actif et responsable de sa prise en charge médicale. C'est par ce biais que devra être accompagnée l'évolution des habitudes de consommation de soins des patients, autant que la rationalisation des processus de prise en charge exigée notamment par les implications financières croissantes du domaine de la santé dans notre société.

Nouvelle répartition des responsabilités entre départements, s'agissant des établissements médico-sociaux (EMS)

Le 1^{er} juillet 2008, le Conseil d'Etat a clarifié les rôles respectifs du DES et du DSE en matière d'EMS. Par exemple, la planification sanitaire, médico-sociale et hospitalière, ainsi que les tâches de contrôle de la qualité des soins dans les EMS, sont de la compétence du DES ; les foyers de jour, les immeubles avec encadrement de type D2 et les lits UAT, ne sont plus considérés comme faisant partie du secteur des EMS, mais du dispositif de maintien à domicile et du réseau de soins.

Réalisation du réseau de soins

La loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile a été votée le 26 juin 2008 par le Grand Conseil, à l'unanimité. Les tenants et aboutissants de cet important projet de réorganisation sont précisés dans la partie Conseil d'Etat du rapport de gestion. Durant le second semestre, le DES a réalisé les travaux préparatoires visant à concrétiser, par voie réglementaire, l'accès aux soins, en particulier pour les personnes en âge AVS, et leur orientation dans le réseau de soins. Ces derniers concernent le fonctionnement de la commission de coordination, les prestations d'aide fournies par les organisations d'aide et de soins à domicile, ainsi que le catalogue des structures intermédiaires et leurs prestations. Ces travaux ont fait l'objet de consultations auprès des partenaires concernés.

S'agissant de l'organisation de l'accès aux soins, celle-ci est placée sous l'égide de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et fera l'objet d'une activité clairement distincte des autres activités de cette institution. Pilotée par un-e directeur-trice de

programme, cette organisation comportera deux équipes : la première dite "d'évaluation des degrés de dépendance des personnes", composée d'infirmiers-ères de liaison déjà actives dans certains départements médicaux des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), et d'assistants sociaux ; la seconde dite "d'orientation", composée d'infirmiers-ères chargées de rechercher les places disponibles dans le réseau de soins et de négocier avec les différentes institutions et les personnes concernées, les admissions et les transferts éventuels. Ces deux équipes travailleront en étroite collaboration avec le médecin traitant, à qui appartiendra la décision finale d'orientation.

Collaboration régionale et internationale en matière de soins

Dans le domaine des soins et de la formation médicale, la collaboration régionale a connu en 2008 de nouveaux développements entre Genève et les autres cantons ; ainsi, les HUG ont signé plusieurs conventions notamment avec l'Hôpital de Nyon, le CHUV et d'autres établissements hospitaliers de Suisse romande. Par ailleurs, sous l'égide de l'Association Vaud-Genève, le Programme latin de dons d'organes a été mis en place, lequel a été formellement approuvé par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales ; regroupant l'ensemble des hôpitaux de Suisse romande et du Tessin, ce programme vise à mieux identifier les donneurs potentiels afin d'augmenter les dons d'organes, puisque la Suisse reste l'un des pays européens qui a le moins de dons d'organes.

Au niveau international, des conventions ont été élaborées avec les quatre centres hospitaliers universitaires du Maroc dans plusieurs spécialités (cancérologie, transplantations, système d'information, oncologie, radiologie, gestion des risques et matério-vigilance, formation en soins infirmiers). En outre, une collaboration avec un hôpital du Caire a été initiée dans le domaine des soins infirmiers et en ophtalmologie. Enfin, une nouvelle convention de coopération a été signée avec l'Hôtel-Dieu de France de Beyrouth.

Protection de la santé publique contre les effets nocifs de la fumée passive

Le peuple genevois a adopté le 24 février 2008 l'initiative populaire 129 "Fumée passive et santé" qui visait à protéger la santé et l'hygiène publiques des effets nocifs de la fumée passive. Fort de ce nouvel article constitutionnel, le Conseil d'Etat a édicté un règlement d'exécution

transitoire, avec entrée en force au 1^{er} juillet 2008, dont les mesures d'application ont fait l'objet de multiples discussions et échanges avec les principaux partenaires concernés. Après trois mois d'application, le Tribunal fédéral a cassé ce règlement transitoire faute de base légale formelle. Ainsi, en octobre 2008, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil le projet de loi relatif à l'interdiction de fumer, permettant de concrétiser la volonté populaire.

Révision de la législation sur les chiens

Suite à l'intégration des affaires vétérinaires au sein du service de la consommation et des affaires vétérinaires au 1^{er} janvier 2008, le DES a été chargé de revoir la législation sur les chiens. Le peuple genevois a en effet adopté le 24 février 2008 l'initiative populaire 137 "Pour l'interdiction des races de chiens d'attaque et autres chiens dangereux". Le DES a pris, dès le mois d'avril, les dispositions réglementaires nécessaires pour appliquer les principales demandes de l'initiative, notamment en matière de sécurité publique. Il a en outre élargi la liste des chiens interdits. Quinze races sont désormais bannies du territoire genevois. Le département a parallèlement lancé les travaux de révision totale de la loi sur les chiens rendus nécessaires par le nouvel article 178 C de la Constitution genevoise.

Préserver et développer les conditions-cadre de l'économie

Mise en valeur des intérêts de l'économie genevoise dans les projets d'agglomération franco-valdo-genevoise et Praille-Acacias-Vernet

Le département a œuvré à la mise en forme de la politique des pôles de développement économique (PPDE) par le financement et le co-pilotage de l'étude METRON visant à définir de nouvelles zones d'activités économiques disponibles ou à rendre disponibles à court, moyen et long terme (horizon 2030). Il a par ailleurs obtenu la révision à la hausse du nombre d'emplois dans le périmètre d'aménagement coordonnée de Bernex-Est (de 1'700 à 2'350 emplois), ainsi que dans les études-tests lancées pour les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération de Bernex (de 1'500 à 6'000 emplois), St-Julien-Plaine de l'Aire (de 1'700 à 7'500 emplois) et Meyrin-St-Genis (de 5'000 à 18'550 emplois).

Par ailleurs, dans le cadre du groupe de travail Praille-Acacias-Vernet institué par le Conseil

d'Etat, le département est intervenu afin de défendre les intérêts de l'économie genevoise. Une simulation a été réalisée, démontrant que l'objectif initial fixé par le Conseil d'Etat (20'000 emplois supplémentaires dans le cadre du Masterplan existant fin 2007) est parfaitement réalisable, ainsi que le relogement des entreprises in situ, exception faite des activités à très fortes nuisances et très consommatrices d'espace.

Création d'une promotion économique romande

La présidence de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) étant dévolue au canton de Genève en 2008 et 2009, le département a fortement contribué à mettre sur pied le projet visant à créer une structure de promotion économique commune à toute la Suisse occidentale (comprenant les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Berne, Valais et Jura). Les objectifs à terme sont de mieux fédérer les moyens aujourd'hui répartis dans diverses structures, afin d'assurer conjointement la promotion économique à l'étranger et de fédérer la Romandie comme partenaire uni du triangle de platine avec Basel Area et Great Zurich Area. Cette nouvelle structure devrait être opérationnelle en janvier 2010. Le développement d'une promotion économique commune fait également l'objet d'un point dans la partie Conseil d'Etat du rapport de gestion.

En outre, et toujours dans le cadre des activités de la CDEP-SO, le département assume depuis 2008 la responsabilité de la plate-forme de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, active en Suisse occidentale.

Enfin, le département a conclu avec l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) un accord de prestations de droit public portant sur les années 2009 à 2011. Sur cette base et conformément au mandat que lui a confié la Confédération, l'OSEC assurera des prestations visant à promouvoir les exportations, les importations et les investissements en Allemagne, au Brésil, en Chine, aux Etats-Unis, en France, en Inde, en Italie, au Japon et en Russie.

Aides aux entreprises

Le département a conduit le projet de modification de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi du 20 janvier 2000, adopté par le Grand Conseil en septembre 2008. Cette modification a permis d'intégrer les derniers développements relatifs

à l'entrée en vigueur conjointe de la Nouvelle politique régionale (NPR). L'objectif consistait, d'une part, à intégrer la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) à la Coopérative romande de cautionnement à laquelle participent les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud et Genève et, d'autre part, à permettre au canton de Genève de bénéficier des aides financières fédérales prévues tant par la NPR que dans le cadre du cautionnement en faveur des PME.

Mise en place de la politique touristique cantonale

Dans le cadre de la mise en place de la politique touristique, telle que prévue par la nouvelle loi sur le tourisme adoptée en votation populaire en mars 2006 et entrée en vigueur en 2007, le département a largement contribué à l'élaboration "du Concept du tourisme - Vision 2015". Un contrat de prestation a également été signé entre la Fondation pour le tourisme et Genève tourisme & Bureau des Congrès, l'opérateur en charge des prestations touristiques.

Efficiences, clarification et simplification : l'organisation et la gestion du département

Mise en œuvre de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF)

Conformément aux dispositifs prévus par la LIAF et au calendrier fixé, le département a élaboré les projets de loi de financement et conclu des contrats de prestations avec tous les établissements et institutions bénéficiaires d'indemnités ou d'aides financières supérieures à 200'000 francs. Douze projets de lois accompagnés par 26 contrats de prestations ont ainsi été adoptés par le Conseil d'Etat, concernant notamment :

- les établissements hospitaliers (HUG, cliniques de Joli-Mont et de Montana) (on trouvera, à propos du contrat de prestations des HUG, des informations complémentaires dans la partie Conseil d'Etat du rapport de gestion) ;
- les institutions d'aides et de soins à domicile (FSASD, Foyers de jour, etc.) ;
- les associations œuvrant dans le domaine de la prévention des maladies transmissibles et non-transmissibles ;
- les institutions de soutien et de promotion des activités industrielles, économiques et touristiques (Office de la Promotion industrielle, Fondation pour l'aide aux entreprises, Incubateurs, Fondation pour le tourisme).

Contrôle interne

Dans le cadre du projet départemental "gestion des risques", et en conformité avec le manuel de contrôle interne de l'Etat, le DES a procédé en 2008 à :

- l'autoévaluation de l'environnement de contrôle pour l'ensemble des entités du département ;
- l'élaboration d'une cartographie de risques en lien avec les entités (services et directions) et les prestations du département. Pour ce faire, des ateliers "risques" ont été organisés pour l'ensemble des directions et services du département ;
- la réalisation de pilotes d'analyse de risques sur des processus transversaux tels que le processus budgétaire et le processus de subventionnement des institutions soumises à la LIAF.

La gestion par objectifs

Le DES a introduit dès 2007 un système de gestion par objectifs (GPO). Il concerne tant les objectifs stratégiques (de législature) que les objectifs opérationnels des services et directions du département. Chaque objectif est clairement identifié, contient des indicateurs, des échéances et un responsable. Le troisième exercice en la matière a été réalisé en 2008 et a permis, avec ces deux années d'expérience, d'identifier les forces et les points d'amélioration d'un système qui a été entièrement conçu et réalisé en interne. Fin 2008, les objectifs 2009 ont été définis, et 2009 sera l'occasion d'ajuster la méthode et les outils de revue des objectifs. Ils seront en outre probablement adaptés pour s'ajuster au projet de budget par politiques publiques.

L'approche projets

Un des axes de la GPO concerne les projets : tout projet contient en effet un objectif. En outre, nombre de tâches qui "sortent de l'activité quotidienne, routinière" peuvent être envisagés comme des projets. Fort de ces constats, le DES a initié en 2007 une démarche visant à former, dans un premier temps, les collaborateurs les plus concernés, à une méthode de gestion des projets. Le but est non seulement de détenir un bagage mais également de développer au sein du département un langage commun en la matière. 2008 a été l'occasion de mettre sur pied un projet, mené en interne, visant à compléter la méthode avec un outil simple d'application. En 2009, le DES entend approfondir ces démarches, en visant notamment à créer un véritable pôle de compétences au sein du secrétariat général en matière de pilotage et d'accompagnement de projets.

Les principales réalisations en 2008

Dans le domaine du développement durable

Du développement durable pour les entreprises et pour l'économie

Dans le prolongement de la démarche "PME et développement durable", des entreprises ont été accompagnées dans le cadre d'un partenariat avec la Haute École de Gestion. Ce partenariat se formalisera en 2009 et est destiné à évoluer avec une approche plus systématique dans les prochaines années. Cette approche permet d'obtenir des bénéfices en termes de formation et de sensibilisation de futurs professionnels, puisque cette expérience est intégrée dans le cursus des étudiants HEG.

Par ailleurs, une conférence à l'attention des PME genevoises a été organisée, le 6 novembre 2008, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes Genève (FER) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Une centaine de représentants d'entreprises ont participé à cette manifestation et l'enquête de satisfaction a démontré l'intérêt des PME pour ce genre de démarche.

Dans le domaine du tourisme, des actions ont également été lancées en 2008. En partenariat avec Genève Tourisme & Bureau des Congrès, il s'agit de promouvoir une nouvelle facette de la destination Genève : ses atouts en matière de développement durable.

Du consommateur au consommateur

Les actions de sensibilisation et d'information de la population constituent un enjeu majeur puisqu'elles atteignent directement l'individu dans l'une de ses facettes essentielles au regard du développement durable : le rôle de consommateur. A cet effet, le recueil de fiches "Pour une consommation responsable", qui a été diffusé à plus de 23'000 exemplaires depuis sa parution en 2005, a fait l'objet d'une étude menée en 2008 par la HEG. Cette dernière montre que 72% des lecteurs de ce guide déclarent que ce dernier a eu un impact sur leurs habitudes de consommation. En 2008, les 21 fiches ont été complétées par deux nouvelles thématiques : le sport et les textiles.

Par ailleurs, le département a participé, à plusieurs reprises, à des stands lors d'événements afin d'aller à la rencontre de la population genevoise parmi lesquels la course de l'Escalade,

l'Ethical Fashion Days et des manifestations communales.

L'éducation au développement durable

Le guide méthodologique "Agenda 21 d'établissements scolaires", présenté sous la forme d'un site internet, a permis à 14 établissements de s'engager dans ce type de démarche. Par ailleurs, la formation continue sur la consommation responsable, à destination du corps enseignant, a été à nouveau dispensée.

Le développement durable dans les administrations publiques

Le département, par l'intermédiaire du service cantonal du développement durable (SCDD) a, en 2008 également, privilégié les contacts directs avec les communes, notamment lors de séances organisées par les élus. En matière de soutien aux actions visant un développement durable, 5 projets communaux ont reçu un soutien financier du canton en 2008.

Au niveau cantonal, un guide de l'achat public responsable est en voie d'élaboration dans le cadre d'une collaboration entre le SCDD, la centrale commune d'achat et l'unité développement durable du canton de Vaud.

Dans le domaine de la santé

Sensibilisation en matière de promotion de la santé et de prévention

Différentes actions d'information et de sensibilisation ont été conduites en 2008 dans le cadre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Ainsi, 750 personnes ont pris part, dans le second semestre, à un débat relatif à l'alcoolisme chez les jeunes, dans le cadre de la campagne "l'Education donne de la force" ; un débat à l'occasion duquel les experts ont pu faire part de leurs expériences et de leurs conseils aux nombreux professionnels et parents présents. Cette action a par ailleurs été accompagnée d'une brochure intitulée "Les adolescent-e-s face à l'alcool, conseil aux parents et aux adultes en charge d'éducation" qui a fait l'objet d'une large diffusion. S'agissant de la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière, le programme "Marchez et mangez malin !" a reçu un soutien financier important de la Fondation Promotion Santé Suisse pour les années 2008 à 2012 qui pourra bénéficier à divers organismes - dont le service santé de la jeunesse du DIP - qui mettent en œuvre une trentaine d'actions ciblées sur les enfants de 0 à 10 ans. Enfin, en ce qui concerne le programme "Alliance genevoise contre la dépression", un colloque

rassemblant 130 professionnels, en avril 2008, a abouti à l'édition d'un livre blanc qui précise les objectifs de l'Alliance ; c'est dans ce contexte qu'un premier projet, conduit par l'Arcade Sages-femmes et visant à améliorer la détection de la dépression chez la femme enceinte, a pu voir le jour en 2008.

Mise en place du programme de vaccination HPV

Le programme cantonal de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV), virus responsable, entre autres, du cancer du col de l'utérus chez la femme, a été lancé en septembre 2008 ; il concerne environ 22'000 jeunes filles du canton qui ont entre 11 et 19 ans. L'injection de trois doses de vaccin permet d'éviter la survenue de lésions précancéreuses et de prévenir la grande majorité de ces cancers.

Dès lors, outre une campagne d'information grand public, les jeunes filles ont été informées individuellement par courrier ; elles ont ainsi la possibilité d'être vaccinées au centre de vaccinologie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), dans les cycles par les collaborateurs du service de santé de la jeunesse ou chez l'un des 205 médecins libéraux volontaires qui participent au programme. A la fin de l'année 2008, plus de 10'000 jeunes filles avaient déjà reçu leur première injection.

Délivrance des droits de pratique et clause du besoin

Le service des droits de pratique a délivré 1'500 autorisations à des professionnels de la santé ou des institutions du canton de Genève, en 2008. Par ailleurs, la clause du besoin ayant été prolongée par les autorités fédérales jusqu'au 31 décembre 2009, l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux est donc toujours soumise à un moratoire.

Contrôle du marché des médicaments

Plus de 120 autorisations ont été délivrées par le DES pour la mise sur le marché des spécialités de comptoir, soit des médicaments "maison" fabriqués par le pharmacien et ne pouvant être vendus que dans son officine ; plusieurs formules ont toutefois été refusées, ceci pour des raisons administratives ou de sécurité d'emploi. Par ailleurs, en plus des inspections habituelles, une dizaine de commerces non habilités à remettre des médicaments ont été inspectés: il s'agissait essentiellement d'épiceries exotiques ; dans tous les cas, quelques médicaments non autorisés ont été trouvés et des mesures ont dû être prises pour y mettre fin.

Contrôle des denrées alimentaires et affaires vétérinaires

Le contrôle des denrées alimentaires a principalement été axé sur la collaboration intercantonale (entre les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura), réalisant ainsi environ 40 plans de contrôle communs et poursuivant par ailleurs le développement de centres de compétence. Plus de 6'000 échantillons ont ainsi été prélevés et contrôlés à Genève avec un taux de non-conformité moyen proche de 18%.

Par ailleurs, plus de 2'200 inspections d'hygiène (hors abattage) ont été effectuées dans les entreprises fabriquant, traitant ou distribuant des denrées alimentaires. Malgré le fort investissement du DES, l'objectif recommandé par l'Association des chimistes cantonaux de Suisse d'une inspection tous les 18 mois en moyenne n'est pas atteint. Un important travail a été effectué dans le cadre des manifestations publiques (Eurofoot, fêtes de Genève, etc). De plus, la mise en œuvre des mesures consécutives à l'initiative populaire 137 relative aux chiens dangereux, acceptée par le peuple au mois de février a créé une surcharge de travail conséquente. Au 1^{er} décembre, 165 cas d'agressions par des canidés, dont 94 sur humains ont été traitées, nécessitant 111 mesures envers les propriétaires ; à cela s'ajoute 147 cas de maltraitements sur divers animaux. Enfin, l'éradication de la diarrhée virale bovine, décidée par le Conseil fédéral et entreprise conjointement à la vaccination contre la maladie de la langue bleue, a nécessité des vacances officielles sur plus de 6'000 ruminants.

Surveillance des professionnels de la santé et des institutions de santé

Dans le cadre des procédures disciplinaires, la commission de surveillance a fait face à environ 90 plaintes et dénonciations. Dans le cadre de la protection des personnes atteintes de troubles psychiques, elle a statué sur environ 2'700 cas (admissions non volontaires de patients dans une institution de santé, recours contre de telles entrées, refus de sortie et sur les demandes de levée de mesures de contrainte, cas de personnes qui lui ont été signalées comme pouvant souffrir de déficience mentale).

Plan stratégique 2006 - 2010 des Hôpitaux Universitaires de Genève

Faisant suite à l'adoption par le conseil d'administration et les autorités, fin 2005, du deuxième plan stratégique fixant les enjeux et orientations à l'horizon 2010, les HUG ont poursuivi leurs efforts pour s'adapter à un environnement

complexe et en profonde mutation. A mi-parcours, le bilan sur la mise en œuvre du plan stratégique 2006-2010 est positif. Côté soins de proximité, des mesures ont été prises pour désengorger les urgences, favoriser une prise en charge par filière de soins et offrir des alternatives à l'hospitalisation (virage ambulatoire en chirurgie, en médecine, en psychiatrie gériatrique). Il reste à réduire les délais d'attente en orthopédie et en sénologie, à généraliser le "Same Day Surgery", c'est-à-dire l'opération le jour de l'admission, à éviter les examens inutiles (projet "Juste prescription") et à diminuer les journées d'hospitalisation inappropriées en améliorant le flux des patients de l'aigu au long séjour (projet Portail des lits à l'interne, réseau de soins à l'externe). S'agissant de médecine de pointe, les HUG misent sur la sécurité des soins grâce à de nouveaux équipements (robots, centrale de surveillance, caisson hyperbare, etc.) et disposent aujourd'hui d'infrastructures uniques en Suisse (laboratoire P4, centre de thérapies cellulaires, unité mobile d'imagerie PET-CT) ainsi que d'un système de reporting systématique sur la base d'indicateurs de qualité.

Concernant l'opération d'efficience "Victoria" lancée en juin 2006, quelques 80 mesures ont été proposées par les départements et services et incluses dans le budget 2008 et une dizaine de projets transversaux sont en cours. Pour suivre la mise en œuvre de cette démarche, deux types d'évaluation sont en place : la méthodologie "Feuille de route" implantée avec l'aide d'un consultant externe et les tableaux de bord institutionnels développés en interne.

Diminution du nombre de journées d'hospitalisation inappropriées

Les HUG ont appliqué la mesure du premier plan du Conseil d'Etat qui vise à diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées. Ainsi, s'inscrivant dans le cadre de l'opération d'efficience «Victoria» et intégrés au budget 2008, des projets transversaux ont été initiés pour optimiser la gestion des blocs opératoires, limiter les reports d'opération, favoriser les itinéraires cliniques et créer un portail des lits. Réunissant blocs opératoires, stérilisation, pharmacie et transports patients, une direction de la logistique des soins a été mise en place le 1^{er} janvier 2008. A cette date, 2'061 lits étaient en service, à comparer aux 2'134 lits en service au 1^{er} janvier 2007 et aux 2'210 lits en service au 1^{er} janvier 2006. La fermeture de lits s'est poursuivie tout au long de l'année (2'036 lits en novembre 2008) et coïncide avec le développement des soins ambulatoires : projet "Same

Day Surgery" et "One Day Surgery" en chirurgie, consultation, hôpital de jour et lits de crise en psychiatrie gériatrique (CAPP) et gériatrie communautaire, équipe mobile en psychiatrie adulte, etc. L'objectif est d'atteindre 1'900 lits d'ici 2010, conformément au rapport du Conseil d'Etat relatif à la planification hospitalière du système genevois de santé 2003 - 2010 dont le Grand Conseil a pris acte, en janvier 2004 (RD 483-A).

Planification des équipements, constructions et rénovations hospitalières

En 2008, la planification générale des constructions hospitalières et de rénovations des bâtiments hospitaliers s'est traduite par les projets suivants :

- la validation de l'avant-projet et le début de la phase de projet pour la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment des lits d'une capacité d'environ 364 lits sur le site hospitalier Cluse-Roseraie ;
- le dépôt d'un projet de loi pour la transformation et l'aménagement des zones libérées du bâtiment d'hospitalisation de l'Hôpital des enfants ;
- la poursuite du chantier de la 3^{ème} étape de la Maternité.

Par ailleurs, en matière d'équipements, le Grand Conseil a voté, en septembre 2008, deux projets de lois permettant l'ouverture des crédits au titre d'indemnités d'investissements d'une part pour l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie et d'autre part, pour l'acquisition de deux scanners multibarrettes au service de radiologie

Réorganisation de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

Avec l'abrogation de la loi sur les centres d'action sociale et de santé et la mise en application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, la FSASD a révisé son organisation sur la base des principes suivants :

- le développement des prestations ambulatoires dans les quartiers, pour favoriser les liens sociaux et intergénérationnels ;
- la décentralisation de la gestion et de l'administration dans des centres accessibles pour l'accueil et l'information du grand public ;
- l'optimisation du partenariat avec les médecins de ville, les hôpitaux, les cliniques, les établissements médico-sociaux et les communes ;
- la mise en place d'une politique de mobilité douce au profit du développement des prestations.

La nouvelle organisation de la FSASD consistera à mettre en place :

- des centres de maintien à domicile (CMD) répartis sur le canton, qui disposeront d'un service d'accueil pour l'information au public (les locaux des CASS actuels seront utilisés pour ces centres), ainsi que d'une gestion financière, administrative, du personnel et des prestations qui seront décentralisées dans chacun des centres ;
- plusieurs antennes par centre à partir desquelles seront organisées et délivrées les prestations d'aide et de soins à domicile et d'accompagnement social, de repas et de sécurité à domicile, mais aussi les prestations ambulatoires, en collaboration avec différents partenaires, telles par exemples les restaurants de quartier ou les repas autour d'une table, les crèches et les jardins d'enfants pour les consultations parents-enfants ;
- des équipes multidisciplinaires de professionnels, qui seront réparties dans chaque antenne en trois programmes d'intervention, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque profil de client. Il s'agit des programmes "soins aux malades, soutien aux aînés et appui aux familles."

Dans le domaine de l'économie

Soutien à la bi-localisation des entreprises

Le département a élaboré la brochure "Bénéficiaire de la sécurité fiscale en obtenant un accord sur les prix de transfert", avec l'accord de la direction générale des impôts (Paris-Bercy). Il a par la suite organisé une journée de présentation de ces accords préalables sous l'égide de la Chambre genevoise du commerce, de l'industrie et des services. Cette journée, destinée à quelque 200 chefs d'entreprises et professionnels, a eu pour but de favoriser la bi-localisation des entreprises Suisse-France dans le cadre de la coopération transfrontalière et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise.

Renforcement de l'attractivité du canton

Le département a contribué à l'implantation de nombreuses sociétés, témoignant ainsi de l'attractivité du canton et de ses atouts, dont notamment :

- Alcon Management SA, leader mondial de l'ophtalmologie. Genève est désormais le siège du management et du marketing d'Alcon pour la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) ;
- Bank of China, première banque chinoise à s'installer en Suisse, a ouvert dans notre

canton un établissement spécialisé dans la gestion de fortune ;

- EM Lyon, qui figure dans le Top 15 des Business Schools d'Europe, a installé un nouveau campus à Genève, notamment en raison de son image internationale et de sa capacité d'attraction de publics internationaux.

Stabilisation du service du commerce (SCom)

Depuis sa création en décembre 2007, le service du commerce a structuré, créé et formalisé l'ensemble de ses activités (modes opératoires, procédures de travail, tableaux de bord de suivi et de contrôle, système de traçabilité).

Le secteur des autorisations s'est doté d'une organisation formée de gestionnaires "polycompétents" dans l'ensemble des législations liées au service. Il a par ailleurs résorbé un important retard lié à son activité.

Le secteur inspectorat a amélioré l'efficacité et l'efficience des contrôles visant à régulariser l'activité commerciale et économique sur le canton. Il a par ailleurs mis en place des partenariats solides avec les différents secteurs de police (gendarmerie, îlotiers, etc.), qui ont notoirement contribué à la réussite des contrôles réalisés lors de l'Euro 2008.

Le secteur métrologie a pleinement rempli les objectifs de vérification fixés tant par les dispositions cantonales que fédérales.

S'agissant de la cellule juridique, une diminution des recours a été obtenue par sécurisation des décisions juridiques. Par ailleurs, les procédures relatives au droit d'être entendu ont été revues et consolidées. Enfin, l'unité administrative a nouvellement assuré l'organisation des examens cantonaux dans les domaines des taxis-limousines et des cafetiers-restaurateurs-hôteliers. Elle a en outre porté un accent particulier à la mise en place d'une gestion par objectifs et d'une gestion des risques.

Au terme de douze mois d'activité, le SCom - issu de la fusion de l'OCIC et du SAP - a su démontrer sa capacité d'adaptabilité, se rendre crédible auprès de ses partenaires et a développé, puis adopté une nouvelle culture d'entreprise.

Mise en application de la nouvelle Ordonnance sur le registre du commerce (ORC)

En parallèle à d'importantes modifications du droit des sociétés (refonte complète du chapitre

de la SARL et du domaine de la révision notamment), une nouvelle ORC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et a apporté de grands changements dans le travail quotidien du registre du commerce (RC) : adaptation des textes de publications, mise en place de nouvelles procédures, saisie de données supplémentaires, etc.

Par ailleurs, afin de mieux gérer ses archives volumineuses et permettre une consultation à l'écran, le RC numérise depuis une année tous les documents (actes constitutifs, PV, statuts, réquisitions, spécimens de signature, etc.) liés aux inscriptions. Après quelques mois d'expérience, le scannage a été étendu à la correspondance. En 2008, cette tâche nouvelle a porté sur 46'027 pièces représentant un total de 268'078 pages.

Développement de l'administration en ligne : réalisation d'un formulaire unique Etat - Ville de Genève

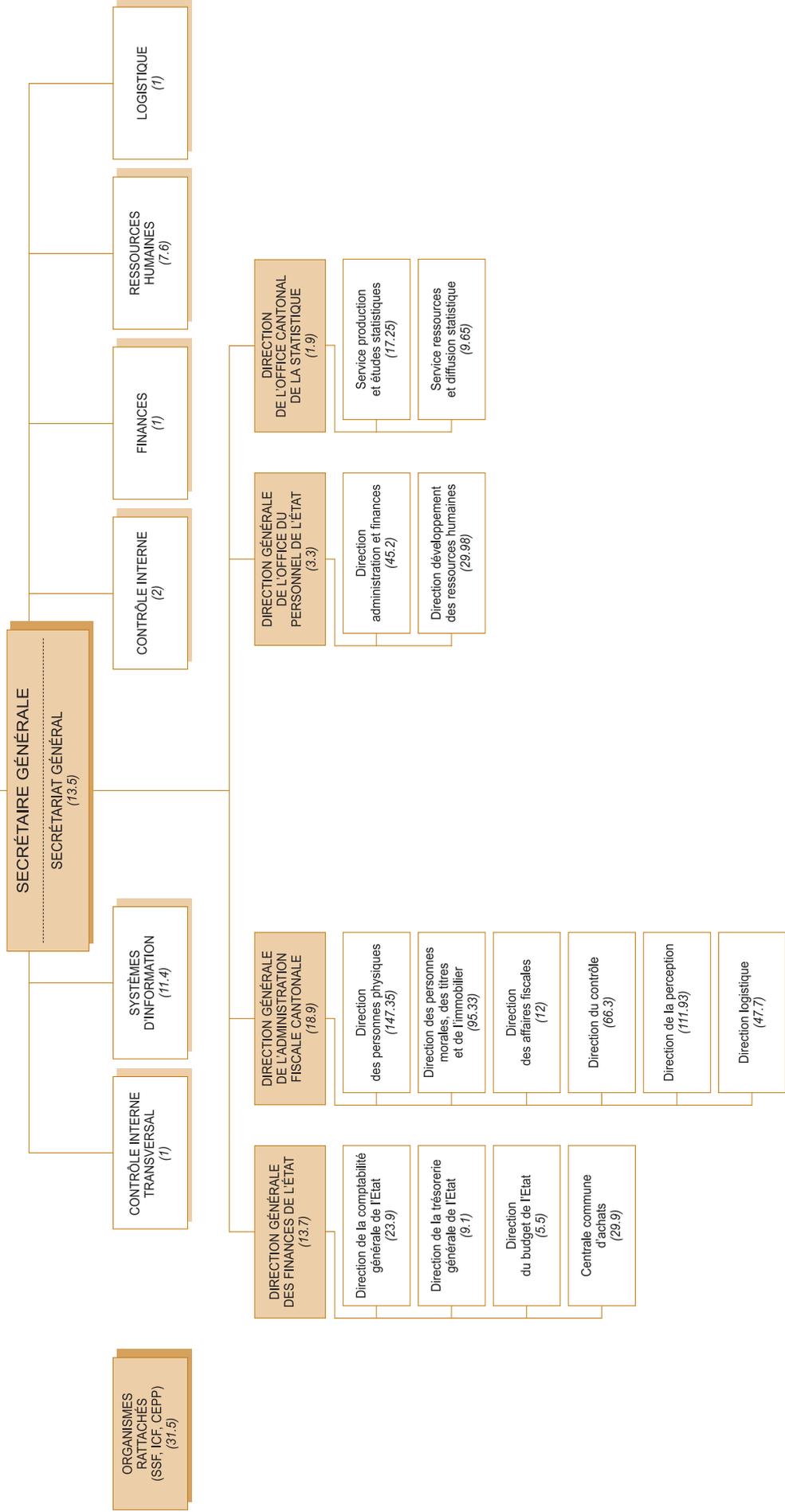
Dans le cadre du projet d'administration en ligne (AeL) visant à simplifier les démarches administratives et procédures de l'Etat dans sa relation avec les administrés, un formulaire unique Etat - Ville de Genève relatif aux manifestations

a été réalisé. Fruit d'un excellent partenariat entre l'Etat et la Ville de Genève, ainsi qu'avec l'ensemble des autres acteurs du projet, ce formulaire donne pleine satisfaction aux bénéficiaires, comme l'attestent les points de situation réalisés à la suite de sa mise à disposition du public.

Révision de la loi sur les taxis et limousines

Le département a élaboré les lignes directrices de la révision de la loi sur les taxis et limousines du 21 janvier 2005 sur la base des rapports émanant du Conseil stratégique pour la promotion économique rendus en septembre et novembre 2007. Après en avoir effectué une synthèse portée à connaissance du Conseil d'Etat en janvier 2008, le département a lancé durant l'année une consultation sur les lignes directrices de la révision auprès des milieux professionnels, des services de l'Etat et des organismes "consommateurs" concernés par cette problématique. Le résultat de cette consultation et la prise de position du département à son endroit ont été portés à connaissance des entités consultées en décembre 2008. Les travaux d'élaboration de la loi proprement dite ont débuté en janvier 2009.

CONSEILLER D'ETAT



Organigramme général du département des finances
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2008)

3. Département des finances

Organisation du département

Après avoir terminé courant 2007 la mise en cohérence de son organisation générale, le département des finances (ci-après : DF) s'est attaché en 2008 à clarifier à un niveau plus fin certaines répartitions d'activités. Les ajustements complémentaires visent à consolider l'organisation et à améliorer les conditions permettant de délivrer les prestations attendues.

Secrétariat général

A l'occasion du départ de son titulaire, la fonction de directeur administratif et organisationnel a été supprimée au profit d'une direction départementale des ressources humaines, en vue de développer la politique RH au sein du DF. D'autre part, suite à l'engagement de la nouvelle responsable du contrôle interne transversal et de la gestion des risques, durant l'été 2008, cette activité a pu être reprise dans de bonnes conditions. Toutes les fonctions de support sont aujourd'hui placées directement sous la responsabilité de la secrétaire générale.

Administration fiscale cantonale

Après les réaménagements intervenus en 2007 en vue d'améliorer l'organisation de l'administration fiscale cantonale (AFC), les efforts se sont concentrés notamment sur la formation et sur l'achèvement de la réorganisation du contrôle.

Au chapitre de la formation, les travaux menés ces dernières années ont abouti à la mise au point d'un plan de formation complet qui a pour but une évolution harmonieuse et permanente des connaissances des collaborateurs-trices. Les cours "métiers" dispensés par la Conférence suisse des impôts sont intégrés à ce plan. Plusieurs centaines d'heures de cours sont désormais offertes aux collaborateurs-trices (530 heures pour les personnes morales) qui doivent suivre et réussir les tests pour évoluer dans les fonctions auxquelles ils souhaitent accéder.

Comme annoncé dans le rapport de gestion de l'an dernier, un nouveau directeur du contrôle a pris ses fonctions durant le printemps 2008. Sous sa direction s'est effectuée une réorganisation des activités de contrôle et de vérification. Le service de la vérification a été intégré aux activités du contrôle, avec à la clé un gain d'efficacité de 45% (prestations/effectifs). La structure a intégré le plan de formation de l'AFC

et des collaborateurs-trices spécialisé-e-s ont été désigné-e-s pour les contrôles externes. Depuis cette année, chaque collaborateur-trice est doté d'objectifs individuels.

Direction générale des finances de l'Etat

L'année 2008 a notamment été marquée par le processus de recrutement d'un nouveau directeur général des finances de l'Etat. Celui-ci est entré en fonction début 2009. En termes d'organisation, après les importants réaménagements effectués en 2007, la DGFE s'est attachée au cours de l'automne 2008 à alléger son état-major dans un souci d'efficacité, et à clarifier les responsabilités de ses divers-e-s collaborateurs-trices. A noter qu'un important projet de formation destiné à l'ensemble des personnes concernées par la fonction finances-comptabilité a été initié. Il devrait aboutir en automne 2009.

Office du personnel de l'Etat

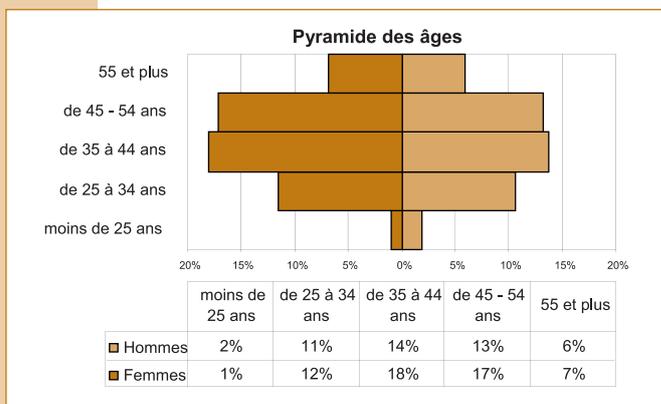
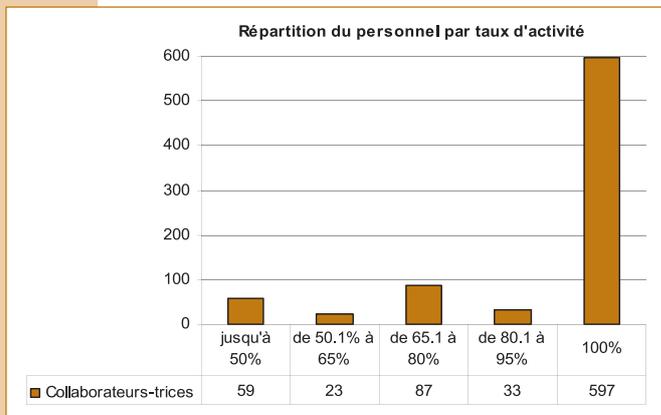
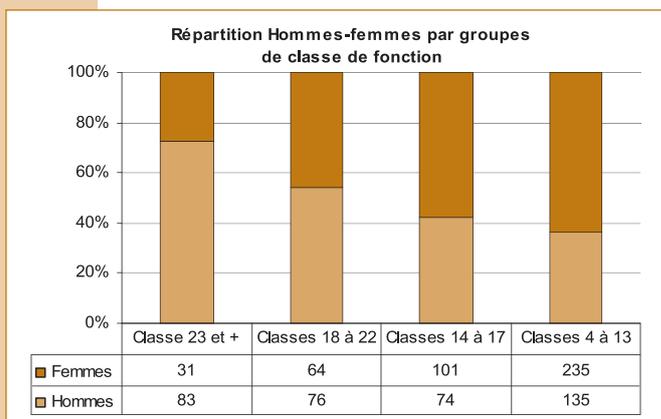
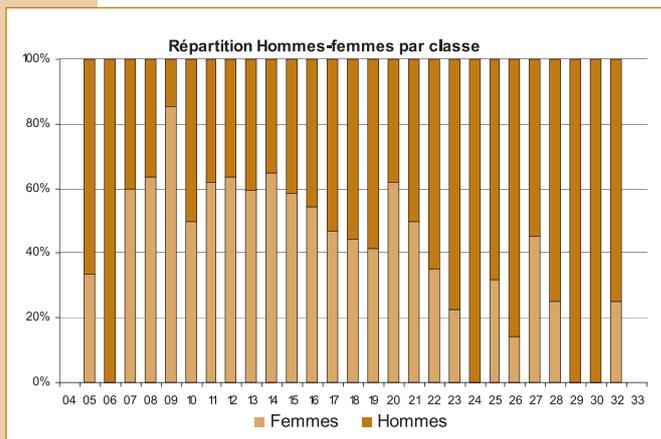
Suite à la mise en place de la nouvelle organisation de l'office du personnel de l'Etat (OPE) décrite dans le rapport de gestion 2007, l'année 2008 aura été principalement marquée par la stabilisation de cette organisation, qui se poursuivra en 2009. Pour mémoire, la réorganisation entreprise a principalement consisté à constituer une direction du développement des ressources humaines et une direction de l'administration et des finances. En 2008, cette dernière a fusionné le service des paies et celui des assurances, tandis que la direction du développement des ressources humaines a entamé une réflexion sur la mission du service de santé du personnel de l'Etat, qui se terminera en 2009. La directrice du développement des ressources humaines a en outre pris ses fonctions à la fin de l'été 2008.

Ressources humaines

Réduction des effectifs

La dotation budgétaire 2008 était de 769,65 postes ETP (équivalent temps plein). Or, au 31 décembre 2008, 759,69 postes (correspondant à 799 personnes) étaient engagés, permettant ainsi d'anticiper les efforts d'économies visés pour 2009 avec un cadre budgétaire fixé à 762 postes. Dans ce contexte, les nouveaux postes nécessaires à la production fiscale ainsi qu'aux prestations destinées aux services de l'administration et aux contribuables ont été créés par

Composition et caractéristiques de l'effectif au 31.12.2008



des réallocations de postes vacants ou de nouvelles affectations. Le DF comptait par ailleurs 19,25 postes d'auxiliaires (21 personnes) et 3,8 postes d'agents spécialisés (4 personnes).

La cible des 5% de réduction des postes décidée par le Conseil d'Etat au début de la législature est donc en bonne voie de réalisation au sein du DF. A fin 2008, le département avait déjà économisé 36,15 postes sur les 39,35 que représente l'objectif visé. Le solde de postes ETP demeurant à supprimer en 2009 ne s'élève plus qu'à 3,2.

A fin 2008, le personnel DF se composait de 55% de femmes et 45% d'hommes (fin 2007 : respectivement 54% et 46%). Les personnes occupant des fonctions en classe 23 et plus (cadres supérieurs avec responsabilité hiérarchique ou experts) étaient majoritairement des hommes (70%, taux inchangé). Un effort supplémentaire sera nécessaire ces prochaines années afin d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'Etat de 40% de femmes cadres supérieures (classes 23 et plus avec ou sans responsabilité hiérarchique) en 2015.

Sur l'ensemble de la population, la répartition par taux d'activité fait apparaître que 202 personnes sur 799 (25%) étaient employées à des taux d'activité inférieurs à 95%. Le mi-temps et le 80% étaient les nettes préférences d'une population par ailleurs majoritairement féminine. Il en résulte un taux d'activité global moyen de 92%. Sur ce plan la situation est identique à celle constatée en 2007.

La pyramide des âges a peu évolué, avec une représentation importante des 35 à 54 ans. La proportion des collaborateurs-trices âgés de moins de 35 ans atteignait toutefois 26%.

Le taux d'absentéisme¹ a augmenté par rapport à 2007, passant de 6,13% à 6,8% en 2008 (taux moyen annuel). Ces données font l'objet d'une analyse fine au niveau du département. D'autre part, les RH du DF se sont étroitement impliquées en 2008 dans le projet-pilote interdépartemental pour l'amélioration de la gestion des absences, auquel un service de l'administration fiscale a participé (voir la partie "office du personnel de l'Etat").

Enfin, en 2008, 49 personnes ont rejoint le département, alors que 55 l'ont quitté, dont 12 pour cause de départ en retraite ou retraite anticipée, 36 suite à une démission et 7 à la suite d'un licenciement. Le turnover² se situe ainsi à 6,5% pour le personnel fixe. S'agissant spécifiquement des

¹ Absences pour cause de maladie et d'accident, professionnel ou non.

² Moyenne du nombre de départs et d'arrivées, divisée par l'effectif total au 1^{er} janvier 2008.

cadres supérieurs (classe 23 et plus), il atteint 8,9% (13 arrivées pour 8 départs).

Enquête de satisfaction auprès du personnel

En 2008, le département des finances a réalisé, avec l'aide d'un consultant spécialisé, une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble du personnel. La commission du personnel départementale a été d'emblée associée à l'ensemble de ces travaux. Le taux de participation extrêmement élevé (81%) a montré que la démarche répondait à une véritable attente.

L'enquête a notamment fait apparaître un fort sentiment d'adhésion aux missions, une bonne appréciation des relations interpersonnelles et un souci de qualité et de respect des délais. Elle a aussi mis en évidence un certain nombre de sujets d'insatisfaction qui concernent en particulier l'organisation et la répartition des tâches, la circulation de l'information des hiérarchies vers les collaborateurs, le manque de temps consacré à l'écoute des préoccupations de ceux-ci et le manque de reconnaissance.

Après une analyse approfondie des résultats, les directions générales ont mis en place un programme de mesures concrètes destinées à corriger les points faibles soulevés. Quatorze projets ont ainsi été élaborés pour améliorer la satisfaction au travail. Ils seront mis en œuvre dans le courant de l'année 2009, en étroite concertation avec les personnels concernés.

Secrétariat général

La mission du secrétariat général consiste à traduire en actes les choix politiques et les priorités stratégiques fixés par le conseiller d'Etat. A cette fin, le SG prépare les dossiers que traite le Conseil d'Etat et est également en charge du suivi des dossiers du Grand Conseil qui se rapportent au DF, en particulier de ceux qui sont débattus au sein des commissions parlementaires idoines. La secrétaire générale et ses adjoint-e-s assurent le lien permanent et la bonne coordination entre le niveau stratégique et politique, d'une part, et la partie opérationnelle du département, de l'autre, dont la responsabilité incombe aux directions. Chaque secrétaire général-e adjoint-e est en charge d'un domaine d'activité spécifique (finances, personnel, fiscalité, communication).

A l'interne, le SG est en charge de la surveillance générale et du contrôle de l'administration du département et de ses prestations ; il assume les négociations avec les employé-e-s

au travers de la commission du personnel du DF. A l'externe, il gère les relations du département avec les médias et, plus généralement, supervise tout ce qui relève de l'information et de la communication départementale. Il représente le département dans différentes commissions ou groupes de travail, et est impliqué dans les collaborations transversales au sein de l'Etat.

Surveillance et planification

Durant l'exercice 2008, le secrétariat général (SG) a consolidé sa position au sein du département en matière de planification, de coordination et de surveillance. L'organisation juridique et technique par domaines a permis de fournir aux directions générales un accompagnement et une expertise permanents. Le SG a en outre maintenu sa forte implication dans les collèges spécialisés en charge de la coordination des cinq fonctions transversales (finances, ressources humaines, logistique, systèmes d'information, contrôle interne) et de la communication. Il s'est d'autre part fortement investi dans le processus de fusion des caisses de pension publiques cantonales.

Projets de lois et règlements

Sur les instructions du conseiller d'Etat en charge du DF, l'état-major a assuré le pilotage et la réalisation de plusieurs projets de lois et règlements (voir également les observations qui figurent dans le chapitre "Conseil d'Etat" du présent rapport). Dans le domaine de la politique RH, il s'est agi en particulier des lois 10250 et 10249, adoptées par le Grand Conseil le 13 novembre 2008, relatives au nouveau système de rémunération, ainsi que de leurs règlements d'application. Toujours dans ce même cadre de la réforme de la politique RH au sein de l'Etat, on notera l'élaboration du règlement sur la protection de la personnalité et de celui relatif à la délégation de compétences.

Dans le domaine fiscal, il faut mentionner le projet de loi 10385 sur l'imposition des personnes physiques, déposé le 7 novembre 2008, qui vise notamment à améliorer l'égalité fiscale entre couples mariés et non mariés, à soulager l'imposition des familles et à instaurer un bouclier fiscal. On notera aussi la loi 10039 du 26 juin 2008 relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, ainsi que la loi 10247 du 10 octobre 2008 (réforme II de l'imposition des entreprises), destinée à adapter le droit genevois à la réforme fiscale fédérale, et qui devra encore être approuvée en votation populaire.

Contrôle interne et gestion des risques

La mise en place du système de contrôle interne (SCI) au département des finances s'est poursuivie en 2008. Les deux contrôleuses internes en charge du développement du SCI départemental sont rattachées au secrétariat général et suivent les lignes directrices fixées par le collège spécialisé du contrôle interne. A noter qu'au cours du premier semestre, dans l'attente de l'engagement de la nouvelle responsable du contrôle interne transversal, une part de l'activité des contrôleuses départementales a été consacrée au contrôle transversal.

L'activité 2008 du SCI a été concentrée autour de la formalisation des procédures, dans la mesure où cet élément essentiel de l'environnement de contrôle était jusqu'ici insuffisamment développé. Des modèles de directive transversale et départementale ont été élaborés, intégrant les processus d'élaboration et de validation idoines. Ces modèles sont dorénavant à disposition des directions et des départements. La priorité a été donnée aux procédures à émettre selon les recommandations formulées par les autorités de surveillance telles que l'inspection cantonale des finances ou la Cour des comptes.

Au total, 13 directives transversales et 22 directives départementales ont été mises en ligne sur une plateforme intranet disponible pour l'ensemble des collaborateurs-trices. L'élaboration de ces directives a eu lieu en étroite collaboration avec les référent-e-s au contrôle interne au sein de chaque entité concernée. Ces travaux ont par exemple permis de formaliser les règles générales en matière de facturation et de gestion des débiteurs, ou de définir les principes généraux des pouvoirs de signature (engagements, d'autorisations de paiement, pièces comptables).

Les derniers mois de l'année ont été consacrés à la définition et l'établissement des objectifs et indicateurs du budget par politiques publiques, et à la réalisation du questionnaire d'auto-évaluation du SCI. Le déploiement des matrices de risques et de contrôles aura lieu en 2009.

Unité des systèmes d'information

S'agissant de la **refonte des outils informatiques de l'AFC**, l'année 2008 a été marquée par la mise en production du nouvel outil de taxation de l'impôt à la source. Celui-ci permet notamment aux entreprises genevoises de télé-

déclarer via internet leur liste récapitulative au titre de cet impôt. Il s'agit-là de la première réalisation concrète dans le cadre du projet d'administration en ligne (AeL) présenté par le Conseil d'Etat et voté par le Grand Conseil le 26 juin 2008. D'autre part, la nouvelle loi de perception (L10039) en vigueur depuis début 2009 a nécessité l'adaptation des outils informatiques pour y intégrer la notification d'un escompte aux contribuables. D'autres chantiers concernant l'AFC ont connu des avancées significatives, comme les automatisations de procédures, la consolidation du centre de numérisation et le renforcement des outils de pilotage de l'AFC.

Le nouveau **système d'information des ressources humaines (SIRH)** est entré en production en janvier 2007. L'année 2008 a été marquée par le développement de cette application, avec la mise en œuvre d'un module dédié au suivi des ressources de l'administration centrale par le biais des postes alloués. Des fonctionnalités ont également été développées pour la prise en compte des changements intervenus dans le système de rémunération (introduction du 13^{ème} salaire). Parallèlement, les possibilités de restitution des informations présentes dans le SIRH ont été étoffées.

La **caisse centralisée de l'Etat** a fait l'objet d'un crédit d'investissement voté en mars 2006 par le Grand Conseil. Elle vise à centraliser les flux de liquidités en vue de les optimiser et de réduire les coûts financiers. L'année 2008 a permis de consolider les outils à disposition de la direction de la trésorerie générale (simulation de la dette et communication avec les établissements bancaires et postaux) ainsi que les outils destinés aux adhérents à la caisse centralisée (voir la partie "Direction de la trésorerie générale").

D'autre part, le travail visant à **accroître les synergies** entre les diverses applications informatiques s'est poursuivi. Des restitutions croisant des informations issues des différents systèmes d'information ont été mises à disposition des utilisateurs, ce qui permet d'augmenter la capacité d'analyse et de prévision de l'administration. On signalera encore que la comptabilité financière intégrée (CFI) a connu des adaptations significatives pour la reprise de l'ensemble du patrimoine administratif et financier, afin de prendre en compte les normes IPSAS pour l'exercice comptable 2008. Le DF a également finalisé un travail de cartographie de ses systèmes d'information, donnant lieu à un schéma directeur dans les domaines placés sous sa responsabilité.

Administration fiscale cantonale

Pour la première fois, toutes les **déclarations d'impôt ont été numérisées** en 2008 (plus de 6 millions de documents). L'acquisition de données et de documents sous cette forme constitue une étape importante vers le travail de taxation sans papier, qui débutera en 2009 pour les personnes physiques. Cette automatisation est déjà en vigueur pour les personnes morales.

La formule de **déclaration pour les contribuables de condition indépendante** a été complétée pour faciliter la tâche des mandataires et leurs relations avec l'administration fiscale (diminution des demandes ultérieures de renseignements), et mettre à la disposition des taxateurs-trices traitant ces contribuables un ensemble de données leur permettant d'effectuer les travaux de taxation dans de meilleures conditions. D'autre part, un guide fiscal destiné à cette même catégorie de contribuables a été réalisé et mis à disposition sur le site internet de l'administration fiscale.

Les **CD-Rom Getax** pour les personnes physiques et morales ont été utilisés par près de 80% des contribuables. L'utilisation de ces logiciels garantit la sécurité de l'enregistrement des données et constitue un instrument de rationalisation important.

L'AFC s'est en outre engagée dans un important processus d'amélioration de son **site internet**. Celui-ci a fait l'objet d'une refonte portant à la fois sur l'architecture et sur les contenus. Un nouvel outil de gestion des contenus (EXO) a été mis en place par le CTI, dont l'AFC est la première utilisatrice. Le nouveau site, qui se veut plus convivial et plus facile d'accès, doit être mis en ligne au printemps 2009. Il sera complété par une newsletter électronique à laquelle pourront s'abonner aussi bien les professionnels que n'importe quel contribuable intéressé.

En matière de perception d'impôts, les actions de **recouvrement** ont continué en 2008 avec le dépôt de 59'124 réquisitions de poursuites (50'354 en 2007). Durant l'année, un nouveau module informatique a été mis en production, qui permet de consolider les procédures d'exécution forcée par contribuable. Ainsi, au 31 décembre 2008, on dénombre 17'957 contribuables - personnes physiques (PP) - faisant l'objet d'une ou de plusieurs procédures d'exécution forcée pour les impôts cantonaux, communaux ou fédéral direct, soit 7,3% des personnes inscrites au rôle des contribuables PP.

L'encaissement des **actes de défaut de bien** (ADB) a généré des recettes pour un montant d'un peu plus de 4,5 millions de francs, dont 0,7 million pour les ADB du service de l'assurance maladie, dont la gestion de l'encaissement est attribuée à l'administration fiscale.

Enfin, comme indiqué plus haut (voir la partie "Unité des systèmes d'information"), quelque 12'000 entreprises du canton de Genève bénéficient depuis le 8 décembre 2008 d'une première prestation importante dans le cadre du projet d'administration en ligne (AeL). Pour tous ces employeurs qui représentent 117'261 personnes imposées à la source, il est possible de saisir et de transmettre via internet (canal sécurisé) les listes des retenues d'impôts qui doivent être remises périodiquement à l'administration fiscale.

Indicateurs d'activité de l'AFC

Direction des personnes physiques

Production des services de taxation

	Fin 2007	Fin 2008	Ecart
Dossiers traités de la période fiscale N-1*	213'137	209'806	- 3'331
Production en francs (impôt cantonal)	1'417'300'000	1'434'800'000	+ 17'500'000
Dossiers traités de la période fiscale N-2	243'497	245'627	+ 2'130
Production en francs (impôt cantonal)	2'101'200'000	2'398'300'000	+ 297'100'000
Dossiers traités de la période fiscale N-3	244'414	245'780	+ 1'366
Production en francs (impôt cantonal)	2'330'400'000	2'389'200'000	+ 58'800'000

* L'écart du nombre de dossiers taxés en N-1 est lié aux nombreux départs de collaborateur-trice-s confirmé-e-s, remplacé-e-s par des taxateur-trice-s en formation, et à la vacance plus ou moins longue de ces postes. Cela étant, un très gros effort a été consenti pour le traitement du reliquat.

Réclamations

	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008
Réclamations traitées	14'473	13'736	13'377
Solde des réclamations à traiter*	5'436	4'632	4'919

* Des efforts importants ont été consentis dans le traitement des réclamations et les objectifs fixés, compte tenu des nombreux départs de collaborateur-trice-s confirmé-e-s, ont été atteints. Cet effort se traduit par une stabilisation du reliquat à traiter.

Imposition selon la dépense ("forfait fiscal")

Les recettes (estimées) des années 2001 à 2006 au titre de cet impôt sont fondées sur un taux moyen d'imposition de 20,5%, qui correspond au taux moyen d'imposition d'une assiette fiscale de 424'000 francs. Pour les années fiscales 2007 et 2008, ce taux moyen a passé à 21%.

Ces recettes estimées sont un minimum et se fondent uniquement sur la dépense imposable conventionnée. Selon les cas (calcul de contrôle, application des conventions de double imposition), l'assiette effective et l'impôt sont plus élevés. L'évolution de l'assiette fiscale est de 35% en 8 ans, ce qui démontre la rigueur avec laquelle sont traités ces dossiers.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales estimées
2001	573	206'300'000	360'035	42'291'500
2002	581	220'400'000	379'346	45'182'000
2003	582	229'600'000	394'502	47'068'000
2004	586	243'570'000	415'648	49'931'850
2005	602	254'920'000	423'455	52'258'600
2006	611	259'195'000	424'214	53'134'975
2007	639	278'630'000	436'041	58'512'300
2008	683	312'790'000	457'965	65'685'900

Direction des personnes morales

Production des services de taxation

	Fin 2007	Fin 2008	Ecart
Dossiers traités de la période fiscale N-1	20'177 ¹	20'423 ²	+ 246
Production en francs (impôt cantonal)	542'000'000	756'000'000	+ 214'000'000
Dossiers traités de la période fiscale N-2	23'133 ³	23'479 ⁴	+ 346
Production en francs (impôt cantonal)	1'058'000'000	948'000'000	- 110'000'000

¹Année fiscale 2006, ²Année fiscale 2007, ³Année fiscale 2005, 4) Année fiscale 2006

Direction des affaires fiscales

Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP - I et 10 LIPM) sont l'un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente

à Genève. Enfin, il est utile de préciser que l'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Allègements fiscaux octroyés en 2008

En 2008, six allègements fiscaux ont été octroyés, représentant la création attendue de 538 emplois dans les 10 ans. Les allègements fiscaux conduisent à un renoncement de recettes fiscales, au plan cantonal et communal, de 207,4 millions de francs pour la même durée.

Branche d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés jusqu'en 2008 ¹⁾	Emplois restant à créer ²⁾	Cumul des impôts exonérés (ICC) pour toute la période des allègements jusqu'à leur échéance ¹⁾
Technologies médicales	2	49	71	16'304'000
Bio-pharmaceutique	1	14	4	34'153'000
Semi-conducteurs	2	13	57	156'537'000
Aéronautique	1	210	120	454'000
Total	6	286	252	207'448'000

¹⁾ Selon les "business plan" des entreprises.

Allègements accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets au 1^{er} janvier 2009

Sur les allègements fiscaux accordés depuis 1998, 41 déploient encore leurs effets après le 1^{er} janvier 2009. Selon les "business plan" relatifs à ces allègements, le montant des impôts exonérés (ICC), calculé du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à l'échéance des arrêtés, s'élève à 401,9 millions de francs.

Allègements accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 1.1.2009	Montant d'impôts exonérés (ICC) calculés du 1.1.2009 jusqu'à échéance des arrêtés ¹⁾²⁾
1998	12	2	3'199'000
1999	28	1	442'000
2000	24	12	31'878'000
2001	11	0	0
2002	4	3	37'101'000
2003	8	4	8'518'000
2004	3	2	70'949'000
2005	6	1	23'751'000
2006	3	3	10'077'000
2007	8	7	24'805'000
2008	6	6	191'168'000
Total	113	41	401'888'000

¹⁾ Le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts exonérés - calculés selon les "business plan" fournis - divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux).

²⁾ Les entreprises concernées contribuent toutefois fortement aux recettes fiscales du canton, soit directement, soit indirectement, par le biais des emplois créés.

Direction du contrôle Service du contrôle

Traitement de cas complexes	2007	2008
Nombre de contrôle terminés	659	684
Montant des reprises ICC + IFD	60'255'183	30'807'047

Traitement de cas simples	2007	2008
Nombre de contrôle terminés	876	930
Montant des reprises ICC + IFD	16'282'738	13'423'773

Enquêtes spéciales	2007	2008
Nombre d'enquêtes spéciales	125	134

Service du registre fiscal

Enquêtes, mutations, délais	2007	2008
Nombre d'enquêtes traitées (principalement recherches d'adresses)	5'862	7'400
Nombre de mutations faites	156'935	227'177
Nombre de délais personnes physiques	150'000	180'000

Service de l'enregistrement et des successions

Droits d'enregistrement (nombres)	2007	2008
Nombre de dossiers déposés :		
- actes authentiques	17'619	17'637
- actes judiciaires	5'225	5'547
- actes sous seing privé	1'230	785
Nombre de factures notifiées		
- comptes mensuels des notaires	576	480
- factures individuelles pour les notaires	284	266
- actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	1'218	1'344
Nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu)		
- suppléments	146	226
- dégrèvements	165	240
Nombre de dossiers de vente notifiés mis au bénéfice de la loi 8706 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatex)	917	805

Droits d'enregistrement (francs)	2007	2008
Ventes immobilières	133'382'068	115'771'042
Donations	11'742'991	9'024'925
Autres droits	18'925'455	18'463'144
Centimes additionnels	24'428'900	25'120'339
Amendes	31'858	141'950
Sous-total	188'511'272	168'521'400
Suppléments	89'592	1'057'106
Dégrèvements	-6'008'521	-10'861'089
Remises	-61'726	0
Irrécouvrables	-25'678	-13
Total	182'704'938	158'717'404

Droits de timbre cantonal (francs)	2007	2008
Droit produit et perçu	1'593'980	1'655'951

Droits de succession (nombre de dossiers)	2007	2008
Inventaires effectués	965	971
Dossiers de succession ouverts	3'403	3'421
Successions clôturées		
car considérées déficitaires	1'036	725
Immeubles genevois estimés	966	669
Taxations notifiées	2'781	2'518
Rectificatifs notifiés :		
- suppléments	97	95
- dégrèvements	202	173

Droits de succession (francs)	2007	2008
Droits de base	78'919'358	50'891'079
Centimes additionnels	44'689'608	36'363'265
Intérêts	3'471'076	1'495'803
Pénalités	108'162	104'175
Emoluments d'inventaires au décès	834'815	618'700
Frais	3'635	2'965
Sous-Total	128'026'655	89'475'987
Suppléments	4'769'400	4'907'789
Dégrèvements	-15'432'446	-11'536'046
Remises	-144'503	-7'350
Irrécouvrables	-8'922	-1'249'926
Total 1	117'158'184	81'590'454
Principe d'échéance	-15'362'924	26'304'980
Total 2	101'795'260	107'895'434

Direction de la perception

Recouvrement des créances	2007	2008
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	132'793	159'786
Sommations de payer	100'156	77'214
Réquisitions de poursuite	50'354	59'124
Réquisitions de continuer la poursuite	38'840	42'137
Réquisitions de vente	726	693
Requêtes en mainlevée d'opposition	3'820	3'741
Procès-verbaux de saisie	36'885	40'457

Direction générale des finances de l'Etat

Les normes IPSAS ont introduit un changement capital dans la comptabilité générale de l'Etat. Ces nouvelles règles induisent de nouveaux schémas de comptabilisation, notamment pour les fonds propres affectés (anciennement "financements spéciaux") et les fonds allouées par des tiers avec conditions. La mise en œuvre d'un nouveau module de gestion des projets d'investissements a également été une source de changements importants pour la comptabilisation.

Parallèlement, une analyse globale pour la poursuite de la centralisation de la fonction finances/comptabilité a été menée. Ce projet s'inscrit dans un plan pluriannuel en relation avec différents projets connexes, tels que la refonte du plan comptable (MCH2), l'établissement d'un manuel comptable, la mise en production d'une gestion électronique documentaire (GED) et l'établissement de formations internes à l'attention des collaborateurs-trices de l'administration affecté-e-s à des tâches comptables et financières.

Enfin, en application des plans de mesures P1 et P2, l'étude de mise en place d'un centre unique de gestion du contentieux de l'Etat de Genève s'est poursuivie par l'examen de la problématique de gestion des débiteurs à l'Etat.

Péréquation financière inter-cantonale (RPT)

Le nouveau système de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (ci-après RPT) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Genève est le 2^{ème} canton contributeur de la RPT après Zurich avec 236,1 millions de francs versés à la Confédération en 2008. Le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et le canton ainsi que l'abandon des suppléments péréquatifs liés à l'ancien système compensent en partie les effets négatifs de la RPT. Ainsi, le coût net de fonctionnement de la RPT pour Genève était de l'ordre de 95 millions, avec un allègement de charges d'investissement de 8 millions en 2008³.

Le canton s'est doté d'une organisation de suivi interdépartementale et est membre du groupe technique confédéral "assurance-qualité" pour la période 2008-2011. Le contrôle exercé par Genève sur les chiffres annuels de la RPT annoncés par Berne a permis de dénoncer une erreur de traitement de la Confédération dont la correction aura un impact positif sur nos comptes de 5,5 millions de francs en 2009 et de l'ordre de 10 millions par an les années suivantes. Le canton a signé une dizaine de conventions-programmes et accords de prestation avec la Confédération.

Fondation de valorisation

L'année 2008 a été une année exceptionnellement intense sur le plan du désengagement pour la Fondation de valorisation. En réalisant plus de 900 millions de francs de créances immobilières, elle a dépassé l'objectif important

qu'elle s'était fixé. Ce résultat est en partie imputable à la concrétisation du rachat par l'Etat des immeubles de logement qu'il projetait d'acquérir pour constituer un socle de logements d'utilité publique.

En 2008, l'Etat a payé 342 millions de francs de pertes, soit le montant le plus important depuis l'an 2000. Compte tenu des gains de revente encaissés - largement supérieurs au budget - le paiement net s'est toutefois élevé à 261 millions. La Fondation a continué à profiter des prix élevés du marché de l'immobilier, concrétisant la plupart des ventes à la limite haute de la fourchette des prix espérés. C'est ainsi que l'estimation de la perte finale (actuellement : 2,13 milliards de francs) pourra à nouveau être révisée à la baisse cette année.

La loi 10202 modifiant la loi 8194, adoptée par le Grand Conseil en 2008, a mis la Fondation en liquidation officielle au 1^{er} juin 2008. La réalisation des derniers objets devra être terminée au plus tard le 31 décembre 2009.

Direction de la comptabilité générale de l'Etat

Les normes comptables internationales arrivant dans leur phase finale d'implémentation, l'année 2008 a donné lieu à de conséquents travaux selon trois chantiers majeurs :

- établissement du bilan d'entrée IPSAS et de l'année comparative ;
- conformité des comptes 2008 en regard des normes comptables internationales ;
- établissement des impacts IPSAS résiduels dans le cadre du budget 2009.

La mise en œuvre des normes exige de retraiter les états financiers comme si celles-ci avaient toujours été appliquées. Le bilan et les comptes de l'exercice 2007 sont revus en fonction des nouveaux principes inclus dans les directives DiCo-GE. Ceci donne lieu à un certain nombre de reclassifications (découvert au passif du bilan en négatif, provisions pour dépréciation d'actifs en négatif à l'actif, etc.) ainsi qu'à des revalorisations importantes (patrimoine administratif notamment) ou encore à des changements de méthodes de comptabilisation (fonds et financements spéciaux). L'audit du bilan d'entrée a pu débuter en automne. L'exercice 2008 a également été l'occasion de régulariser un certain nombre de pratiques afin que les méthodes comptables appliquées soient en adéquation avec les normes IPSAS.

³ Montants estimés avant bouclage des comptes 2008.

Direction de la trésorerie générale de l'Etat

Au 31 décembre 2008, l'endettement du canton de Genève se situait à 11,4 milliards de francs, en recul de près de 850 millions par rapport à fin 2007 et de près de 1,8 milliard par rapport à fin 2006. Cette évolution s'explique par la bonne maîtrise des charges de l'Etat conjuguée aux effets positifs de la conjoncture de ces trois dernières années sur les recettes fiscales en 2008, ainsi que par une entrée de liquidité de 387 millions en début d'année, liée au transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Services industriels de Genève.

En ligne avec la politique de gestion de la dette du Conseil d'Etat, la trésorerie générale a maintenu un taux moyen des intérêts passifs à 2,7%. Ce niveau, bien inférieur à l'objectif de 3,2% initialement fixé, a bénéficié de la baisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers, en particulier au dernier trimestre. Peu d'opérations de financement à long terme ont été nécessaires; deux ont été effectuées en début d'année, puis un emprunt public a été réalisé en décembre 2008. Ainsi le profil des échéances a été maintenu tout en préservant un niveau de sécurité appréciable.

Gestion de la dette	Objectifs 2008 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2008	Objectifs 2007 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2007
Taux moyen de la dette	max. 3,2%	2,7%	max. 2,8%	2,9%
% emprunts à taux variable	max. 30%	22,6%	max. 30%	23%
% emprunts à court terme	max. 25%	19,4%	max. 25%	18%

Conformément aux mesures du Conseil d'Etat, la trésorerie générale a maintenu et consolidé la gestion des liquidités en flux tendu au travers de la caisse centralisée. Dans la continuité de l'application du "cash-pooling", la mise en place de la caisse centralisée s'est poursuivie avec l'intégration des principales entités concernées dont l'Université, la Fondation d'aide aux entreprises, les Etablissements publics pour l'intégration, la Fondation officielle de la jeunesse et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle.

Ces entités disposent d'un système d'"e-banking" leur permettant de connaître en temps réel leur position financière vis-à-vis de l'Etat de Genève; la plateforme du trafic des paiements de l'Etat intègre ainsi leurs différents mouvements de liquidités. Les travaux continuent en 2009, avec notamment l'intégration prévue des fondations immobilières de droit public.

Caisse centralisée : tableau récapitulatif des conventions passées	Date de démarrage
TPG	01.12.2007
HG (Hospice général)	10.12.2007
FASe (Fondation d'animation socioculturelle)	14.01.2008
HUG	01.05.2008
Clinique Montana	01.05.2008
FAE (Fondation d'aide aux entreprises)	02.05.2008
Université de Genève	02.05.2008
Clinique Joli-mont	01.07.2008
EPI (Etablissements publics pour l'intégration)	01.07.2008
ASTURAL	01.09.2008
Fondation officielle de la jeunesse	01.09.2008
Secrétariat Fondation immobilière de droit public (FIDP)	01.01.2009
Fondation HBM Camille Martin	01.01.2009
Fondation HBM Emile Dupont	01.01.2009
Fondation HBM Emma Kammacher	01.01.2009
Fondation HBM Jean Dutoit	01.01.2009
Fondation René et Kate Block	01.01.2009
CAFNA (Caisse allocations familiales non actifs)	01.01.2009
FSASD (Fondation d'aide et de soins à domicile)	01.01.2009

L'effort de rationalisation s'est en outre poursuivi avec la fermeture d'une dizaine de comptes encore inscrits au bilan 2007, afin d'intégrer les liquidités correspondantes au "cash-pooling" automatique auprès de la Banque cantonale de Genève. L'Etat de Genève dispose actuellement au bilan de 92 compte bancaires et de 21 comptes postaux.

Direction du budget de l'Etat

Sur la base des objectifs fixés par le Conseil d'Etat, la direction du budget a établi des directives budgétaires et les cadres financiers par département. Les budgets élaborés par les départements, dans le respect des directives, ont été consolidés et ont fait l'objet d'arbitrage du Conseil d'Etat. Le projet de budget 2009 a été déposé au Grand Conseil en septembre pour être adopté en décembre, non sans avoir fait l'objet de quelques amendements.

Parallèlement, et sur la base du travail effectué par les départements, la direction du budget a préparé un catalogue des prestations de l'Etat regroupées par politique publique. Ce référentiel a servi à traduire le projet de budget 2009 usuel en un projet de budget par politique publique. Ce document a été adopté en novembre par le Conseil d'Etat et remis aux commissions des finances et de contrôle de gestion. Il s'agit de la première étape vers la présentation du budget par prestation en 2010, conformément aux engagements pris par le Conseil d'Etat.

Centrale commune d'achats

La centrale commune d'achats (ci-après CCA) a appliqué le nouveau règlement sur la passation

des marchés publics dès son entrée en vigueur en janvier 2008. L'abaissement des seuils de marchés a entraîné une augmentation du nombre d'appels d'offres sur invitation (de 8 en 2007 à 18 en 2008) et d'appels d'offres ouverts (de 10 en 2007 à 14 en 2008). Les accords conclus par la CCA avec la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et l'Université dans le cadre de la gestion centralisée des achats ont également conduit à une augmentation du nombre de commandes.

La poursuite de l'amélioration de la qualité de service s'est traduite par une baisse du nombre de réclamations de 33%. Dans ce cadre, et afin de simplifier le traitement des demandes d'achats et le suivi des engagements, la CCA a finalisé le déploiement de l'outil d'achat i-proc à l'ensemble des services de l'administration cantonale hormis le DIP, ce département se chargeant du déploiement en son sein.

L'adoption du nouveau plan de natures MCH2 pour les investissements a permis de supprimer les natures d'achat départementales au profit des natures d'achat CCA, conformément au règlement de la CCA et à l'objectif de centralisation des achats de l'administration cantonale.

Enfin, dans le cadre d'une action de sensibilisation à l'intégration des critères de développement durable dans les achats publics, la CCA participe activement à la réalisation d'un manuel d'achats publics durables, avec les services du développement durable des cantons de Genève et de Vaud, le groupe Écologie au travail, certains services métiers et l'Association des communes genevoises.

Indicateurs d'activité de la CCA	2006	2007	2008	Ecart 2007/2006	Ecart 2008/2007
Nb de commandes (hors contrats LSE* CTI)	24'272	25'944	26'480	6,9%	2,1%
Nb de lignes de commandes	57'943	63'860	68'197	10,2%	6,8%
Nb de demandes d'achat reçues	14'774	15'246	16'246	3,2%	6,6%
Nb de lignes de demandes d'achat	56'055	62'333	67'049	11,2%	7,6%
Nb de factures comptabilisées	60'977	60'211	61'683	-1,3%	2,4%
Montant moyen d'une demande d'achat	4'543	3'665	3'947	-19,3%	7,7%
Montant moyen d'une commande	2'804	1'963	2'413	-30,0%	22,9%

* Loi sur le service de l'emploi et la location de services

Office du personnel de l'Etat

La direction générale de l'office du personnel de l'Etat (OPE) a conduit les travaux utiles à la mise en œuvre de la politique RH au sein de l'Etat, de concert avec les RH départementales (18 séances du collège spécialisé des RH ont

eu lieu dans ce cadre). Les travaux ont porté en particulier sur l'application des nouvelles règles en matière de délégation de compétences, introduites dès le 1^{er} octobre 2008 (voir le chapitre Conseil d'Etat de ce rapport).

Direction du développement des ressources humaines

L'offre de séminaires du **service de formation** a été adaptée pour répondre aux besoins identifiés lors de l'enquête de satisfaction de 2007. Les synergies entre les différents centres de formation de l'Etat ont été mises en place répondant ainsi à la mesure n°2 du premier plan de mesures du Conseil d'Etat. La priorité a été donnée aux formations transversales, notamment la formation des cadres avec Cap Manager - formation certifiante - et la formation de 500 cadres ayant une responsabilité d'encadrement à la nouvelle politique des ressources humaines.

Dans le domaine de l'informatique-bureautique, une plate-forme de e-learning a été développée pour sensibiliser et former en ligne les collaborateurs du CTI à des projets d'envergure. Cette plate-forme ouvre des perspectives à de futurs projets de formation utilisant le e-learning. Enfin, les ateliers pour la mise en place du module de formation au niveau système d'information des ressources humaines ont débuté fin 2008. D'autre part, le service a été sollicité pour accompagner le changement dans le cadre du projet d'administration en ligne (AeL). Dès 2009, il pilotera et coordonnera l'ensemble des actions de formation menées dans ce domaine.

Le **secteur de l'apprentissage** s'est efforcé de développer une vision globale de l'Etat dans le cadre des cours interentreprises animés par des collaborateurs-trices internes. Une attention particulière a été portée au partenariat avec les différentes structures concernées par l'apprentissage. Des cours de renforcement ont permis d'améliorer la moyenne cantonale aux examens de CFC. La rémunération des apprentis-e-s a été adaptée en tenant compte des salaires proposés par la Ville et les entreprises de la place. L'objectif fixé d'augmenter le nombre d'apprentis-e-s et de stagiaires en maturité professionnelle a été atteint.

Le projet "gestion qualité" du **service de santé** a permis de répertorier les interventions multiples effectuées par la médecine-conseil et la médecine du travail et devrait déboucher en 2009 sur une réorganisation du service.

Le **secteur médecine du travail** a été fortement impliqué dans différentes problématiques

liées aux risques professionnels. En ce qui concerne plus particulièrement le dossier de l'amiante dans les bâtiments de l'administration publique, ce secteur a travaillé en étroite coordination avec les autres services de l'Etat impliqués, notamment au niveau de l'information destinée aux utilisateurs des locaux et du public. Sur le plan médical, les consultations du personnel du collège du Foron ont permis de définir un concept de prise en charge et de suivi de toutes les personnes pouvant être concernées par ce problème.

Enfin, plusieurs séminaires ont été animés dans le cadre de la formation au sein de l'Etat et une dizaine de séances de sensibilisation à la problématique de l'alcool ont été organisées.

Les demandes d'évaluation traitées par le **service des ressources humaines** ont augmenté de 50% par rapport à l'exercice précédent. Le répertoire des emplois-références (RepER) présenté au collège spécialisé RH et au collège des secrétaires généraux a reçu un préavis favorable. Il a été enrichi d'un volet sur l'encadrement dont les travaux sont conduits par le collège des SG dans le cadre de l'harmonisation des structures départementales. Par ailleurs, un accompagnement et un soutien aux services RH des départements a été fourni dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de compétences.

L'OPE a participé au groupe de travail chargé d'établir un nouveau règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat (B 5.05.10). Ce dispositif, qui prévoit l'intervention de spécialistes réunis au sein du "Groupe de confiance" est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

L'OPE a en outre dirigé dès le mois de mars 2008 un projet pilote visant à l'amélioration de la **gestion globale des absences** au sein de l'Etat, avec pour but de stabiliser voire de réduire le taux d'absentéisme (de courte et de longue durée). Le projet a impliqué sept services de l'Etat représentant 713 collaborateurs-trices. Dans ce contexte, 58 cadres ont reçu une formation spécifique à la gestion des absences. Le projet pilote prend fin au printemps 2009 avec la remise d'un rapport au Conseil d'Etat.

L'année 2008 a encore permis de revoir et d'améliorer l'organisation et le contenu des séances d'accueil organisées pour les nouveaux-elles collaborateurs-trices de l'Etat.

Direction administration et finances

La direction administration et finances a conduit

l'introduction du **nouveau système de rémunération** au sein de l'Etat de Genève. Depuis la signature du protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel, le 14 avril 2008, une centaine de présentations ont été organisées au sein des départements et des entités subventionnées. Dans le cadre du groupe technique de suivi (syndicats, office du personnel de l'Etat et secrétariat général du DF), des directives ont été rédigées pour clarifier les principes et les règles opérationnelles suite à l'adoption des modifications des lois B 5 15 et 17.

Parallèlement à ces travaux, des analyses ont été menées pour adapter le système d'information des ressources humaines (SIRH) et développer les outils nécessaires aux entités subventionnées pour intégrer le nouveau système de rémunération. Une calculette a été développée et mise à disposition des collaborateurs-trices de l'Etat de Genève sur le site de l'Etat, leur permettant de simuler leur situation salariale individuelle. Une foire aux questions (FAQ) a également été réalisée. Au cours du premier mois de mise à disposition de ces outils, plus de 17'600 connexions ont été enregistrées.

Les travaux de mise en place du nouveau système de rémunération, tant sur le plan technique qu'opérationnel, ont représenté une charge importante de travail, notamment pour les collaborateurs-trices du service des paies de l'Etat, dont l'engagement a été déterminant pour permettre le succès de cette vaste réforme.

L'année a été marquée par la mise en place des fonctionnalités de la **gestion des postes** dans l'outil SIRH et son déploiement au sein des départements, qui a permis pour la première fois d'intégrer et de valoriser les postes vacants pour l'élaboration du budget 2009 (voir ci-dessus, sous Domaine des systèmes d'information). L'outil SIRH a aussi permis d'élaborer un bilan social du personnel de l'Etat, lequel intégrera un certain nombre d'indicateurs. Ce bilan social sera adapté au fur et à mesure des besoins du Conseil d'Etat et des départements.

Au niveau des **assurances**, la Cour des Comptes a rendu son audit et émis une série de recommandations que l'OPE a adoptées avec l'aval de la direction du département. Suite à une de ces recommandations, une étude détaillée en matière d'analyse des risques a été confiée au courtier en assurances HPR SA. Celle-ci devrait se prolonger sur l'année 2009. Le mandat consiste à analyser tout le portefeuille d'assurances (assurances personnes et

assurances choses) afin de proposer des solutions en matière d'organisation et de gestion des contrats d'assurances.

Indicateurs d'activité de l'OPE

Service de santé de l'Etat	2007	2008	Ecart
Médecine du travail (visites, entretiens) ¹	1'623	1'847	+ 14%
Médecin-conseil (visites, entretiens) ²	3'473	3'454	- 0,5%

⁽¹⁾ Visites médicales périodiques pour professions à risque, visites médicales cas problématiques, études postes de travail, vaccinations et examens vues et ouïes.

⁽²⁾ Visites médicales d'engagement, expertises, entretiens à la demande collaborateurs-trices, entretiens à la demande médecin traitant, entretiens psychologiques, entretiens assistante sociale, expertise psychiatre consultant.

Service des ressources humaines	2007	2008	Ecart
Total des évaluations de fonction	343	479	+ 40%
Evaluations en cours (fin de la période)	40	40	-
Nouvelles demandes d'évaluation	292*	439	+ 50%
Taux de demandes d'évaluation finalisées	88%	92%	+ 4%

* Conformément au protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel signé le 13 septembre 2006 pour 2007, reprise des évaluations.

Centre de formation de l'Etat	2007	2008	Ecart
Nombre de personnes formées	5'600	6'174	+ 10%
Nombre d'apprenti-e-s	176	188	+ 7%
Nombre stagiaires matu-pro	27	40	+ 48%
Nombre stagiaires formation commerciale	6	6	-

Service de paies *	2007	2008	Ecart
Nombre de paiements effectués	312'069	313'291	+ 0,39%
Montant annuel du net versé (mios de francs)	1'672	1'724	+ 3,10%

* Suite fusion des services paies OPE et DIP

Services des assurances	2007	2008	Ecart
Nombre déclarations accidents	3'246	3'931	+ 21,1%
Montant des indemnités journalières	7'275'517	8'342'654	+14,7%
Assurance scolaire	3'017	2'319	- 23,1%
RC véhicules à moteur	115	96	- 16,5%
Cas incendie	22	27	+ 22,7%

Service de la gestion	2007	au 30.9.08	LPAC dès oct. 08
Etablissement des actes administratifs	3'352	2'468	424*

* Depuis le 1^{er} octobre 2008, dans le cadre de la nouvelle délégation de compétences, ces actes sont établis par les départements et la chancellerie, puis contrôlés par l'OPE.

Office cantonal de la statistique

Selon les indicateurs de performance récemment mis en place dans la perspective du budget par prestations, l'intégralité de la production prévue en 2008 par l'office cantonal

de la statistique (OCSTAT) a été réalisée et la diffusion des résultats s'est effectuée sans retard. Toutefois, l'élaboration de diverses analyses statistiques prévues n'a été que partiellement effectuée, notamment en raison d'imprévus.

L'OCSTAT a publié des analyses sur le revenu cantonal genevois en 2005, le secteur bancaire à Genève et la viticulture dans le canton (série Coups d'œil). Il a procédé à une analyse typologique des communes et des quartiers de la ville de Genève et à une étude sur l'évolution des mariages et divorces selon quelques déterminants sociodémographiques, ainsi qu'à une analyse du développement économique du canton durant les vingt dernières années (série Communications statistiques). Le contenu du site Internet a continué de s'enrichir. D'anciennes publications ont été numérisées de sorte à pouvoir être téléchargées par les internautes. Enfin, l'édition CD-Rom de l'Annuaire statistique bénéficia d'une nouvelle ligne graphique, d'un moteur de recherche et d'améliorations notables en matière d'ergonomie.

D'autre part, l'OCSTAT a poursuivi la consolidation (apurement et complétude) des fichiers relatifs aux bâtiments et aux logements, en vue notamment de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) dans le canton de Genève. Ces fichiers permettent – entre autres – l'identification univoque de l'ensemble des logements du canton et leur mise en relation avec les habitants. A cela s'ajoute la préparation de l'échange d'informations tirées de ces fichiers avec les professionnels de l'immobilier, dans le cadre de l'administration en ligne (AeL) et des mesures de simplification administrative.

Avec l'appui des offices et services concernés, l'OCSTAT a réalisé le premier relevé cantonal complet de la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT) portant sur l'exercice 2007 ; dans le même domaine, l'OCSTAT a participé aux travaux préparatoires de la statistique financière de l'aide sociale, que l'OFS met sur pied à l'échelon du pays.

En étroite collaboration avec le Bureau du délégué aux violences domestiques, les travaux préparatoires à la mise sur pied d'une statistique cantonale sur les cas de violence domestique se sont achevés et le Conseil d'Etat a décidé, en fin d'année, de sa mise en œuvre.

Dans le cadre de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT), dont l'OCSTAT est le

répondant, une enquête de terrain a été réalisée dans le secteur de la petite enfance pour fixer les usages professionnels en vigueur. L'équation des salaires qui permet d'estimer les salaires en usage a été actualisée à partir des résultats de l'enquête suisse sur les salaires de 2006. Enfin, une "Proposition de définition de la notion de sous-enchère salariale abusive et répétée (au sens des articles 1a LECCT et 360a CO)" a été élaborée et a fait l'objet d'une publication.

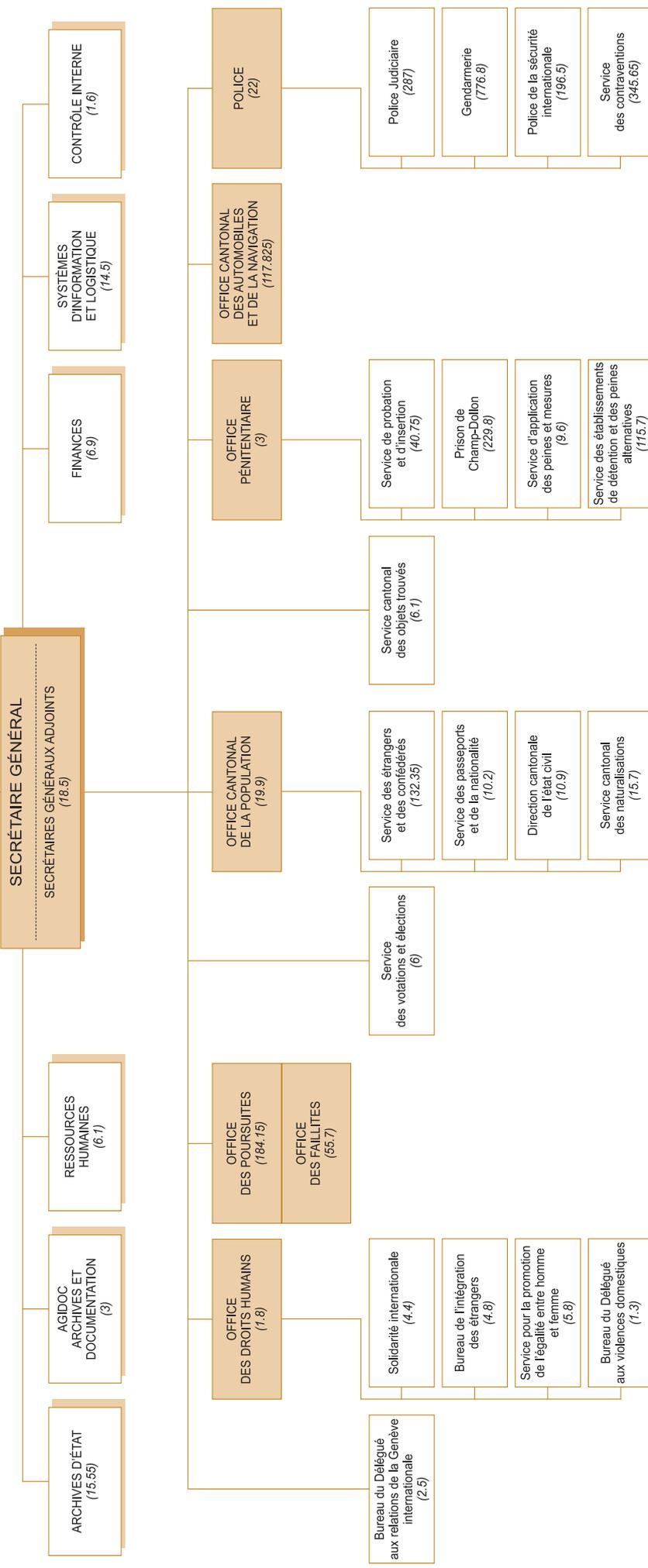
Des projections démographiques portant sur les années 2005 à 2030 ont été élaborées dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, tant pour l'espace transfrontalier dans son ensemble que pour l'agglomération transfrontalière et ses

diverses composantes. Afin de situer cet espace dans un contexte plus large, l'Observatoire statistique transfrontalier a publié un atlas intitulé "L'espace transfrontalier du Genevois dans un contexte européen".

En fin d'année, l'OCSTAT a procédé à une enquête de satisfaction en ligne sur ses prestations. Globalement, le niveau de satisfaction des répondants est élevé et les réponses à certaines questions donnent des pistes pour renforcer l'adéquation de l'offre de l'office aux besoins des usagers de la statistique publique.

A noter que, compte tenu de l'évolution des modes de diffusion de l'information statistique, le règlement sur les émoluments de l'office B 4 40.02 a été revu en 2008.

CONSEILLER D'ETAT



Organigramme général du département des institutions

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2008)

5. Département des institutions

Le département des institutions (DI) cimenter ses projets et actions autour de la conviction partagée que droits et sécurité des personnes se déclinent ensemble.

Afin de répondre au souci de transversalité de l'action publique dans l'ensemble des missions du département, les nouvelles pratiques de travail à l'intérieur même du département mises en œuvre en 2006 et 2007 se sont poursuivies et affinées ; ainsi, un séminaire d'une journée, réunissant l'ensemble du secrétariat général et des chef-fe-s de service, a lieu deux à trois fois par année. L'un d'eux a notamment été consacré à la problématique du contrôle interne et au projet de la communication fondé sur la mise à jour du site internet départemental et sur la création d'un intranet départemental dont le concept a été finalisé en décembre 2008.

Avec un budget d'environ 547 millions de francs et 2'729 postes, dont 1'658 à la police, postes administratifs compris, le DI est actif dans les 10 domaines d'action que sont la gestion du patrimoine financier et historique, les droits politiques, l'aide humanitaire et coopération au développement, la Genève internationale, la citoyenneté, population, migration, la sécurité publique, l'action pénitentiaire, l'activité économique, le marché du travail et l'intégration sociale.

Projets structurants selon les priorités 2008 et par domaine d'action

Les différents services du DI ont été invités à mettre en évidence des réalisations, événements et projets par domaine d'action. C'est ce regard interne sur les prestations publiques que ce rapport entend restituer, plus particulièrement au vu des objectifs affichés pour 2008 par le département dans son projet de budget.

Le service des systèmes d'information, logistique et organisation (SILO) a permis de retrouver une gestion cohérente des systèmes d'information par domaine et surtout des projets s'y afférant. La diminution du nombre de projets simultanés est avérée ; la mise en place du pôle d'assistance est effective et l'organisation de projet se professionnalise et assure un support de proximité. Une gestion encore plus rigoureuse des ressources informatiques et de la téléphonie est à relever. Suite aux modifications réglementaires concernant l'utilisation des

ressources informatiques, le département s'est doté d'un comité de sécurité animé par le SILO.

Gestion du patrimoine financier et historique

Les Archives d'Etat ont poursuivi leurs travaux réguliers de préarchivage dans les services de l'administration cantonale, en collaboration avec les archivistes d'institutions et auprès des administrations communales, répondant par cette prestation non seulement à la mission qui leur est propre, mais également et surtout à l'un des objectifs affichés pour 2008. La numérisation des registres du conseil de l'Ancien Régime, dont les images sont mises en ligne à disposition des chercheurs et des chercheuses, est terminée et participe grandement à la diffusion et à la valorisation des fonds d'archives. La campagne de numérisation des répertoires de l'état civil a quant à elle débuté.

Droits politiques

L'organisation et le dépouillement des votations et élections ont été assurés lors des deux élections cantonales, dont celle de l'Assemblée constituante, des trois votations populaires, des trois élections dans les communes de Soral, Laconnex et Vernier, d'une votation communale à Onex et du remplacement de 60 conseillères et conseillers municipaux au sein des différents Conseils municipaux des communes genevoises, qui ont jalonné l'année 2008.

Suite au transfert du contrôle des signatures à l'appui d'initiatives et de référendums cantonaux et communaux de l'Office cantonal de la population (OCP) au service des votations et élections (SVE), comme relevé lors du rapport de gestion de 2007, la Ville de Genève a, en 2008, confié au SVE le contrôle des initiatives et référendums fédéraux, signés par les électeurs et électrices de cette commune. Une convention entre la Ville de Genève et le SVE a ainsi été signée. En 2008, ce sont plus de 18'000 signatures qui ont été vérifiées par le SVE pour le compte de la Ville de Genève.

Plus de 250 personnes ont assisté le 2 décembre 2008 à la conférence-débat "Etre femme, un atout en politique ?" organisée par le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) en partenariat avec les Etudes genre de l'Université de Genève et la Comédie. Cette soirée faisait suite à la publication de l'étude de Lorena Parini et Bianka Roiron de la

Faculté des sciences économiques et sociales, Etudes genre, de l'Université de Genève "Femmes et hommes au Grand Conseil genevois et au Conseil municipal de la Ville de Genève 1961-2007 Analyse statistique", fruit d'une collaboration avec le SPPE.

Aide humanitaire et coopération au développement

Dans le cadre de la loi sur le financement de la solidarité internationale, le département a poursuivi sa politique en matière de coopération au développement et aide humanitaire ; un total de 129 projets ont été traités, dont 55 nouveaux projets acceptés, 20 reconduits, 36 refusés et 18 en attente pour 2009. Parmi les 55 nouveaux projets, 11 correspondent à un soutien à des projets ou manifestations à Genève et impliquant des pays en développement, et sont traités avec le service du protocole de la chancellerie.

75 projets sont actuellement en cours d'exécution grâce aux fonds du canton de Genève dédiés à la solidarité internationale, dont 7 projets d'aide humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles (Birmanie) et d'épidémies (virus d'ébola en Ouganda, choléra au Guinée Bissau) ou de conflits armés (Géorgie, République Démocratique de Congo).

La commission consultative de la solidarité internationale a tenu cinq séances de travail et évalué 15 projets dont 7 ont été acceptés par le Conseil d'Etat. Le service de la solidarité internationale quant à lui a tenu quatorze séances d'évaluation des projets. Parmi les 45 projets évalués, 30 ont été acceptés par le département. Il faut rappeler que les dossiers portant sur une aide financière inférieure ou égale à 60'000 francs sont examinés directement par le DI, alors que, pour raison de compétence, le Conseil d'Etat étudie les dossiers portant sur une aide supérieure à 60'000 francs qui lui sont soumis avec un préavis de la Commission consultative de la solidarité internationale.

Des évaluations externes des projets soutenus par le canton de Genève ont été conduites en Bolivie et au Burundi. Des visites des collaborateurs du service au Mali et à Madagascar ont également permis d'évaluer le travail de plusieurs associations bénéficiaires. La coordination entre les coopérations cantonales s'est concrétisée avec une première visite en Bosnie-Herzégovine, visant à élaborer un projet en santé mentale en partenariat avec la DDC et trois autres cantons suisses.

Le service a garanti le suivi du contrat de partenariat avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) et l'élaboration d'un nouveau contrat pour la période 2009-2011. Des réunions de travail avec les différents partenaires extérieurs actifs dans la solidarité internationale (la FGC, le CICR, la DDC, les cantons suisses et les communes genevoises) ont eu lieu tout au long de l'année.

Genève Internationale

La coordination de l'action en faveur de la Genève internationale s'est consolidée, notamment grâce aux travaux du Groupe permanent conjoint Canton - Confédération sur les priorités de la Genève internationale. Celui-ci s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'année, dont deux au niveau politique, et a consacré l'essentiel de ses travaux à la mise en œuvre du projet de site unique de l'OMC et aux efforts à entreprendre pour renforcer la présence des missions permanentes à Genève. Le Groupe interdépartemental aux affaires internationales, quant à lui, s'est réuni à huit reprises. Il a notamment préavisé pour le Conseil d'Etat 9 demandes ou projets concernant des ONG, dont une révision des critères d'attribution de bureaux gratuits. Il a également entamé un examen des actions à entreprendre pour renforcer la Genève internationale de l'environnement.

Par ailleurs, le délégué à la Genève internationale a rédigé et diffusé 16 "notes d'alerte" (ou autres documents d'information et d'analyse) et 255 "sélections quotidiennes" sur l'actualité de la Genève internationale. Le 26 juin 2008, le Grand Conseil a adopté la loi accordant une indemnité annuelle et deux aides financières annuelles de fonctionnement pour les années 2008-2011 aux organismes œuvrant pour la Genève internationale, le Centre d'accueil - Genève Internationale (CAGI), Mandat international et le Club suisse de la presse. Un contrat d'achat de prestations couvrant la même période a en outre été signé avec World Radio Switzerland.

Le 6 octobre 2008 a eu lieu le 6^{ème} Rassemblement pour les droits humains consacré à "La liberté de croyance. Tolérance, respect et cohabitation dans une société laïque", fruit d'une collaboration transversale et étroite entre le service du protocole de la chancellerie, le Bureau du Délégué aux relations de la Genève internationale, le SPPE et le secrétariat général du DI.

Citoyenneté, population, migration

Afin de répondre de façon concrète et proportionnée aux multiples problématiques liées à la

migration et à l'intégration, sur mandat du Conseil d'Etat, le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) s'est doté d'un "Plan d'actions". Parmi les 18 actions retenues, celle consistant à créer un dispositif d'accueil et d'information des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s dans le canton de Genève - suisses et suissesses, étrangères et étrangers, quel que soit leur statut - représente une large part des efforts et des moyens à disposition du BIE.

L'ensemble des actions prévues vise à "Mieux vivre ensemble" à Genève, grâce notamment à une meilleure compréhension mutuelle, à davantage de respect de l'autre dans ses différences liées à sa culture, à sa religion, à la couleur de sa peau, en bref à sa diversité.

A l'intention des personnes allophones, en collaboration avec de nombreux partenaires, le BIE a travaillé à la réalisation d'un concept d'apprentissage de la langue française à but d'intégration et d'un catalogue descriptif de l'offre de cours. D'autres brochures explicatives sur l'accès à l'emploi des détenteurs et détentrices de permis F, sur le système de santé et sur les aides et soutiens possibles ont été publiées.

De nombreux projets permettant aux migrant-e-s d'échanger, de communiquer, de se renseigner sur un lieu de vie totalement nouveau, donc différent, ont été soutenus. Des liens étroits ont été tissés entre le BIE, la Confédération, les communes et les associations actives dans le domaine de l'intégration, répondant à l'un des objectifs clés visant à assurer une meilleure coordination des actions d'intégration des partenaires publics et privés.

Hormis les prestations usuelles de qualité qui ont peu être assurées dans un délai raisonnable, l'OCP a pu assumer les priorités qu'il s'était fixées, soit : la formation du personnel suite à l'entrée en vigueur des nouvelles loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et loi sur l'asile le 1^{er} janvier 2008 (LAsi), l'entrée en fonction de Symic (nouveau registre central des étrangers) et de la passerelle Symic-Calvin, la rédaction de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et l'application des accords Schengen - Dublin. Toutefois, il faut souligner que l'entrée en vigueur de ces accords le 12 décembre 2008 a généré une augmentation conséquente d'usagères et usagers dont la présence aux guichets est obligatoire selon la loi. Ce qui n'a pas été sans créer les problèmes que l'on peut imaginer. Par ailleurs, une attention particulière a été portée au développement des synergies entre les

services financier, juridique et des ressources humaines.

Les efforts en matière de délai de traitement des dossiers de naturalisation se sont poursuivis. La durée de traitement d'une demande de naturalisation ordinaire reste comprise entre 18 et 24 mois pour tous les candidat-e-s ; la section des enquêtes, réduite de deux postes, a réussi à maintenir un niveau de prestation remarquable permettant de clore l'année avec un nombre d'enquêtes terminées très légèrement supérieur à celui des nouvelles demandes déposées. Il faut d'ailleurs signaler que le nombre de nouvelles demandes déposées ne s'est réduit que de 3,6% par rapport à l'année 2007. Les objectifs en matière d'instruction administrative ont donc été atteints.

L'exercice et la gestion de l'état civil dans le canton de Genève ont été pleinement assurés et les priorités remplies.

En effet, l'identité et l'état civil de 3'630 personnes en procédure de naturalisation ont été établis. Depuis octobre 2008, la direction cantonale de l'état civil et l'office de l'état civil spécialisé mettent en place une nouvelle organisation afin de pouvoir saisir dans le registre Infostar les personnes dès le début de la procédure de naturalisation, en prévision du futur passeport biométrique qui sera délivré sur la base des données inscrites dans ce registre.

L'accent porté à l'amélioration des prestations s'est poursuivi suite à l'adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi permettant aux Confédéré-e-s d'entreprendre des démarches administratives aussi bien auprès de la commune de domicile ou de séjour qu'auprès de l'OCP, comme le soulignait déjà le rapport de gestion 2007. Après l'arrondissement "Campagne et rive gauche du Lac" en 2007, deux nouveaux arrondissements de l'état civil ont été créés dès janvier 2008, à savoir : "Grand-Saconnex & Pregny-Chambésy" qui, comme son nom l'indique, est constitué des arrondissements du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy, et "Bernex" regroupant les arrondissements de La Champagne et de Bernex avec celui d'Onex.

Sur le plan de la formation continue enfin, une officière de l'état civil a suivi au printemps 2008 les cours de préparation au brevet fédéral élaborés et dispensés par la commission de formation des cantons latins et a réussi les examens fédéraux qui ont eu lieu à Berne en août 2008.

Si le service des passeports et de la nationalité voit une diminution du nombre de formulaires d'environ 9'000 unités par rapport à l'année 2007 (60'965 en 2007 et 51'914 en 2008), le nombre de passeports provisoires reste quant à lui constant. Il faut rappeler que les certificats de vie peuvent également être obtenus auprès des communes depuis juin 2007, ce qui se remarque très nettement dans les statistiques puisque 280 certificats de vie ont été délivrés en 2008 et 2'775 en 2007. Les prestations usuelles ont été remplies, mais l'accent en 2008 a clairement porté sur la préparation d'un projet de loi autorisant l'installation dans les locaux de l'OCP de la biométrie de manière à pouvoir délivrer des passeports biométriques dès mars 2010 et à permettre, dans l'intervalle, la formation des collaborateurs et collaboratrices, l'installation du système d'enregistrement et les tests adéquats.

Sécurité publique

Concernant le domaine d'action de la sécurité publique, le corps de police n'assume pas moins de 14 prestations en la matière. Il est impossible ici de rendre compte de l'ensemble de ce travail conséquent. Un rapport circonstancié fera, comme chaque année, l'objet d'une communication au printemps.

L'activité internationale et diplomatique a été particulièrement importante à Genève en 2008. Plusieurs événements d'envergure ont nécessité la planification et la conduite d'engagements, avec, à chaque fois, l'engagement partiel des partenaires OSIRIS et, dans le cas de l'EURO 08, la mise sur pied du dispositif OSIRIS qui règle l'organisation de l'intervention et des secours dans des situations exceptionnelles.

L'événement qui a nécessité le plus de moyens, compte tenu de sa longueur (1 mois) et de son envergure, est sans conteste l'EURO 08. Sur le plan de la sécurité, cette opération a été un succès. Il faut noter que l'événement lui-même a été précédé de 5 périodes d'entraînements intensifs de la part des forces de l'ordre.

Sur le plan international, s'est tenue du 6 au 8 octobre 2008 à Evian la "World policy conference" à l'invitation de la France. L'aéroport international de Genève a vu passer de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, dont la police a assuré la protection et l'escorte. Le 21 octobre 2008, la police a été également fortement engagée à l'occasion de l'inauguration par le CERN du "Large Hadron Collider" en présence de représentant-e-s au plus haut niveau des pays membres et associés.

Sur le plan des moyens techniques, il faut relever la mise en production dans le canton de Genève du réseau radio national de sécurité POLYCOM en décembre 2008. Quant à CYCLOPE, projet de vidéosurveillance, la première phase a été réalisée pour l'EURO 08 avec l'équipement et l'exploitation de 8 sites.

Concernant la gestion des infractions à des dispositions pénales fédérales, l'année 2008 a été marquée par la forte augmentation des cambriolages, surtout d'appartements. Pour une part, ces derniers sont le fait de ressortissants particulièrement actifs à Genève et en Suisse romande dont l'origine est connue de la police. De nombreuses arrestations ont été réalisées et des opérations spécifiques ont eu lieu et seront renforcées. Si la très grande criminalité violente reste contenue (7 meurtres, 2 hold-up et 10 car jacking), la tendance des années précédentes à un recours plus fréquent à des actes de violences (agressions) se poursuit.

Le "marché des stupéfiants" n'a pas connu d'évolution particulière au regard des années précédentes. Des quantités importantes de drogue ont été saisies : 38 kg d'héroïne, 30 kg de cocaïne et 325 kg de cannabis. Les axes d'action relèvent toutefois de la lutte contre le trafic de rue et des enquêtes judiciaires contre les filières.

Plusieurs opérations de police intensive visant la délinquance de voie publique, sur un secteur déterminé, ont été menées dès le mois de juillet, la première partie de l'année ayant été pratiquement réservée à l'EURO. Ces actions de sécurité sectorielle se sont déroulées sur le périmètre du "Petit-Lac" : secteur Lac et environs (236 gendarmes et 8 unités PJ du groupe TIRE), secteur Eaux-Vives et Jardin Anglais, et secteur des Pâquis (75 gendarmes).

Les pré-Fêtes et les Fêtes de Genève, dont la Lake Parade, ont nécessité un important engagement (136 unités pour la police judiciaire (PJ) et 502 unités pour la gendarmerie). La sécurité et l'ordre publics ont été assurés durant les diverses manifestations sportives. Ainsi, 793 unités ont été engagées uniquement dans le cadre du championnat suisse de hockey sur glace.

Les actions relevant de la sécurité routière se sont poursuivies, qu'il s'agisse de PREDIRE (PREvention - DIssuasion - REpression) ou encore VISIROUTE (2'386 contrôles et 6'290 hommes engagés sur l'année).

Dans le cadre de la police de proximité, le protocole de collaboration et d'intervention entre les établissements scolaires publics et la police cantonale de 2005, a été révisé en novembre 2008. Cette révision introduit formellement la notion de secret partagé dans le traitement d'affaires particulières entre le département de l'instruction publique (DIP) et le DI.

En juin 2008, un protocole de collaboration et d'intervention entre la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), la Délégation à la jeunesse (DEJ) de la Ville de Genève et la police a été signé. Ce protocole, adapté du protocole DIP-DI, règle les modalités de collaboration entre les maisons de quartiers, les centres de loisirs, les travailleurs sociaux hors murs et la police.

Dans le domaine de la prostitution, l'attractivité de Genève ne faiblit pas, à en juger par le nombre de prostituées actives enregistrées : 2'115 en 2008 (2004 : 774 ; 2005 : 1'186 ; 2006 : 1'497 et 1'804 en 2007).

S'agissant du milieu diplomatique, 246 événements ont nécessité l'organisation et la conduite de mesures de sécurité et notamment la délivrance de 732 permis de port d'armes, en coordination avec les services de la Confédération. La police de la sécurité internationale (PSI) assure la sécurité quotidienne par des patrouilles motorisées 24h/24h dans le milieu diplomatique et par l'engagement du DPR (détachement de protection rapprochée : 9 unités). A noter que lors d'événement de grande envergure, ce détachement est renforcé par la PJ.

En fonction de l'analyse des risques effectuée par les services de la Confédération, des mesures de protection renforcée peuvent être prises. En 2008, cela a été le cas pour les missions de Chine et de Grèce. Dans les deux cas, l'armée a ensuite pris le relais. La PSI assure également des patrouilles pédestres à l'aéroport durant les heures d'ouverture, ainsi que des patrouilles motorisées sur l'ensemble du secteur aéroportuaire.

Hormis l'EURO 08, il faut souligner que l'été a été particulièrement chargé puisque ont eu lieu du 18 au 20 juillet, les entretiens sur le nucléaire iranien, du 19 au 30 juillet, une conférence OMC, ainsi qu'en parallèle et en prolongement, du 20 juillet au 4 août, le conseil des ministres de l'Union Européenne et du 21 juillet au 5 août, les sessions ministérielles de l'OMC. Les premières réunions ont été gérées uniquement

par la PSI ; pour les secondes, l'appui de la gendarmerie et de la PJ a été requis.

Concernant l'exécution des tâches relatives à la police des étrangers, les officiers et commissaires de police ont pris 105 ordres de mise en détention en vue de refoulement. La PSI a géré 224 demandes d'asile, soit une augmentation de 6% par rapport à 2007. Il faut relever que la nouvelle loi sur l'asile a une incidence sur la durée de séjour à l'aéroport des demandeurs d'asile. Celle-ci peut être de 60 jours maximum, alors qu'elle était de 30 jours auparavant.

Par ailleurs, la question des délinquants multirécidivistes, non "refoulables", a fait l'objet d'un vaste traitement médiatique. Dans ce contexte, il faut mentionner la participation de la PJ à la Conférence bilatérale Suisse - Algérie en matière de refoulement dont l'objectif est d'apporter une réponse à cette problématique.

Suite à la mise en application de la loi pénale genevoise réprimant à nouveau la mendicité dès le 29 janvier 2008, la gendarmerie a effectué 2'377 actions de contrôles pouvant impliquer une ou plusieurs personnes.

Quatre exemples en matière d'exécution des mesures de police administrative illustrent à la fois la diversité des tâches et leur ampleur. Les 3'062 mandats de conduite des offices de poursuite (3'809 en 2007) et 4'247 délivrances de macarons pour handicapé-e-s et pour médecins par la gendarmerie sont à souligner. De même, le détachement de convoi et de surveillance (DCS) a assuré le transport de 23'432 détenus entre les divers établissements de détention et les instances judiciaires, policières et médicales. La gendarmerie a, quant à elle, assuré la surveillance des sessions en Cour d'assises et en Cour correctionnelle, représentant un volume de 5'503 heures. Enfin, la PSI a délivré 3'541 passeports d'urgence à l'aéroport.

Concernant l'émission et le traitement des amendes d'ordre, le service des contraventions a généré des recettes totales pour un montant de 51'764'527 francs. Ce montant est le plus élevé depuis 2001, après le "record" de 2007 (62'140'124 francs). Le recul s'explique par le caractère exceptionnel de l'exercice 2007 qui avait vu un rattrapage du retard de 2006, et plus incidemment, des mesures syndicales depuis octobre 2008 (grève des amendes). Avec un volume de 285'725 contraventions, les données 2008 sont comparables aux années précédentes (2006 : 277'176 ; 2005 : 289'320 ;

2004 : 262'088 - l'année 2007 étant ici également exceptionnelle : 334'171). Par ailleurs, le projet de loi 10382 de bouclage de la loi N° 8316 ouvrant un crédit d'investissement pour la refonte de l'application de gestion des amendes d'ordre et des contraventions (MICADO) a été déposé devant le Grand Conseil le 29 octobre 2008.

Il est une prestation moins connue du public, mais faisant partie intégrante du quotidien de la police, qui est l'exécution des tâches de la police mortuaire qui effectue les levées de corps, dont certaines portent sur des cas de suicides. Il faut également relever que chaque jour, la police intervient pour des cas d'admission non volontaire à Belle-Idée.

Action pénitentiaire

L'année a été marquée par des changements à la direction de la prison de Champ-Dollon, à celles du service des établissements de détention et des peines alternatives (SEDPA) et du service d'application des peines et mesures (SAPEM), et à la direction générale de l'Office pénitentiaire.

Pour répondre à la priorité en matière de planification pénitentiaire, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi en décembre 2008 ouvrant un crédit d'investissement de 108'847'000 francs pour la réalisation d'un établissement dit "Curabilis" pour l'exécution, de nature pénale, de mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des troubles mentaux et de l'internement ainsi que de divers ouvrages connexes à la prison de Champ-Dollon. Ce projet permettra notamment la mise à disposition d'un établissement pavillonnaire pour l'exécution des mesures de 62 places et de nouveaux locaux pour l'unité cellulaire psychiatrique (UCP) d'une capacité de 15 places et pour le centre de sociothérapie "La Pâquerette" d'une capacité de 15 places, ainsi que des synergies avec la prison de Champ-Dollon. Il devrait également libérer une quarantaine de places à la prison de Champ-Dollon.

La mise en exploitation de l'établissement fermé dit "de la Brenaz" le 1^{er} février 2008 a amélioré l'offre de places de détention de 68 unités, mais n'a malheureusement pas permis une baisse contenue du nombre de détenus de la prison de Champ-Dollon. L'effectif moyen des détenus de la prison de Champ-Dollon est demeuré en 2008 comparable à celui de 2007, soit un taux d'occupation moyen annuel de 167% fondé sur la capacité nominale de 270 places. La surpopulation carcérale continue d'engendrer

des difficultés de gestion, tant sur le plan des conditions de travail du personnel que sur celui des conditions de détention. Toutefois, les prestations envers la population carcérale ont pu être fort heureusement globalement maintenues.

Le rapport final du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains (CPT), publié suite à sa visite de Champ-Dollon en octobre 2007, dresse un bilan positif de l'activité de la prison dans le cadre du respect des diverses dispositions et directives émises au plan international. Les recommandations formulées dans le rapport ont été prises en considération par la direction de la prison dans le cadre des contraintes opérationnelles.

Le SAPEM, malgré l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, a dû gérer plus de 1'000 dossiers de courtes peines privatives de liberté de moins de 6 mois. Le nombre de placements dans les établissements concordataires, ainsi que dans les autres pénitenciers de Suisse, a très fortement augmenté, malgré l'ouverture de l'établissement de la Brenaz. Pour tous les types de peines et de mesures confondus, le SAPEM a connu en 2008 une augmentation globale des condamnations à gérer par rapport à 2007.

Les établissements du SEPDA ont enregistré un taux d'occupation similaire à celui de 2007 et ont répondu aux attentes des autorités de placement genevoises et concordataires. La Clairière, quant à elle, a connu temporairement des périodes de surpopulation qui ont été résolues par le biais de placements hors canton.

Le service de probation et d'insertion (SPI) a été sollicité pour environ 50 prises en charge avant jugement des auteurs présumés de violences domestiques, suite à une collaboration initiée avec l'Instruction et l'association Vires. Par ailleurs, ce même service a connu une augmentation des mandats d'assistance, bien que les délais d'épreuves soient plus courts qu'avec l'ancien code pénal. Le SPI a poursuivi ses activités à l'atelier de la Jonction visant à pérenniser le fonds de la Société genevoise de probation, notamment en mettant en oeuvre une invention de physiciens du CERN ayant reçu la bourse du développement durable 2008 du canton de Genève, soit le montage d'un prototype de moteur électrique à installer sur des vélos. Enfin, concernant la prestation en matière de réinsertion, le manque de logements et d'appartements pour l'hébergement d'urgence reste évidemment problématique.

Activité économique

Le DI contribue par ses prestations à l'activité économique. Dans ce contexte, il faut mentionner en chiffres arrondis, pour l'office des faillites (OF), la somme de 57 millions de francs distribuée en 2008 dans l'économie à titre principalement de dividendes en faveur des créanciers, soit 17% de moins que l'an passé (69 millions de francs). Il est à noter que ces montants sont liés à la nature des faillites prononcées ; ainsi, quand bien même les jugements de faillite prononcés en 2008 s'élèvent à 1'511 unités, ce qui représente une hausse de 9,65% par rapport à l'année 2007 et constitue, il faut le souligner, un chiffre record sur ces dix dernières années, le volume des affaires en gestion s'est maintenu à un niveau légèrement inférieur à celui enregistré à fin 2007 (908 procédures en cours à fin 2007 contre 897 à fin 2008). A cela s'ajoutent 2,6 millions de francs à titre d'émoluments et un peu plus de 100'000 francs de ventes mobilières, pour un total de 2,7 millions de francs. Les recettes provenant des masses en faillite en 2008 représentent 67 millions de francs, soit 9% de moins qu'en 2007.

Au vu de l'impact en matière économique, il faut noter que l'office des poursuites (OP) fait face, depuis la réorganisation des Offices des poursuites et des faillites (OPF) au 1^{er} novembre 2002, à une augmentation continue et significative de son volume d'activité. Ainsi, on constate une augmentation de 5,3% du dépôt des réquisitions de poursuite par rapport à 2007 (2007 : 262'759 / 2008 : 276'620) et une augmentation de 30,9% enregistrée entre 2004 et 2008. Actuellement, les commandements de payer sont édités dans le délai imparti par la Commission de surveillance des OPF, soit une semaine dès la réception de la réquisition de poursuite. Si l'on constate une faible augmentation de 0,8% du dépôt des réquisitions de continuer la poursuite par rapport à 2007 (2007 : 187'317 / 2008 : 188'825), il convient surtout de relever l'augmentation de 45,6% par rapport à 2004.

Les montants redistribués par l'OP dans l'économie genevoise en 2008 représentent en chiffres arrondis 339 millions de francs, soit 25% de moins qu'en 2007 (450 millions de francs). Quant aux émoluments encaissés, 34 millions de francs, ils ont augmenté de 6,7% en regard de 2007 (2007 : 32 millions de francs), soit 12% de plus par rapport au budget prévu (30 millions de francs).

Le projet de loi 10112 ouvrant un crédit de 5'405'000 francs destiné à financer la réalisation

du nouveau système informatique de l'OF a été voté par le Grand Conseil le 25 avril 2008 à l'unanimité. La procédure d'appel visant à sélectionner le fournisseur qui développera l'application informatique sera lancée en 2009.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'OF dont le but est de permettre notamment une plus grande polyvalence de la part des collaborateurs et collaboratrices dans la gestion des dossiers, a été finalisée durant l'année 2008, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Concernant la gestion des risques, l'ensemble des processus a été identifié. Le catalogue des directives "métier" a été optimisé en vue de faciliter le travail des collaborateurs et collaboratrices en termes d'harmonisation et de recherche de l'information.

Il est à relever que la situation économique que nous connaissons aura vraisemblablement pour conséquence de générer une nouvelle augmentation des faillites durant l'année 2009, étant précisé que la répercussion de la hausse de 2008 n'a pas encore déployé tous ses effets. Il est dès lors indispensable de pouvoir compter sur des ressources humaines suffisantes ces prochaines années.

Les efforts sur le plan de la formation se sont poursuivis ; deux cours de perfectionnement d'une durée de 30 jours, sur environ 1 an, ont été conduits dans le cadre de la collaboration inter-cantonale Vaud-Genève. Ces formations qui concernent 16 collaborateurs et collaboratrices de l'OP et 7 collaborateurs et collaboratrices de l'OF, vont se poursuivre et s'intensifier en 2009.

S'agissant du groupe dit "de relève" (collaborateurs et collaboratrices de l'OP identifié-e-s comme ayant du potentiel afin d'occuper une fonction de cadre), un "assessment" a été organisé pour 8 collaborateurs et collaboratrices dans le courant de l'automne 2008. Des entretiens individuels sont d'ores et déjà planifiés pour le 1^{er} trimestre 2009 afin de mettre en œuvre des plans de formation individuels.

Une journée "portes ouvertes" a été organisée le 12 mars 2008 et a réuni des représentant-e-s des milieux économiques et sociaux. A cette occasion, l'OP a ouvert ses locaux et donné un aperçu de ses activités, de son mode de fonctionnement et de l'évolution de ses procédures. Un procédé de scannage des réquisitions, méthode d'aide à la saisie, a été mis en place en 2008. Il s'agit d'une technique qui permet de

rationaliser le traitement des réquisitions de poursuite en numérisant son contenu directement dans l'application informatique, d'où un gain de productivité.

Un comité de pilotage de gestion des risques a été mis en place à l'OP. Les principales procédures de travail (30) ont été identifiées et analysées.

L'activité de mise en fourrière "vélos" a été déléguée à une association, ainsi que les cours d'éducation routière pour conducteurs fautifs récidivistes à l'économie privée. Un appel d'offres de prestations pour la délégation des premières visites techniques périodiques des voitures de tourisme a été réalisé.

Le système national de remise électronique des attestations d'assurance RC et un système de maîtrise de la qualité et de traçabilité en matière de contrôles techniques des véhicules ont été introduits.

Le secteur "guichets" du service des objets trouvés, outre sa recherche permanente de venir en aide à la communauté genevoise et internationale, poursuit toujours activement son approche selon le modèle du "guichet universel" en collaboration avec des grandes entreprises ou administrations de la place telles que les TPG, les HUG, l'aéroport, mais aussi les services sociaux, l'OCPA, etc. Ceci permet d'obtenir un taux de restitution de 70% pour les objets avec identité et de 35% pour ceux anonymes. Le site internet bilingue mis en ligne avec un e-mail a pu garantir une prestation optimale. Les ventes aux enchères publiques sont largement appréciées de la population genevoise de par l'instauration d'un contrôle qualitatif et quantitatif très strict. Le programme informatique lié à ce domaine a d'ailleurs fait l'objet de nouvelles phases de développement. Enfin, il faut relever que ce service doit assumer toujours plus de dépôts, avec une infrastructure inchangée.

Marché du travail

Depuis 2004, avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres, l'OCP est devenu l'office central du canton en matière de délivrance des autorisations de travail. C'est ainsi qu'en 2008, le service des autorisations de travail a traité 36'900 dossiers.

Afin de permettre un contrôle effectif du respect de l'égalité entre les sexes dans la procédure

des marchés publics, la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) et la Conférence romande des marchés publics (CROMP) ont mis sur pied une nouvelle annexe au Guide romand pour les marchés publics édité en septembre 2008, qui oblige les entreprises à attester de leur conformité envers la Loi sur l'égalité lorsqu'elles soumissionnent.

Intégration sociale

Estimant qu'il n'y a pas de sécurité sans respect des droits humains et pas de respect des droits humains sans sécurité, le département, sous l'impulsion du conseiller d'Etat en charge du DI, a souhaité donner une visibilité plus forte au service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, au Bureau du délégué aux violences domestiques, au service de la solidarité internationale et au Bureau de l'intégration, en créant l'Office des droits humains qui est actif depuis le 1^{er} avril 2008. Ce dernier a initié des projets intégrant un ou plusieurs services qui lui sont rattachés, dont le groupe de pilotage de prévention des mutilations génitales féminines et le groupe de travail contre la traite des êtres humains. Il a également été sollicité dans plusieurs procédures de consultation cantonale et fédérale sur la prostitution, les mariages forcés, les minorités nationales, le racisme ou encore les gens du voyage.

Le projet de prise en charge de la problématique des mutilations génitales féminines (MGF) dans le canton de Genève s'est poursuivi, notamment par la sensibilisation des populations cibles, à savoir les femmes adultes et fillettes éthiopiennes, érythréennes et soudanaises établies à Genève, durant une campagne menée de janvier à juin 2008, en association avec Camarada. Des brochures sur le thème "Protégeons nos filles de l'excision" ont été éditées dans un langage clair et succinct en français et quatre autres langues.

Dans le domaine de la promotion de l'égalité, la publication "Chiffres clés de l'égalité sur la base des données disponibles en 2008" a pour ambition de donner une vision large, basée sur un choix d'indicateurs chiffrés, des rapports hommes-femmes dans les différents domaines de l'organisation sociale, à savoir la formation, la représentation en politique, la famille, l'activité professionnelle et les violences. C'est aussi dans tous ces secteurs que le SPPE développe sa mission de promotion, de prévention et de surveillance. Il faut signaler également la conception, la réalisation et la diffusion du dossier et de l'exposition "Des images pour l'égalité, dossier de sensibilisation et d'information sur la Convention

pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) et sur les domaines prioritaires de l'égalité entre hommes et femmes.", destinés prioritairement aux élèves des degrés secondaires I et II.

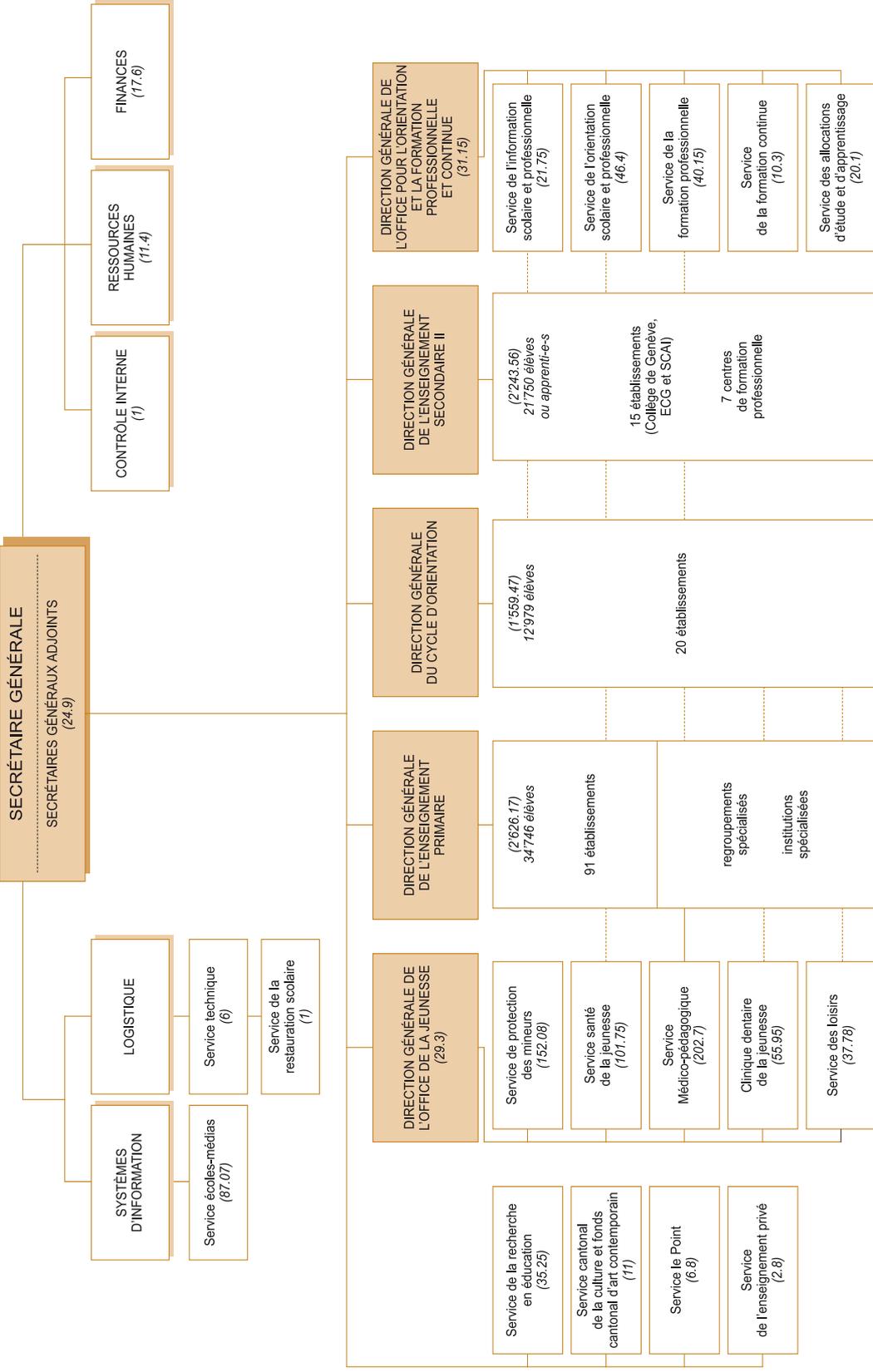
La mise en place de l'"Observatoire genevois des violences domestiques" est en bonne voie et ce, grâce à l'autorisation, délivrée à l'Office cantonal de la statistique par le Conseil d'Etat, de créer et exploiter un fichier pour produire des données sur les cas de violences domestiques.

Genève a accueilli le 2^{ème} colloque franco-genevois sur les violences domestiques. Le nombre de participant-e-s a augmenté de 160 à

260 personnes et les Actes du 1^{er} Forum ont été distribués aux participant-e-s et publiés sur Internet. Les premières séances de la Conférence latine contre les violences domestiques, dont le canton de Genève est le co-initiateur avec le Bureau fédéral de l'égalité, ont eu lieu.

Il faut enfin relever la création du dépliant "La violence domestique est un délit !" par le Bureau du délégué aux violences domestiques et la police que cette dernière distribue depuis octobre 2008 conformément à l'article 7 de la loi sur les violences domestiques, ainsi que la pérennisation du protocole de détection des cas de violences domestiques par la police à un stade aussi précoce que possible.

CONSEILLER D'ETAT



Organigramme général du département de l'instruction publique
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2008, auxquels s'ajoutent 96 ETP rémunérés au cachet)

4. Département de l'instruction publique

Le département de l'instruction publique (DIP) s'est engagé dans d'importants changements, dont certains ont marqué l'année 2008. Ils s'inscrivent aussi bien dans les plans de mesures du Conseil d'Etat que dans le cadre politique des 13 priorités pour l'instruction publique genevoise.

L'adoption en septembre 2008 par le Conseil d'Etat des projets de loi concernant l'adhésion de Genève au Concordat et à la Convention scolaire et par le Grand Conseil, en décembre 2008, des projets de loi

- sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) (PL 10350-A)
- sur la convention scolaire romande (PL 10351-A)
- sur l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée (PL 10353-A)

marquent un pas décisif dans la politique éducative du canton. Les projets du DIP s'inscrivent

parfaitement dans ce cadre et visent à moderniser le service public et à rendre l'école publique plus exigeante et accessible pour toutes et tous durant tout le cursus scolaire y compris la formation supérieure décernée par les HES et l'université. L'ensemble des projets du DIP sont consultables à l'adresse : www.ge.ch/dip.

Le système éducatif genevois a connu, en 2008, de multiples réorganisations dans ses domaines d'action :

- nomination de 93 directeur-trice-s d'établissement dans l'enseignement primaire ;
- mise en place des élections pour les premiers conseils d'établissement ;
- extension du réseau d'enseignement prioritaire ;
- réorganisation de l'offre des filières professionnelles ;
- réorganisation du domaine culturel ;

Les principaux indicateurs des trois niveaux d'enseignement

Effectifs élèves et apprenti-e-s	2006-2007	2007-2008		2008-2009 (13.11.2008)		
	31.12.2006	31.12.2007		total	filles	garçons
Enseignement primaire	35'193	Enseignement primaire	34'719	34'746	17'006	17'740
Cycle d'orientation	13'154	Cycle d'orientation	12'977	12'979	6'392	6'587
Enseignement postobligatoire ⁽¹⁾	20'265	Enseignement postobligatoire ⁽¹⁾	20'786	21'750	10'621	11'129
- Elèves et apprentis à plein temps	13'947	- Elèves et apprentis à plein temps	14'965	15'635	8'190	7'445
Collège de Genève ⁽²⁾	7'394	Collège de Genève ⁽²⁾	7'533	7'668	4'245	3'423
Ecole de Culture Générale ⁽³⁾	2'133	Ecole de Culture Générale ⁽³⁾	2'360	2'542	1'682	860
Ecole de Commerce ⁽³⁾	2'593	Ecole de Commerce ⁽³⁾	2'722	2'783	1'130	1'653
Ecole d'ens. technique	395	Ecole d'ens. technique	253	155	27	128
CEPTA techniciens	104	CFP construction	236	288	22	266
CEPTA apprentis	644	CFP technique	567	636	32	604
		CFP arts appliqués	471	458	289	169
Ecole d'arts appliqués	460	CFP nature et environnement (Lullier)	222	223	105	118
Centre horticole de Lullier	224	CFP santé-social (CEFOPS)	601	786	649	137
		E.S.I.G.		96	9	87
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	302	- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	272	304	127	177
Maturité commerciale	237	Maturité commerciale	215	238	105	133
Maturité technique ou artisanale	65	Autres maturités professionnelles	57	66	22	44
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	3'901	- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'359	4'498	1'606	2'892
Ecole de Commerce	1'600	Ecole de Commerce	1'673	1'756	1'009	747
Ecole d'arts appliqués	59	CFP arts appliqués	132	141	68	73
CEPTA	2'146	CFP construction	958	1'032	36	996
		CFP service et hôtellerie / restauration	384	452	155	297
		CFP technique	769	744	95	649
Centre d'ens. prof. de Lullier (horticulture)	96	CFP nature et environnement (Lullier)	98	111	19	92
		CFP santé-social (CEFOPS)	329	262	224	38
		AFE (tous CFP)	16			
- S.C.A.I.	562	- S.C.A.I.(service)	573	609	250	359
- Ecoles pour adultes	701	- Ecoles pour adultes	617	704	448	256
Collège pour adultes	274	Collège pour adultes	255	297	168	129
E.C.G pour adultes	427	E.C.G pour adultes	362	407	280	127
CEFOPS	852					
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI	68'612	Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI	68'482	69'475	34'019	35'456

Notes : - Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2006 et 2007, et au 13 novembre 2008 - Source : service de la recherche en éducation.

- Dès septembre 2007, un nouveau dispositif de la formation professionnelle a été mis en place par la création de 7 pôles de formation (centres de formation professionnelle - CFP) dans l'enseignement secondaire postobligatoire.

⁽¹⁾ Y compris CEFOPS dès 2006-2007.

⁽²⁾ Y compris les classes d'accueil.

⁽³⁾ Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelles, les compléments de formation et les maturités spécialisées

- prise en charge et suivi des jeunes (enseignement spécialisé, maltraitance envers les mineurs, etc.) ;
- nouvelle loi sur l'Université ;
- nouvelle loi sur les enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ;

pour ne citer que quelques exemples concrets de réalisation des projets du DIP, qui sont développés dans ce rapport de gestion 2008.

Il est important de préciser que les prestations publiques du DIP sont en grande partie liées aux variations d'effectifs d'élèves et d'étudiant-e-s couplées à l'évolution de l'agglomération urbaine genevoise qui connaît une forte croissance démographique. Les **effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants ont suivi une forte hausse depuis 1990 (+23,1% pour le primaire, +24,7% pour le CO et + 24,1% pour l'enseignement postobligatoire)**. Il convient de souligner que cette tendance démographique scolaire ne correspond pas à celle des autres cantons.

Pilotage du département

Déploiement du service du contrôle interne (SCI)

Le DIP a poursuivi la mise en œuvre de son SCI en établissant plus de 50 matrices de contrôle de ses processus clés, en identifiant ses risques hors processus et en mettant à jour un nombre important de directives et de procédures. L'impact de ces travaux a été évalué positivement par l'auto-évaluation de maturité du SCI et, pour les processus financiers, l'ICF a relevé des améliorations significatives.

Développement du contrôle de gestion (CdG)

La mise en œuvre du CdG implique la définition d'objectifs, d'indicateurs et de valeurs cibles liés à la stratégie du département. En ce sens, le DIP se dote progressivement d'un CdG à travers le développement d'un premier budget par politique publique en 2008 d'une part (projet de budget par programme et prestation en 2009), et des projets de mise en œuvre du CdG opérationnel au sein des directions générales et services du département d'autre part.

Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

Le DIP, en tant que département octroyant des indemnités et aides financières, a consacré ses efforts à la mise en œuvre de la LIAF pour respecter la période transitoire de dépôt des projets de lois de financement au 31 décembre 2008. A cet effet, 21 projets de lois ont été rédigés, 49 contrats de prestations liés à

ces projets de lois (Ex. : Fondation officielle de la Jeunesse, Conservatoire de musique de Genève, Fondation pour l'animation socioculturelle, Université de Genève) ont été négociés et 87 arrêtés du Conseil d'Etat ont été adoptés durant l'année 2008. Afin d'harmoniser des règles communes au niveau de l'Etat de Genève, le DIP participe activement au groupe de travail interdépartemental LIAF qui a pour mission de rédiger toutes directives transversales nécessaires à la mise en œuvre de la LIAF.

Réorganisation de la fonction RH du DIP

La direction des ressources humaines a conduit la phase pilote pour les entretiens périodiques du personnel enseignant primaire et secondaire, en période probatoire et en cours de carrière. Elle a également assuré le suivi en collaboration avec les services des ressources humaines des directions générales, les directrices et directeurs d'établissement scolaire et des représentants du corps enseignant. L'engagement d'une juriste à la direction des ressources humaines du DIP soutient la mise en place d'une gestion intégrée des personnels enseignants, administratifs et techniques.

Egalité

Le secrétariat général, la direction des ressources humaines du DIP et les services RH des directions générales ont porté une attention toute particulière au respect de l'égalité homme-femme, notamment dans le processus de recrutement des cadres supérieur-e-s du département. Le taux de femmes cadres supérieures du DIP est de 44% au 31 décembre 2008 (contre 34% en 2003). Voir aussi le chapitre : Hautes écoles et recherches.

De nombreux outils pédagogiques - fiches pédagogiques, vidéos, photographies, expositions - pour introduire davantage d'égalité ont été développés en collaboration avec des professeur-e-s de l'Université et des HES, des enseignant-e-s, doyen-ne-s, élèves et d'expert-e-s des milieux associatifs genevois, et mis à disposition du corps enseignant. L'introduction du genre dans la formation initiale des enseignant-e-s a été au cœur des auditions de la Commission consultative de l'égalité en 2008, à laquelle le DIP participe.

Postes réalloués en 2008 par rapport à l'exercice 2007

En vue de l'organisation de la rentrée 2008, aucun poste nouveau n'a été accordé par le Conseil d'Etat au DIP. En effet, les besoins nouveaux de 107,1 postes ont été comblés par une diminution de postes non dédiés à des

prestations directes aux élèves de -109,4 postes entre 2008 et 2007. Cette diminution de poste correspond à la mise en œuvre de la mesure d'efficacité en réponse à l'exigence du Conseil d'Etat de diminuer de 5% les effectifs PAT du département sur la législation.

Par ailleurs, on constate des mouvements d'internalisation de 27,3 postes (notamment la transformation des indemnités et décharges des maîtres principaux et responsables d'école de l'enseignement primaire en 25 postes de directeurs d'école). D'autre part, la reprise par le canton de tâches assumées précédemment par la confédération a demandé une augmentation de l'enveloppe des postes du département de 6,2 postes.

Enfin, dans le cadre de l'application de la mesure 59 du premier plan de mesures du Conseil d'Etat, soit "centraliser et mettre en cohérence les directions financières départementales, sous l'égide de l'administration des finances de l'Etat", 3,4 postes ont été transférés au département des finances.

En additionnant l'ensemble de ces mouvements, la variation totale de postes entre le budget 2007 et le budget 2008 est de 27,8 postes.

Postes 2007 / 2008 - Variations

	2007	2008		écart 08/07
B voté	7'091.660	7'119.460		+27.800
catégorie		PAT	PE	total
Efficiency demandée / réalisée		-28.930	-80.448	-109.378
Internalisation/externalisation		+84.800	-57.500	+27.300
Transferts internes Petit Etat		-3.400	-	-3.400
RPT		+6.200		+6.200
Besoins nouveaux couverts par réallocations internes DIP		+50.262	+56.816	+107.078
Total variations		+108.932	-81.132	+27.800

NB : en 2008 aucun poste nouveau n'a été accordé au DIP

Domaine d'action : Enseignement et formation

Projets transversaux

Harmonisation de la scolarité obligatoire

En fin d'année 2008, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à adhérer aux accords intercantonaux suisse et romand portant sur l'harmonisation scolaire en adoptant les lois 10350-A et 10351-A. Pour rappel, en vue d'appliquer les articles constitutionnels sur la formation, les cantons, sous l'égide de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique - CDIP - et de la conférence intercantonale de l'instruction publi-

que de la Suisse romande et du Tessin - CIIP - ont adopté un cadre normatif qui fixe l'obligation scolaire à 4 ans révolus, la durée de la scolarité du degré primaire à 8 ans (2 cycles de 4 ans) et du degré secondaire I à 3 ans, les domaines d'enseignement assortis de standards de formation, les prescriptions en matière de politique des langues, et les instruments visant à assurer et développer la qualité de l'espace suisse de formation et son pilotage. Les standards de formation seront soumis à consultation en 2009. Afin d'assurer le pilotage stratégique de l'harmonisation scolaire dans notre canton et accroître la voix et la présence genevoise dans les instances intercantonaux suisse et romande, le secrétariat général du DIP s'est réorganisé en désignant un directeur de projet.

Espace romand de formation

Sur le plan régional, un projet de plan d'études romand (PER) qui couvre tous les domaines de la formation de base pour les 11 années de scolarité obligatoire, conformément aux dispositions des accords intercantonaux, a été présenté et soumis à une large consultation des partenaires et des milieux concernés. Les travaux visant à mettre à disposition des enseignant-e-s et des élèves des moyens d'enseignement communs ont été intensifiés.

Temps scolaire et accueil à la journée

Face à la nécessité d'augmenter le temps scolaire dans l'enseignement primaire à l'horizon 2011 afin d'assurer des prestations d'enseignement analogues à celles des autres cantons en termes de dotation horaire, une enquête a été initiée en 2008 auprès des familles du canton. Il s'agit de saisir l'opportunité de l'harmonisation scolaire et de la mise en œuvre des attentes et exigences liées au plan d'études romand, pour redéployer, en l'actualisant aux réalités de la vie familiale, sociale et économique et aux besoins des élèves, le temps scolaire tout en considérant les aspects liés aux activités parascolaires et périscolaires, associées au principe d'un accueil continu à la journée préconisé par l'IN 141-A.

Conseils d'établissement

Au printemps 2008, une campagne d'information a été lancée en concertation avec les partenaires (associations professionnelles, parents, communes et corps enseignant) pour la mise en œuvre des conseils d'établissement. A l'automne 2008, des séances d'information ont eu lieu dans les établissements. L'organisation des premières élections dans l'enseignement primaire (pour février 2009) et l'appel aux candidatures ont été initiés.

Projet d'établissement

En automne 2008, la définition du cadre institutionnel relatif aux projets d'établissement a été élaborée ainsi que la préparation des outils permettant de réaliser le diagnostic de l'établissement sur lequel sera fondé le plan d'actions du projet. Le projet d'établissement sera ensuite contractualisé entre la direction de l'établissement et l'équipe enseignante, avec la possibilité d'y affecter des ressources spécifiques. Il sera validé par la direction générale de l'enseignement primaire et fera en outre l'objet d'une évaluation par le SRED.

Suivi individualisé des jeunes en difficulté

Un dispositif coordonné de suivi des élèves en difficulté d'insertion au terme de la scolarité obligatoire et durant les premières années du postobligatoire a été mis en œuvre. Il associe des mesures pédagogiques, de soutien, d'incitation et/ou de prise en charge sur les plans social ou médical permettant de recenser et de suivre individuellement les jeunes en difficulté.

Enseignement primaire (EP)

La rentrée 2008 a été marquée par l'entrée en fonction des directrices et directeurs d'établissement. Cette nouvelle fonction remplace celles d'inspectrice et inspecteur, de responsable d'école, de maître et maîtresse principal-e. Elle vise à implanter dans les écoles une autorité de proximité garante de la gestion de l'autonomie accrue dont disposent les établissements pour renforcer la qualité des prestations offertes aux élèves, et notamment la prise en charge des élèves en difficulté.

Directions d'établissement

Les 164 écoles primaires ont été réunies en 91 établissements. Un établissement regroupe tous les degrés de la 1^{re} enfantine à la 6^{ème} primaire, avec le cas échéant un regroupement spécialisé. Au terme du recrutement lancé en novembre 2007, le Conseil d'Etat a désigné en avril 93 directrices et directeurs d'établissement, dont la très grande majorité (88%) est issue de l'enseignement primaire. Ces personnes ont suivi une formation de cadre certifiée de niveau tertiaire avant leur entrée en fonction.

Directement rattachés à la direction générale, ces cadres supérieur-e-s sont responsables du bon fonctionnement et de l'évolution de leur unité dans les domaines de l'enseignement, du parcours scolaire des élèves, de la gestion des ressources humaines, de la gestion administrative, des collaborations avec les partenaires, de l'information et de la communication.

Observatoire du nouveau fonctionnement

Sur mandat du secrétariat général du DIP, un observatoire a été institué pour évaluer la mise en place du nouveau fonctionnement à tous les échelons du système : établissements, secrétariats, dispositifs de soutien et d'encadrement, direction générale. L'observatoire réunit quatre experts universitaires qui conduisent ensemble trois sessions d'évaluation annuelles et proposent des ajustements, en étroite collaboration avec la commission de fonctionnement en place sur mandat depuis 2005 et présidée par la directrice générale ad interim de l'enseignement primaire.

Extension du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

A la rentrée 2006, le réseau d'enseignement prioritaire a été créé pour favoriser l'enseignement et les apprentissages dans les écoles dont la population scolaire est issue de milieux défavorisés et pour une large part allophones. A la rentrée 2008, le réseau a été élargi et regroupe 14 établissements qui répondent aux critères définis. L'adhésion au REP procède d'une démarche volontaire de l'équipe enseignante qui s'engage sur une durée d'au minimum trois ans, afin de mesurer les effets des actions entreprises.

Des ressources particulières en matière d'encadrement des élèves sont allouées à ces établissements. Un contrat est conclu avec les autorités communales et le Conseil d'Etat pour accorder aux quartiers concernés une attention soutenue en matière de logement, sécurité, urbanisme, actions socio-éducatives et culturelles.

Dispositif d'accueil des migrants

Pour tenir compte sans discrimination du nombre de ces élèves dans certains quartiers et pour accélérer la mise à niveau scolaire synonyme d'intégration, le dispositif des structures d'accueil a été amélioré. Les structures précédentes sont remplacées par des classes d'accueil fondées sur un enseignement intensif de la langue française. L'élève les fréquente à mi-temps en complément de la classe ordinaire.

Afin de renforcer la cohérence du dispositif d'accueil des élèves allophones en âge de scolarité primaire, un bureau d'accueil de l'enseignement primaire est mis en place pour la rentrée 2009. Il prendra en charge les démarches qui précèdent l'inscription d'un élève : entretiens individuels avec les familles, avec l'enfant pour évaluer son degré de scolarisation antérieur, démarches administratives, information sur les antennes sociales auxquelles il est possible de s'adresser.

Au plan scolaire, le bureau d'accueil assurera le suivi des dossiers de tous les élèves nouvellement arrivés, en collaboration avec les directions d'établissement et les titulaires de classes d'accueil. Il coordonnera son action avec celle du service des classes d'accueil du cycle d'orientation.

Cycle d'orientation (CO)

Contre-projet sur l'organisation du CO

Le département a accompagné la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture lors des travaux parlementaires liés aux initiatives sur le CO et au contreprojet du Conseil d'Etat. Après les avoir rejetées le 15 juin 2007, le Grand Conseil a adopté le 27 mai 2008, à l'unanimité, un contreprojet direct et indirect aux deux initiatives qui proposent une réorganisation du cycle d'orientation.

Service de la scolarité

Le service de la scolarité responsable de la gestion de l'admission des élèves, de la gestion des flux entre l'enseignement primaire et le CO et entre celui-ci et l'enseignement secondaire postobligatoire (transitions) a été réorganisé en profondeur.

Amiante

Le CO, en coordination avec le DCTI, a conduit le désamiantage du collège du Foron et participe activement à la cellule interdépartementale amiante.

Enseignement post-obligatoire (PO) et formation professionnelle (OFPC)

Réorganisation de l'offre dans les filières professionnelles

La mise en place des sept centres de formation professionnelle est terminée. Chaque centre offre des formations menant aux titres reconnus par la confédération : attestation fédérale, CFC, maturité professionnelle et diplôme professionnel supérieur. La création des centres de formation professionnelle permet une meilleure lisibilité de l'offre de formation professionnelle dans le canton et renforce les liens entre les écoles et milieux professionnels, notamment par la création de commissions de formation professionnelle spécifique.

Adaptation de grilles horaires aux normes fédérales :

- le certificat de l'Ecole de culture générale pour adulte a été reconnu le 14 mars 2008 par la CDIP. Les premiers certificats option santé et socio-éducative ont été délivrés en juin

2008. Avec cette reconnaissance, le canton de Genève complète ainsi la qualité des diplômes qui sont délivrés à des adultes en formation.

- à l'école de culture générale, une troisième orientation de la maturité spécialisée a été mise sur pied à la rentrée : la maturité spécialisée arts visuels. La première volée a permis à neuf élèves de suivre le parcours leur permettant de rejoindre la HEAD, sous réserve de la réussite du concours d'admission.
- deux écoles supérieures du Centre de formation Santé-Social (CEFOPS), l'Ecole supérieure de soins ambulanciers et l'Ecole supérieure d'éducatrices, éducateurs du jeune enfant, ont mis en œuvre à la rentrée 2008 un nouveau plan de formation selon le Plan d'Etudes Cadre (PEC) adopté par l'OFFT durant l'année ; elles débutent également la procédure de reconnaissance de l'OFFT.
- dans les formations initiales, l'école de gestionnaire en intendance a accueilli à la rentrée son second degré de la formation duale d'employé en intendance visant une attestation fédérale.

Formation pédagogique initiale des enseignant-e-s professionnel-le-s

Conformément aux exigences de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, le cursus de formation pédagogique initiale a été confié à l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP). Ces enseignant-e-s en formation perçoivent désormais une indemnité leur permettant de suivre cette formation. En 2008, ce sont sept enseignant-e-s qui ont suivi ce cursus.

Adaptation de la filière ORRM

L'adaptation de la filière gymnasiale s'est poursuivie en 2008 par la mise en place d'un cours d'introduction à la démarche scientifique, doté d'une heure en première année. Le règlement du collège de Genève a été modifié ; les élèves ayant commencé leurs études gymnasiales en 2008 y sont soumis.

Projet pilote d'une attestation fédérale en 2 ans dans le domaine du commerce

L'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann mène une expérience pilote qui offre un cursus à plein temps d'une durée de 2 ans permettant d'obtenir une attestation fédérale de formation initiale dans le domaine du commerce. Cela implique notamment d'organiser des cours de

pratique professionnelle qui se déroulent dans l'espace entreprise qui a été créé dans l'école, dans la perspective de satisfaire aux nouvelles exigences fédérales de la formation commerciale. Douze apprenti-e-s suivent actuellement ce cursus. Cette formation, réservée à un public cible qui n'a pas accès à une formation de type CFC, s'adresse à un effectif assez faible d'apprenti-e-s et vise à leur donner la possibilité d'accéder, une fois l'attestation obtenue, à une autre formation de type CFC.

Enseignement spécialisé

Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité une nouvelle loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés qui s'inscrit dans le cadre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée dont elle reprend les principes clés. Parallèlement, le Grand Conseil a également adopté le concordat de la CDIP sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Sur mandat du secrétariat général du DIP, un chef de projet rattaché à la direction générale de l'enseignement primaire a été désigné pour concevoir et mettre en place, en collaboration avec le service médico-pédagogique de l'office de la jeunesse (SMP), un nouveau dispositif de pédagogie spécialisée à partir des tâches suivantes :

- mettre en œuvre le plan de réalisation des recommandations formulées dans le rapport d'audit de PricewaterhouseCoopers (2008) sur la gestion de l'enseignement spécialisé, en particulier le déploiement d'un processus d'orientation et d'affectation des élèves à besoins éducatifs spécifiques qui soit plus explicite et compréhensible par les acteurs internes et externes (élèves, parents) ;
- coordonner les opérations concernant la rentrée scolaire 2009 pour l'enseignement spécialisé ;
- mettre en place une direction de l'enseignement spécialisé en charge des élèves à besoins spécifiques, rattachée à la direction générale de l'enseignement primaire et articulée à l'enseignement ordinaire ;
- clarifier les responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles entre la direction générale de l'office de la jeunesse, en particulier le service médico-pédagogique et les directions générales de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement post-obligatoire, pour la gestion de l'enseignement spécialisé dans les établissements publics et privés.

Le secrétariat à la formation scolaire spéciale (SFSS) du SMP

Jusqu'au 31 décembre 2010, le secrétariat à la formation scolaire spéciale, créé le 1^{er} janvier 2008, dans le cadre du transfert de charges entre la Confédération et les cantons, doit garantir le catalogue de prestations assurées jusqu'à fin 2007 sous le régime de l'assurance-invalidité.

Enseignement musical de base

Réorganisation de l'enseignement musical de base par le service cantonal de la culture (SCC)

Le projet de loi modifiant l'art.16 de la LIP (PL 10238) qui précise les grandes lignes de la réforme de l'enseignement de base a été déposé au Grand Conseil en avril 2008, en vue d'une mise en place effective pour la rentrée scolaire 2010/2011. Une feuille de route planifie les travaux de 17 sous-projets à finaliser d'ici le printemps 2010 avec les représentant-e-s des écoles. Cinq contrats de prestations couvrant la période transitoire 2009-2010 ont été signés avec autant d'écoles de musique et le PL de financement a été déposé en automne 2008 (PL10299).

Prestations de moyens au département

Service de la recherche en éducation (SRED)

En 2008, le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi les efforts en relation avec les trois objectifs prioritaires que le service s'est fixé : développer la qualité en recherche, valoriser les résultats scientifiques, et renforcer la collaboration en réseau.

Le SRED a mené de nombreux projets de recherche et d'évaluation qui se sont terminés en 2008 et qui ont donné lieu à la publication de rapports et de notes d'informations, ainsi qu'à des co-éditions, toutes disponibles sur le site interne du SRED (www.ge.ch/SRED). Le SRED participe et contribue au suivi et à l'évaluation des projets stratégiques du DIP.

Service Ecole Médias (SEM)

Avec le service Ecoles Médias, le DIP dispose d'une structure unique chargée de gérer les systèmes d'informations et l'informatique pédagogique et administrative, de développer l'usage des médias – nouveaux ou traditionnels – dans l'enseignement par le biais de formations et de dispositifs ad hoc, de piloter la communication institutionnelle ainsi que l'information documentaire.

- **Logiciels “libres”**

Le SEM poursuit l'intégration progressive des logiciels “libres” dans l'informatique pédagogique et administrative du DIP. Au cours de l'année 2008, l'ensemble des postes administratifs du département ont été équipés de la suite bureautique libre Open Office. Les établissements du CO et du PO se sont vus proposer une offre de cours de proximité ad hoc destinée aux enseignant-e-s.

- **Inventaire informatique**

L'inventaire des parcs informatiques pédagogique et administratif a été unifié, donnant ainsi une vision cohérente de l'ensemble.

- **Périmètre SIEF**

La gestion opérationnelle des systèmes d'information du DIP a été pérennisée, comme la reprise de la maintenance du logiciel de gestion des établissements (SMOG). Un dispositif exceptionnel a permis de former près de 450 personnes à l'utilisation de ces logiciels, auprès de nombreux nouveaux utilisateurs. La deuxième phase du portage de l'application EvaCom a également été menée à bien.

- **Projet SIGEF**

Un énorme travail de normalisation des nomenclatures concernant les écoles et les filières de formation a été mené à terme conjointement avec le SRED. La convergence de bases de données scolaires, préalable indispensable au projet SIGEF, a bien avancé ; elle devrait être finalisée en 2009. Le périmètre fonctionnel, la synthèse des analyses de besoin et le cahier des charges du projet ont été finalisés. Le dépôt du projet de loi a été suspendu dans l'attente d'une observation complémentaire de la solution en cours d'implémentation dans le canton de Vaud.

- **Projet TAMI**

Les spécifications du lot 1 ont été finalisées. Trois phases de vérification de la solution avec les utilisateurs ont été menées à bien. Une démarche d'industrialisation de la recette et de conduite du changement a été mise en place, avec un renfort important de l'assistance maîtrise d'ouvrage. La mise en production du lot 1 a été décalée au 2 juin 2009 pour permettre l'intégration de fonctionnalités jugées indispensables par les directions du service de la protection des mineurs (SPMI) et du service des tutelles d'adultes (STA).

- **Pratiques émergentes**

Chargé d'une veille prospective concernant les médias et l'enseignement, le SEM a mené

plusieurs études et expériences concernant notamment les domaines suivants : l'utilisation pédagogique des blogs, les outils Web 2.0 pour l'enseignement (Espace Ecole en ligne de l'Administration en ligne), l'expérimentation de nouvelles technologies pour l'apprentissage des langues, l'enseignement à distance et le concept de bibliothèque numérique.

- **Progiciel de gestion informatisée des bibliothèques scolaires**

Dans le cadre du projet BiblioDIP (PL 9178), les cent bibliothécaires scolaires ont été formé-e-s pour permettre la mise en route en automne du catalogage avec le nouveau progiciel documentaire suite à la migration du million de notices bibliographiques. Le suivi du projet a été difficile en raison d'insuffisance du fournisseur pour les paramétrages et a de ce fait pris une dizaine de mois de retard.

- **Usages des MITIC**

Le SEM élabore - en collaboration avec l'unité juridique - des recommandations ou des notes de synthèses pour permettre aux directions d'établissement et aux enseignant-e-s d'encadrer leurs élèves dans l'usage des nouvelles technologies. Le plagiat, le téléphone portable, les licences libres et les chartes d'établissement sont en cours de traitement. Des réponses pour des dérives dans l'usage des blogs ou pour la question des droits d'auteur ont été fournies.

- **Référentiel de compétences MITIC**

Le SEM élabore - en collaboration avec les formateurs des trois niveaux d'enseignement - un référentiel de compétences MITIC pour permettre au corps enseignant de s'auto-évaluer et de choisir les cours de formation continue les plus pertinents et garantir la cohérence des offres de formation destinées aux trois ordres.

- **Formation continue**

L'organisation administrative de la formation continue a été entièrement revue. Le SEM en a pris la coordination. La brochure imprimée présentant l'offre de formation continue a été supprimée. Un site de référence a été déployé pour faciliter la communication autour de ces enjeux et ne pas prêter l'accès à la formation du corps enseignant.

- **Service de l'enseignement privé (SEP)**

- **Autorisation et surveillance des écoles privées**

Le travail du service ainsi que la consultation de la commission de l'enseignement privé, ont

donné lieu aux décisions suivantes, dont les plus importantes sont 4 octrois d'autorisation d'exploiter de nouvelles écoles, 4 pour des autorisations complémentaires et 12 retraits d'autorisations d'exploiter par suite de cessation d'activité ou de fusion. Le recensement bisannuel des écoles privées a permis de mettre à jour la base de données du service ainsi que les informations transmises au public.

Une information donnée par l'institut de formation Procert sur les certifications "qualité" a permis la poursuite de la réflexion quant à l'évolution de la procédure d'inspection des écoles privées de scolarité obligatoire. Le nouveau règlement relatif à l'enseignement privé est entré en vigueur le 27 août 2008, après consultation des différents acteurs concernés au cours du premier semestre. Son introduction a donné lieu à une mise à jour de la liste des écoles recensées, qui se poursuit en 2009.

Service technique

• Nouveaux bâtiments DIP (voir aussi le chapitre du DCTI)

Pour l'enseignement primaire, les nouveaux bâtiments mis à disposition cette année sont les suivants : l'agrandissement de l'école d'Hermance et la première étape du groupe scolaire complet de l'école Marcellly à Thônex. Un important chantier de rénovation par étapes est en cours à l'école de la Caroline à Lancy.

Pour le CO, la mise à disposition du CO Seymaz en 2007 a été suivie en 2008 par la mise à disposition de la dernière étape de la reconstruction du CO Cayla et le démarrage des travaux d'agrandissement et transformation du CO Florence. La réalisation du CO Drize est en cours.

Pour le PO, le nouveau bâtiment de l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann à Plan-les-Ouates a accueilli près de 800 élèves et apprenti-e-s. Par ailleurs, et pour faire face à l'augmentation des effectifs de la filière Ecole de culture générale, une 3^{ème} ECG a été mise en service dans le bâtiment qu'occupait l'EC Stitelmann. Près de 300 élèves sont accueillis dans l'Ecole de culture générale Rhône-Arve. La première étape des travaux de transformation nécessaires suite à la restructuration des pôles d'enseignement professionnel est réalisée.

Pour l'enseignement supérieur, plusieurs projets sont à l'étude pour les prochaines années : des surfaces supplémentaires pour la HEAD (Haute école d'art et de design) et l'IUFE (Institut universitaire de formation des enseignants), le futur bâtiment pour la HEG (Haute

école de gestion) sur le site de Battelle, la rénovation des bâtiments d'UNI-Bastions, le projet d'agrandissement et rénovation de l'Ancienne école de médecine. Il faut relever également que le chantier du CMU 5 (Centre médical universitaire) va démarrer en 2009 et que le crédit d'étude pour le CMU 6 a été voté en 2008. Le concours de la Maison de la Paix a été jugé en 2008, ce qui permettra de démarrer les études pour la réalisation des surfaces destinées à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID).

• Le Point

En 2008, sous l'égide du secrétariat général du DIP, le Point s'est prioritairement investi dans le soutien à la réorganisation de l'enseignement primaire ; en participant d'une part à la préparation de journées de formation destinées aux nouveaux directeurs d'établissements et en répondant, d'autre part, aux diverses demandes des directeurs en matière de conseil ou d'intervention (bilan de fonctionnement d'équipe, gestion de conflits, etc.). Parallèlement à ces actions, les six collaborateurs du Point, consultants en développement collectif et en gestion de crise, sont intervenus dans l'ensemble des niveaux d'enseignement.

Domaine d'action : Hautes écoles et recherche

HES-SO Genève

Création de l'HEPIA

Deux éléments ont donné un coup d'accélérateur à la création de la nouvelle entité issue de la réunion des deux écoles d'ingénieurs de Genève et Lullier : ce travail coordonné par le comité de pilotage, entamé au début 2008 autour de 19 sous-projets devant aboutir d'ici la fin de l'année 2009 d'une part, et la nomination d'un directeur pour la nouvelle haute école, d'autre part. Les deux écoles d'ingénieurs de Genève et de Lullier ont été réunies en juillet 2008 sous le nom Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA). Cette appellation reflète les compétences des neuf formations que compte aujourd'hui l'HEPIA.

Aujourd'hui, l'HEPIA rassemble 711 étudiant-e-s et 270 collaborateurs-trices. Elle entend répondre aux nouveaux besoins de la métropole genevoise en matière d'énergie, de transports, de construction et de préservation de la biodiversité.

Ouverture de nouveaux masters

Plusieurs écoles de la HES-SO Genève ont mis

en place à la rentrée académique 2008-2009 de nouveaux masters accrédités fin 2007 par la Confédération et auxquels participent d'autres écoles de la HES-SO. Ces derniers touchent à différents domaines de formation de la HES-SO : économie et services, arts visuels, ainsi que musique, soit au total, pour Genève, 6 nouveaux masters à l'automne 2008. Avec les 2 masters existant depuis 2005, le Joint master en architecture et le master en cinéma, cela porte à 8 l'offre de masters de la HES-SO Genève.

Adoption de la nouvelle loi créant la Haute école de musique

En juin 2008, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité la nouvelle loi créant la Haute école de musique, dont le rattachement à la HES-SO Genève est prévu pour le 1^{er} janvier 2009.

Cette décision entérine le travail mené tant par le DIP que par le Conservatoire supérieur de musique de Genève et l'Institut Jaques Dalcroze et par un comité de pilotage pour résoudre les questions d'ordre institutionnel relatives à l'intégration de toutes les filières musicales en une même entité. Aujourd'hui, la HEM est une fondation de droit public. Le Conservatoire se consacre depuis lors uniquement à l'enseignement non-professionnel. Une convention lie les deux entités sur l'utilisation des locaux, le partage des services et les prestations réciproques.

Rattachement des étudiant-e-s neuchâtelois à la Haute école de musique de Genève

Suite à la convention signée par les cantons de Genève et de Neuchâtel en août 2008, l'enseignement professionnel de la musique dans le canton de Neuchâtel est désormais placé sous l'entière responsabilité de la Haute école de musique de Genève. Dès la rentrée 2008, une centaine d'étudiants ont été immatriculés à la Haute école de musique de Genève.

Plan de développement immobilier des écoles HES genevoises

Aujourd'hui les 6 écoles qui composent la HES-SO Genève exercent leurs activités dans 30 bâtiments répartis sur 21 sites. Cet éparpillement engendre des coûts de fonctionnement importants et fait obstacle au développement d'un projet pédagogique cohérent et ambitieux pour Genève. En conséquence, la stratégie de la HES-SO Genève consiste à regrouper sur 2 sites principaux les activités de ses écoles, respectivement sur le site de "Battelle" à Carouge et le "site de la Prairie" à la rue la Prairie - rue de Lyon. Ce plan de regroupement permettra aux écoles HES genevoises de partager des espaces

communs et de renforcer les collaborations transversales.

Avant-projet de nouvelle convention intercantonale

La direction générale de la HES-SO Genève a été très impliquée dans l'élaboration de l'avant-projet de nouvelle convention intercantonale de la HES-SO transmis au Conseil fédéral accompagné d'un rapport. Il est proposé une nouvelle gestion académique, une plus grande autonomie de la HES-SO et de ses composantes avec la signature, entre celle-ci et les conseillers d'Etat des cantons membres, d'un mandat de prestations confié à la direction qui devient un rectorat. L'avant-projet introduit en outre une plus grande participation de toutes les composantes de la HES-SO, notamment des étudiants et des enseignant-e-s à travers un Conseil de concertation.

Statistique étudiant-e-s

Ecoles	15 nov 2006	15 nov 2007	15 nov 2008
Ecole d'ingénieurs de Genève	452	410	422
Ecole d'ingénieurs de Lullier	364	321	289
Haute école de gestion	689	774	731
Haute école d'art et design *	529	528	528
Total HES-SO	2'034	2'033	1'970
Haute école de santé	681	693	694
Haute école de travail social	493	511	510
Total HES-S2	1'174	1'204	1'204
Total général	3'208	3'237	3'174

Source : HES-SO/HES-S2

Service de la statistique au secrétariat général ; ces chiffres servent de base au système de financement de la convention.

* L'Ecole supérieure des beaux-arts est intégrée dans la Haute école d'art et design.

Postes

	Occupation 31.12.06	Occupation 31.12.07	Budget 2008	Occupation 31.12.08	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud (%)
Total PAT ¹⁾	183.65	182.81	190.16	188.76	-1.40	-0.74
Total PE	330.27	322.33	333.91	327.56	-6.35	-1.90
Ens. PO	25.32	16.46	-----	9.83		
Prof. HES	109.28	101.38	-----	101.35		
Ch. Ens.	145.81	149.29	-----	149.43		
Ch. cours	49.86	55.20	-----	66.95		
Total	513.92	505.14	524.06	516.32	-7.75	-1.48

Les assistants ne sont pas comptabilisés.

¹⁾ Avec les surnuméraires

Statistique diplômes HES délivrés

Ecoles	2006	2007	2008
Ecole d'ingénieurs de Genève	140	153	127
Ecole d'ingénieurs de Lullier	166	100	68
Haute école de gestion	123	133	203
Haute école d'art et design *	137	132	146
Haute école de santé	104	140	127
Haute école de travail social	50	72	140
Total général	720	730	811

Source : AGE

* L'Ecole supérieure des beaux-arts est intégrée dans la Haute école d'art et design.

Université de Genève

Nouvelle loi

La nouvelle loi sur l'Université a été approuvée en juin par le Grand Conseil. Un référendum ayant ensuite abouti, elle a été soumise au peuple genevois qui l'a plébiscitée (72%) le 30 novembre 2008. Ce nouveau cadre légal offre à l'UNIGE une autonomie accrue, des instances de contrôle mieux définies et permet de garantir la qualité de la formation pour les décennies à venir tout en assurant la vocation de service public de l'alma mater. Dans ce contexte, le rectorat a défini, après une large consultation avec les facultés, un plan stratégique "Une vision pour 2020", qui complète la convention d'objectifs conclue entre le Conseil d'Etat et l'UNIGE. Négociée tous les quatre ans, cette convention formalise le mode de collaboration entre l'Etat et l'Université en fixant des objectifs à l'institution, tout en précisant les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre et les critères permettant de déterminer si ceux-ci ont été atteints. Elle fixe aussi le montant de l'enveloppe budgétaire alloué pour quatre ans, la réalisation des objectifs étant conditionnée par les moyens budgétaires à disposition. La Convention d'objectifs comporte 3 types d'objectifs : stratégiques (domaines de recherche prioritaires, pôles, structures à développer) ; de qualité (enseignement, encadrement des étudiants) ; de gouvernance et gestion interne (ressources humaines, contrôle interne et externe). De plus, le rectorat, avec les facultés, a préparé les différents textes légaux relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'Université (règlement du personnel, règlement transitoire, règlement financier et règlement des élections de l'assemblée de l'université et des conseils délibératifs). Cette nouvelle loi devrait entrer en vigueur dans le courant du premier trimestre 2009.

IUFE

Dans le cadre de son futur Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), l'UNIGE a démarré la première phase de la formation des enseignant-e-s du secondaire, celles et ceux ayant terminé leur maîtrise et trouvé un stage dans un établissement du secondaire du canton. La formation des enseignants du primaire et du secondaire ainsi que la formation des cadres de l'école genevoise sont gérées en étroite collaboration avec le rectorat et plusieurs facultés. En 2008, l'UNIGE, en collaboration avec la Haute école pédagogique du canton de Vaud, l'Institut de hautes études en administration publique et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, a mis sur

pied la formation des nouvelles directrices et directeurs des écoles primaires genevoises.

Etudiants et formation

Le nombre des étudiant-e-s à l'Université de Genève (UNIGE) a augmenté de 2,5% par rapport à 2007. L'UNIGE offre ainsi à plus de 12'400 étudiantes et étudiants (étudiants IHEID non inclus) une large palette de formations de base et avancées dans le cadre du nouveau système de Bologne. L'UNIGE est l'hôte de trois Pôles de recherche nationaux en génétique, en sciences des matériaux et dans l'étude des émotions qui ont vu leur financement renouvelé. Plus d'une quinzaine de groupes de recherche genevois collaborent à des pôles nationaux localisés dans d'autres universités suisses autour de thématiques telles que le climat, l'intelligence artificielle, les risques financiers, l'optique quantique, la chirurgie assistée par ordinateur ou encore les neurosciences. Elle est sortie meilleure université cantonale lors de la première mise au concours du Conseil européen de la recherche nouvellement créé. Elle a participé en 2008 à plus de 130 projets européens.

Plusieurs de nos chercheurs ont obtenu des distinctions prestigieuses ainsi que d'importants subsides de recherche internationaux. Pour ne citer qu'un exemple la Commission européenne à Bruxelles a attribué un budget de près de 11 millions de francs pour le projet ACQWA (Assessing Climate impacts on the Quantity and quality of Water) du professeur Martin Beniston. Il s'agit de l'un des plus grands projets touchant au domaine de l'environnement, accordé à la Suisse.

Ce dynamisme scientifique fait figurer l'UNIGE parmi les meilleures universités européennes dans tous les classements mettant en valeur la productivité scientifique et la qualité de l'offre de formation. Selon le classement 2008 de l'hebdomadaire Times Higher Education, l'UNIGE est la 68^{ème} meilleure université du monde et la première université généraliste francophone. D'autres classements indépendants parviennent aux mêmes résultats.

Outre ses activités de formation et de recherche, elle rend de nombreux services à la Cité, en accueillant par exemple quelques 9'000 participants dans plus de 200 programmes de formation continue.

IHEID

Né de la fusion entre l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et de

l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) et soutenu par la Confédération et le canton de Genève, le nouvel Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) a ouvert ses portes en janvier 2008. L'IHEID propose un enseignement bilingue de niveau postgrade (masters spécialisés), incluant des approches interdisciplinaires (master en affaires internationales, master et doctorat en études du développement) et des programmes disciplinaires (masters et doctorats en droit international, économie internationale, histoire et politique internationales, science politique).

RéSEI

Succédant au RUIG (réseau universitaire international de Genève), le Réseau suisse pour les études internationales à Genève (RéSEI) a été inauguré en septembre 2008. Ce réseau est destiné à mettre en œuvre des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur en Suisse - dont l'Université de Genève -, les organisations internationales et non gouvernementales autour de thématiques englobant l'environnement, le développement, la santé, les droits humains, l'éducation, la migration et les réfugiés, les questions genre, la globalisation et les droits culturels.

Données statistiques

Nombre de postes du personnel administratif et technique de 2005 à 2008*

	2005	2006	2007	2008	Variation 2008-2007
Technique	173.9	163.6	165.2	160.2	- 3.0%
Scientifique	301.8	332.8	337.4	350.7	3.9%
Juridique	3.8	3.8	4.1	4.1	0.0%
Enseignant	4.4	5.3	4.6	4.0	- 14.1%
Administratif	574.6	574.3	575.8	584.4	1.5%
Manuel	88.2	87.9	81.4	78.0	- 4.2%
Medico-sociaux	329.8	323.7	330.2	328.0	- 0.7%
Stagiaire technique	10.1	13.7	6.0	6.0	0.0%
Total des postes tous fonds	1'486.6	1'504.9	1'504.6	1'515.2	0.7%

*équivalent plein temps, tous fonds confondus

Evolution du nombre de postes d'enseignant-e-s et de collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche de 2005 à 2008

Equivalent plein temps/ Tous fonds	2005	2006	2007	2008	Variation 2008-2007
Corps professoral	475.1	473.3	482.4	474.14	- 1.7%
dont p.o., pec, pad	381.6	379.9	395.1	384.15	- 2.8%
Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	1'789.3	1'795.0	1'775.8	1'817.28	2.3%
dont mer	118.3	119.8	113.8	112.10	- 1.5%
dont chargés d'enseignement	127.3	124.0	124.4	126.06	1.4%
dont ma	188.9	204.1	204.8	220.00	7.4%
dont assistants	1'239.4	1'217.9	1'196.1	1'201.90	0.5%
Total en postes EPT	2'264.4	2'268.3	2'258.1	2'291.42	1.5%

Effectifs féminins de l'Université de Genève

Le programme fédéral a décerné la première place de son classement 2007/2008 à l'Université de Genève. Avec 30% des nominations féminines en Suisse, soit 11 nominations de professeures sur les 37 entérinées durant cette période, l'UNIGE se hisse en effet à la tête des Hautes écoles en termes de promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

		Moy. suisse 2007	Genève 2007	Genève 2008
Corps professoral	Professeures ordinaires, professeurs d'école et professeures adjointes	14.60%	17.76%	17.42%
	Professeures associées, titulaires et autres membres du corps professoral	24.40%	34.16%	34.01%
Maîtresses assistantes, assistantes, monitrices		40.10%	48.54%	49.12%

Nombres d'étudiant-e-s par faculté 2005-2008

	2005	2006	2007	2008
Sciences	2'025	1'815	1'778	1'916
Médecine	1'340	1'387	1'413	1'456
Lettres	2'498	2'299	2'120	1'872
Sciences économiques et sociales	2'994	2'784	2'807	3'038
Droit	1'340	1'382	1'461	1'493
Théologie	80	91	90	140
Psychologie et Sciences de l'éducation	2'143	1'938	1'873	1'984
Architecture	236	128	69	39
Ecole de traduction et d'interprétation	417	428	472	468
Institut européen	109	128	92	73
Total sans instituts	13'182	12'380	12'175	12'479
Institut oecuménique	10	11	23	24
Institut des hautes études internationales et du développement	1'226	1'341	1'166	876
Total avec instituts	14'418	13'732	13'364	13'379

Domaine d'action : sport, loisirs, culture

Le service cantonal de la culture (SCC)

La réorganisation du domaine culture au sein du DIP a permis de renommer le service "service cantonal de la culture" en accord avec son nouveau rôle transversal (intégration du FCAC, projet "école et culture", reprise du budget et des activités du PO) et une organisation par domaines artistiques. Dans le cadre de la mise en conformité avec la LIAF et en lien avec ses missions de soutien à la création, le service a déposé 7 projets de loi et négocié 21 contrats avec des organismes et institutions culturelles. Le plan d'action école art et culture (PAEC) visant un accès équitable à la culture pour tous les élèves a été validé et sa mise en œuvre initiée avec des premières mesures appliquées dès la rentrée 2008.

Le service des loisirs (SLJ)

Les activités pour les jeunes de 5 à 17 ans ont toujours autant de succès. En termes de réalisations, le SLJ a rendu son rapport final concernant l'action LaOLa (prévention dans les sports). Au niveau des évolutions, un projet pour une commission cinéma intercantonale (Genève - Vaud) est à l'étude. La mise en vente de certaines maisons d'accueil pourrait influencer l'offre pour les camps et les classes de l'école primaire. Enfin, le SLJ a introduit un barème social pour les prestations du service (dans le cadre du RDU).

Domaine d'action : orientation et formation des adultes

L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

Mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle et sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles

Ces deux lois sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elles introduisent plusieurs innovations importantes : la création de sept commissions de formation professionnelle chargées de coordonner l'ensemble des filières de formation par pôle ; de nouvelles modalités de surveillance ; le développement des filières de formation en deux ans ; la mise en place de systèmes qualifiés pour les écoles professionnelles.

Démarche qualité dans les écoles professionnelles

La mise en place d'une telle démarche répond aux exigences légales, fédérales et cantonales en matière de formation professionnelle. Ainsi, le versement des subventions fédérales (25 millions de francs en 2008) et la reconnaissance des titres délivrés à Genève pourront être maintenus. Le référentiel choisi est QSC (Quality School Certificate).

Projet de loi sur les bourses et prêts d'études

Le projet de loi sur les bourses et prêts d'études a fait l'objet d'un examen par une commission d'experts qui a validé les principaux objectifs, à savoir : égalité de traitement entre les étudiants et les apprentis, introduction du principe de la mobilité en application de la réforme de Bologne, suppression des effets de seuil.

Cité des métiers et de la formation

Création, dans les locaux de l'OFPC, de la Cité des métiers et de la formation, lieu unique d'information et de conseil ouvert à toute personne concernée par une problématique d'orientation,

de formation ou d'emploi. Depuis son ouverture au public, le 1^{er} septembre 2008, la Cité des métiers et de la formation a accueilli plus de 5'000 personnes, dont une majorité de femmes (52,7%).

Organisation des cours interentreprises

La nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 donne un délai de 5 ans pour que les associations professionnelles organisent les cours interentreprises prévus par les ordonnances de formation. Les modalités financières et pratiques ont été définies en collaboration avec les associations professionnelles des pôles concernés.

Réussir Plus

Le dispositif de suivi individualisé des apprentis en formation duale "Réussir +" a permis de constater une amélioration sensible des principaux indicateurs de la formation professionnelle : diminution en 2008 de 4,5% du taux d'échec de 2007 ; taux de résiliation des contrats d'apprentissage inférieur aux résultats enregistrés avant la mise en place du dispositif.

Domaine d'action : enfance et jeunesse

L'office de la Jeunesse (OJ)

La direction générale de l'office de la jeunesse (DGOJ) a poursuivi, en 2008, les réformes organisationnelles et juridiques engagées pour renforcer les synergies entre les services et les entités subventionnées, dans l'intérêt de la prise en charge des enfants et des jeunes.

Tous les contrats de prestations, selon la LIAF, sont sous toit

L'office de la jeunesse (OJ) subventionne bon nombre d'institutions exerçant des missions en lien avec la jeunesse. Le montant global se situe à hauteur de 110 millions. Plus de 20 contrats de prestations et projets de loi ont ainsi dû être négociés et finalisés cette année. Ce travail intense a permis à l'OJ de renforcer ses liens avec les acteurs du terrain.

Directive départementale sur le secret partagé

L'office de la jeunesse - conformément à l'une des recommandations figurant dans le rapport de la commission d'évaluation des politiques publiques sur la maltraitance envers les mineurs - a édicté une directive départementale pour préciser les limites du secret de fonction, la nécessité d'échanges d'informations entre autorités en charge de situations d'enfant, dans le respect du secret médical.

Accueil familial à la journée

La loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée (J 6 25) fixait un délai à fin 2008 pour adopter un contrat-cadre prévoyant un statut pour les personnes gardant des enfants à leur domicile. Au vu du nombre de points à régler, en matière de subventionnement des structures d'accueil notamment, l'entrée en vigueur est reportée en 2009.

Gouvernance de la FASe : modification de la loi

A la suite du refus du budget par le Conseil de fondation, au sein duquel les représentants des centres et du personnel sont majoritaires, la FASe a fait face à une crise importante liée à l'absence de budget pour 2009 et à l'impossibilité en découlant de valider le projet de loi relatif au contrat de prestations. Le Conseil d'Etat a porté une modification de la loi à l'attention du Grand Conseil de façon à garantir à l'avenir que les communes et le canton, qui subventionnent la totalité de l'institution, soient majoritaires au sein dudit Conseil.

Réorganisation du service de l'évaluation des lieux de placement (ELP)

L'ELP adapte sa structure en 2008, et partage distinctement ses missions en 2 équipes : une concerne la surveillance des milieux d'accueil de jour, l'autre la surveillance des placements d'enfants en familles d'accueil avec hébergement et l'adoption. Cette organisation permet une plus grande transversalité entre les différentes activités. Un travail de proximité avec l'association des familles d'accueil et de placement avec hébergement a permis de mettre en place un nouveau mode de financement.

Premières assises de l'éducation spécialisée : démarrage d'une réforme de taille

Sur mandat du secrétariat général du DIP, le service pour la recherche en éducation (SRED) a analysé le dispositif actuel. Ce travail débouche sur bon nombre de recommandations visant à adapter la politique de l'éducation spécialisée aux nouveaux besoins : plus de soutien à la parentalité, renforcement du statut des familles d'accueil avec hébergement, création d'un foyer thérapeutique, entre autres recommandations.

Service médico-pédagogique (lire page 46)

Service de la protection des mineurs (SPMi)

Evaluations sociales en cas de divorce

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008 de la modification de la loi sur la procédure civile

(LPC) visant à supprimer la systématisme des évaluations sociales en cas de divorces ou de séparations de couples ayant des enfants, le nombre de requêtes d'évaluation a diminué de près de 50%, mais les traitements deviennent plus complexes et plus longs.

Frais de placement

Parallèlement à ce changement, le Conseil d'Etat a introduit en janvier 2008 le principe de subsidiarité des interventions de l'Etat dans le remboursement des frais liés aux placements des mineurs en institution d'éducation spécialisée. Ainsi le budget du mineur constitue la première ressource pour financer son placement.

Assistance personnelle aux mineurs

Le DIP et le pouvoir judiciaire confient un mandat à la FAS'e pour mettre en œuvre une assistance personnelle et éducative auprès des mineurs dans le cadre du nouveau droit pénal des mineurs (DPMIn). Trois éducateurs auront comme principales activités d'amener le mineur à retrouver une vie sociale, scolaire et professionnelle, tout en agissant sur l'amélioration de la dynamique de son environnement familial et son intégration dans le réseau social. Un comité de pilotage composé du SPMI, du Tribunal de la jeunesse et de la FASe conduit la mise en œuvre de ce projet pilote novateur.

Service santé jeunesse (SSJ)

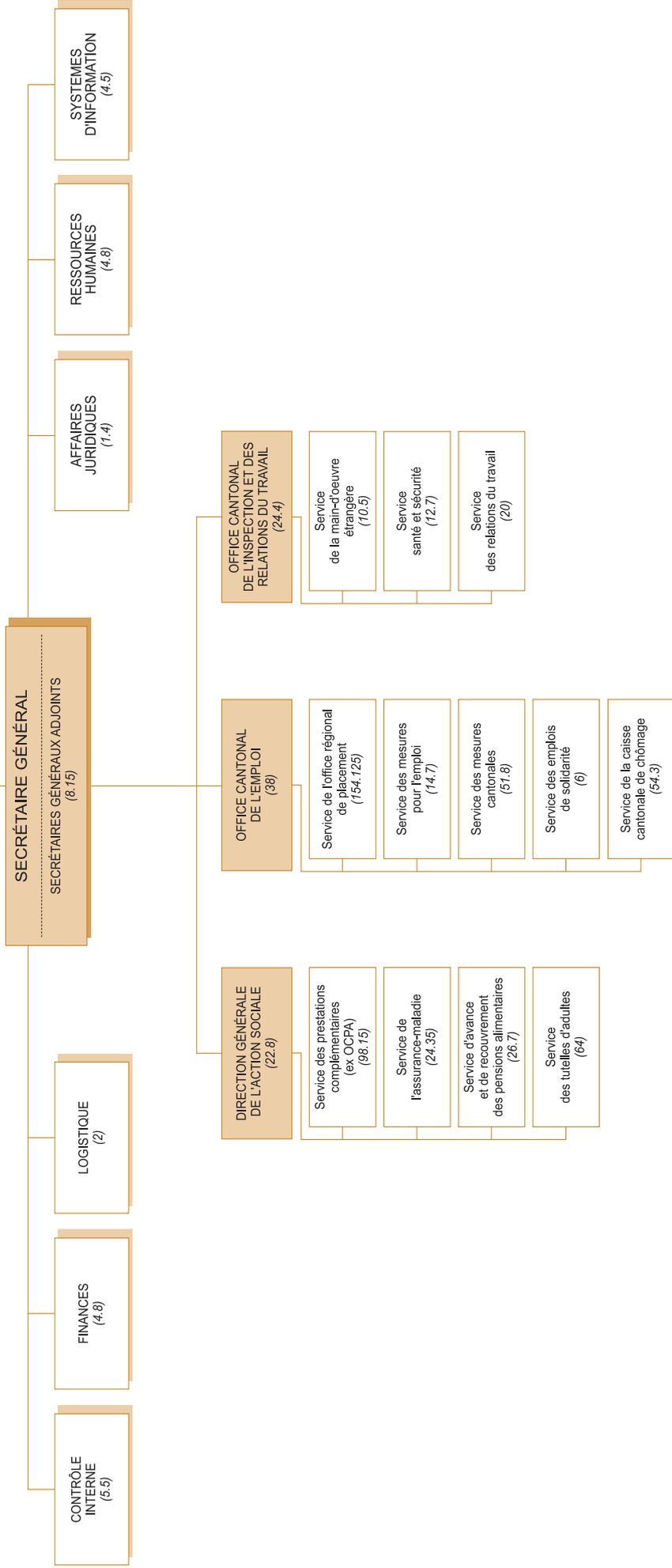
Collaboration plus étroite avec le département de l'économie et de la santé

Le SSJ a renforcé les synergies avec la direction générale de la santé du DES en contribuant notamment à la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Des groupes de travail spécifiques concernant les grands axes du plan cantonal (jeunes et alcool, dépression et santé mentale, alimentation et mouvement) ont ainsi été constitués. La mise en place et le suivi en milieu scolaire de la vaccination contre le HPV sont un autre exemple de cette collaboration. En réponse à une demande du Conseil d'Etat, le SSJ a développé un projet remarqué de promotion de la santé (violences de genre) à l'attention des mineurs détenus à la Clairière.

Changement de barème de facturation (CDJ)

La clinique dentaire de la jeunesse a introduit un nouveau barème de facturation des soins, au 1^{er} janvier 2008, qui réserve les prestations aux enfants issus de familles ayant des revenus modestes et qui utilise le RDU pour déterminer les niveaux de revenus permettant d'octroyer les rabais aux prestations.

CONSEILLER D'ETAT



Organigramme général du département de la solidarité et de l'emploi
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2008)

9. Département de la solidarité et de l'emploi

L'année 2007 avait été marquée par deux référendums dont l'issue a renforcé la légitimité de l'action menée par le département au sujet des transferts d'actifs entre l'Etat et l'Aéroport international de Genève (AIG) et de la nouvelle loi sur le chômage. 2008 a été consacrée en priorité à la mise en œuvre de ces réformes, ainsi qu'à la rédaction d'un projet de loi visant une refonte complète du mode de gestion et de contrôle du secteur des EMS.

D'autres chantiers ont été conduits en 2008, comme la fusion en une société anonyme des fondations Palais des Exposition, Orgexpo et Halle 6, fusion qui doit donner à cette infrastructure vitale pour notre économie les moyens de garantir sa modernisation et le développement à long terme de ses activités. Dans le domaine du handicap, les établissements publics pour l'intégration (EPI) ont inauguré leur nouveau bâtiment tout en intégrant, au 1^{er} septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP). Enfin, la mise en œuvre de la 5^{ème} révision de l'AI et les premières expériences avec la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir ont fortement sollicité les services concernés.

Depuis le début de la législature les principales réformes réalisées sont, par domaine d'activité, les suivantes :

Solidarité

- regroupement des institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au DIP et pour adultes au DSE (dès le début de la législature et finalisé avec le budget 2007) ;
- rationalisation des règles de gestion des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (janvier 2006) ;
- projet de loi sur les établissements pour personnes âgées (LEPA) destiné à remplacer l'actuelle loi sur les EMS (LEMS), déposé au Grand Conseil fin novembre 2008 ;
- réforme de la gouvernance de l'Hospice général et de ses règles de gestion (mars 2006) ;
- réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) (juin 2006, déploiement des effets le 1^{er} juillet 2007) ;
- introduction progressive du revenu détermi-

nant unique visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (janvier 2007) ;

- modernisation de l'aide sociale, suppression des effets de seuil négatifs et introduction de mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (juillet 2006) et des barèmes donnant droit aux subsides en matière d'assurance maladie (10 octobre 2008, entrée en vigueur 1^{er} janvier 2009) ;
- adaptation du régime des allocations familiales avec un accent favorisant les familles nombreuses (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009) ;
- suppression des doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales, en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés (loi adoptée en novembre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008) ;
- suppression, par accord contractuel avec les assureurs-maladie, des suspensions d'assurances pour les assurés insolubles selon l'art. 64 LAMal (accord signé en février 2007), en attendant l'instauration d'une base légale au plan fédéral ;
- refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008) ;
- intégration de la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) dans les EPI (1^{er} septembre 2008) ;
- mise en place en mars 2008 de la commission d'indication dans le domaine du handicap permettant d'orienter efficacement les personnes en situation de handicap vers les structures les plus adaptées à leurs besoins ;
- exigence d'une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance (en vigueur depuis août 2007) ;
- élaboration d'un mandat de prestations entre l'Hospice général et l'Etat (octobre 2007) ;
- renforcement du contrôle au sein de l'Hospice général et instauration d'enquêtes préalables systématiques pour améliorer la lutte contre l'abus d'aide sociale ;

- enquête de domiciliation dans le domaine des prestations complémentaires AVS/AI ayant abouti à 11 plaintes pénales, 132'000 francs de prestations interrompues sur l'année 2008 et 529'760 francs de remboursement réclamés pour des prestations injustement perçues.

Emploi et relations du travail

- regroupement de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) en vue de renforcer la lutte contre le travail au noir (décembre 2006) ;
- dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir au 1^{er} janvier 2008, mise en œuvre des coordinations intra et interdépartementales au niveau des services et offices concernés ;
- refonte de la loi en matière de chômage visant à accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi (loi adoptée en juin 2007 et acceptée en votation référendaire le 16 décembre 2007) ;
- mise en œuvre de la 3^{ème} étape de l'introduction de la libre-circulation des personnes (juin 2007) ;
- accord avec les partenaires sociaux du gros œuvre sur les conditions de travail en usage à Genève pour pallier le vide conventionnel sur le plan national (novembre 2007) ;
- poursuite et développement de l'appui en matière de procédures d'extension des CCT ;
- poursuite et développement de l'expérience-pilote de reclassement des chômeurs de longue durée en collaboration avec une structure privée ; extension du dispositif à des bénéficiaires du RMCAS (novembre 2007) ;

Aéroport International de Genève (AIG)

- transfert des actifs de l'AIG (loi adoptée en novembre 2006 par le Grand Conseil et en juin 2007 par le peuple) ;
- adoption d'un Plan directeur 2007-2011 pour l'AIG, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal (début des travaux septembre 2007) ;
- inauguration d'un nouveau satellite en novembre 2008 et poursuite du chantier de l'AIG.

Palexpo

- Loi transformant la structure juridique de Palexpo, ouvrant une part minoritaire de son capital à des privés afin d'assurer, notamment, le financement de sa modernisation (novembre 2007), entrée en vigueur en 2008.

Ports Francs et entrepôt de Genève

- réforme de la gouvernance des Ports Francs

et Entrepôts de Genève SA comprenant une réduction sensible de la taille de son conseil d'administration (juin 2006) ;

- modernisation des Ports Francs et construction d'un nouveau bâtiment (juin 2007).

Plans de mesures

L'intégralité des mesures, adoptées par le Conseil d'Etat dans ses plans P1 et P2, et qui relèvent du département, ont été mises en œuvre.

Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

Politique et action en matière d'aide sociale générale

Supervision et coordination des prestations sociales

Tous les effets de seuil relevant de la compétence cantonale en matière d'aide sociale auront bientôt disparu à Genève. Après les prestations incitatives introduites dans la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) depuis 2007, une modification de la LASI (J 4 04) a été adoptée en novembre 2008. Elle introduit, dans le calcul du droit, une franchise sur le revenu pour les personnes qui travaillent et des suppléments d'intégration pour les enfants à charge qui sont en formation. L'adaptation du règlement d'application de la LASI (J 4 04.01) est prévue pour une entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet 2009. Elle viendra s'ajouter à la modification de la loi et du règlement déterminant l'attribution des subsides de l'assurance maladie, réforme qui profitera dès le 1^{er} janvier 2009 aux familles de quelque 8'500 enfants genevois.

Assistance publique, information et prévention sociale

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) s'est poursuivie en 2008 avec l'application des dispositions de l'aide sociale exceptionnelle. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de dossiers d'aide sociale a connu une diminution importante.

Action sociale (situation au 31.12)	2006	2007	2008
Nombre de personnes prises en charge	15'323	14'469	13'652
Nombre de personnes aidées financièrement	12'973	12'102	11'038
Nombre de dossiers totaux	8'683	8'308	7'887
Evolution N-1		-4%	-5%
Nombre de dossiers aidés financièrement	7'104	6'695	6'088
Evolution N-1		-6%	-9%

Insertion professionnelle dans le cadre du revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit (RMCAS)

Durant l'année 2008, le nombre de situations RMCAS a très modérément progressé. A fin décembre 2008, le raccourcissement de la durée dans le dispositif du chômage adopté dans la nouvelle loi en matière de chômage (LACI) n'a pas eu d'impact significatif sur l'évolution du nombre de dossiers.

RMCAS (situation au 31.12)	2006	2007	2008
Nombre de personnes aidées financièrement	2'519	2'464	2'526
Nombre de dossiers aidés financièrement	1'339	1'370	1'413
Evolution N-1		+2%	+3%

Aide aux requérants d'asile

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la révision de la loi fédérale sur l'asile (LAsi) et de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) s'est caractérisée par le passage à l'aide d'urgence de près de 500 personnes déboutées de l'asile début 2008 et par la mise en place d'un nouveau système de financement fédéral excluant les personnes admises provisoirement (permis F), entrées en Suisse depuis plus de sept ans.

La baisse constatée en 2007 du nombre de personnes présentes au sein du dispositif s'est poursuivie sur les 8 premiers mois de 2008. Depuis le mois de septembre, la tendance s'est inversée et l'Hospice général a dû faire face à un afflux important de requérants d'asile qui nécessitera sans doute un accroissement de sa capacité d'hébergement durant les mois à venir.

Asile (situation au 31.12) ⁽¹⁾	2006	2007	2008
Nombre de personnes prises en charge	4'243	3'975	4'100
Evolution N-1		-6%	+3%
- dont assistées et logées	2'811	2'415	2'051
- dont logement seul	1'360	1'478	1'619
- dont aide d'urgence	72	82	430
Nombre d'arrivées	687	631	1'064
Nombre de départs ou disparitions	-883	-899	-939
Nombre des ETSP (étrangers sans papiers) ⁽²⁾			227

⁽¹⁾ y compris l'aide d'urgence (NEM et déboutés à partir de 2008)

⁽²⁾ transférés de l'aide sociale à l'asile au 01.01.2008

Aide et action sociale dans le domaine de l'aide à la famille, à la jeunesse, à la lutte contre les toxicomanies et contre la violence

1) Les modifications légales et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales ont été adoptées par le Grand Conseil le 19 septembre 2008 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009).

2) Les effets de la modification législative en matière de versement des avances de pensions alimentaires se sont pleinement fait ressentir au cours de l'année 2008. Le montant des avances versées au cours de cette année, en comparaison à l'année 2007, a en effet diminué de moitié.

Le nombre de dossiers sous gestion reste en revanche stable. En effet, quand bien même les bénéficiaires de pensions n'ont plus droit à une avance du SCARPA, le service continue à procéder au recouvrement des contributions d'entretien qui sont dues chaque mois.

	2006	2007	2008
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'467	3'436	3'413
avec avances	2'249	741	626
sans avances	1'218	2'695	2'787

Exercices	Pensions facturées	Avances payées	Encaissements s/pensions	Taux rec. s/pensions %
2006	27'441'278.65	19'635'487.80	11'440'536.47	41.69
2007	26'487'632.90	13'470'421.90	11'121'456.77	41.99
2008	23'715'185.70	6'489'054.20	10'011'010.64	42.21

3) La commission consultative en matière d'addictions a examiné sept projets et attribué au total 251'000 francs.

Politique et action en faveur des personnes âgées et handicapées

Prise en charge des personnes âgées dans les EMS

Le DSE a élaboré un projet de loi sur les établissements pour personnes âgées (LEPA), abrogeant la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS) du 3 octobre 1997 (J 7 20). Accepté par le Conseil d'Etat en date du 19 novembre 2008, ce projet de loi a été soumis au Grand Conseil pour examen. Il vise à réformer en profondeur les règles de gestion de ce secteur essentiel afin de garantir une utilisation efficiente des ressources qui lui sont allouées par l'Etat.

Conformément aux dispositions prévues par la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), le département a transmis au Grand Conseil en 2008 les contrats de prestations pour la période 2009 des 32 EMS qui ont répondu dans les délais impartis. 18 des 19 EMS restants ont décidé de signer ces contrats en janvier 2009. Un contrat de prestations pour l'année 2009 a également été conclu pour la plateforme de formation de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS).

Chiffres-clés 2008

	2006	2007	2008
Nombre de personnes aidées financièrement	2'519	2'464	2'526
Nombre d'établissements (reconnus LAMal) dont	49	52	51
Nouveaux Fermetures		3	1 2
Total des subventions*	201'772'660 F	207'487'188 F	216'429'012 F
- via le prix de pension	117'502'660 F	121'657'445 F	122'649'915 F
- via la subvention directe	84'270'000 F	85'829'743 F	93'779'097 F
Nombre de places (au 31 décembre 2008) :			
Lits long séjour	3'224	3418	3'467
Lits UAT	48	31	16
Total	3'272	3'449	3'483

Pour concrétiser l'initiative IN125 "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS", 75 postes ont été attribués dans 34 EMS durant l'année 2008. Sur ces 75 postes, 62% concernent des aides soignantes, 21% des aides ménagères et 14% des animateurs/trices. La création de ces postes s'intègre dans le cadre de l'enveloppe de 5 millions de francs accordée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et a bénéficié entièrement à des personnes inscrites au chômage.

En 2008, sept projets de construction et de rénovation d'EMS ont été approuvés par le Conseil d'Etat et ont été soumis pour examen au Grand Conseil. Ces projets contribueront ainsi à la création de 406 lits d'EMS (Avanchets, Drize, Lausanne, Vandelle, Bessonnette, Le Prieuré) et à la rénovation/reconstruction de 142 lits (Prieuré et De la Tour).

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

La loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH - K 1 36) décrit l'organisation et le fonctionnement de la commission d'indication. Ce véritable "guichet unique" est en place depuis mars 2008. Il permet d'orienter toute personne en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. La commission est composée de 11 membres et s'est réunie durant les premiers mois de son fonctionnement sur un rythme bimensuel.

Un crédit de 28'214'000 francs au titre de subvention cantonale d'investissement a été accordé à la Fondation Clair Bois, comprenant une subvention de 8'284'000 francs pour la création d'un nouveau foyer pour personnes handicapées adultes de 24 places et une subvention de

19'930'000 francs pour la reconstruction de l'établissement médico-social (EMS) Le Prieuré dans le cadre du programme de construction et de mise aux normes des EMS 2010.

Enfin, de nouvelles places ont été créées en 2008 dans les établissements suivants :

Fondation Aigues-Vertes, Fondation Foyer-Handicap, Association la Corolle, PRO entreprise sociale privée, Fondation Clair Bois, Association Réalise, SGIPA et Fondation Trajets. Elles se répartissent comme suit :

homes avec occupation (HO) = 8 places ;
homes (H) = 18 places ;
ateliers (A) = 29 places.

Chiffres-clés

16 institutions sont actives dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont toutes titulaires d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

Pour ces 16 institutions, en 2008, le canton a versé 124'730'994 francs de subventions, pour un total de 2'033 places d'accueil.

Réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la RPT a impliqué la reprise par le canton de la part du financement des institutions et ateliers pour personnes handicapées qui était jusqu'à lors assumée par la Confédération (+ 67 millions de francs).

Le canton de Genève a formellement adhéré, au 1^{er} janvier 2008, à la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Cette convention fixe des règles communes entre cantons pour la prise en charge des frais de séjour dans les institutions accueillant des personnes mineures ou adultes.

Prestations complémentaires aux personnes âgées et handicapées

La réorganisation initiée fin 2006 a pleinement déployé ses effets et a permis d'absorber l'augmentation importante des nouvelles demandes (+18% par rapport à 2007) et des pièces reçues (+27%), malgré la baisse des effectifs du personnel qui s'est poursuivie en 2008.

L'augmentation des prestations complémentaires fédérales (PCF) et la baisse des prestations complémentaires cantonales (PCC) sont dues à

l'entrée en vigueur de la RPT le 1^{er} janvier 2008. La RPT a notamment introduit le déplaçonnement de la prise en charge au niveau fédéral des dépenses relatives aux personnes résidant en établissement (EMS et EPH). Cela s'est traduit par un transfert de charges des PCC vers les PCF.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS			
	2006	2007	2008
Prestations versées	154'210'272	156'394'351	192'008'056
Dossiers au 31.12.	10'871	10'107	10'097
Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF-AI			
	2006	2007	2008
Prestations versées	94'308'673	95'059'988	112'090'617
Dossiers au 31.12.	5'997	5'331	6'158
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS			
	2006	2007	2008
Prestations versées	91'855'979	93'518'692	58'022'520
Dossiers au 31.12.	11'142	11'004	9'449
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2006	2007	2008
Prestations versées	75'580'838	74'394'263	68'027'785
Dossiers au 31.12.	6'625	6'165	6'472
Aides complémentaires pour les rentiers AI et les personnes âgées (assistance)			
	2006	2007	2008
Prestations versées	5'085'653	5'851'509	5'278'878
Dossiers au 31.12.	336	356	339

Tutelles et curatelles d'adultes

Le service des tutelles d'adultes poursuit sa politique de collaboration avec les autres institutions du département. Les contrôles internes de la gestion pupillaire sont mis en œuvre sur une base mensuelle.

Le service poursuit également ses efforts en vue de la mise en production de son nouveau système informatique "TAMI" (juin 2009).

Chiffres-clés

	2006	2007	2008
Mandats attribués	1'793	1'849	1'915
Nombre de transactions	*	222'110	233'065
Volume	*	239'968'215 F	248'096'090 F

* Les données 2006 ne sont pas disponibles (scission du Tuteur général au 1^{er} juillet 2006).

Assurances sociales

Délivrance de subsides de l'assurance-maladie par le service de l'assurance-maladie

La politique de subventionnement des assuré-e-s de condition économique modeste n'a pas subi de modifications importantes en 2008 et le barème d'attribution des subsides est resté identique à celui appliqué en 2007.

Chiffres-clés

En 2008, 103'151 personnes (100'465 en 2007) domiciliées à Genève ont reçu un subside visant

à réduire leur prime de l'assurance obligatoire des soins LAMal :

- 25'166 personnes (25'003 en 2007) bénéficiaires des prestations du service des prestations complémentaires (SPC) ont reçu un subside 100%, le cas échéant plafonné à la prime moyenne cantonale ;
- 14'035 personnes (15'445 en 2007) bénéficiaires de l'aide sociale accordée par l'Hospice général (HG) ont reçu un subside partiel maximum (80 francs pour les adultes, 174 francs pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans et 100 francs pour les enfants), le solde de la prime étant versé directement par l'HG à l'assureur ;
- 63'950 personnes (60'017 en 2007) ont reçu, en fonction de leur RDU, un subside partiel de 30 francs, 60 francs ou 80 francs par mois pour les adultes, 174 francs pour les jeunes adultes et 100 francs pour les enfants à charge.

Le montant total engagé par le SAM en 2008 au titre des subsides s'élève à 213'549'885 francs (214'252'959 francs en 2007).

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le SAM a envoyé 25'096 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2008, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 8'777 affiliations d'office.

Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le service a envoyé 11'684 lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs-euses frontaliers-ères exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 9'227 frontaliers-ères ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France, 295 ont choisi de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

Afin de remédier à la suspension de prestations suite à l'entrée en vigueur de l'article 64a, al. 2 LAMal, le département a conclu une convention avec certains assureurs le 12 mars 2007.

Au 1^{er} janvier 2008, deux nouveaux assureurs (Assura et Supra) ont rejoint cet accord, ce qui porte à 80% de la population genevoise le taux de personnes couvertes par la convention et dont le droit aux prestations est garanti, même en cas d'insolvabilité.

Le Groupe Mutuel a dénoncé la convention pour le 31 décembre 2008. La direction générale de l'action sociale (DGAS) poursuit des négociations en vue de trouver une solution à ce problème et ainsi éviter les suspensions de prestations de la part du Groupe Mutuel.

Chiffres-clé

- 53'688 dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2008 ;
- Le montant total payé par le SAM en 2008 au titre du contentieux s'élève à 37'228'177 francs.

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) - part gérée par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2006 F	2007 F	2008 F
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	717'469'447	735'735'394	764'646'644
Cotisations AC (assurance-chômage)	119'907'693	120'642'507	125'828'750
Prestations servies :			
Rentes ordinaires AVS	668'983'134	710'739'833	735'681'575
Rentes extraordinaires AVS	234'561	203'756	194'174
Allocations pour impotents dans l'AVS	9'841'106	9'305'981	9'154'818
Rentes ordinaires AI	172'363'684	178'386'671	179'128'449
Rentes extraordinaires AI	32'757'408	34'257'554	36'492'919
Allocations pour impotents AI	8'965'506	9'898'039	10'859'982
Indemnités journalières aux invalides	6'801'877	6'910'455	8'481'860

Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité

L'OCAI a préparé la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2008 de la 5^{ème} révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), qui vise à améliorer le taux de réinsertion professionnelle et à diminuer le nombre de nouvelles rentes grâce à la détection et l'intervention précoces, ainsi qu'à un traitement plus rapide des demandes. En outre, un travail important a été effectué pour diminuer sensiblement le nombre de demandes en suspens. Cette baisse s'évalue à environ 40% pour les premières demandes AI.

L'OCAI a aussi collaboré activement dans le transfert au canton des mesures de formation scolaire spéciale, dans le cadre de la nouvelle péréquation financière (RPT) qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

En 2008, l'OCAI a reçu 14'533 demandes (toutes sollicitations confondues). Si ce nombre absolu est inférieur à la valeur de 2007, cela est dû

essentiellement à la baisse des demandes de prestations concernant les assurés mineurs en raison de la RPT. En revanche, les demandes de prestations concernant les adultes subissent une hausse de l'ordre de 22% par rapport à 2007.

On observe la même tendance concernant le traitement des demandes. Ainsi, l'office connaît une augmentation des affaires traitées pour les adultes de l'ordre de 30% par rapport à 2007. En revanche, le total des demandes traitées a diminué depuis 2007 puisque les prestations de formation scolaire spéciale ne sont plus octroyées par l'AI en raison de la RPT.

Demandes reçues	2006	2007	2008
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4.143	4.317	4.092
Allocations pour impotence AVS	768	677	735
Moyens auxiliaires AVS	2.354	2.537	2.675
Demandes subséquentes AI	9.707	9.197	7.031
Total	16.972	16.728	14.533

Le nombre de dossiers traités qui ont fait l'objet d'une décision d'assurance en 2006, 2007 et 2008, se présente comme suit :

Demandes traitées	2006	2007	2008
Nouvelles demandes AI	4.699	5.024	5.655
Allocations pour impotence AVS	929	680	693
Moyens auxiliaires AVS	2.380	2.471	2.725
Demandes subséquentes AI	10.068	11.129	7.617
Total	18.076	19.304	16.690

Politique et action en faveur de la lutte contre le chômage

Éléments généraux

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur le chômage, depuis le 1^{er} février 2008, a déployé ses effets de manière spectaculaire sur la baisse de la durée moyenne du chômage et la baisse du nombre de chômeurs de longue durée. Une analyse étendue est disponible dans le chapitre 1 du présent rapport (Conseil d'Etat).

Régime fédéral	2008	variation annuelle	%	Suisse
Demandeurs d'emploi*	18'297	-681	-3.6%	171'279
Chômeurs*	12'926	1	0.0%	118'762
Taux de chômage*	5.9%	0	-	3.0%
Durée moyenne du chômage (jours)*	271	-57	-17.4%	175
Longue durée (chômeurs inscrits depuis plus de un an)*	2'993 (15.6% du total)	-1'012	-25.3%	12.6%
Délai entre l'inscription et la prise en charge (jours)**	3.6	-14.3	-80.0%	11.4
Sanctions (% des chômeurs)**	3.6%	0.5	-	5.8%
Nombre de placements par ORP	2'667	+16	0.6%	-

* valeur à fin décembre 2008

** valeur moyenne 2008

Indemnisation des chômeurs

La Caisse cantonale genevoise de chômage gère 55% des dossiers d'indemnisation des chômeurs-euses du canton.

Dans le cadre de ses activités, elle a notamment instruit 13'529 dossiers et versé quelque 193 millions de francs sous forme d'indemnités journalières de chômage.

Réinsertion des demandeurs d'emploi

Généralisée en 2006 au sein de l'OCE, l'utilisation du diagnostic d'insertion proposé aux demandeurs-euses d'emploi dès l'entrée au chômage a fait l'objet d'une évaluation positive.

Dès juin 2007, le concept des programmes emploi-formation (PEF), prévu par la nouvelle loi cantonale de chômage, a été testé avec succès.

Un nouveau centre d'accueil et d'inscription a ouvert ses portes le 17 septembre 2007. S'appuyant sur un processus plus performant, ce centre a permis de réduire considérablement le délai de prise en charge dès l'arrivée à l'OCE. En décembre 2008, ce délai était de 1,5 jours, contre 3 jours un an auparavant, et 23 jours en décembre 2006. Cela a permis d'éviter à de nombreuses personnes de solliciter des avances de chômage à l'Hospice général, dans l'attente de recevoir leurs indemnités par leur caisse de chômage.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2007	2008
Placements en ETC	2063	360
Placements en stage	87	14
Placement en PCEF	-	899
Placements en ARE	356	518
Placements en EdS	-	149

La nouvelle loi sur le chômage s'appuie essentiellement sur deux mesures pour la réinsertion de chômeurs ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales : l'allocation de retour en emploi (ARE) et les Emplois de Solidarité (EdS). L'attrait de l'ARE a été renforcé par la nouvelle loi (50% du salaire pris en charge par l'Etat au lieu de 30 à 40%, doublement de la durée pour les chômeurs de 55 ans et plus), ce qui s'est manifesté par une hausse importante du nombre de contrats ARE signés en 2008 (518) par rapport à 2007 (356).

Le dispositif des EdS, en collaboration avec l'économie sociale et solidaire, a permis le

placement de 149 personnes entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2008. La mesure est particulièrement utile aux personnes âgées de 50 ans et plus, qui occupent 47% des EdS.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

Le canton a traité 68 licenciements collectifs effectués par 60 entreprises (2007 : 64 licenciements collectifs). Au total, ce sont 991 personnes qui ont été concernées (859 en 2007) dont :

- 597 résident-e-s du canton
- 144 résident-e-s d'un autre canton
- 250 frontaliers-ères

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

31 dossiers de réduction de l'horaire de travail ont été traités en 2008 (11 dossiers en 2007). 9 dossiers ont été admis, 14 l'ont été partiellement et 8 ont été rejetés.

Politique et action en matière de condition de travail et de protection de l'environnement des entreprises

Lutte contre le travail au noir

Organe de contrôle au sens de la loi sur le travail au noir (LTN), l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a mis en place et testé les nouvelles procédures liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2008. Le dispositif devra être affiné en 2009 et 2010 grâce aux enseignements que l'on aura pu tirer de ces premières expériences.

Les premiers résultats 2008 sont les suivants :

	Nb cas / période	Sanctions, prest. récupérées, en CHF et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	333 enquêtes	113 entreprises sanctionnées / 154'487.- en amendes
Hospice général (divers cas)	1085 examens particuliers	778 décisions / 339'905.- récupérés + 9 plaintes pénales
Office cantonal de l'emploi	6395 cas contrôlés	71 fraudeurs, 471'545.- réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité	5 cas	5 fraudeurs / Le total des rentes annuelles stoppées ou non-initiées s'élève 88'800.
CCGC	16 cas	9 fraudeurs + 2 dénonciations pénales. Cotisations sociales facturées : 108'862.-

Système Chèque service

La gestion du système est assurée par la fondation Pro, entreprise sociale privée. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir a généré une très forte progression du nombre

d'adhérent-e-s (2'373 nouvelles affiliations, contre 967 en 2007).

	2006	2007	2008
Nombre d'adhérent-e-s	1'778	1'780	3'406
Masse salariale	4'420'000 F	9'701'390 F	~18'000'000 F
Montants versés aux assurances sociales	884'000 F	1'363'646 F	~3'240'000 F

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a mené ou initié 9 procédures d'extension de CCT : commerce de détail, métallurgie du bâtiment, garages, parcs et jardins, entretien des textiles, nettoyage, bâtiment gros œuvre, bureaux d'ingénieurs, mécatronique.

2'648 entreprises (dont 1'085 hors-canton et étrangères) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'087 contrôles et observations d'entreprises ont été opérés dans le cadre des conditions de travail en usage et des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la libre circulation des personnes.

3'537 annonces de travailleurs détachés provenant de 797 entreprises ont été enregistrées, ainsi que 869 annonces d'indépendants européens, totalisant 109'898 jours travaillés.

Main-d'œuvre étrangère

Genève a connu en 2008 une nouvelle progression de main-d'œuvre en provenance du monde entier, tant résidents que détachés européens. Le secteur de la main-d'œuvre étrangère a ainsi examiné 7'430 dossiers au plus près de la situation du marché de l'emploi pour satisfaire les besoins bien réels des entreprises et servir les intérêts économique du canton. Ces activités ont généré des émoluments pour un montant de 896'100 francs. L'augmentation est plus particulièrement marquée en ce qui concerne l'octroi de permis contingentés.

	2006	2007	2008
Autorisations de travail B	553	648	785
Autorisations de travail L	755	791	848

Santé et sécurité au travail

1'497 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA). Le nombre des plaintes est de 76. 42,1% des plaintes concernent les conditions générales de travail, 26,3% la santé psychique, 15,8% la durée du travail et du repos.

Le nombre de permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail continue à augmenter en 2008 avec 1'036 permis accordés (2006 : 527 ; 2007 : 982).

Protection de l'environnement

Un contrat de délégation de compétence pour les contrôles OPair a été signé avec l'inspectorat de la branche pour les entreprises des nettoyages à sec (AINTS).

L'OCIRT a établi et tenu à jour les analyses de risques, les plans d'intervention (avec le SIS) et la cartographie des risques relatifs aux 79 sites soumis à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

	2006	2007	2008
Protection risques majeurs (OPAM) Sites visités	83	93	67
Protection de l'air (OPair) Sites visités	125	177	150
Approbations et examens de plans (prévention)	260	338	242

Ce secteur sera rattaché dès le 1^{er} mars 2009 à la direction générale de l'environnement, dépendant du département du territoire.

Organismes rattachés

Ports francs et entrepôts de Genève

A nouveau, l'exercice écoulé aura permis de dégager de meilleurs résultats que le précédent. Les taux d'occupation sont pratiquement à 100%.

Le chantier du nouveau bâtiment administratif se poursuit selon le planning initial. La livraison reste prévue à l'été 2009.

2008 a vu la création de nouveaux bouteillers afin de permettre le stockage dans les meilleures conditions possibles de vins d'exception, suite à l'acquisition comme client de l'un des plus grands acteurs mondiaux du secteur. La capacité des caves a été ainsi portée à près de 2 millions de cols.

	2007 (F)	2008 (F)
Recettes totales	18'907'000	19'300'000 ¹⁾
Loyer fixe Praille	2'060'000	2'060'000
Loyer variable	5'566'250	5'700'000 ¹⁾
Loyer AIG – Halle de fret	1'115'730	1'097'738 ²⁾
Taux d'occupation		
Prairie	99.1 %	98.74 %
AIG – Halle de fret	100 %	100 %
Chambres fortes Prairie et Aéroport	94 %	98.67 %

1) Estimation au 26.01.2009

2) Diminution du nombre de places de parking

Fondation du palais des expositions et fondation pour la Halle 6

En application de la loi sur la restructuration juridique du complexe, adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2007, Palexpo SA a été constituée le 3 juin 2008.

Des travaux ont permis la mise à niveau du câblage universel de la halle 5, le réaménagement des locaux anciennement occupés par la BCGe, ainsi que les études et le début des travaux de modernisation du site "Vision 20XX" avec, notamment, la rénovation du centre de congrès, inauguré pour le Salon de l'Auto en mars 2009.

Données opérationnelles

	2007	2008 ⁽¹⁾
Nombre événements	185	135
Taux occupation	38%	49%
Surface brute utilisée/m2	891'141	931'889
Nombre exposants	5'224	5'599
Visiteurs total	1'540'540	1'517'860

Données financières

	2007	Budget 2008
En milliers de francs		
Charges hors amortissements (cumul FPE & FH6)	7'066	7'853
Revenus	11'315	14'271
Retombées économiques	505 mios	33 mios
Dont retombées fiscales	²⁾	²⁾

¹⁾ chiffres provisoires

²⁾ pas encore disponible

Aéroport International de Genève (AIG)

L'AIG poursuit la réalisation de la première phase du plan directeur 2007-2015, lequel doit permettre d'adapter ses installations, quantitativement et qualitativement, à l'évolution du trafic.

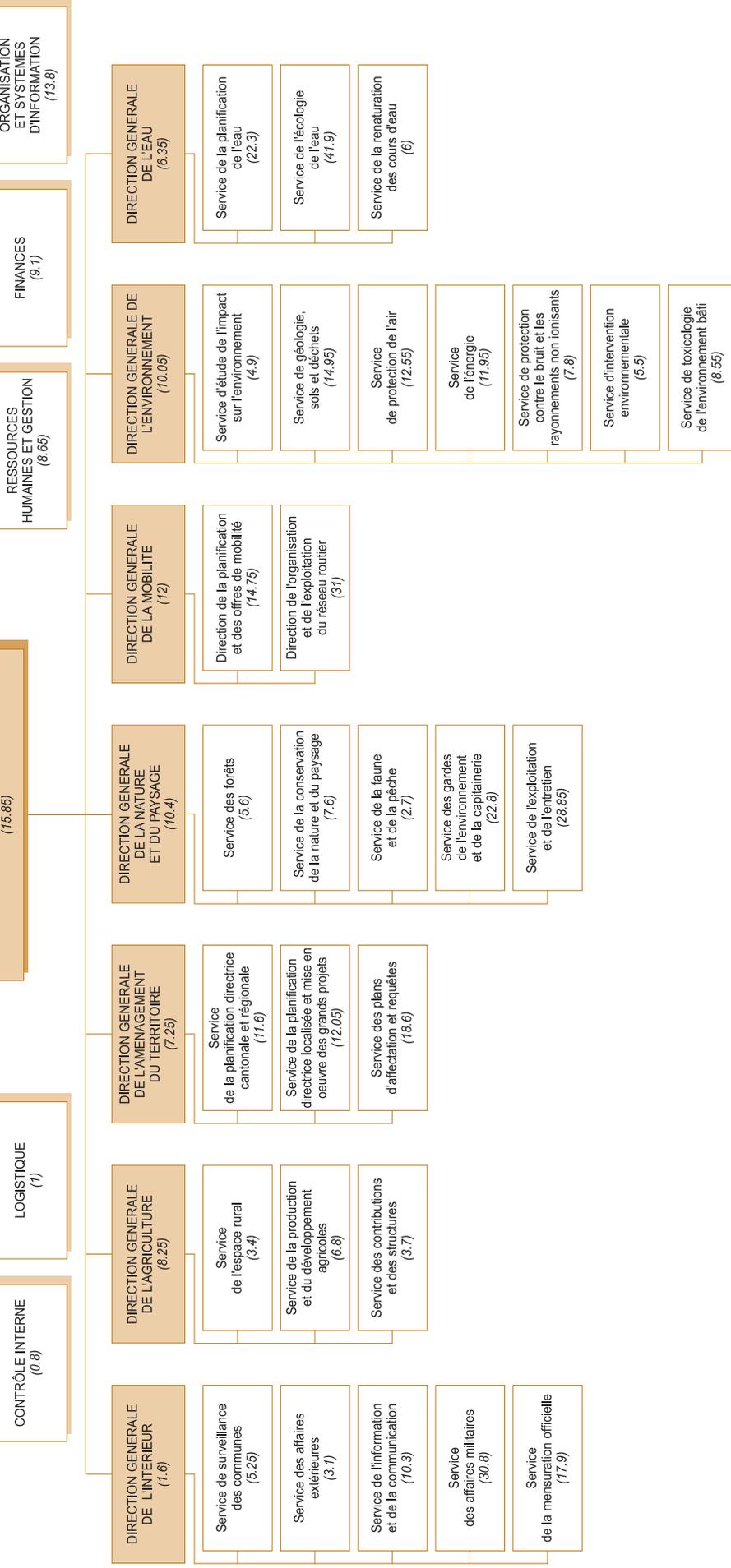
L'année 2008 a vu l'inauguration de nombreux nouveaux espaces, en particulier d'une quinzaine de buvettes et restaurants, ainsi que du nouveau satellite 10, mis en service le 25 novembre 2008. Une partie de l'extension du terminal principal a également pu être achevée en 2008, tandis que le secteur aviation d'affaires a vu la mise en chantier des hangars GVA Airport et TAG Aviation.

L'AIG a atteint de nombreux records en 2008 : 11'522'302 passagers (+5,7%), 190'113 mouvements (+1,5%), des investissements pour 90 millions de francs et des versements à l'Etat de Genève pour quelque 35 millions de francs (50% du bénéfice 2007, droit de superficie de 4,761 millions suite au transfert des actifs, rémunération des prestations de police etc.). Depuis plusieurs années, la croissance du nombre de passagers est supérieure à celle du nombre de mouvements, ce qui signifie surtout un meilleur taux de remplissage des avions et un impact limité sur l'environnement et les riverains.

CONSEILLER D'ETAT

SECRETAIRES GENERAUX

SECRETAIRES GENERAUX ADJOINTS (15.85)



Organigramme général du département du territoire

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2008)

7. Département du territoire

Les outils de la coopération régionale

Création d'un nouvel outil de droit genevois

Le canton de Genève s'est doté d'une législation pionnière en Suisse en faveur de la coopération transfrontalière. La loi relative aux organismes de coopération transfrontalière (LOCT) a pour objectif de permettre la création de ces organismes sur le territoire du canton.

Les trois groupements de coopération transfrontalière, créés entre 2005 et 2006 (GLCT - Galerie de Chouilly, Exploitation du Téléphérique du Salève et Transports publics transfrontaliers), ont été constitués en droit français, le droit genevois étant peu adapté aux exigences particulières de la coopération transfrontalière. Afin de faire évoluer cette situation et de permettre un équilibre global de la coopération dans la région, le droit genevois a été complété.

Grâce à cette nouvelle loi, le canton de Genève peut désormais remplir pleinement les conditions à l'accueil d'organismes de coopération transfrontalière dotés d'une personnalité juridique, tout en assurant un cadre et une sécurité juridique à ses partenaires français.

Cette loi, dont le modèle législatif pourra être repris par d'autres cantons, donne à Genève une meilleure maîtrise de sa politique de coopération régionale et transfrontalière en vue, notamment, de la mise en place du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

De nouvelles cartographies sont disponibles

Swisstopo rejoint le Système d'information du territoire genevois

En mars 2008, l'Office fédéral de topographie swisstopo a adhéré au partenariat du SITG, pour une durée d'évaluation de quatre ans. C'est une innovation dans le cadre du partage des données géographiques. En effet, dans ce domaine, l'administration fédérale n'avait encore jamais collaboré aussi étroitement avec un canton. Swisstopo souhaite ouvrir une porte pour simplifier l'accès et le partage des données géographiques et récolter ainsi des enseignements pour le processus de mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation (LGéo).

Lancement des guichets cartographiques

Dans la cadre de la valorisation de son patrimoine informationnel et du développement de l'administration en ligne (AEL), le SITG publie sur Internet des guichets cartographiques métier et des géoservices (<http://www.sitg.ch>).

En 2008, les guichets suivants ont été mis en ligne :

- guichet aménagement (<http://etat.geneve.ch/geoportail/geodat>) : données relatives à l'aménagement du territoire. Les plans d'affectation, les plans localisés de quartier ou encore des autorisations de construire peuvent être recherchés, interrogés et imprimés ;
- guichet mobilité (<http://etat.geneve.ch/geoportail/geomobilite>) : données du système d'information de la mobilité : réseaux (routier, ferroviaire et autres), stationnement, marquages routiers et signalisations, comptages trafic, environnement et zones relatives aux déplacements. Possibilités de consultation, recherche, impression et extraction des données ;
- guichet géologie (<http://etat.geneve.ch/geoportail/infogesdec>) : données du service de géologie, sol et déchet. Permet de consulter le cadastre du sondage et de la nature du sous-sol ;
- guichet eau (<http://etat.geneve.ch/geoportail/infosieau>) : données relatives à la gestion des eaux naturelles et usées. On y trouve notamment le cadastre du réseau d'assainissement des eaux (avec une fonctionnalité d'extraction à l'attention des mandataires chargés de la mise à jour). D'autres couches thématiques en rapport avec le réseau hydrographique nature, soit le lac et les cours d'eau, seront intégrées prochainement.

Lancement de la modélisation 3D du territoire

L'aménageur institutionnel a besoin de données fiables et d'une précision suffisante pour répondre aux besoins, aussi bien en matière de concertation que lors de la phase d'élaboration et de présentation des projets. Or les représentations traditionnelles ne rendent pas suffisamment compte de la réalité d'un territoire complexe, saturé et dense. C'est dans ce cadre que le département du territoire a décidé de constituer et de mettre à disposition de manière coordonnée et efficace un socle de données

tridimensionnelles constitué des bâtiments, des ouvrages d'arts, des signalisations et de la végétation du canton. Dès mi-2009, ces informations pourront être consultées en ligne à travers un guichet cartographique 3D.

Grands dossiers d'aménagement au profit du développement de l'habitat

Logements planifiés en 2008

Le plan directeur cantonal prévoit de réaliser de 2000 à 2020 un total de 32'000 nouveaux logements, soit 1'600 logements par an. Le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise montre que cet objectif doit être évalué à la hausse, un minimum d'environ 2'000 nouveaux logements par an étant indispensable. De 2000 à 2007, 1'475 logements en moyenne sont sortis de terre par an, ce qui est nettement insuffisant.

Les trois trains de mesures visant à mettre à disposition de nouveaux périmètres à urbaniser ont donc été poursuivis :

- déclassement de périmètres en zone villas en vue d'une densification (env. 3'000 logements) ;
- déclassement de périmètres situés en zone agricole pour créer de nouveaux quartiers (env. 6'000 logements) ;
- adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans les secteurs de la zone de développement (3 et 4A) où subsistent des potentiels (env. 3'000 logements).

En 2008, 15 PLQ destinés au logement, pour l'essentiel en zone de développement, ont été déposés devant le Conseil d'Etat : ils permettront de construire environ 1'700 logements. 11 autres PLQ totalisant environ 1'900 logements sont en procédure et 30 autres PLQ sont en préparation, correspondant à 5'000 logements.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté, en 2008, 5 modifications de zones, dont le déclassement du secteur des Communaux d'Ambilly, décrit plus loin, qui offrira le potentiel le plus important, environ 2'300 logements. Les autres modifications de zones offrent un potentiel supplémentaire d'environ 100 logements. Quant aux 5 modifications de zones actuellement en procédure et aux 23 en cours d'élaboration, elles offriront un potentiel de 8'000 logements supplémentaires.

Ces chiffres concernent tous les projets comprenant des logements, y compris les nouveaux

quartiers décrits ci-dessous, mais à l'exclusion du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Les nouveaux quartiers

La Chapelle - Les Sciers

(Lancy, Plan-les-Ouates) : env. 1'300 logements
Sur la base du plan directeur de quartier "La Chapelle - Les Sciers" adopté en 2007, trois mesures principales ont été engagées afin de concrétiser rapidement ces opérations de logements.

- une charte portant sur les espaces extérieurs a été établie afin de préciser les conditions permettant d'harmoniser les aménagements que devront réaliser les futurs constructeurs et de coordonner les opérations entre elles, notamment en ce qui concerne les espaces publics et les réseaux de circulation ;
- un premier projet de PLQ portant sur le territoire de Lancy et représentant environ 650 logements est actuellement en cours de procédure. Il devrait être adopté par le Conseil d'Etat dans le courant 2009. Les opérateurs ont commencé l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation de construire ;
- un deuxième projet de PLQ concernant les terrains situés à Plan-les-Ouates a été engagé. La commune a entamé les études préparatoires de sorte que la mise au point et la procédure du projet, qui concerne environ 650 logements, auront lieu en 2009.

Quartier des Mouilles/ Pré-Longet

(Onex, Lancy) : env. 350 logements

A la suite de plusieurs études en vue de l'aménagement de ce secteur situé à l'ouest du quartier des Mouilles, un consensus a été trouvé entre l'Etat et les deux communes concernées en vue de l'aménagement d'un quartier mixte, comportant un potentiel d'environ 350 logements et d'importantes surfaces d'activités. Le plan localisé de quartier a été adopté en octobre par le Conseil d'Etat.

Mon Idée - Communaux d'Ambilly

(Thônex, Puplinge) : env. 4'000 logements

Le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon Idée-Communaux d'Ambilly (MICA) comprend trois sous-périmètres, les "Communaux d'Ambilly" sur le territoire de la commune de Thônex et les "Grands Prés" et "Mon-Idée" sur le territoire de la commune de Puplinge.

La première étape de l'urbanisation future est située au lieu-dit les Communaux d'Ambilly. Il s'agit d'un des plus grands périmètres d'aménagement en cours de planification dans le canton

de Genève, avec une superficie de près de 40 hectares, représentant un potentiel d'environ 2'300 logements au total, avec une première tranche de plus de 1'200 logements pour ces quinze prochaines années. Au mois de septembre, suite à son approbation par le Conseil municipal de la commune de Thônex, le Conseil d'Etat a validé le plan directeur de quartier, précisant le cadre urbanistique de cette démarche.

Un mandat d'études parallèles (MEP) a été organisé, en été et automne 2008, visant l'élaboration de plusieurs projets détaillés sur les premiers périmètres à urbaniser. Il s'agit de démontrer, notamment à la population de la commune de Thônex, que la densité prévue par le plan directeur de quartier permet de réaliser une urbanisation de qualité. Le lauréat du MEP élabore actuellement les bases pour le premier plan localisé de quartier.

Les Vergers (Meyrin) : env. 1'000 logements
Contigu à la zone à bâtir existante (Cité et village de Meyrin) et proche des transports publics existants et prévus (tramway), le site des Vergers est inscrit comme un périmètre d'aménagement coordonné (PAC) dans le plan directeur cantonal.

Deux modifications de zones concernant le périmètre ont été adoptées en juin 2006 et le plan directeur de quartier a été approuvé par le Conseil d'Etat en mars 2007. Début 2008, la commune de Meyrin a initié un premier projet de plan localisé de quartier. Depuis la commune et le canton travaillent en concertation étroite pour mettre au point le dossier. Les questions liées au développement d'un quartier durable ont été intégrées dans la démarche, modifiant par exemple les solutions initialement prévues pour le stationnement et la gestion des eaux.

Frontenex-La Tulette (Chêne-Bougeries, Cologny) : env. 900 logements
A la suite de l'adoption fin 2007 de deux plans localisés de quartier représentant quelque 550 logements et quelques surfaces destinées aux activités, deux nouveaux projets sont en cours d'élaboration sur le territoire des communes de Chêne-Bougeries et de Cologny. Ces deux derniers plans, qui concernent environ 350 logements, représenteront l'aboutissement des opérations d'urbanisme conduites par le Conseil d'Etat dans le cadre du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) de Frontenex- La Tulette. Les constructions projetées seront bien desservies par les transports publics. Un concours a par ailleurs été lancé afin de réaliser un collège, tout en tenant compte

d'un projet de P+R sur le terrain des Fourches, à l'entrée de ce quartier.

Les Marbriers (Lancy) : env. 450 logements
Le plan directeur de quartier Les Marbriers, élaboré conjointement par le département du territoire et la Ville de Lancy et approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 2007, prévoit un nouveau quartier d'environ 450 logements. Un PLQ représentant environ 80 logements a été adopté en 2008, un deuxième portant également sur environ 80 logements est en cours de procédure, et un troisième est à l'étude.

Le Plan du Rhône (Dardagny) :
env. 80 logements

Le plan directeur de quartier "Le Plan du Rhône" situé à la Plaine, sur la commune de Dardagny, a été approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 2008 et a été suivi par l'adoption par le Grand Conseil d'une modification de zone sur le secteur ; cela permettra la construction de 80 logements, des équipements publics de proximité ainsi que la création d'une zone de délasserement comportant un étang de baignade dans les eaux du Rhône.

Bernex-Est :

env. 700 logements et 2'200 emplois
Le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Bernex-Est se trouve dans un secteur du canton qui subira ces prochaines années des changements très importants. L'arrivée du tramway ainsi que le lancement des études du premier périmètre d'aménagement coordonné de l'agglomération (PACA), prévoyant l'arrivée de milliers de nouveaux habitants et emplois, placent le développement du site de Bernex-Est dans un contexte particulier.

Le site de Bernex-Est accueillera à terme 700 logements et 2'200 emplois tout en renforçant la césure verte qui traverse le site. Le nouveau quartier est développé comme un quartier durable réunissant les conditions nécessaires pour accueillir une mixité des affectations importantes dans les meilleures conditions possibles.

Entreprises en 2008 et élaborées en collaboration avec les communes de Bernex et Confignon, les études d'aménagement préparent la finalisation d'un plan directeur de quartier et un projet de modification des limites de zones en 2009.

Plaine de l'Aire (Confignon et Plan-Les-Ouates)

Au printemps 2008, le développement de la

Plaine de l'Aire, inscrit dans le Plan directeur cantonal comme une extension urbaine sur la zone agricole à moyen et long terme à urbaniser, a été lancé. Une étude urbanistique a été menée pour préparer un projet de modification des limites de zones, portant sur un périmètre de 74 hectares essentiellement situé sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates.

La démarche prévoit le lancement d'un concours d'urbanisme au cours de l'année 2009 qui permettra d'élaborer une image directrice sur l'ensemble de ce périmètre.

Aménagement du territoire : autres planifications

Planifications destinées au développement des activités

En dehors du périmètre Praille-Acacias-Vernets, le Conseil d'Etat a poursuivi en 2008 sa politique de mise à disposition de nouvelles surfaces pour les activités.

La modification de zone relative à l'extension de la **zone industrielle de Mouilles-Galand (Les Communs)** à Vernier, a été approuvée par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a adopté 4 PLQ destinés à la réalisation de bâtiments d'activités dont deux portant sur le territoire de la Ville de Versoix. Plusieurs autres plans comportant une part appréciable d'activités ont aussi été adoptés.

Un projet destiné à compléter le développement du **secteur de Sécheron** est par ailleurs en cours de procédure, de même qu'un projet de modification de zones, visant au développement de l'OMC sur son site, et le projet portant sur le secteur des organisations internationales, dit "Jardin des Nations". Enfin, concernant les **périmètres des gares CEVA, de Lancy Pont-Rouge, des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg** qui accueilleront des programmes mixtes d'activités, d'équipements publics et de logements, les plans directeurs de quartier et les plans d'affectation ont été élaborés, en concertation avec les communes et les CFF. Ils sont maintenant en cours de procédure. La Plaine de l'Aire, mentionnée dans le chapitre "planifications pour le logement", comportera aussi une part substantielle d'activités, notamment industrielles, en complément de la zone industrielle de la ZIPLO.

Aménagement du site de la pointe de la Jonction

Le site de la pointe de la Jonction, proposé par le DT et le DCTI pour faire l'objet du concours

international European 9, a inspiré 69 projets d'aménagement, jugés au printemps 2008 et présentés au public lors d'une exposition sur le site d'Artamis. Le projet retenu par le jury peut désormais constituer une référence pour les étapes de planification future du périmètre, planification à laquelle devrait être associé le lauréat.

Politique de développement des espaces publics

Aménagement des bords du lac : lancement du projet

Au mois de juillet, le Conseil d'Etat a décidé de réhabiliter les bords du lac et d'étudier la possibilité d'y créer une nouvelle plage, parallèlement à l'extension du port de la Société Nautique de Genève (SNG) au quai des Eaux-Vives, dans le prolongement des parcs de la Grange et des Eaux-Vives. D'une longueur de 600 mètres pour une profondeur de 140 mètres, le projet se compose d'un nouvel espace public (parc) de 8,5 hectares, dont le côté ouest forme une nouvelle plage de 400 mètres.

Cette plage sera principalement constituée d'une grève naturelle et d'une grande pelouse d'usage libre, agrémentée de végétation prolongeant celle des parcs tout en préservant les ouvertures visuelles sur le lac. Des pavillons/buvettes sont prévus en bordure du quai afin de renforcer la convivialité des lieux.

Le projet prévoit côté nord, en relation avec le port de la Société Nautique de Genève (SNG), un nouveau port d'environ 250 places à l'eau et 250 places à terre, ainsi que des infrastructures portuaires et d'accueil pour les navigateurs, ainsi qu'une base de pêche pour les professionnels et les amateurs. La création de cette base nautique permet de regrouper les activités actuelles qui encombrant le bas des quais. Les études d'avant-projet se sont achevées à Noël 2008.

Coûts :

Au stade de l'avant-projet, le coût des travaux est estimé à environ 48,4 millions de francs .

Calendrier :

- mars 2009 : désignation des mandataires pour élaborer le projet définitif et son exécution
- juin 2009 : dépôt du projet de loi d'investissement
- décembre 2009 : dépôt du dossier de projet définitif (hors bâtiments) en autorisation de construire ;

- 2011 : ouverture du chantier ;
- 2013 : inauguration de la plage des Eaux-Vives.

Le Grand Conseil a par ailleurs adopté 6 projets de modification de zones portant sur la création de zones de verdure, situés à proximité de quartiers d'habitation, qui consacreront des parcs existants ou contribueront à leur mise en valeur. Deux nouveaux projets, en cours de procédure, compléteront ce dispositif.

Carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau : approbation de 114 plans

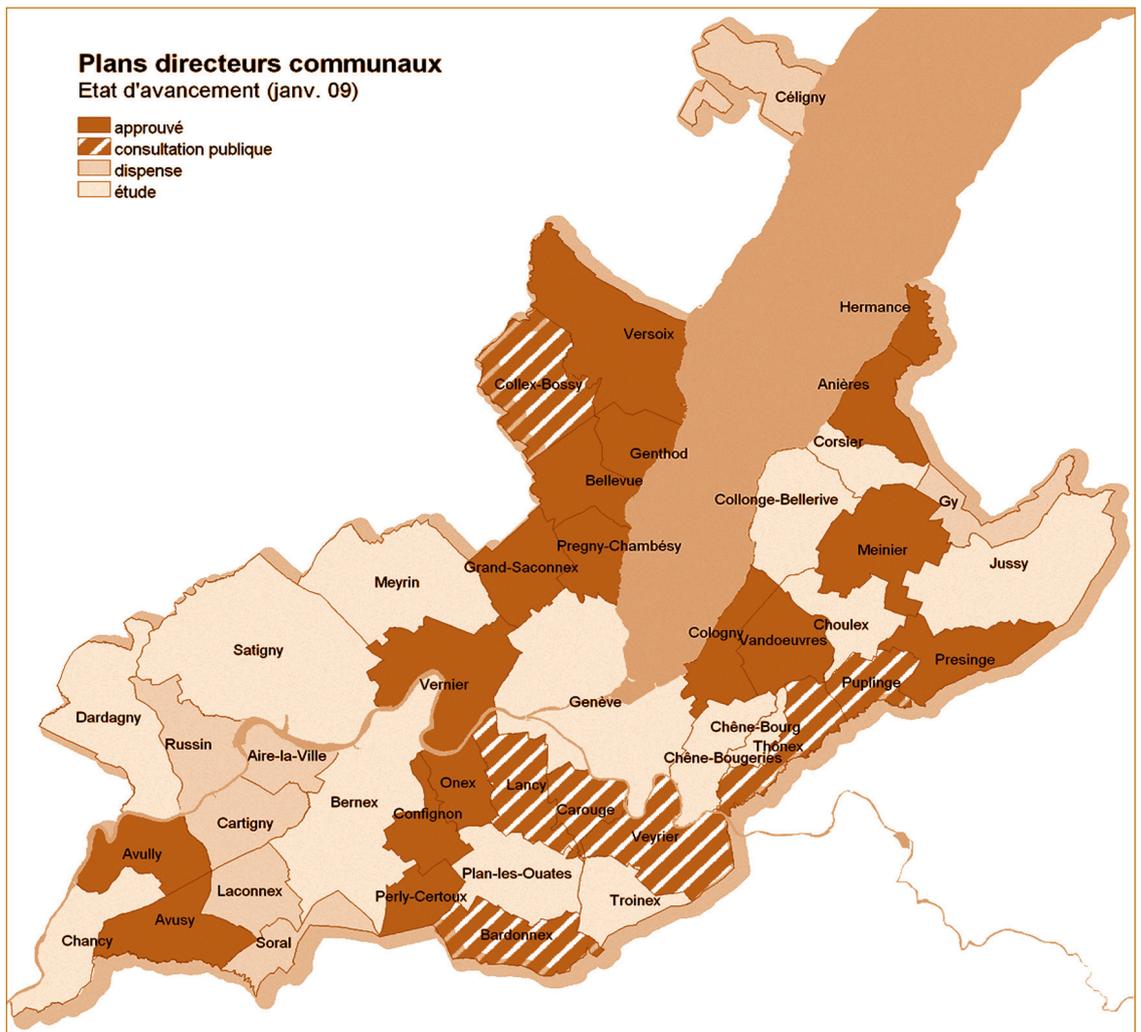
2008 a été l'année de l'adoption des plans constituant la carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau. Cette carte remplacera le plan n° 27014/600 en vigueur depuis 1975.

Les 45 communes genevoises ont été touchées par cette procédure qui s'est déroulée à cheval sur 2007 et 2008. Les 115 plans qui constituent la carte annexée à la loi sur les eaux ont été mis à l'enquête à partir de mars 2007 et 114 ont été adoptés par le Conseil d'Etat en 2008.

Plans directeurs communaux

Les plans directeurs communaux (PDCom) d'Avully et de Genthod, ainsi que le plan directeur intercommunal des chemins pour piétons de Chêne-Bourg et Thônex ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2008.

Les projets de PDCom de Bardonnex, Carouge, Collex-Bossy, Lancy, Puplinge, Thônex et Veyrier ont été mis en consultation publique. Ces derniers, ainsi qu'une demi-douzaine d'autres PDCom, devraient être adoptés en 2009.



Les résultats de cette coopération ont été présentés aux autorités organisatrices en décembre 2008, lors d'une séance du comité Développement des transports publics régionaux (DTPR) qui a validé le projet d'horaire prévu pour la mise en service de la liaison ferroviaire CEVA et a ainsi permis la naissance d'un véritable Réseau Express Régional à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois. Tant urbain que régional et international, ce réseau permettra d'offrir des liaisons directes à une cadence à la demie heure entre Evian et Coppet ou St-Gervais et Cornavin en passant par Annemasse, qui devient ainsi la seconde gare genevoise, et les cinq nouvelles gares prévues à Genève : Chêne-Bourg, Eaux-Vives, Champel-Hôpital, Carouge-Bachet, Lancy-Pont-Rouge.

Transports publics : développement de l'offre

Avec la poursuite des travaux du tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et l'ouverture des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), le développement du réseau des transports publics urbains n'est pas en reste. Les derniers obstacles à l'ouverture du chantier en Ville de Meyrin ont pu être levés, permettant à l'horizon de décembre 2009 l'arrivée du tram dans la cité.

En décembre 2008, le réseau des TPG a vécu quelques innovations en terme d'augmentation de cadences ou de renforcement de lignes. Ainsi, la ligne de bus n° 5 dont le terminus s'effectuait à Palexpo a été prolongé à l'aéroport, offrant ainsi une liaison directe entre ces deux pôles d'activités tout en améliorant la desserte des organisations internationales depuis l'aéroport.

Alors que le futur RER se met en place, le Conseil d'Etat a chargé la communauté tarifaire UNIRESO de préparer sa mutation afin de simplifier son fonctionnement et permettre une intégration simplifiée des opérateurs en dehors des frontières cantonales. Un changement de statut juridique et des règles de fonctionnement d'UNIRESO est attendu d'ici à 2011.

Enfin, un contrat de prestations pour les années 2009 et 2010 a été adopté par le Conseil d'Etat avec les Mouettes genevoises.

Une convention entre la Compagnie générale de navigation (CGN) et les cantons de Genève, Vaud et Valais a été signée fixant les règles de financement et de coopération des activités de la CGN.

Gestion du stationnement

Deux importants dossiers en lien avec la gestion du stationnement ont été initiés en 2008 par la direction générale de la mobilité. L'élaboration d'un plan directeur du stationnement a été engagée. Ce document de planification, semblable au plan directeur des transports collectifs déjà existant, doit permettre de fixer les lignes directrices de la politique du stationnement dans le canton et de définir les mesures concrètes de sa mise en œuvre. Stationnement privé, public, deux roues, motorisé, non-motorisé sont abordés dans une démarche complémentaire. Après l'aboutissement de la phase de consultation engagée en automne 2008, ce plan directeur sera adopté en 2009.

Le second objet en lien avec la problématique du stationnement est l'adoption par le Conseil d'Etat d'un règlement sur le stationnement sur fonds privés. Ce règlement a permis de fixer de manière claire et transparente les normes minimales et maximales en matière de construction de places de parkings pour le logement et les activités lors de nouvelles constructions ou de modifications de bâtiments existants. Un certain nombre de dérogations permettant de tenir compte des contraintes constructives, financières ou de besoin ont également été prévues.

Plan de mobilité de l'administration cantonale

L'année 2008 a vu l'accélération de la mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration cantonale. Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Etat participe à l'achat à prix réduit pour ses collaborateurs d'abonnements annuels UNIRESO. Cette opération de promotion de la mobilité respectueuse de l'environnement est financée par une révision de la tarification des prix des parkings de l'Etat, dont la gestion a par ailleurs été confiée à la Fondation des parkings.

La désignation d'un chef de projet du plan de mobilité de l'administration cantonale a permis de mettre en œuvre une expérience pilote sur le site de David Dufour qui regroupe des collaborateurs de plusieurs départements. Une analyse des besoins en matière de mobilité des collaborateurs du site a permis de dimensionner la mise à disposition, dès début 2009, de véhicules d'autopartage. L'installation d'infrastructures pour les vélos et d'une flotte d'une vingtaine de vélos est également prévue. Un bilan de cette expérience pilote doit être tiré une année après sa mise en fonction, soit début 2010.

Protection de l'environnement : des règles plus strictes au profit de la population

Substances dangereuses dans les bâtiments publics et privés : base légale renforcée

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement afin de prendre en compte la problématique des substances dangereuses (amiante, PCB, plomb, etc.) dans l'ensemble de l'environnement bâti (public ou privé, dans le cadre de travaux ou non). Un article sur les substances dangereuses est introduit qui donne la compétence au Conseil d'Etat de définir un plan de mesures et lui enjoint de veiller à l'assainissement des bâtiments concernés. Ce projet de loi est assorti d'un règlement provisoire. Les nouvelles dispositions prévoient que, en cas de travaux soumis à autorisation de construire, l'architecte signe une attestation de présence ou d'absence d'amiante et de PCB (polychlorobiphényles) dans le bâtiment concerné.

Nouvelles mesures d'assainissement de l'air inscrites au Plan OPair

En dépit de l'adoption d'un plan de mesures d'assainissement de l'air pour la période 2003-2010, la qualité de l'air du canton ne respecte pas les exigences fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Devant le risque que cette situation fait peser sur la santé des Genevois, le Conseil d'Etat a adopté, en juillet 2008, des mesures supplémentaires, innovantes et volontaristes. Optimisation accélérée des installations de chauffage, politique fiscale visant à réduire les nuisances du parc automobile, exclusion des véhicules les plus polluants du centre-ville, exigences renforcées concernant les émissions de particules fines par les machines de chantier ou promotion des bonnes pratiques auprès des administrations sont quelques exemples des nouveautés prévues par le Plan OPair révisé.

Le Conseil d'Etat interdit l'importation de déchets étrangers

Suite à l'émoi suscité en début d'année autour de la question de l'importation de déchets napolitains, le Conseil d'Etat a précisé sa politique en matière d'incinération de déchets, notamment étrangers. Il a décidé de restreindre la zone d'approvisionnement de l'usine d'incinération des Cheneviers à la France voisine ainsi qu'aux cantons suisses. Cette décision, qui permet à Genève de se recentrer sur le tri et l'élimination

de ses propres déchets, implique la fermeture d'un des fours de l'usine des Cheneviers en 2010, diminuant sa capacité d'incinération de 350'000 à 250'000 tonnes par an. Les Services Industriels de Genève (SIG) ont intégré ces nouveaux paramètres dans leur plan d'évolution.

Pour ce qui est du tri des déchets, le dépouillement en 2008 des statistiques de recyclage des déchets 2007 met en évidence des résultats positifs. Le taux de recyclage est en constante augmentation depuis de nombreuses années : 10% en 1990, 28% en 2000 et 43% à fin 2007, et, ce, sans recours à la taxe poubelle que Genève a choisi de ne pas instaurer. Cette progression réjouissante peut être perçue comme le signe d'une prise de conscience volontaire généralisée de la population. Elle relève aussi des efforts développés par le canton et les communes afin d'améliorer les levées de déchets et les équipements de collecte.

Un règlement cantonal pour mieux protéger les sols

Le sol est l'une des ressources naturelles les plus précieuses et il est de la compétence des cantons d'en garantir la fertilité. Afin de répondre aux menaces de pollutions chimiques et d'atteintes physiques comme l'érosion ou le compactage, le Conseil d'Etat a adopté en 2008 un règlement sur la protection des sols. Ce nouveau règlement a pour but de désigner les autorités compétentes en matière d'atteintes portées aux sols et de définir les prestations fournies par le canton sur la base des législations fédérales et cantonales.

Des actions à long terme pour ménager l'air et le sol

Artamis devient Carré-vert : assainir pour construire

Durant plus de 160 années d'activités industrielles, divers polluants se sont accumulés dans le sous-sol de l'ancienne Usine à gaz de la Jonction. La protection de l'environnement et la loi exigent que ce site soit assaini. Ce chantier d'assainissement conséquent et complexe, appelé "Carré-vert", a débuté en 2008, est planifié sur 4 ans et coûtera environ 50 millions de francs. Une fois les parcelles concernées assainies, des logements pourront voir le jour dans un nouvel éco-quartier.

Accord de principe pour la centrale chaleur-force du Lignon

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du projet de centrale chaleur-force sur le site du

Lignon des Services Industriels de Genève (SIG). Il recommande son implantation avec le développement d'un réseau de chauffage à distance, pour autant que les émissions de CO² soient compensées et que les autres impacts sur l'environnement respectent les exigences légales applicables.

Pinceau Vert

Les peintures et vernis peuvent contenir une forte proportion de solvants organiques. Ces substances, nuisibles pour la santé, contribuent à la formation d'ozone. L'action de sensibilisation "Pinceau Vert" vise à promouvoir les peintures pauvres en solvant. Initiée en 2007 par l'Etat de Genève en collaboration avec les milieux professionnels, elle a été étendue en 2008. Ainsi, des supports (flyers, affiches, présentoirs, bâches, etc.) ont été conçus pour les revendeurs afin d'assurer la promotion des 700 articles répondant aux critères environnementaux du "Pinceau vert". Une douzaine d'enseignes du canton, dont les principales, participent à cette action.

Revitalisation des cours d'eau et nouvelles mesures contre les inondations

Données de base pour la protection contre les crues

D'ici fin 2011, selon les délais émis par la Confédération, l'ensemble des cartes de danger relatives aux crues des cours d'eau aura été élaboré. Les 2/3 sont d'ores et déjà disponibles.

En 2008, l'accent a été mis sur le centre urbain de Genève, avec notamment la réalisation de la carte de danger de l'Arve et du Rhône, ainsi que des compléments relatifs à l'Aire et à la Drize. Ces instruments permettront d'orienter les réflexions en cours dans le secteur Praille-Acacias-Vernets. Les cartes de danger de la Drize et du secteur Marquet-Gobé-Vengeron sont en cours de réalisation. Les résultats de ces cartes, attendus l'an prochain, permettront de développer des projets de renaturation visant à une meilleure protection de la population.

Bassin de rétention sur le Marquet

Afin de protéger le hameau de Vireloup (Collex-Bossy) et le Lycée international de Ferney (F) contre les inondations, un bassin de rétention de 20'000 m³ a été réalisé sur une parcelle agricole présentant une topographie naturelle favorable.

Le coût de ce chantier, partie du Contrat de rivières transfrontalier du Pays de Gex, avoisine

le million de francs ; il est cofinancé par divers partenaires français à hauteur de 77%. Il s'inscrit dans un programme transfrontalier de protection des biens et des personnes contre les inondations qui englobe la construction de 2 bassins de rétention sur France et 1 en Suisse.

Renaturation de la Haute-Seymaz 2^{ème} étape

Les travaux de renaturation de la Seymaz, entre le Pont de la Motte et le Pont de Chevrier, sur la commune de Choulex, se sont déroulés d'avril à fin novembre 2008. Sur ce tronçon renaturé de 1'300 mètres, béton et bitume ont été remplacés par des revêtements plus intégrés et la berge droite couchée en pente douce pour améliorer la qualité biologique du cours d'eau. La ligne électrique qui longeait le cours d'eau a été enterrée. Ces travaux, d'un montant total de 2,2 millions de francs, ont été pris en charge à hauteur de 70% par la Fondation Wilsdorf (1,5 millions de francs).

Renaturation de l'Aire 2^{ème} étape tronçon Certoux-Lully

Ce vaste chantier de renaturation, qui permettra de sécuriser définitivement le village de Lully contre les inondations, s'est ouvert à l'automne et se terminera en principe à la fin de l'année 2009. Une nouvelle rivière est profilée depuis l'amont du pont de Lully, permettant de doubler l'écoulement et de garantir ainsi le passage d'une crue centennale sans débordements sur les parcelles urbanisées.

Renaturation de la Versoix au barrage des Usiniers

Le barrage des Usiniers, construit sur la Versoix une centaine de mètres à l'amont de l'ancienne Papeterie de Versoix était dans un état de vétusté avancé. Menaçant le secteur aval urbanisé en cas de rupture, décision a été prise de ne pas le réparer mais de reprofiler le lit du cours d'eau en amont et en aval, selon les principes de la renaturation. Les interventions sur ce secteur ont permis de renforcer la sécurité face aux inondations, de stabiliser le talus en rive droite sujet à des glissements réguliers, et, enfin, de faciliter la libre migration des poissons (truites lacustres et ombres de rivière notamment). Enfin, les cheminements ont été repris et l'accessibilité du public au cours d'eau a été améliorée.

Le Foron revit à Gaillard

A proximité immédiate de la douane de Moillesulaz, les murs de palplanches qui enserraient le Foron ont été démolis. Des berges

naturelles ont été reconstituées, tout en élargissant l'espace du cours d'eau, seul moyen d'éviter les inondations. Ces travaux ont été conduits par le Syndicat Intercommunal du Foron, porteur du Contrat de rivière du même nom, et cofinancé par le canton de Genève à hauteur de 25%.

Des partenariats actifs pour valoriser la nature

La compensation écologique en milieu agricole mieux prise en compte

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, du premier train d'ordonnances de la Politique agricole 2011 et à la modification de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), le Conseil d'Etat a modifié le 19 novembre le règlement d'exécution de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien des surfaces de compensation écologique. Cette révision porte principalement sur deux axes :

- les contributions octroyées aux exploitants agricoles pour la mise en place et le maintien de surfaces écologiques de qualité sont revues à la hausse ;
- deux nouvelles structures donnent désormais droit aux contributions à la qualité, soit les pâturages extensifs et les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle.

Ces adaptations permettront d'assurer une mise en œuvre optimale de la compensation écologique en milieu agricole.

Une action basée sur la collaboration

La nature s'exprimant sur chaque mètre carré du territoire, la collaboration permanente est de mise avec une multitude de partenaires, dans l'agriculture, l'industrie, l'énergie, etc. Ainsi, le **label Nature et Economie** a intéressé plusieurs nouvelles entreprises et la **Charte des Jardins** fait son chemin auprès des communes et des particuliers. Deux associations de propriétaires privés forestiers ont aussi pu être créées.

La question des espaces publics et du paysage urbain est également présente dans le cadre des grands projets de planification ou de réalisation des infrastructures de transport (trams) et d'urbanisation (projet d'agglomération et Praille-Acacias-Vernets). De même, Genève participe à la mise sur pied du contrat territoire "corridors biologiques" avec la région Rhône-Alpes et les acteurs concernés du bassin franco-valdo-genevois.

Enfin, la mise en place avec la Ville de Genève de l'exposition "Genève contre nature", ouverte au Muséum d'histoire naturelle depuis l'été 2008, permet d'interroger de nombreux visiteurs de manière impertinente et bien documentée sur les rapports entre le développement urbain de l'agglomération et la nature présente sur ce même territoire.

Promotion de l'agriculture

Première pierre de la Maison du terroir

La pose de la première pierre de la Maison du terroir, au pied du coteau viticole de Lully, a eu lieu le 7 octobre 2008. Ce bâtiment regroupera les activités du vignoble de l'Etat, la cave expérimentale de la station de viticulture et d'œnologie ainsi que les locaux administratifs et promotionnels de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève. Cette nouvelle structure permettra de regrouper les différents sites actuels et de développer de nouvelles activités techniques et promotionnelles.

Contrat de prestations entre l'Etat et l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)

En application de la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un projet de loi accordant à l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) une indemnité pluriannuelle d'un montant de 2,43 millions de francs pour 2009, de 2,66 millions de francs pour 2010 et de 2,58 millions de francs pour 2011 et 2012.

Ce projet de loi s'accompagne d'un contrat de prestations qui consacre le renforcement de l'OPAGE comme acteur principal de la promotion des produits agricoles de proximité. Les compétences de l'OPAGE ainsi renforcées permettront de mieux valoriser les produits agricoles sur des marchés de moins en moins protégés. Une large place est également accordée à la promotion des connaissances et de l'éducation de la population en matière d'agriculture genevoise et de consommation des produits agricoles. Le but ainsi poursuivi est de contribuer au rapprochement entre la ville et la campagne dans une perspective de développement durable.

Cartographie des surfaces viticoles

Sur Internet, un guichet spécialisé est en ligne sur le système d'information du territoire genevois www.ge.ch/agriculture. Il réunit un ensemble d'informations comme l'étude des

terroirs viticoles, les aspects phytosanitaires (Flavescence dorée - Bois noir), le réseau complet de drainage, la carte des textures de sols établie par le laboratoire d'agronomie de Lullier, des cartes géologiques, des cartes d'exposition et de pentes, etc. Ce système est évolutif et apportera une contribution significative à l'amélioration de la qualité du vignoble genevois et à celle de ses produits.

Vignes en zone frontalière : négociations internationales en cours

Les négociations internationales en vue de modifier l'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté Européenne, visant à permettre l'élaboration d'un vin AOC suisse à partir de raisin produit en France voisine, ont sensiblement avancé et pourraient aboutir dès le courant de l'année 2009. Dans l'intervalle, en vue de préserver l'avenir et la viabilité des vignes considérées qui représentent environ 10% du vignoble genevois, le Conseil d'Etat a prolongé de 2 ans (millésimes 2008 et 2009) les dispositions transitoires existantes, octroyant aux vignes sises en zone frontalière le droit à une appellation genevoise. Dans le même temps, ce droit a été modifié en AOC Genève étant donné l'abolition au niveau helvétique du régime des AO. Ce règlement transitoire a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, non tranché au 31 décembre 2008.

Soutien à la production animale et à l'estivage en France voisine

Le nouveau règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité (M 3 10.03) a été adopté par le Conseil d'Etat le 28 octobre 2008. Il a pour objectif de pérenniser l'aide financière octroyée aux organisations cantonales de détenteurs d'animaux de rente, qui jouent un rôle indispensable dans la vie agricole genevoise et contribuent au rapprochement ville-campagne. Il vise également à soutenir les éleveurs genevois dans le cadre de l'estivage de leurs bêtes en France voisine, principalement sur le Jura et le Salève. Il constitue enfin la nouvelle disposition d'application de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture, du 24 octobre 2004, sous l'angle du soutien à des modes de production particulièrement respectueux des espèces animales, c'est-à-dire selon des standards qui excèdent les exigences de la Confédération en la matière.

Création d'une Fondation pour les zones agricoles spéciales

Le 19 septembre 2008, le Grand Conseil a adopté la loi concernant la constitution d'une fondation

pour les zones agricoles spéciales qui aura pour mission de définir, promouvoir, développer et améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales. Dans ce cadre, elle devra favoriser et faciliter l'installation de serres destinées aux cultures maraîchères et horticoles. La fondation sera également chargée de réaliser et d'exploiter, si nécessaire, les équipements collectifs y relatifs. Il s'agit en fait de créer un opérateur foncier qui, dans un premier temps, se portera acquéreur de certains biens-fonds, puis, dans un deuxième temps, pourra céder ces terrains à des exploitants agricoles à titre personnel, dans une volonté de permettre une meilleure gestion des infrastructures et du foncier dans les zones agricoles spéciales.

Adaptation réglementaire pour une meilleure mise en œuvre de la compensation écologique en milieu agricole

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, du premier train d'ordonnances de la Politique agricole 2011 et à la modification de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), le Conseil d'Etat a modifié le 19 novembre le règlement d'exécution de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien des surfaces de compensation écologique. Cette révision porte principalement sur deux axes :

- les contributions octroyées aux exploitants agricoles pour la mise en place et le maintien de surfaces écologiques de qualité sont revues à la hausse ;
- deux nouvelles structures donnent désormais droit aux contributions à la qualité, soit les pâturages extensifs et les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle.

Ces adaptations permettront d'assurer une mise en œuvre optimale de la compensation écologique en milieu agricole.

Réorganisation des prestations civiles et militaires

En 2008, le processus d'adaptation des prestations de l'arsenal cantonal de Genève s'est achevé. Celles-ci s'organisent aujourd'hui en deux catégories : les prestations de nature militaire et les prestations de nature civile. Cette approche crée une synergie entre la Confédération et le canton, permettant aux deux partenaires de disposer d'éléments de logistique partagés à un coût raisonnable.

Deux contrats de prestations, un pour la logistique et un pour l'infrastructure, lient aujourd'hui

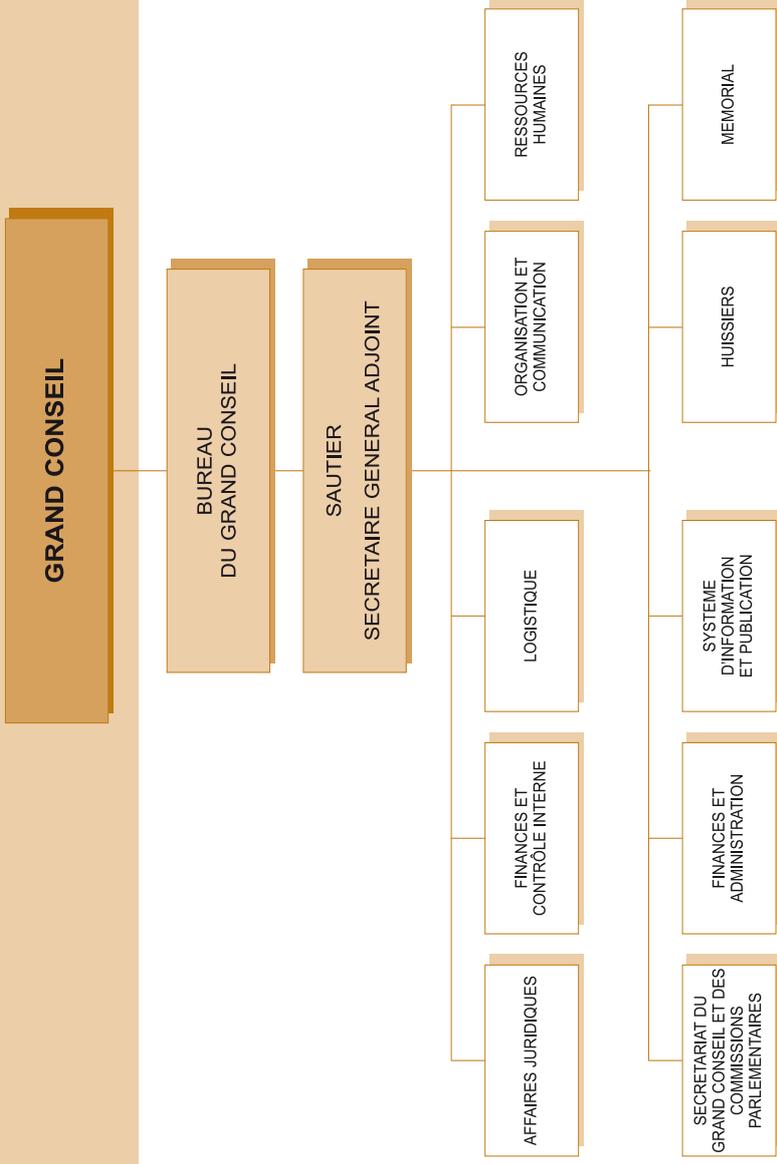
la Confédération et le canton dans le domaine des prestations militaires. Depuis le début de l'année 2008, le canton exploite la totalité des infrastructures militaires, cantonales ou fédérales, situées à Genève pour le compte de la Confédération.

Dans le domaine de la logistique civile, le projet d'optimisation de la fonction maintenance à l'Etat de Genève, initié dans le cadre de "GE-pilote", est entré dans sa phase pleinement opérationnelle, avec, pour le service des affaires militaires, le regroupement de toutes les menuiseries de l'Etat sur le site de l'arsenal et la mise en place d'un centre de compétence pour la maintenance des engins et autres équipement spéciaux (compresseurs, motopompes, groupes électrogènes mobiles, etc). 8 ateliers et garages de l'Etat ont ainsi été optimisés et regroupés en 4 entités situées dans 3 services dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, l'arsenal a ouvert ses autres prestations de manière plus large aux autres services de l'Etat dans le domaine des textiles, des armes et de la logistique.

En conséquence, la dénomination de l'arsenal a été adaptée à sa nouvelle mission, sous le titre de "secteur de la logistique civile et militaire". Son effectif a également été renforcé par du personnel provenant des garages et ateliers fermés ailleurs.

Dépôt volontaire gratuit des armes d'ordonnance à l'Arsenal

Dans le domaine des armes personnelles des militaires, suite à la décision du Conseil d'Etat du 5 septembre 2007, tout militaire qui estime que les conditions de sûreté à son domicile sont insuffisantes a la possibilité de mettre en dépôt, à titre volontaire et gratuit depuis le 2 janvier 2008, son arme personnelle à l'arsenal cantonal. Cette prestation, innovante et unique en Suisse aujourd'hui encore, s'est déroulée sans aucun problème. 150 armes étaient en dépôt à la fin de l'année 2008, dans des conditions de sécurité optimale, et 200 militaires environ ont eu recours à cette prestation durant l'année écoulée.



10. Grand Conseil

La structure du présent rapport de gestion s'inscrit dans la perspective du budget par prestations. Dans ce cadre, quatre prestations découlant des attributions constitutionnelles et légales du Grand Conseil ont été définies :

- fonction législative ;
- fonction de haute surveillance ;
- fonction de recours ;
- élections et prestations de serment.

Le nombre d'objets traités en 2008 se répartit par type de prestations de la façon suivante :

	2008
Fonction législative	987
Fonction de haute surveillance	4 ¹⁾
Fonction de recours	117 ²⁾
Elections et prestations de serment	42
Total	1'150

¹⁾ Il s'agit des rapports d'activité de la commission de contrôle de gestion, de la commission des visiteurs officiels, de la commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe et de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO. Le traitement des autres rapports de ces commissions est inclus dans les chiffres de la fonction législative. Il en va de même des projets de lois relatifs aux comptes et au budget adoptés par le Grand Conseil.

²⁾ Y compris les décisions de la commission de grâce (20) et les réexamens en matière de naturalisation (2).

Durant la troisième année de la 56^{ème} législature, le Grand Conseil a tenu 71 séances plénières (63 en 2007) représentant 141,5 heures (127 en 2007). Au cours de l'année 2008, il a traité au total 1100 objets³⁾, dont :

	2008
Initiatives populaires	11
Projets de lois	524
Motions	127
Résolutions	34
Pétitions	90
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	66
Interpellations	0
Interpellations urgentes écrites	189
Rapports de la Commission de grâce	5
Elections	42
Questions écrites	12
Total	1'100

En 2008, neuf recours ont été déposés contre des objets votés par le Grand Conseil (lois votées ou décisions de validité sur des initiatives populaires).

Demandes traitées	2008
Recours déposés	9
Traités (y compris les recours déposés avant 2008)	12
Retirés	0
Recours pendants devant les tribunaux	7
Total	28

Fonction législative

Introduction

La fonction législative comporte notamment les attributions du Grand Conseil suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, c'est-à-dire l'examen de leur validité (art. 66 de la Constitution cantonale, Cst GE, A 2 00), leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contre-projet (art. 67 Cst GE) ;
- adoption, amendement ou rejet de projets qui lui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat (art. 78 Cst GE) ;
- approbation ou rejet des conventions intercantionales et internationales (art. 99 Cst GE) ;
- vote des impôts (art. 2 let. g de la loi portant règlement du Grand Conseil, LRGC, B 1 01), création et dissolution des fondations de droit public (art. 2 let. k LRGC), fixation du traitement des fonctionnaires publics (art. 2 let. j LRGC) ;
- traitement des motions, résolutions, questions et interpellations urgentes écrites ;
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées et les décisions sur la validité des initiatives populaires (art. 177 ss LRGC) ;
- publication du "Mémorial des séances du Grand Conseil" (art. 42-45 LRGC), en tant que source législative et d'interprétation.

Durant l'année 2008, le détail des objets traités dans le cadre de la fonction législative du Grand Conseil s'établit comme suit :

	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	5	6			11
Projets de lois	226	248	50		524
Motions	104	18	5		127
Résolutions	26	6	2		34
Rapports divers	35	21	0	6 ⁴⁾	62
Questions	0	0	1	11 ⁵⁾	12
Interpellations urgentes écrites	0	0	0	189 ⁶⁾	189
Recours	détail ci-dessus				28
Total fonction législative					987

⁴⁾ Rapports divers traités dans les points initiaux de l'ordre du jour.

⁵⁾ Questions reçues (points initiaux de l'ordre du jour).

⁶⁾ Interpellations reçues et transmises au Conseil d'Etat (points initiaux de l'ordre du jour).

³⁾ Ce chiffre ne comprend pas les recours contre les objets votés (28), les recours en grâce traités par la commission de grâce (20) et les réexamens en matière de naturalisation (2).

Points forts de l'année 2008

Réforme de la justice

L'année 2008 a été marquée par le début des travaux législatifs sur la réforme de la justice, laquelle fait suite à l'exigence de l'article 86 al. 2 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (procédure administrative) et aux perspectives d'unification des procédures pénale et civile. Compte tenu des délais très courts, notamment dans le cadre de la réforme de la procédure administrative, et afin de garantir un examen parlementaire optimal, le Grand Conseil a décidé, le 21 février 2008, d'instituer la commission ad hoc Justice 2010 (renommée ensuite "commission ad hoc Justice 2011"), spécifiquement chargée de traiter les projets de lois relatifs à la réforme de la justice (voir la résolution 553).

En 2008, la commission ad hoc Justice 2010 a étudié le projet de loi 10253 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire dans le domaine de la procédure administrative. Cette loi a été adoptée par le Grand Conseil le 18 septembre 2008 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le 19 novembre 2008, la commission a également voté le projet de loi constitutionnelle 10327, concernant notamment le jury populaire. Enfin, elle a entamé l'étude du projet de loi 10355 d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale. En principe, le Conseil d'Etat devrait encore déposer en 2009 plusieurs projets de lois permettant de finaliser la réforme de la justice.

Collaboration intercantonale

En 2008, Genève a assuré la présidence et le secrétariat du Forum des présidents des commissions des affaires extérieures. Cette instance réunit les présidents des commissions des affaires extérieures des six cantons parties à la Convention des conventions (FR, GE, JU, NE, VD, VS)⁷⁾. Elle a surtout pour objectif de permettre la coordination parlementaire sur les affaires intercantionales ou d'intérêt commun.

L'année 2008 a également été marquée par le début des travaux de la commission interparlementaire (CIP) chargée d'examiner le projet de refonte de la Convention des conventions (projet CoParl). Cette CIP, composée de six délégations cantonales de sept membres, est présidée par le canton de Neuchâtel. Genève assume la vice-présidence. Quatre séances plénières et cinq séances du bureau de la CIP ont eu lieu à Neuchâtel. La délégation genevoise s'est quant à elle réunie à onze reprises en 2008, afin de préparer les séances plénières

et du bureau. En principe, les travaux de la CIP devraient s'achever en 2009.

A la fin de l'année 2008, une commission interparlementaire (CIP) a été instituée en vue de l'examen du projet de concordat national sur les entreprises de sécurité. La présidence et le secrétariat sont assurés par le canton de Fribourg. La délégation genevoise s'est réunie à trois reprises en 2008 pour préparer la séance de la CIP du 15 janvier 2009 à Fribourg.

Mémorial du Grand Conseil

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées. Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend accessible au public, dans leur intégralité, les débats du Grand Conseil dont il recrée l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages (consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat, ainsi que sur le site internet du Grand Conseil depuis 1993). La mise en ligne du Mémorial sur le site internet du Grand Conseil a permis de réaliser des économies importantes, dans la mesure où un certain nombre de députés et d'abonnés ont renoncé à en recevoir la version papier.

Le Mémorial de cette troisième année de la 56^{ème} législature comprendra quelque 15'000 pages, réparties en 25 volumes.

Fonction de haute surveillance

La fonction de haute surveillance du Grand Conseil s'exerce plus particulièrement par quatre commissions parlementaires : commission des finances, commission de contrôle de gestion, commission des visiteurs officiels du Grand Conseil et commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Ces commissions de contrôle disposent de prérogatives plus étendues que les commissions thématiques. S'y ajoutent deux commissions interparlementaires de contrôle : commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 et commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale.

⁷⁾ Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (B 1 03).

Commission des finances

La haute surveillance de la commission des finances comporte surtout l'étude et le vote du budget et des comptes. L'étude des comptes 2007 s'est déroulée sur 8 séances, entre avril et mai 2008, représentant environ 27 heures. La commission a consacré 38 heures d'examen au budget 2009, représentant 9 séances, qui se sont déroulées entre septembre et novembre 2008.

Commission de contrôle de gestion

La commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que le respect des conditions de dotation faites par l'Etat (art. 201A LRGC). Pour l'accomplissement de sa mission, la CCG dispose d'un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de recherche d'informations et de documents (art. 24 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, D 1 10, et art. 201A al. 7 LRGC).

En 2008, la commission de contrôle de gestion a siégé durant 110 heures (93 en plénière, 17 en sous-commission), procédé à 55 auditions (46 en plénière, 9 en sous-commission) et reçu 44 rapports (34 de l'ICF, 8 de la Cour des comptes et 2 de la commission d'évaluation des politiques publiques). Elle a déposé plusieurs rapports divers relatifs à des problématiques générales de gestion publique, tout en se concentrant notamment sur le fonctionnement transversal de l'administration et sur les réformes actuellement mises en œuvre au sein de l'Etat.

Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil

La commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise (art. 227 LRGC). Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées (art. 228 et 228A LRGC). Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus (art. 227 al. 4 LRGC).

Durant l'année 2008, la commission des visiteurs officiels a tenu 41 séances et visité 22

établissements dans le canton de Genève et les cantons parties au concordat sur l'exécution des peines. Elle a en outre effectué un certain nombre de visites inopinées des lieux de privation de liberté des postes et autres locaux de la Police dans le canton de Genève, ainsi que des lieux ad hoc de privation de liberté durant l'Euro 2008⁸⁾.

Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe

La commission de contrôle de la fondation de valorisation a pour mission de veiller au respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la fondation, de contrôler la gestion de la fondation et d'examiner les projets de lois portant sur l'aliénation des biens immobiliers propriété de la fondation (art. 201D LRGC).

En 2008, la commission a siégé à vingt reprises. Elle a examiné et s'est prononcée sur 58 projets de lois de vente. Elle a préavisé 12 dossiers de vente et a donné un avis sur 10 propositions d'abandon de créance. Elle a par ailleurs consacré quatre séances à l'acquisition par l'Etat de biens immobiliers en main de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe.

La commission a également pris connaissance d'un rapport de la Cour des comptes consacré à la fondation de valorisation, ainsi que des comptes et du rapport de gestion annuel de la fondation. Elle a enfin procédé à l'examen, durant 4 séances, du projet de loi de dissolution et de liquidation de la fondation de valorisation (PL 10202).

Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

Durant l'année 2008, Genève a assuré la présidence de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO). La CIP HES-SO a été instituée par la convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C 1 28). Elle se compose de sept membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier le rapport annuel du comité stratégique et le plan financier pluriannuel. En 2008, la CIP a siégé à trois reprises en séance plénière⁹⁾. En outre, le bureau de la CIP s'est réuni, sous la présidence genevoise, pour une journée d'étude et d'information à Genève.

Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention

⁸⁾ Voir également le rapport annuel de la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil (3^{ème} année de la législature 2005-2009), RD 772 (<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/RD00772.pdf>).

⁹⁾ Voir également le rapport d'activité de la CIP pour l'année 2008, RD 760 (<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/RD00760.pdf>).

pénale¹⁰⁾. Elle se compose de trois membres par canton contractant (GE, FR, JU, NE, TI, VD, VS), à l'exception du Tessin, lequel ne participe pas à la CIP. La présidence est assurée par Fribourg, la vice-présidence par Genève. La séance constitutive de la CIP a eu lieu le 11 avril 2008 et une première séance de travail s'est déroulée le 3 octobre 2008.

Fonction de recours

Introduction

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

- réception et traitement des pétitions (art. 2 let. o LRGC);
- réception et traitement des demandes de grâce (art. 2 let. a LRGC);
- réception et traitement des demandes de réexamen en matière de naturalisation.

Durant l'année 2008, le détail de la fonction de recours du Grand Conseil s'établit comme suit :

	2008
Pétitions	90
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la Commission de grâce)	25
Réexamens en matière de naturalisation	2

Pétitions

Traitées	59
Retournées en commission	1
Retirées	0
Reçues et renvoyées en commission des pétitions	30
Total	90

Grâces

En 2008, la commission de grâce a étudié 25 recours en grâce (35 en 2007) dont 5 traités par le Grand Conseil, soit :

	2008
Recours examinés par la commission	25
Recours traités par le Grand Conseil	5
Recours de la compétence de la commission	20
Amendes	19
Peines privatives de liberté	6
Grâces accordées	11
Grâces rejetées	12
Dossiers reportés	2

Réexamen en matière de naturalisation

En 2008, le Grand Conseil a traité deux dossiers de réexamen en matière de naturalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la compétence du Grand Conseil pour le traitement des demandes

de réexamen en matière de naturalisation a été transférée au Tribunal administratif (L 10253). Par conséquent, la commission de réexamen en matière de naturalisation n'a pas été renouvelée.

Elections et prestations de serment

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes du Grand Conseil :

- élections des magistrats du Pouvoir judiciaire, dans l'intervalle des élections générales (art. 132 al. 4 Cst GE), ainsi que des membres des commissions et délégations officielles (art. 2 let. l LRGC).

En 2008, le Grand Conseil a procédé à 42 élections.

- prestation de serment des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes (art. 2 let. m LRGC).

Le secrétariat général a organisé, le 19 mai 2008 à la Cathédrale Saint-Pierre, la prestation de serment devant le Grand Conseil de 251 magistrats de l'ordre judiciaire. Cet événement important se tient tous les six ans après les élections judiciaires générales.

Secrétariat général du Grand Conseil

Changement de dénomination

Le bureau avait constaté qu'après dix ans d'autonomie du service du Grand Conseil, celle-ci n'était toujours pas systématiquement connue de l'extérieur. Dans le cadre de la poursuite de ses réflexions sur la séparation des pouvoirs, le bureau a considéré que le changement de dénomination de son service en "secrétariat général" contribuerait à rétablir le nécessaire équilibre qui doit régner entre les pouvoirs.

Pour ce faire, les membres du bureau ont déposé, le 17 mars 2008, un projet de loi modifiant la LRGC (PL 10230). La loi a été adoptée par le Grand Conseil le 26 juin 2008 et est entrée en vigueur le 2 septembre 2008.

Direction générale du secrétariat général du Grand Conseil

Soutien à la présidence, au bureau et au Grand Conseil

Le soutien à la présidence et au bureau implique tout d'abord la préparation des séances du bureau par le sautier et son adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi des décisions du bureau.

¹⁰⁾ Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) (CLDPA) (E 4 55) et Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement Tessin) (CEDPM) (E 4 58).

Le secrétariat général se charge en outre de l'organisation des sessions, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et procédural à la présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes. A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et se charge de l'envoi des textes votés, en vue de leur publication.

En 2008, le secrétariat général a également organisé divers événements, dans le cadre de ses prestations de soutien :

- la prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire, le 19 mai 2008 à la Cathédrale Saint-Pierre ;
- en exécution de la décision du bureau, la mise à disposition de la salle du Grand Conseil pour la séance inaugurale de l'Assemblée constituante, le 20 novembre 2008 ;
- la sortie annuelle des députés. La coutume veut que celle-ci se déroule sur les terres d'origine de la présidence du Grand Conseil. La sortie 2008 a eu lieu en Galice, région dont est originaire la présidente sortante. Les frais ont été pris en charge par les participants ;
- la rencontre avec les représentants des milieux internationaux, le 30 octobre 2008 au Bâtiment des Forces Motrices.

Soutien aux commissions parlementaires

Aux termes de l'article 189A LRGC, les commissions bénéficient des services d'un secrétaire scientifique. En exécution de cette disposition, le Grand Conseil dispose, en plus des trois secrétaires de commission, d'une collaboratrice scientifique et de quatre secrétaires scientifiques (de formation universitaire). En 2008, les commissions suivantes ont spécifiquement bénéficié de l'appui d'un secrétaire scientifique (respectivement d'une collaboratrice scientifique) :

- commission des finances ;
- commission de contrôle de gestion ;
- commission des affaires communales, régionales et internationales ;
- commission ad hoc Justice 2011 ;
- commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe ;
- commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil ;
- commission de grâce ;
- commission de réexamen en matière de naturalisation ;
- commission des visiteurs officiels du Grand Conseil ;

- délégation genevoise à la commission inter-parlementaire CoParl ;
- délégation genevoise à la commission inter-parlementaire relative au concordat sur les entreprises de sécurité.

Dans le cadre de son appui au travail des commissions, le secrétariat général se charge de la préparation des séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions. Les procès-verbalistes qu'il met à disposition assurent la tenue des procès-verbaux. Les secrétaires scientifiques apportent en outre un appui de nature technique, par exemple en préparant la documentation des séances, en fournissant, en cas de besoin, un soutien au niveau procédural ou juridique, ou encore en effectuant des travaux de recherche pour la commission dont ils s'occupent. Une révision de l'article 189A LRGC (loi 9923), entrée en vigueur le 2 septembre 2008, charge dorénavant les secrétaires scientifiques d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté. Ils doivent également veiller à la cohérence interne et externe de ce dernier.

Soutien juridique transversal

Un secrétaire scientifique de formation juridique a été engagé en septembre 2007. Chargé plus particulièrement des questions intercantionales et transfrontalières, il a également pour mission de développer un soutien juridique transversal à la présidence, aux commissions et au secrétariat général. Il est en outre chargé d'appuyer ponctuellement la commission législative pour le traitement des initiatives et des recours. Ce soutien transversal s'est mis progressivement en place durant l'année 2008 et devra encore être développé dans la perspective de la création d'un service juridique. Dans ce cadre, un objectif à plus long terme consistera à mettre en place une base de données de notes et de documents juridiques utiles au fonctionnement du Grand Conseil.

Soutien logistique au Grand Conseil et au secrétariat général

Le secrétariat général gère le dépôt, la duplication et l'expédition des textes de chaque session. Il s'occupe de la gestion des séances (p. ex. amendements) et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la salle du Grand Conseil (micros, vote électronique, enregistrement des débats et gestion de la retransmission télévisée).

Le secrétariat général s'occupe de la réception et de l'acheminement de la correspondance destinée à la présidence et aux commissions. En outre, il gère l'ensemble de l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

Systèmes d'information

Le secrétariat général, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil. Il assure également la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés. En particulier, il a organisé, en marge des sessions, une permanence informatique à l'intention des membres du Grand Conseil.

Site internet

Le site internet du Grand Conseil est l'outil de communication et d'information du public sur ses activités. L'ensemble des textes publics, par exemple les projets de lois, de motions, de résolutions, les rapports, les ordres du jour et les procès-verbaux des sessions, y figurent et sont facilement accessibles depuis la page d'accueil. En outre, chaque commission dispose d'une page spécifique, sur laquelle figurent les membres et les objets en suspens.

Le Mémorial, dès l'année 1993, est également accessible sur le site internet. Un moteur de recherche, que le secrétariat général s'efforce constamment d'améliorer, permet de retrouver les débats parlementaires à l'aide de divers critères.

Gestion des documents

Le secrétariat général a lancé, en 2007, un projet de gestion informatisée de l'ensemble des documents du secrétariat général et des commissions du Grand Conseil (projet ArchiDoc). La mise en place du système a débuté en 2008, par la création de la structure de classement et les travaux informatiques nécessaires au démarrage de la plate-forme. Celle-ci est opérationnelle depuis le début de l'année 2009 et les travaux de migration des documents ont débuté à ce moment. Ils devraient être achevés à la fin septembre 2009.

Site intranet

Le site intranet constitue un outil de communication entre les collaborateurs du secrétariat général et de gestion des ressources humaines. Trois développements significatifs de l'intranet sont intervenus durant l'année 2008 :

- plate-forme de gestion et de suivi de la procédure de traitement des projets de lois LIAF ;

- plate-forme de gestion des diverses commissions et délégations intercantionales et transfrontalières ;
- application de gestion des séances pour le Mémorial.

Gestion financière du Grand Conseil et du secrétariat général

Aux termes de l'article 40 al. 2 LRGC, le budget annuel du Grand Conseil et de son secrétariat général est préparé par le bureau, afin d'être intégré dans le budget de l'Etat. Dans ce cadre, le sautier établit le projet de budget à l'intention du bureau (art. 41 al. 3 let. e LRGC). De même, il se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables, en préparant les comptes en vue de leur approbation et en recevant l'Inspection cantonale des finances dans le cadre de leur révision, ainsi que la Cour des comptes.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont maintenant facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le secrétariat général.

Gestion des ressources humaines

A la suite de la modification par le Grand Conseil, le 23 mars 2007, de la loi sur le personnel de l'administration (LPAC, B 5 05), le Conseil d'Etat a amendé le règlement d'application de la LPAC (B 5 05.01) le 23 juillet 2008, impliquant différents changements en matière de rôle, de mission et de responsabilité dans la gestion des ressources humaines. Cette délégation de compétence est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008.

Pour rappel, l'article 40 al. 1 LRGC prévoit que le bureau du Grand Conseil choisit et décide de l'engagement du personnel de son secrétariat général. L'article 93 al. 2 du règlement d'application de la LPAC attribue au bureau du Grand Conseil les mêmes compétences que celles d'un conseiller d'Etat dans la gestion des ressources humaines. Le 30 octobre 2008, le bureau a adopté un extrait de procès-verbal qui spécifie quelles compétences demeurent dans tous les cas de son ressort (notamment les décisions d'engagement) et quelles autres décisions sont déléguées au sautier (notamment en matière de gestion administrative du personnel).

En collaboration avec l'office du personnel de l'Etat pour les compétences transversales qui demeurent de son ressort, le secrétariat général du Grand Conseil a mis en place les structures

nécessaires afin d'assumer dans de bonnes conditions les nouvelles compétences qui lui incombent.

Contrôle interne du secrétariat général

Un système de contrôle interne a été mis en place en 2007. Il a été développé et consolidé durant l'année 2008. Le contrôle interne concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect "métier".

Perspectives et objectifs 2009

Les volontés d'action pour 2009 se répartissent principalement entre les points suivants :

- travaux liés aux élections du Grand Conseil du 11 octobre 2009 et au changement de législature, ainsi qu'à la prestation de serment du Conseil d'Etat ;
- réalisation et lancement des appels d'offre et conduite de la procédure pour le renouvellement des ordinateurs des députés, ainsi que pour l'impression du Mémorial et des tirés à part ;
- mise à jour et refonte des aide-mémoire relatifs au fonctionnement du Grand Conseil pour les nouveaux députés ;
- mise en place de la diffusion des débats du Grand Conseil par internet (streaming) ;
- consolidation de la gestion documentaire (ArchiDoc) et développement vers le e-parlement ;
- développement et consolidation du service juridique ;
- développement et consolidation du soutien aux commissions, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 189A LRGC.